

Rapport annuel 2024



 **Investissements** RPC

25 ANNÉES À INVESTIR

Table des matières

Aperçu

Nos gens. Notre mission.	
Notre performance.	1
Rapport du président du conseil	2
Message du président	4
25 années à investir pour les Canadiennes et les Canadiens	6
Horizon de placement à long terme	7
Direction mondiale	8

Stratégie

Notre mission	9
Générer de la valeur	11
Élaboration et mise en œuvre de notre stratégie	14
Conception et mise en œuvre de notre approche en matière de placement	15
Gérer le risque et assurer la gouvernance de la caisse	23
Gérer les coûts	27
Notre régime de rémunération au rendement	28

Rapport de gestion

Principaux indicateurs de performance	34
Composition et rendement de la caisse	35
Générer des rendements additionnels à long terme	40
Gérer les risques pour préserver la valeur	44
Gérer les coûts dans notre quête de valeur	50
Rendement des services de placement	53
Mise en œuvre de nos objectifs stratégiques	68
Perspectives d'avenir	73
Politiques et contrôles financiers	73

Analyse de la rémunération

Lettre de la présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération	79
Le rôle et les activités de CRHR du conseil d'administration	80
Communication de l'information relative à la rémunération pour l'exercice 2024	80

Pratiques de gouvernance

Lettre de la présidente du comité de la gouvernance	86
Pratiques de gouvernance du conseil d'administration	87
Biographies des administrateurs	96

États financiers consolidés et notes annexes

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	98
Certificat de placement	99
Rapport de l'auditeur indépendant	100
États financiers consolidés	102
Notes annexes	107

Comment lire le présent rapport

Le présent rapport annuel porte sur la stratégie, la performance et la gouvernance de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC^{MD}) pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

D'abord, la section Stratégie comprend une description de notre mission, de la façon dont nous investissons l'actif de la caisse et assurons sa gouvernance, ainsi que de notre régime de rémunération au rendement. Ensuite, la section Rapport de gestion décrit notre performance en présentant les résultats attribuables aux diverses activités de placement et opérations réalisées au cours de l'exercice de même qu'au cours des cinq derniers exercices. Enfin, le rapport fournit de l'information supplémentaire sur les éléments de rémunération pour l'exercice 2024, puis il présente nos pratiques de gouvernance et nos états financiers consolidés détaillés. Vous trouverez un aperçu du présent rapport ainsi que les rapports annuels antérieurs et d'autres renseignements à l'adresse www.investissementsrpc.com/fr/.

Notre Rapport sur l'investissement durable est disponible à l'adresse www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing.

Déclarations prospectives

Ce rapport annuel contient de l'information et des déclarations prospectives. L'information et les déclarations prospectives comprennent toute l'information et toutes les déclarations au sujet des intentions, des plans, des attentes, des croyances, des objectifs, de la performance future et de la stratégie d'Investissements RPC, ainsi que toute autre information ou déclaration à l'égard de circonstances ou d'événements futurs qui ne se rapportent ni directement, ni exclusivement à des faits passés. L'information et les déclarations prospectives se caractérisent souvent, mais pas toujours, par l'emploi de termes comme « tendance », « éventuel », « possibilité », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « actuel », « avoir l'intention de », « estimer », « position », « supposer », « perspectives », « continuer », « demeurer », « maintenir », « soutenir », « viser », « atteindre », ainsi que par l'emploi de la forme future ou conditionnelle des verbes tels que « être », « devoir » ou « pouvoir » et d'expressions similaires. L'information et les déclarations prospectives ne représentent pas des faits passés, mais plutôt les prévisions actuelles d'Investissements RPC à l'égard des résultats et des événements futurs. Cette information et ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment en ce qui a trait au revenu de placement disponible, aux acquisitions prévues, aux approbations réglementaires et autres et aux conditions de placement en général. Bien qu'Investissements RPC soit d'avis que les hypothèses qui les sous-tendent sont raisonnables, cette information et ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de la performance future et, par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations en raison de leur nature incertaine. Investissements RPC ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ces déclarations à la lumière de nouvelles informations, par suite d'événements futurs, de changements de circonstances ou pour toute autre raison.

Nos gens. Notre mission. Notre performance.

Investissements RPC est un organisme de gestion de placements international.

Nous avons été constitués en tant que société d'État indépendante avec un objectif clair : assurer la solidité et la pérennité financière du Régime de pensions du Canada (RPC), en protégeant les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC au fil des générations.

Nos équipes expérimentées et averties investissent dans des actifs des marchés publics et privés dans le monde entier.

Nous diversifions notre portefeuille de placement sur le plan des catégories d'actifs et des régions géographiques, notre objectif étant de constituer une caisse qui demeure résiliente au fil du temps tout en poursuivant sa croissance.

Notre performance pour l'exercice 2024

Exercice clos le 31 mars 2024

ACTIF NET

632,3 G\$

RENDEMENT NET

8,0 %

BÉNÉFICE NET

46,4 G\$

Rapport du président du conseil

Chers cotisants, cotisantes et bénéficiaires du Régime de pensions du Canada,

J'ai le plaisir de vous présenter cette mise à jour annuelle sur les activités d'Investissements RPC pour l'exercice 2024. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons exercé nos activités dans un contexte marqué par trois grands thèmes : les importantes tensions géopolitiques, dans certains cas, impliquant une guerre, l'essor de l'intelligence artificielle et l'intensification des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Les taux d'intérêt demeurent élevés puisque les banques centrales cherchent à réduire l'inflation. Ces pressions ont nui à la confiance et ont eu une incidence sur l'économie mondiale et sur les marchés mondiaux des capitaux, ce qui occasionne de l'incertitude pour de nombreux Canadiennes et Canadiens.



Dean Connor, président du conseil

Dans un environnement instable, les Canadiennes et les Canadiens peuvent d'autant plus apprécier la solidité du Régime de pensions du Canada, et cette solidité dépend des résultats en matière de placement. Investissements RPC a généré de solides rendements des placements à l'exercice 2024, et la performance à long terme est demeurée robuste, avec un rendement nominal net sur 10 exercices de 9,2 pour cent par année. La caisse du RPC a en outre atteint un nouveau sommet, soit 632,3 milliards de dollars, en avance de plusieurs années par rapport aux projections initiales.

Surveillance de la stratégie à long terme

Nous célébrons le 25^e anniversaire d'Investissements RPC cette année. Au fil du temps, l'organisme a évolué pour devenir un organisme de placement sophistiqué dont l'actif net s'élève à 632,3 milliards de dollars et dont les placements sont répartis dans plus de 50 marchés mondiaux, avec plus de 74 milliards de dollars investis ici, au Canada.

Beaucoup de Canadiennes et de Canadiens l'ignorent, mais Investissements RPC est reconnu partout dans le monde comme la norme d'excellence en matière de gestion de régime de pensions. Notre succès est directement lié à la prévoyance de ses dirigeants fondateurs, qui ont conçu une structure de gouvernance permettant à l'organisme d'investir selon un mandat clair et unique – et de le faire professionnellement et indépendamment de tout gouvernement.

En tant qu'organisme servant des générations de Canadiennes et de Canadiens, nous devons continuer à progresser. Au cours du dernier exercice, le conseil a passé en revue et approuvé la prochaine étape de la stratégie évolutive d'Investissements RPC, qui exploite les capacités collectives de l'organisme, tout en s'adaptant à l'environnement changeant et à la taille et à la complexité grandissantes de la caisse. Le conseil est convaincu que cette façon de faire nous permettra de continuer d'offrir des rendements solides et durables à long terme aux cotisants, cotisantes et bénéficiaires actuels et futurs du RPC.

Dans le cadre de sa surveillance, le conseil propose des remises en question constructives à la direction, particulièrement en ce qui a trait aux décisions de placement importantes, à la gestion des risques et au respect de notre mandat, en misant sur une saine gestion des coûts pour générer de la valeur. Au cours de l'exercice 2024, le ratio des charges d'exploitation d'Investissements RPC s'établissait à 27,5 points de base, ce qui est bien inférieur à la moyenne sur cinq exercices de 28,3 points de base.

Nous avons aussi travaillé avec la direction sur des thèmes essentiels à la réussite de la caisse, comme l'intelligence artificielle générative, la durabilité et la façon dont nous pouvons tirer le meilleur parti de nos avantages comparatifs. Nous avons passé en revue les sujets faisant partie du discours public au Canada susceptibles d'avoir une incidence sur Investissements RPC, notamment l'idée

soulevée par le gouvernement de l'Alberta de créer un régime de pensions de l'Alberta et le débat sur les placements au Canada des caisses de retraite canadiennes. En tant que conseil, nous appuyons l'engagement continu de l'organisme envers la transparence de même que sa mobilisation en ce qui concerne ces questions, et nous partageons notre opinion sur ce que nous estimons être dans l'intérêt des cotisants, des cotisantes et des bénéficiaires. Nous ne sommes pas des décideurs politiques, mais nous avons la responsabilité de faire connaître nos points de vue – fondés sur les 25 années à investir de la caisse – sur ce qui fonctionne et ce qui pourrait avoir des conséquences durables, voire irréversibles.

Engagement envers les activités d'affaires

Le conseil supervise la politique de gestion du risque de l'organisme, qui définit notre appétence au risque, les catégories de risques et nos limites en matière de risque. Nous travaillons en étroite collaboration avec la chef de la gestion des risques et d'autres membres de la direction dans le cadre de l'examen et de l'approbation de la politique de gestion du risque et de la surveillance de l'exposition aux risques et de la performance de la caisse.

Le conseil supervise aussi l'efficacité de l'équipe de la haute direction. Nous avons été ravis de la nomination de Manroop Jhooty à titre de directeur général principal et chef, Gestion de fonds globale au cours de l'exercice. Nous avons également appuyé un changement au rôle de chef des placements à la suite duquel tous les services de placement relèvent de ce dernier.

Nous reconnaissons l'importance de collaborer avec les entreprises mondiales et valorisons les occasions de rencontrer nos employés, nos partenaires et nos parties prenantes dans différentes régions. En septembre 2023, nous avons tenu notre première réunion régionale du conseil en personne depuis la pandémie, à Londres, au Royaume-Uni. Nous avons été impressionnés par l'excellence et le professionnalisme de notre équipe de l'Europe et avons apprécié d'avoir l'occasion d'interagir avec nos partenaires et parties prenantes dans la région. Le message de nos partenaires de placement externes est clair : nous sommes un partenaire de choix grâce à notre équipe talentueuse et à notre capital solide et réputé.

Renouvellement du conseil et nominations

Nous cherchons à maintenir les normes de rendement et de reddition de comptes les plus élevées tout en assurant la continuité et la diversité au sein de notre conseil. Le conseil garde toujours ces priorités en tête dans le cadre de la gestion de son renouvellement.

Nadir Mohamed s'est joint au sein du conseil d'administration en octobre 2023. M. Mohamed a été président et chef de la direction de Rogers Communications et compte une vaste expérience à titre d'administrateur. Il est à l'heure actuelle membre du conseil de Cineplex Inc. et président d'Alignvest Management Corp. et de DMZ Ventures.

Nous avons confirmé le renouvellement des mandats de quatre membres du conseil : Ashleigh Everett, John Montalbano, Mary Phibbs et Boon Sim. Ils ont tous apporté une contribution importante au conseil et à l'organisme, et je leur suis reconnaissant pour leur dévouement et leur service.

Au nom de l'ensemble du conseil, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à M^{me} Heather Munroe-Blum, qui a siégé au conseil avec distinction depuis 2010, et à titre de présidente du conseil depuis 2014. Elle a dirigé le conseil lors de diverses occasions et défis alors qu'Investissements RPC faisait croître la caisse du RPC, d'un peu plus de 130 milliards de dollars en 2010 à ce qu'elle est aujourd'hui. Nous remercions M^{me} Munroe-Blum pour ses innombrables contributions à Investissements RPC, qui se sont notamment traduites par les normes d'intégrité, de rendement élevé et de gouvernance reconnues à l'échelle mondiale que nous avons aujourd'hui. J'ai été véritablement honoré d'être nommé pour succéder à M^{me} Munroe-Blum, et j'assume ce rôle avec un grand sens des responsabilités, sachant que plus de 22 millions de Canadiennes et de Canadiens comptent sur nous.

Perspectives pour les 25 prochaines années

Je tiens à remercier le président et chef de la direction, John Graham, notre excellente équipe de la haute direction, ainsi que les employés d'Investissements RPC pour leur dévouement indéfectible et leur collaboration exceptionnelle au cours de l'exercice. Leur travail acharné et leur engagement à l'égard de la mission fondamentale d'Investissements RPC ont joué un rôle déterminant dans notre réussite. J'aimerais également exprimer ma gratitude à mes collègues membres du conseil pour leur engagement, leurs conseils et leur appui au cours de ma première année à titre de président du conseil.

Au cours des 25 premières années d'existence d'Investissements RPC, nous avons établi de solides assises pour cette institution. Grâce à notre talent, à notre stratégie et à notre gouvernance, je suis très confiant quant à la capacité d'Investissements RPC à accomplir notre mission, ce qui profitera à des générations de Canadiennes et de Canadiens pour les années à venir.

Le président du conseil,



Dean Connor

Message du président

Chers cotisants, cotisantes et bénéficiaires,

À l'occasion du 25^e anniversaire d'Investissements RPC, nous mesurons avec fierté le chemin parcouru. Nous nous y étions engagés avec une mission claire : gérer les fonds qui nous sont confiés pour servir au mieux les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires canadiens. Notre engagement à cet égard est demeuré indéfectible au fil des ans, et nous avons généré de solides rendements sur les placements et amélioré la sécurité financière à la retraite de 22 millions de Canadiennes et de Canadiens. Après 25 ans, nous continuons de générer de solides rendements en maintenant le cap sur l'horizon à long terme et sur la constitution de portefeuilles diversifiés grâce à des systèmes robustes de gouvernance et de gestion des risques. Encore une fois cette année, nous avons produit les résultats attendus pour assurer la viabilité du RPC pour les générations à venir.



John Graham, président et chef de la direction

La caisse du RPC continuera de relever les défis à mesure qu'ils se présentent. Par exemple, avec le vieillissement de la population au pays, de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens commenceront à compter sur les prestations qu'ils recevront du RPC. Aujourd'hui, plus d'une personne sur cinq approche de l'âge de la retraite (entre 55 et 64 ans) au Canada. Cette proportion n'a jamais été aussi élevée dans l'histoire du pays, et ce défi nous inspire tous les jours. Comme je le dis à mes voisins et amis, vous pouvez compter sur la présence du RPC lorsque vous prendrez votre retraite. Vous trouverez ci-après les dernières nouvelles concernant certaines de nos activités de l'exercice 2024.

Notre performance

Le bénéfice net de la caisse du RPC (déduction faite de tous les coûts) pour le dernier exercice s'est établi à 46,4 milliards de dollars, et notre rendement sur 10 exercices demeure solide, à 9,2 pour cent. Au 31 mars 2024, la caisse avait augmenté pour se chiffrer à 632,3 milliards de dollars, et elle devrait atteindre la barre du billion de dollars en actifs d'ici huit ans. Au cours de la dernière année, grâce à notre rendement à long terme soutenu, nous avons été reconnus comme l'une des caisses de retraite

publiques les plus performantes au monde par Global SWF, une plateforme de données qui classe les caisses de retraite publiques. De plus, l'actuaire en chef du Canada a conclu que le RPC sera viable sur le plan financier pour au moins les 75 prochaines années.

Nous avons obtenu ces résultats dans le contexte d'une année inhabituelle pour les marchés financiers mondiaux. La croissance économique a été forte aux États-Unis malgré les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt élevés. Le marché boursier américain a ainsi atteint de nouveaux sommets, stimulé en grande partie par les actions de sociétés du secteur des technologies. Cette effervescence à l'égard des actions se reflète dans le rendement de notre portefeuille de référence, un panier d'actions mondiales – composé d'environ 50 pour cent d'actions américaines – et d'obligations que nous utilisons pour représenter notre appétence au risque de marché. La valeur de ce portefeuille a augmenté de 19,9 pour cent au cours de l'exercice, comparativement à un rendement de 8,0 pour cent pour notre portefeuille.

En constatant l'écart entre ces rendements, d'aucuns pourraient affirmer que la caisse du RPC aurait mieux fait de reproduire le panier de titres cotés en bourse. Nous aspirons au meilleur rendement possible, mais nos résultats doivent être considérés sur une longue période, et non sur un seul exercice. Lorsqu'il s'agit de mesurer notre performance malgré les fluctuations du marché, que ce soit à la hausse ou à la baisse, nous sommes confiants dans notre approche.

Évolution de notre leadership

Notre conseil d'administration a approuvé une version renouvelée de la stratégie de l'organisme, qui définit notre orientation pour les prochaines années. Notre stratégie établit une feuille de route pour nos aspirations afin de nous démarquer de façon à offrir un rendement supérieur sur les placements (se reporter à la page 14). De nouvelles initiatives apportent également du dynamisme dans l'ensemble de l'organisme en jetant les bases d'une amélioration de l'efficacité, de la collaboration et du rendement des placements.

Dans le cadre de l'évolution de notre stratégie, nous avons réorganisé notre structure de direction afin de mieux gérer la taille, la complexité et la croissance de la caisse du RPC. Nous avons séparé les rôles de chef des placements et de chef, Gestion de fonds globale, afin de rendre plus dynamiques la gestion de notre portefeuille, la gestion du bilan et le positionnement tactique. Notre chef des placements, Edwin Cass, supervise maintenant tous les services de placement, ce qui comprend le service Gestion de fonds globale, qui est maintenant dirigé par Manroop Jhooty, le dernier membre à s'être joint à notre équipe de la haute direction.

Enfin, nous avons accueilli de nouveaux membres au sein de notre conseil d'administration. Dean Connor, un membre clé de notre conseil d'administration depuis août 2021, a été nommé président du conseil. Il succède à M^{me} Heather Munroe-Blum, qui était présidente depuis 2014. Nous remercions M^{me} Munroe-Blum pour son leadership au cours de la dernière décennie. Nadir Mohamed, ancien président et chef de la direction de Rogers Communications, s'est joint au conseil d'administration à la fin de l'exercice précédent.

Le RPC dans l'opinion publique

Avec la croissance de la caisse du RPC, Investissements RPC s'est imposé graduellement dans les débats publics sur les meilleurs moyens de renforcer la sécurité financière des générations futures. Certains se demandent si les régimes de retraite publics investissent suffisamment au Canada, ou si l'Alberta devrait se retirer du RPC.

Compte tenu de la solide performance financière que la caisse du RPC maintient depuis longtemps, il est évident que nous devons conserver notre stratégie de placement mondiale bien établie. Cela dit, je respecte entièrement le droit des Albertains de poser des questions et de chercher à s'informer afin de faire des choix éclairés au sujet de leurs régimes de retraite. C'est pourquoi nous avons créé un site Web (VotreRPC.ca) présentant les faits sur notre modèle de régime de retraite national. Je n'ai cessé de répéter qu'en matière de régimes de retraite, la force du nombre fait toute la différence. La mise en commun des cotisations de plus de 22 millions de Canadiennes et de Canadiens contribue à protéger la caisse du RPC de la volatilité des marchés et de l'évolution du portrait démographique. Notre taille représente un avantage concurrentiel nous donnant accès à des transactions partout dans le monde favorisant la croissance de la caisse du RPC. La transférabilité du RPC représente un autre avantage qui permet aux Canadiennes et aux Canadiens d'encaisser leurs prestations du RPC, peu importe où ils s'établissent à la retraite.

Il ne fait également aucun doute qu'il est important d'investir au Canada, et c'est pourquoi 12 pour cent de notre portefeuille est investi au pays. Pour replacer cette donnée dans son contexte, le Canada ne représente que 3 pour cent du PIB mondial. Nos placements au Canada représentent donc plus de quatre fois le poids économique mondial du Canada, car nous reconnaissons les excellentes occasions de placement sur notre marché intérieur. D'un autre côté, notre mandat consiste à maximiser le rendement tout en évitant des risques indus en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du régime, ce qui nécessite une diversification minutieuse; c'est un élément clé d'un régime de retraite résilient et l'un de nos principes de placement fondamentaux. Nos cotisants et cotisantes vivent et travaillent au Canada, mais le fait de limiter leur argent à cet unique marché pourrait nuire à la viabilité à long terme de la caisse.

Faits saillants des transactions

Au cours de l'exercice, nos placements ont connu une croissance importante. Nous avons augmenté de 905 millions de dollars américains notre placement dans Pattern Energy Group, l'un des plus importants promoteurs et exploitants d'énergie éolienne et solaire au monde, établi en Amérique du Nord. Nous avons investi 197 millions de dollars pour financer et soutenir l'acquisition, par CapVest Partners, de Recochem, un fabricant et distributeur mondial de premier plan de produits ménagers liquides et de liquides automobiles pour le marché secondaire, dont le siège social est au Canada.

Notre premier engagement dans les infrastructures en Italie consiste en une entente en vue d'investir un montant maximal de 2,9 milliards de dollars dans NetCo, le plus important réseau de télécommunications fixes en Italie, qui devrait être conclue au cours de l'été 2024. À titre d'investisseur mondial actif dans les infrastructures, nous détenons actuellement 29 placements, notamment dans des routes à péage, des ports, des services publics et des actifs numériques dans 13 pays, dans des marchés établis et émergents.

Enfin, nous avons opéré une sortie avantageuse de notre participation dans les parcs éoliens Hohe See et Albatros. Cette vente nous a valu un produit de 374 millions de dollars, déduction faite des coûts, ce qui nous a permis de générer des rendements qui ont largement dépassé nos projections initiales.

Un jalon important

Nous sommes fiers d'offrir des rendements solides et soutenus aux Canadiennes et Canadiens depuis un quart de siècle. À 25 ans, une personne est considérée comme jeune adulte; on l'imagine déterminée et pleine d'optimisme pour l'avenir. C'est exactement ce que je ressens à l'égard d'Investissements RPC en ce moment : nous avons fait preuve d'une grande résilience et connu une croissance exceptionnelle depuis un quart de siècle, mais ce qu'il nous reste à accomplir dans les prochaines décennies est encore plus grand.

Pour atteindre les objectifs de la caisse du RPC, nous aurons besoin d'une équipe de haut calibre, dotée d'une orientation stratégique. Plus important encore, nous devons faire preuve d'agilité et continuer de nous adapter, car le monde évolue rapidement. Les compétences sur lesquelles les sociétés d'investissement s'appuyaient il y a une décennie à peine ne suffisent plus à se démarquer dans les conditions actuelles. Afin de maintenir notre élan et de nous renforcer, nous devons transformer notre organisme en un moteur de placement adapté à une économie mondiale en évolution rapide. Je suis convaincu que notre approche de placement active mais patiente, conjuguée à l'importance que nous accordons à l'amélioration continue, nous permettra de constituer un portefeuille résilient pour les 25 prochaines années et au-delà.

À tous nos cotisants, cotisantes et bénéficiaires, merci de nous faire confiance; c'est ce qui nous permet d'ériger un des piliers de vos revenus de retraite. Vous pouvez compter sur nous pour faire de notre mieux afin de mériter votre confiance jour après jour.

Cordialement,

Le président et chef de la direction,



John Graham

25 années à investir pour les Canadiennes et les Canadiens

Investissements RPC a été créé pour investir et faire croître la caisse du RPC afin d'établir une assise sur laquelle bâtir une sécurité pour la retraite des Canadiennes et des Canadiens.

En 1999, Investissements RPC a reçu un premier transfert de 12 millions de dollars pour investir dans les marchés financiers. Le Bureau de l'actuaire en chef du Canada prévoyait alors que la caisse atteindrait 392 milliards de dollars à la fin de 2023. La projection qui avait alors été établie ne s'applique qu'aux actifs du RPC de base.

Au cours des 25 années d'investissement qui ont suivi, Investissements RPC a pris des décisions stratégiques qui ont mis la caisse sur la bonne voie pour dépasser de plus de 150 milliards de dollars ces projections initiales, en grande partie en raison du bénéfice net que nous avons gagné sur les placements.

Nombre de cotisants, cotisantes
et bénéficiaires

22 millions et plus

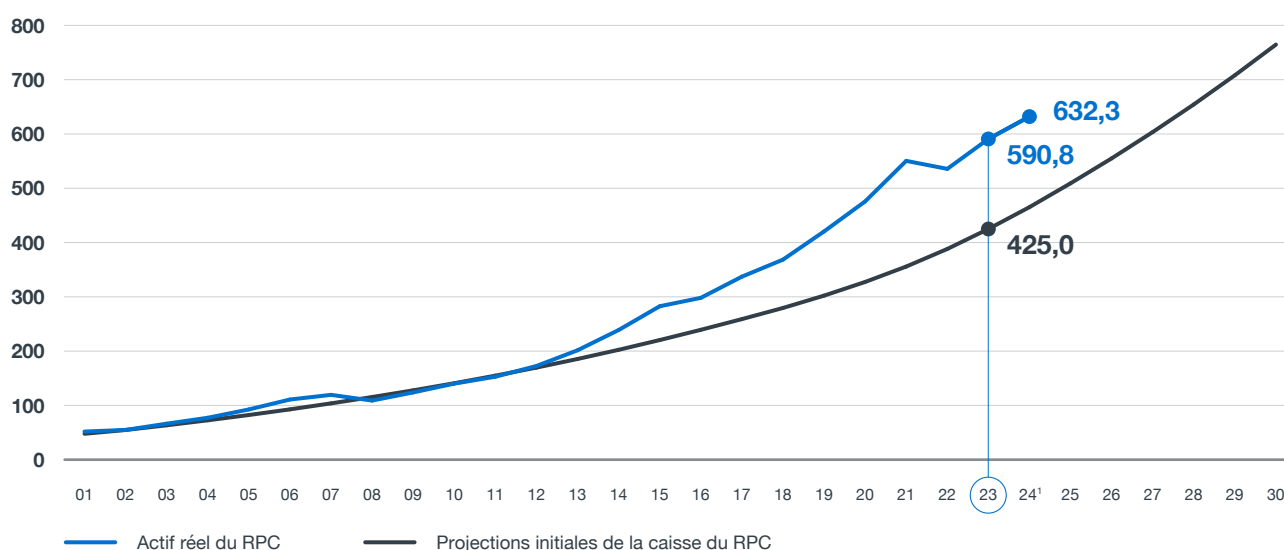
Bénéfice net cumulatif depuis
la création en 1999

432,4 G\$

Notre stratégie de gestion active et notre approche du portefeuille global ont permis une croissance accélérée de la caisse du RPC, laquelle a dépassé 600 milliards de dollars, plusieurs années en avance sur les projections initiales, tel que l'illustre le graphique ci-dessous.

Projections initiales de la caisse du RPC et actif réel de la caisse du RPC

Aux 31 décembre (en milliards \$)



Les projections initiales quant à l'actif de la caisse du RPC comprennent les projections tirées du 18^e rapport actuariel sur le régime de retraite du Canada (au 31 décembre 2000) et les projections quant à l'actif du RPC supplémentaire tirées du 30^e rapport actuariel sur le régime de retraite du Canada (au 31 décembre 2018). Les résultats réels de la caisse ont dépassé les hypothèses initiales du Bureau de l'actuaire en chef, ce qui s'explique surtout par les changements stratégiques apportés à notre approche en matière de placement au cours de cette période de 25 ans.

1. Actif réel de la caisse du RPC au 31 mars 2024.

Horizon de placement à long terme

Notre stratégie de placement s'enracine dans la nature multigénérationnelle de notre mandat, qui permet de réaliser une croissance viable financièrement à long terme.

Notre équipe mondiale de 2 125 employés, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, recherche les meilleures occasions de placement dans toutes les catégories d'actifs et collabore avec des partenaires de classe mondiale afin de générer de la valeur à long terme pour la caisse.

Nombre de pays où nous détenons des placements

56

Nombre de partenaires de placement à l'échelle mondiale

328

Le Bureau de l'actuaire en chef est un organisme fédéral indépendant qui effectue les évaluations des coûts futurs du RPC et qui surveille la viabilité financière à long terme de chaque composante du régime. Tous les trois ans, le Bureau de l'actuaire en chef produit un rapport sur la situation financière du RPC de base et du RPC supplémentaire. Le dernier rapport, publié en décembre 2022, a de nouveau confirmé que les deux composantes du RPC demeurent viables sur le plan financier, selon les taux de cotisation prévus par la loi au 31 décembre 2021, pour au moins les 75 prochaines années.

Bénéfice net des 10 derniers exercices

336,7 G\$

Rendement nominal net sur 10 exercices

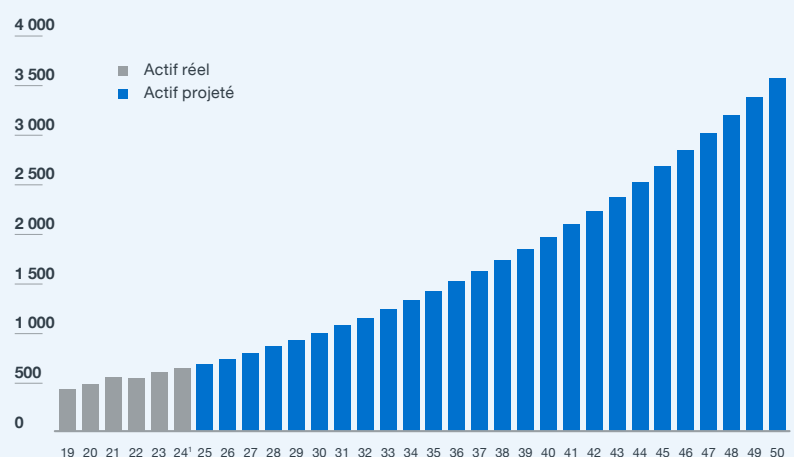
9,2 %

Rendement réel net sur 10 exercices

6,5 %

Actif de la caisse projeté

Aux 31 décembre (en milliards \$)



Le graphique ci-dessus présente les prévisions globales du 31^e rapport du Bureau de l'actuaire en chef relativement aux actifs, compte tenu de l'évolution future des données démographiques, de la conjoncture économique et du contexte de placement. La croissance de la caisse repose sur deux facteurs : les cotisations nettes des participants au RPC et le revenu net tiré des placements.

Selon le rapport de l'actuaire en chef, le total de la caisse devrait atteindre, d'ici 2050, 3,6 billions de dollars (2,0 billions de dollars, après ajustement de la valeur en fonction du taux d'inflation anticipé).

1. Représente l'actif net total réel au 31 mars 2024.

Direction mondiale

Notre équipe de la haute direction apporte un large éventail d'expériences à l'organisme.

John Graham
Président et chef
de la direction



Maximilian Biagosch
Directeur général principal,
chef mondial, Placements en
actifs réels et chef, Europe



Edwin Cass
Directeur général principal et
chef des placements



Andrew Edgell
Directeur général principal et
chef mondial, Placements en
instruments de crédit



Kristina Fanjoy
Directrice générale principale
et chef des finances



Frank Ieraci
Directeur général principal
et chef mondial, Actions
à gestion active et Science
des placements



Manroop Jhooty
Directeur général principal et
chef, Gestion de fonds globale



Suyi Kim
Directrice générale
principale et chef mondiale,
Placement privé



Michel Leduc
Directeur général principal
et chef mondial, Relations
publiques et communications



Geoffrey Rubin
Directeur général principal et
stratège de fonds unique



Priti Singh
Directrice générale principale
et chef mondiale, Marchés
financiers et placements
factoriels



Mary Sullivan
Directrice générale
principale et chef de la
gestion des talents



Agus Tandiono
Directeur général principal,
chef, Asie-Pacifique et chef,
Actions à gestion active, Asie



Patrice Walch-Watson
Directrice générale
principale, avocate-conseil
et secrétaire générale



Kristen Walters
Directrice générale
principale et chef de la
gestion des risques



Jon Webster
Directeur général principal
et chef de l'exploitation



Pour en savoir plus sur l'équipe de direction d'Investissements RPC, visiter notre [site Web](#).

Notre mission

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, qui exerce ses activités sous le nom d'Investissements RPC, est un organisme de gestion de placements international. Notre raison d'être est de favoriser la pérennité financière du Régime de pensions du Canada (RPC ou le régime). Nous investissons avec prudence les montants que le RPC nous transfère, afin de contribuer à la création d'une assise sur laquelle la population canadienne pourra bâtir une sécurité financière pour la retraite.

Investissements RPC est régi par une loi du Parlement, la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*). Aux termes de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, l'objectif d'Investissements RPC est « de placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada ». Nous gérons toutes les sommes que le RPC nous transfère dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC, afin de contribuer à assurer la viabilité du RPC pour les générations actuelles et futures.

Le total de l'actif que nous gérons, déduction faite des passifs, est appelé « la caisse ». Il est essentiel que nous gérons la caisse en tenant compte des facteurs de risque et des facteurs socioéconomiques auxquels le RPC est exposé, tels que le vieillissement de la population au Canada, les taux de natalité, les niveaux d'emploi et les niveaux d'immigration dans l'avenir et le taux de croissance réel du revenu d'emploi sur lequel sont fondées les cotisations au RPC. Pour atténuer l'exposition de la caisse aux risques liés aux conditions économiques et démographiques futures au Canada, nous diversifions nos placements sur les marchés mondiaux.

Indépendance et reddition de comptes

Tous les actifs de la caisse sont détenus par Investissements RPC et ils sont entièrement distincts de ceux de tout gouvernement. Les cotisations au RPC qui sont versées par les particuliers et les employeurs et qui ne sont pas nécessaires au versement des prestations de retraite courantes au titre du RPC sont transférées à Investissements RPC. Ces cotisations et les rendements des placements générés par Investissements RPC permettent de financer le versement des prestations de retraite futures aux niveaux fixés par les gérants du RPC au sein du gouvernement.

Contrairement à celles de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du RPC ne proviennent pas des recettes fiscales générales. Les fonds nécessaires au versement des prestations du RPC proviennent uniquement de deux sources :

- Les cotisations des particuliers et de leurs employeurs, lesquelles sont fondées sur le revenu d'emploi jusqu'à concurrence du montant maximal couvert par le RPC.
- Les rendements obtenus des placements.

Qui plus est, contrairement à l'impôt recueilli au sein du Trésor du gouvernement fédéral, les cotisations au RPC et l'actif net de la caisse peuvent uniquement être utilisés pour satisfaire aux obligations du RPC. Investissements RPC doit rendre des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les cogérants du RPC. Un élément clé de notre cadre global de gouvernance est notre conseil d'administration chevronné, diversifié et professionnel (le conseil). Le gouverneur en conseil nomme les membres de notre conseil sur la recommandation du ministre fédéral des Finances, à la suite d'une consultation avec les provinces participant au RPC.

La *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* n'établit aucune directive de placement quant aux objectifs d'ordre économique et social, ni aucune directive d'ordre politique. Bien que les gouvernements fédéral et des provinces participantes assurent la surveillance d'Investissements RPC, ils ne dictent ni la façon dont la caisse du RPC est investie ni dans quels titres elle devrait l'être; nous sommes régis par un conseil d'administration indépendant. Notre indépendance vis-à-vis du gouvernement est entérinée par l'adoption d'une loi soigneusement élaborée, en vertu de laquelle nous avons la capacité et le devoir d'exercer nos activités sans lien de dépendance et à l'abri de toute ingérence politique.

Toute modification des lois qui régissent Investissements RPC doit être approuvée par le gouvernement fédéral ainsi que par les deux tiers des provinces représentant deux tiers de la population. Il s'agit d'une exigence plus élevée que celle applicable aux modifications de la Constitution canadienne. Ces freins et contrepoids protègent les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC, ainsi que l'indépendance d'Investissements RPC.

Nous rendons des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre fédéral des Finances, qui dépose notre rapport annuel au Parlement. Nous présentons des états financiers trimestriels aux ministres des Finances fédéral et provinciaux et les publions sur notre [site Web](#) dans les deux langues officielles.

Comme l'exige la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, tous les six ans, un examen spécial de nos systèmes et pratiques est effectué par un examinateur indépendant. L'examen spécial le plus récent a été effectué par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en février 2022. Dans le cadre de cet examen spécial, l'examinateur indépendant a exprimé une opinion favorable et a conclu qu'il existait une assurance raisonnable que les systèmes et pratiques examinés ne présentaient aucune déficience importante. Une copie du rapport est accessible sur notre [site Web](#). Le prochain examen spécial devrait être effectué à l'exercice 2028.

Nos états financiers annuels doivent faire l'objet d'un audit externe, avant d'être examinés par le comité de vérification du conseil d'administration, qui en recommande ensuite l'approbation à l'ensemble du conseil.

Transparence

Afin de préserver la confiance du public, Investissements RPC exerce ses activités de façon transparente et ouverte en démontrant continuellement son engagement en matière de reddition de comptes dans le cadre de ses pratiques et de ses actions. Nous nous efforçons de fournir aux cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC de l'information leur permettant de comprendre comment nous effectuons des placements et gérons la caisse dans leur intérêt. Nous espérons ainsi favoriser une meilleure compréhension de ce qui assure le rendement, la stabilité et la viabilité financière de la caisse. Nous communiquons cette information notamment :

- en ayant recours à notre [site Web](#), à des voies numériques et aux médias sociaux pour expliquer qui nous sommes, ce que nous faisons et la façon dont nous investissons;
- en publiant des rapports annuels précisant notre stratégie, le rendement de la caisse, l'exposition de notre actif net, nos activités de placement, notre approche en matière d'investissement durable, notre gouvernance, les coûts, les risques principaux et la rémunération;
- en publiant des rapports trimestriels sur la performance;
- en présentant des informations à jour sur nos nouveaux placements significatifs, nos ventes d'actifs et les faits nouveaux concernant l'organisme;
- en tenant des assemblées publiques bisannuelles dans les provinces participantes (la dernière série d'assemblées publiques a eu lieu en 2022 et la prochaine série a lieu en 2024);
- en donnant des conférences et des présentations et en publiant, par l'entremise de l'Institut sur les données d'Investissements RPC, des rapports portant sur une grande variété de sujets liés aux principaux points de vue, risques, enjeux, occasions et événements ayant une incidence sur notre stratégie et nos placements;
- en nous engageant activement auprès de nos parties prenantes, des experts en régimes de retraite, des médias d'information et d'autres parties intéressées.

Code de déontologie

Nous visons à maintenir des normes de conduite strictes et des pratiques d'affaires rigoureuses, notamment en ce qui concerne notre engagement en matière d'éthique et nos pratiques de communication de l'information. Notre code de déontologie à l'intention du conseil d'administration et des employés énonce nos attentes en matière d'éthique et oriente nos actions, et il comprend des règles de conduite personnelle et professionnelle. La rubrique Pratiques de gouvernance du conseil d'administration, qui commence à la page 86, et notre [site Web](#) présentent de plus amples renseignements sur notre code de déontologie.

Régime de pensions de base et Régime de pensions supplémentaire du Canada

Après la conclusion d'une entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le projet de loi C-26, intitulé *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*, a reçu la sanction royale en décembre 2016. Cette loi a augmenté le montant des prestations de retraite et des autres prestations qui seront versées au titre des cotisations versées après 2018. Elle a également augmenté le taux de cotisation requis au titre des revenus couverts par

le RPC, ainsi que la limite supérieure des revenus couverts. Ces augmentations ont débuté en janvier 2019 et elles sont appliquées graduellement sur une période de sept ans.

Dans le cadre de ces modifications, le RPC a été divisé en deux volets :

- le RPC « de base » s'entend de la partie des prestations et des cotisations qui continuent d'être versées aux taux utilisés avant janvier 2019;
- le RPC « supplémentaire » s'entend des prestations et des cotisations supplémentaires qui ont pris effet en janvier 2019.

Les cotisations au RPC supplémentaire devraient être suffisamment élevées pour capitaliser entièrement, avec le revenu de placement, les prestations supplémentaires à mesure qu'elles s'accumulent. Les personnes qui cotisent gagneront graduellement des prestations supplémentaires à mesure qu'elles verseront des cotisations supplémentaires. Les cotisations pour le RPC de base devraient rester stables à long terme, à un niveau qui permet de maintenir le ratio de l'actif de la caisse par rapport aux dépenses du RPC.

Les cotisations, les prestations et les actifs connexes au titre du RPC supplémentaire sont comptabilisés conjointement et séparément de ceux du RPC de base. Nous veillons à nous assurer que nous investissons équitablement les actifs de la caisse dans les deux comptes, tout en reconnaissant qu'ils présentent des caractéristiques de financement différentes.

État actuel et futur du RPC et de la caisse

Le Bureau de l'actuaire en chef est un organisme fédéral indépendant. Tous les trois ans, il effectue un examen formel de la viabilité financière du RPC sur une période d'au moins 75 ans, lequel définit les attentes à l'égard des rendements nets de la caisse et tient compte de nombreux facteurs prospectifs, notamment :

- le nombre de personnes qui cotisent et les revenus d'emploi;
- le nombre de bénéficiaires de prestations de retraite par rapport au nombre de personnes qui cotisent;
- les changements prévus dans l'espérance de vie.

Le plus récent examen actuariel du RPC (le 31^e rapport actuariel) a été effectué au 31 décembre 2021 et a été déposé à la Chambre des communes en décembre 2022. Il visait les deux composantes du RPC, soit le RPC de base et le RPC supplémentaire. Le rapport a conclu que le RPC sera viable sur le plan financier au moins pendant les 75 prochaines années, selon les taux de cotisation prévus par la loi.

Le prochain examen actuariel aura lieu au cours de l'année civile 2025 et portera sur la situation du RPC de base et du RPC supplémentaire au 31 décembre 2024.

Vous trouverez plus d'information sur la caisse du RPC sur notre [site Web](#). Vous trouverez aussi plus d'information sur le financement des comptes de base et supplémentaire du RPC sur notre [site Web](#).

Générer de la valeur

Nos avantages comparatifs

Pour assurer sa réussite sur le long terme au sein des marchés mondiaux des capitaux extrêmement concurrentiels, un investisseur doit d'abord présenter des avantages comparatifs et en faire bon usage. Nous sommes d'avis que la nature durable de la caisse, notre gouvernance et notre culture nous distinguent de nombreux autres grands investisseurs institutionnels. Ensemble, ces caractéristiques renforcent notre capacité à générer de la valeur dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.

Nos avantages intrinsèques

La nature même de la caisse nous procure trois avantages distincts en matière de placement :

Horizon à long terme – Le RPC doit servir la population canadienne pour de nombreuses générations futures. Par conséquent, la caisse a un horizon de placement beaucoup plus long que celui de la plupart des investisseurs. Nous pouvons évaluer les perspectives de nos stratégies non seulement sur plusieurs trimestres ou années, mais également sur plusieurs décennies. Nous pouvons supporter des replis à court terme afin de créer de la valeur sur le long terme. La plupart des investisseurs prennent des mesures à court terme, de leur plein gré ou en raison de contraintes commerciales. Leur capacité à accéder à certains placements ou à conserver des placements dont les avantages ne doivent être pleinement réalisés que sur un horizon à plus long terme s'en trouve ainsi plus limitée que celle d'Investissements RPC.

Certitude à l'égard de l'actif à investir – Les actifs futurs de la caisse sont très prévisibles, et ses tendances en matière de flux de trésorerie s'annoncent généralement stables. Par conséquent, nous ne sommes pas contraints de vendre des actifs pour pouvoir verser des prestations, et nous pouvons créer des stratégies de placement en toute confiance. Cette certitude à l'égard des actifs et des flux de trésorerie renforce notre capacité à procéder à d'importantes opérations et à entretenir des relations continues en tant que partenaires financiers de confiance.

Taille – Comme le RPC est l'une des plus grandes caisses de retraite au monde, nous pouvons avoir accès partout dans le monde à des occasions pour lesquelles seuls les plus grands investisseurs institutionnels peuvent se faire concurrence. En outre, notre taille nous permet de maintenir à l'interne des équipes spécialisées et d'avoir accès à des partenaires externes à l'échelle mondiale, ainsi que de développer les technologies de placement et les capacités opérationnelles nécessaires pour exploiter une plateforme de placement mondiale rentable.

Nos avantages comparatifs nous permettent de prendre des décisions axées sur le long terme, comme il est décrit dans les rubriques qui suivent.

Nos avantages développés

En plus de nos avantages intrinsèques, nous sommes d'avis que les choix stratégiques que nous effectuons en tant qu'organisme nous procurent trois autres principaux avantages :

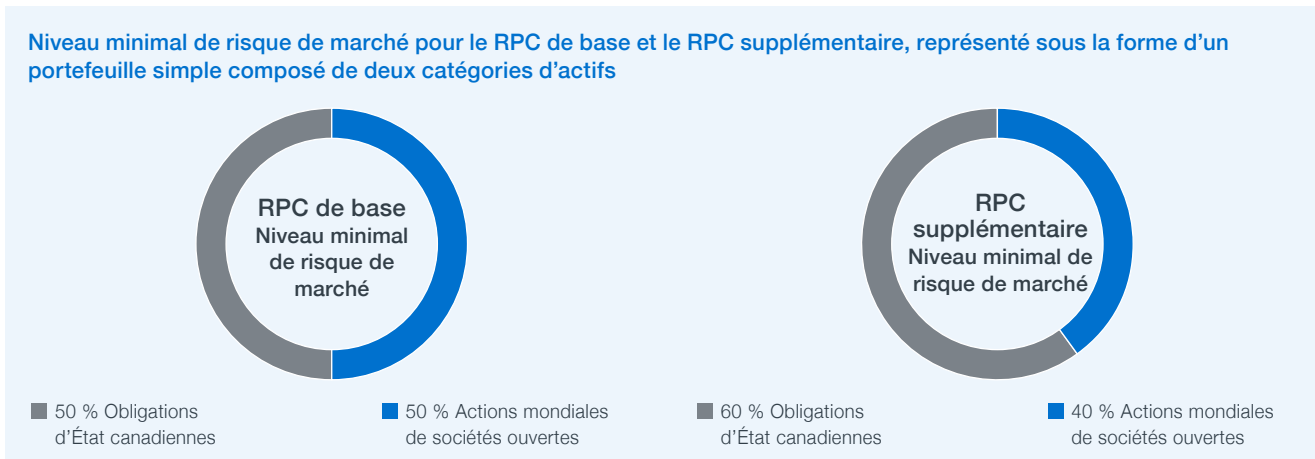
Expertise interne et image de marque – Notre expertise, notre connaissance des marchés locaux, notre image de marque et notre réputation nous permettent de saisir des occasions attrayantes à travers le monde, tant sur les marchés privés que sur les marchés publics. Notre équipe répartie dans nos bureaux à l'échelle mondiale s'efforce de créer de la valeur grâce à ses pratiques exemplaires, ses connaissances approfondies, ses compétences et son expérience dans la gestion d'actifs à l'interne et en collaboration avec des partenaires externes. Notre marque nous permet d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des employés qualifiés des quatre coins du monde.

Partenaires externes et relations – Grâce à notre taille et à d'autres avantages, nous pouvons tirer parti des ressources spécialisées et de l'expertise de nombreux partenaires externes à l'échelle mondiale. Notre expertise interne nous permet de bâtir des relations solides avec ces partenaires à long terme de manière à ce que la caisse en tire la plus grande valeur. Nos partenaires externes effectuent également des recherches et fournissent de l'information concrète sur l'environnement local, en plus de fournir des services continus en matière de gestion d'actifs.

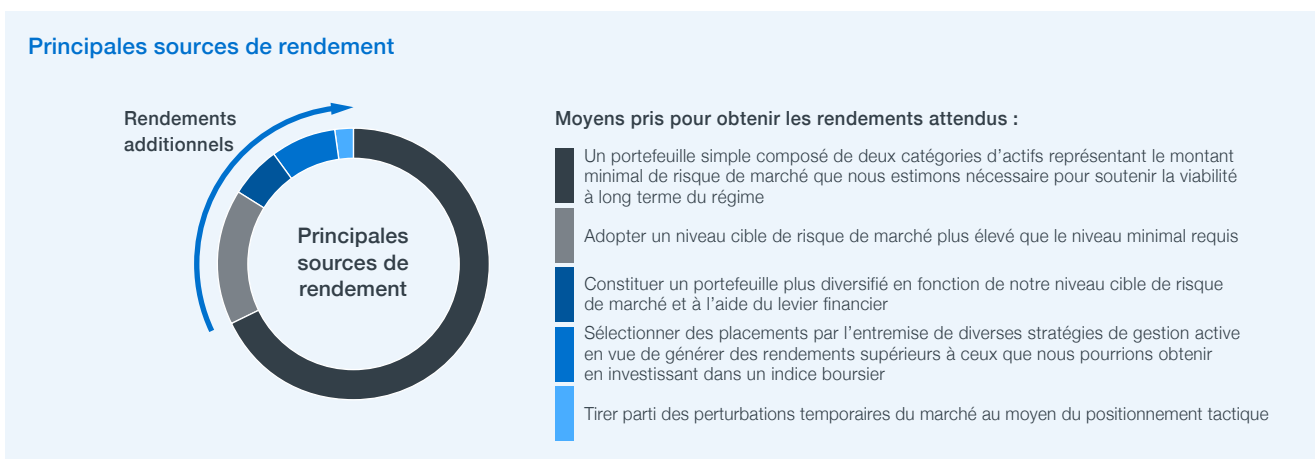
Approche du portefeuille global – Nous estimons que les balises associées aux grandes catégories d'actifs comme les « actions » ou les « biens immobiliers » ne reflètent pas suffisamment les facteurs sous-jacents qui influent sur les risques et les rendements associés aux placements. Par conséquent, nous analysons les facteurs fondamentaux et des facteurs de risque et de rendement plus indépendants associés à chaque catégorie d'actifs et à chaque stratégie. Forts de ces connaissances, nous pouvons alors obtenir avec plus d'exactitude la combinaison voulue d'expositions mondiales visant à optimiser les rendements en fonction du niveau cible de risque de marché.

Nos principales sources de rendement

À titre d'organisme de placement, Investissements RPC doit prendre certains risques pour générer des rendements. Nous estimons un niveau minimal de risque de marché pour la caisse, suffisant pour lui permettre de générer les rendements nécessaires pour assurer la viabilité financière à long terme du RPC. Pour mesurer ce niveau minimal de risque de marché, nous l'envisageons comme étant fondé sur un portefeuille simple composé de deux catégories d'actifs, soit des actions mondiales et des obligations d'État canadiennes. Les obligations d'État canadiennes comprennent les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Ce niveau de risque tient compte des taux de cotisation prévus par la loi actuels et des attentes à long terme d'Investissements RPC à l'égard des rendements de ces actifs. L'approche s'applique tant au RPC de base qu'au RPC supplémentaire.



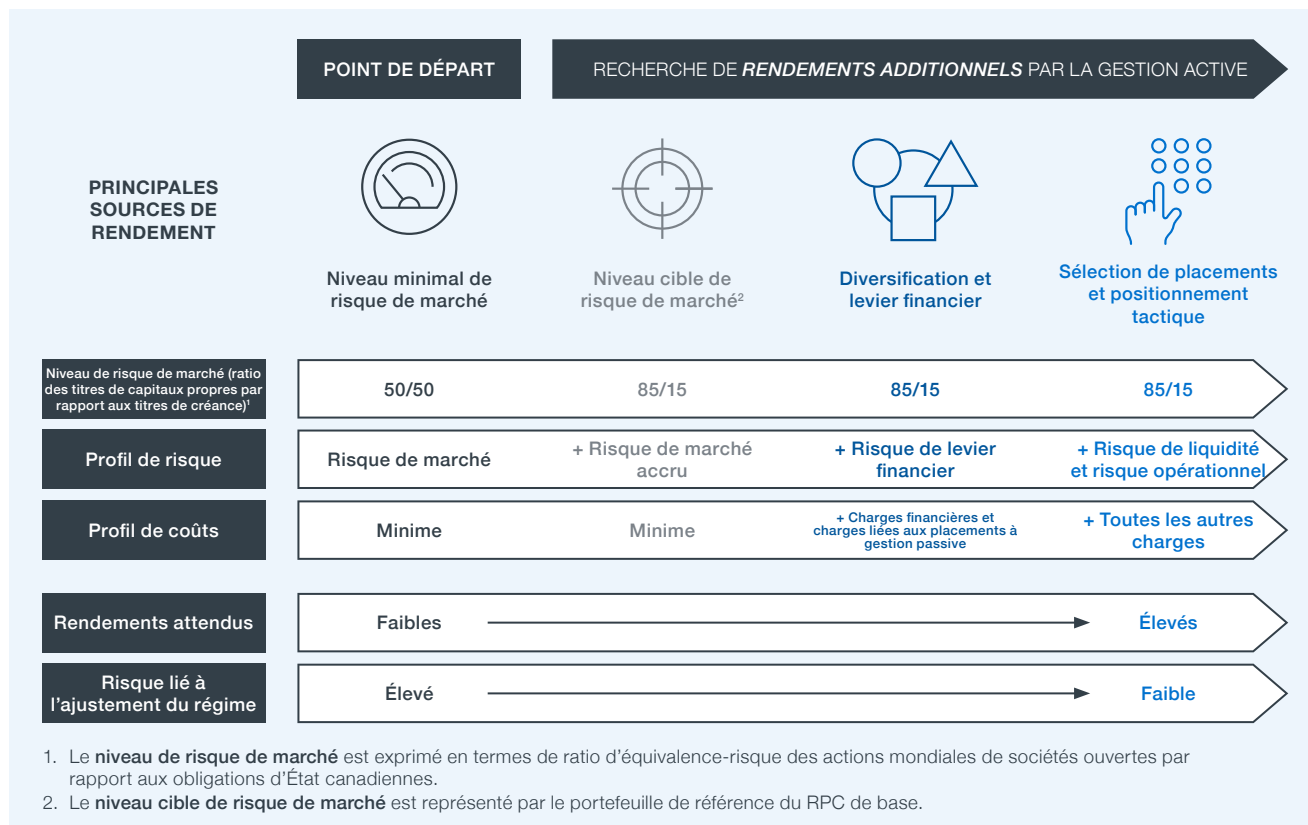
Nous sommes d'avis qu'investir de façon passive dans ces portefeuilles permettrait à la caisse de générer les rendements de placement minimaux nécessaires pour assurer la viabilité du RPC de base et du RPC supplémentaire à long terme en fonction des taux de cotisation prévus par la loi actuels. Bien que cette façon de faire contribue à maintenir la viabilité financière à long terme du RPC, des rendements minimaux ne suffiraient pas pour nous acquitter pleinement de notre mandat, qui est de maximiser les rendements de la caisse tout en évitant des risques de perte indus, et ne serviraient pas les intérêts supérieurs des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC. C'est pourquoi il nous incombe de gérer activement la caisse afin d'obtenir des sources de rendement additionnelles. Nous énonçons nos attentes pour chacune des principales sources de rendement ci-dessous.



À Investissements RPC, nous considérons la gestion active comme un éventail de choix possibles pour obtenir des rendements additionnels. Ces choix concernent le niveau de risque cible, les façons dont nous devrions diversifier la caisse en ayant recours au levier financier, les stratégies de placement à gestion active auxquelles nous devrions affecter l'actif ainsi que les positionnements tactiques à adopter. Les choix que nous faisons donnent lieu à ce que nous appelons nos « principales sources de rendement », car les résultats qui en découlent devraient avoir l'incidence la plus significative sur le rendement des placements de la caisse. Veuillez vous reporter à la page 15 pour obtenir plus de détails sur la façon dont nous tenons compte de chacune de ces décisions clés dans le cadre de notre approche en matière de placement.

Générer une valeur additionnelle au moyen de la gestion active

Le tableau simplifié ci-dessous prend l'exemple du RPC de base pour illustrer les incidences successives de nos décisions lorsque nous tirons parti de sources de rendement additionnelles. Le graphique Risque lié à l'ajustement du régime présenté ci-dessous illustre la probabilité d'une augmentation significative des taux de cotisation minimaux applicables aux cotisants et cotisantes du RPC qui découlerait uniquement du rendement des placements.



Nous sommes conscients que bien que de nombreux investisseurs actifs recherchent des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs à ceux du marché, peu d'entre eux les atteignent de façon constante. Le recours à des sources de rendement additionnelles par la gestion active augmente nos coûts et les risques auxquels nous sommes exposés, notamment au regard du levier financier, du risque de liquidité et des risques opérationnels, juridiques et réglementaires. Nous ne prenons donc pas ces décisions à la légère. Elles s'appuient sur notre conviction selon laquelle nos avantages comparatifs soutiennent notre capacité à générer des rendements additionnels dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.

Bien que toutes ces principales sources de rendement ne produisent pas toujours des résultats positifs, nous misons sur l'optimisation des rendements à long terme de manière globale. Pour ce faire, nous évaluons systématiquement les inducteurs sous-jacents de nos rendements, ainsi que les risques et les coûts connexes, de façon intégrée. Nous pensons que ces

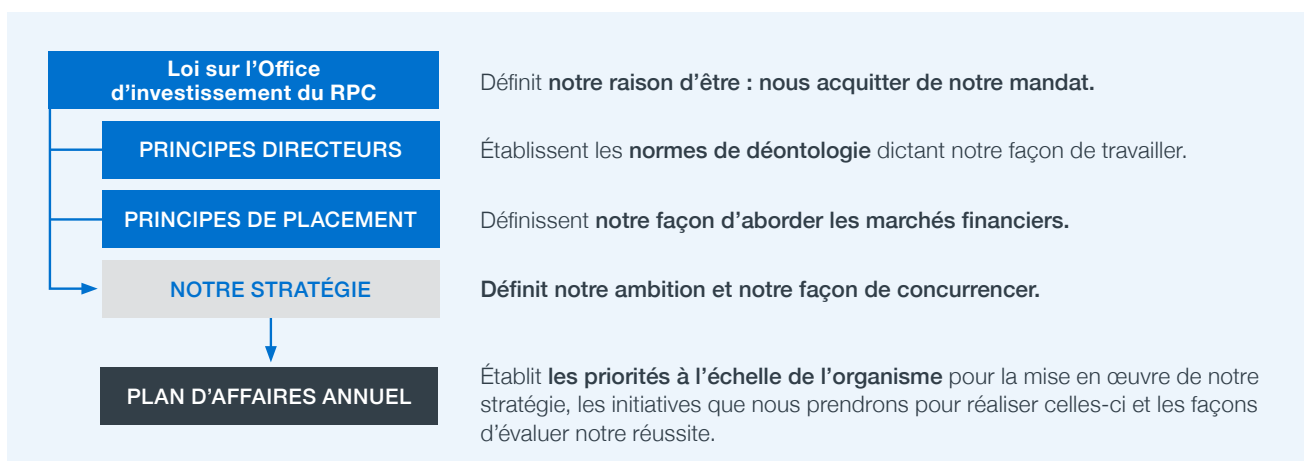
évaluations peuvent nous aider à analyser plus objectivement comment la valeur a été générée par suite de nos décisions passées et comment prendre de meilleures décisions dans l'avenir. Nous prenons ainsi les mesures supplémentaires en vue de générer des rendements additionnels qui, à notre avis, contribueront à réduire le risque lié à l'ajustement du régime du RPC. Les taux de cotisation minimaux correspondent aux taux minimaux auxquels les employés et les employeurs du Canada peuvent cotiser pour assurer la viabilité du RPC de base et du RPC supplémentaire pendant les 75 prochaines années, lesquels sont calculés par le Bureau de l'actuaire en chef dans le cadre de leurs rapports triennaux (se reporter à la page 45 pour obtenir plus de détails sur le risque lié à l'ajustement du régime). Nous croyons que le recours à des sources additionnelles de rendement nous permet de réaliser notre mandat, qui consiste à maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et, par conséquent, de renforcer la viabilité financière à long terme du RPC.

Élaboration et mise en œuvre de notre stratégie

Au cours des cinq derniers exercices, Investissements RPC a accru son actif net, qui est passé de 392,0 milliards de dollars à 632,3 milliards de dollars, et atteint son niveau cible en matière de gestion active pour la caisse. Cette croissance s'est produite dans un contexte de conditions macroéconomiques et géopolitiques en rapide évolution, et dans un environnement de placement de plus en plus concurrentiel.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons modifié notre stratégie afin de nous adapter à ces conditions internes et externes changeantes. Nous continuons de croire que nos avantages intrinsèques et développés nous permettent de procurer un rendement supérieur des placements aux cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC, mais la façon dont nous tirons parti de ces avantages doit s'adapter à un environnement qui évolue rapidement. En nous assurant d'exploiter le potentiel de l'ensemble de notre organisme dans tout ce que nous entreprenons, nous pouvons faire le meilleur usage possible de ces avantages lorsque nous investissons et gérons la caisse dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires.

Comme pour tout ce que nous entreprenons, notre stratégie est guidée par la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, nos principes directeurs et nos principes de placement. Elle exprime notre ambition de demeurer un investisseur institutionnel mondial de premier plan et précise de quelle façon nous serons compétitifs pour réaliser cette ambition.



L'élément fondamental de notre stratégie est un ensemble de cinq principes qui définissent la façon dont nous allons assurer la croissance de l'ensemble de notre organisme et en tirer parti pour réaliser notre ambition :

1. **Nous soutenons notre mission** en prenant des décisions qui ont des répercussions durables plutôt que des décisions se traduisant par des résultats à court terme, et en démontrant l'ampleur de notre sérieux et de nos convictions par notre transparence.
2. **Nous formons, orientons et habilitons nos gens** en déléguant les décisions à ceux qui détiennent l'information et l'expertise.
3. **Nous prenons des décisions optimisées pour la performance de l'ensemble de la caisse.**
4. **Nous soutenons sans relâche notre ambition** en mettant l'accent sur ce qui fait de nous un organisme de placement optimal et différent et en fixant des objectifs clairs, directement alignés sur celle-ci.
5. **Nous sommes toujours à l'avant-garde** : nous nous projetons dans l'avenir, nous nous perfectionnons sans cesse et nous cherchons l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Adopter ces principes et les appliquer en vue de faire des choix précis dans nos stratégies de placement et opérationnelles nous permettra d'harmoniser l'organisme autour de nos sources d'avantages afin d'affecter les capitaux de manière dynamique et de maximiser les rendements grâce à un portefeuille résilient et viable sur le plan financier. Ces principes se reflètent dans la conception et la mise en œuvre de notre approche en matière de placement, dans notre cadre de gestion des risques, dans notre approche à l'égard des coûts et de la rémunération, ainsi que dans les objectifs que nous nous fixons chaque année. Vous trouverez plus de détails sur ces questions dans les rubriques suivantes.

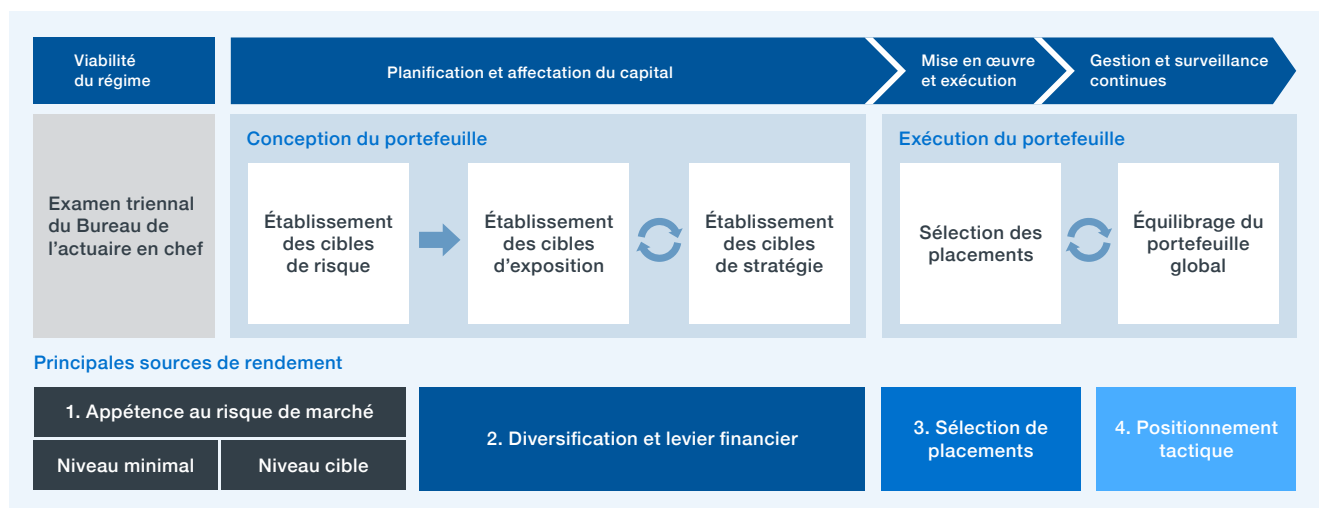
Conception et mise en œuvre de notre approche en matière de placement

Notre approche en matière de placement vise à nous permettre de réaliser notre mandat. Ainsi, nous avons élaboré notre cadre de placement du portefeuille global, qui permet à la caisse :

1. d'obtenir des rendements à long terme provenant de diverses catégories d'actifs et régions;
2. de générer au moyen de la gestion active des rendements supérieurs à ceux que nous pourrions obtenir au moyen d'une stratégie de placement à gestion passive à risque minimal.

Notre cadre de placement du portefeuille global établit un processus décisionnel pour l'affectation, l'utilisation et la gestion continue du capital, comme il est illustré ci-dessous.

Notre cadre de placement du portefeuille global



Notre approche repose sur nos principes de placement, qui nous guident dans nos décisions importantes et nous aident à maintenir le cap en tant qu'investisseur à long terme. Des détails sur nos principes de placement sont disponibles sur notre [site Web](#).

Dans les rubriques suivantes, nous décrivons comment nous concevons et gérons chacune de nos principales sources de rendement.

1. Appétence au risque de marché

Le principal objectif de la stratégie de placement de tout portefeuille est de déterminer une appétence au risque de marché raisonnable et appropriée. Comme il est expliqué à la page 12, nous commençons le processus en estimant le niveau minimal de risque de marché qui générerait des rendements suffisants pour contribuer au maintien de la viabilité financière à long terme du RPC de base et du RPC supplémentaire en fonction des taux de cotation prévus par la loi actuels.

À la suite de chaque examen triennal du Bureau de l'actuaire en chef (BAC), nous utilisons l'information figurant dans le rapport actuariel du BAC et nos propres attentes internes en matière de rendement pour estimer et établir le niveau minimal de risque de marché. Même si de nombreux facteurs ont une incidence sur la viabilité financière du RPC, la plupart échappent au contrôle d'Investissements RPC. Il n'en demeure pas moins que notre premier objectif est de contribuer à la viabilité du régime à long terme grâce au rendement des placements. Aussi, le niveau de risque minimal constitue le point de départ de notre processus,

à partir duquel nous évaluons l'incidence marginale de toutes les décisions prises pour optimiser les rendements tout en évitant des risques de perte inus, notamment notre décision d'adopter un niveau cible de risque de marché plus élevé, tel

qu'il est établi par l'entremise des portefeuilles de référence du RPC de base et du RPC supplémentaire, comme l'illustre le tableau suivant :

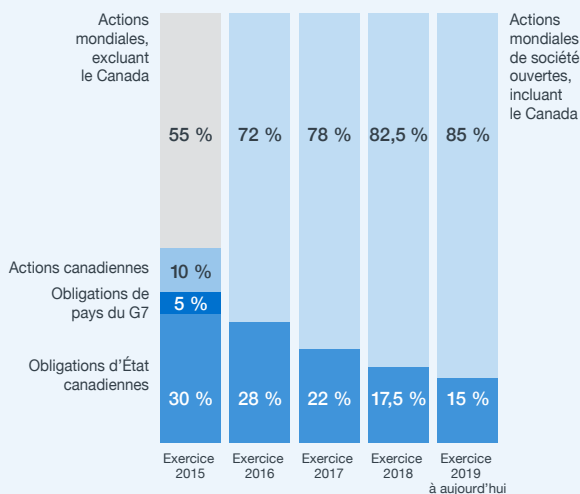
	RPC de base		RPC supplémentaire	
	Niveau minimal de risque de marché	Niveau cible de risque de marché	Niveau minimal de risque de marché	Niveau cible de risque de marché
Actions mondiales de sociétés ouvertes	50 %	85 %	40 %	55 %
Obligations d'État canadiennes	50 %	15 %	60 %	45 %

Niveau cible de risque de marché – Portefeuilles de référence du RPC de base et du RPC supplémentaire

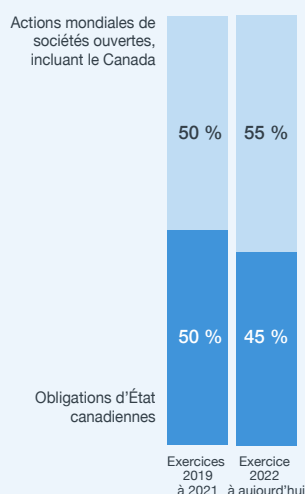
La direction et le conseil d'administration d'Investissements RPC examinent notre appétence au risque de marché pour les deux composantes du RPC au moins tous les trois ans à la suite de la publication du rapport triennal du BAC. Ils les ajustent ensuite au besoin. Nous avons effectué notre plus récent examen au cours de l'exercice 2024, après le dépôt du 31^e rapport actuariel en décembre 2022. À la suite de cet examen, nous avons décidé de conserver les mêmes niveaux cibles de risque de marché pour le RPC de base et le RPC supplémentaire. Tel qu'il a été décrit ci-dessus, nous exprimons les cibles en matière de risque sous la forme de portefeuilles de référence simples composés de deux catégories d'actifs, soit des obligations d'État canadiennes et des actions mondiales (y compris canadiennes). Plus le nombre d'actions est élevé, plus la cible en matière de risque est élevée. Les portefeuilles de référence reflètent le niveau cible de risque de marché que nous jugeons approprié pour le compte de base du RPC et le compte supplémentaire du RPC. Les portefeuilles de référence servent également de point de référence pour l'évaluation de la performance à long terme de la caisse. Toutefois, lorsque nous évaluons l'efficacité de nos stratégies de placement en ce qui a trait à leur apport à la performance de la caisse, nous utilisons un portefeuille composé de divers indices de marchés publics moins concentré dans des occasions d'investissement. Ces indices de marchés publics sont décrits à la page 21.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des portefeuilles de référence du RPC de base et du RPC supplémentaire.

RPC de base – niveau cible de risque de marché



RPC supplémentaire – niveau cible de risque de marché



Notre examen tient compte de l'évolution de la situation de capitalisation et de la maturité du RPC de base et du RPC supplémentaire, ainsi que de nos meilleures estimations internes à l'égard des facteurs à long terme liés à l'économie et aux marchés financiers. Notre méthode consiste à utiliser un modèle de simulation fondé sur divers scénarios. Ce modèle permet d'estimer la probabilité et l'importance potentielle des répercussions des rendements des placements sur le RPC de base et le RPC supplémentaire en fonction de niveaux de risque de marché donnés, pour chaque année sur une période de 75 ans, soit la période visée par les projections contenues dans le rapport actuariel du BAC.

L'analyse porte directement sur l'incidence d'Investissements RPC sur les résultats futurs du RPC. Elle quantifie les répercussions potentielles positives et négatives des rendements des placements sur les cotisations et les prestations futures du RPC. Nous calculons ces répercussions sur des périodes d'examen actuariel futures successives et en fonction de nombreux scénarios économiques et de placement. Lorsque nous évaluons d'autres niveaux cibles de risque de marché, nous attachons plus d'importance aux répercussions défavorables qu'aux répercussions favorables. Nous écartons également, dans une plus grande mesure, les événements possibles plus lointains pour considérer davantage ceux à plus court terme.

Cette approche nous permet d'affirmer que des niveaux cibles de risque de marché plus élevés que les niveaux de risque minimaux sont avantageux tant pour le RPC de base que pour le RPC supplémentaire. Le niveau de risque cible est plus élevé pour le RPC de base que pour le RPC supplémentaire, puisque le RPC de base n'est que partiellement capitalisé. Le fait que le RPC supplémentaire est entièrement capitalisé le rend plus sensible à l'incertitude liée au rendement des placements.

2. Diversification et levier financier

La diversification est un moyen reconnu d'atténuer l'incidence des ralentissements des marchés et d'accroître les rendements à long terme. À elle seule, elle tend à réduire le risque de marché, tandis que l'utilisation du levier financier tend à l'accroître. En jumelant ces méthodes, nous pouvons constituer des portefeuilles grandement diversifiés en fonction du niveau cible de risque de marché établi pour le RPC de base et le RPC supplémentaire.

L'utilisation de ces deux méthodes vise à nous permettre de générer des rendements plus constants tout au long des cycles du marché et de bénéficier d'une meilleure protection en cas de replis importants des marchés des actions de sociétés ouvertes, comparativement à un portefeuille uniquement exposé à des actions mondiales de sociétés ouvertes et à des obligations d'État canadiennes. La diversification permet également de multiplier les occasions d'ajouter de la valeur au moyen de stratégies de sélection de placements à gestion active. Toutefois, si les actions mondiales de sociétés ouvertes

affichent des rendements significativement supérieurs à ceux des autres catégories d'actifs au cours d'une période donnée (qui peut porter sur plusieurs années), les rendements d'un portefeuille très diversifié pendant cette période pourraient être bien inférieurs à ceux d'un portefeuille dont l'actif est davantage concentré dans des actions mondiales de sociétés ouvertes. Ce phénomène s'observe particulièrement lors de périodes au cours desquelles le rendement des actions mondiales de sociétés ouvertes est attribuable à un petit nombre de sociétés de très grande envergure concentrées dans un secteur ou une région. On s'attend également à ce que la diversification atténue l'incidence des replis marqués des marchés boursiers et du risque de concentration. Notre décision stratégique de diversifier l'exposition de la caisse au-delà des deux catégories d'actifs des portefeuilles de référence et de recourir au levier financier reflète une approche réfléchie et prudente en matière de constitution de portefeuille visant à accroître l'exposition relativement peu diversifiée des portefeuilles de référence. Notre horizon de placement à long terme nous permet d'assumer la volatilité du rendement relatif annuel.

Placements factoriels – Voir au-delà des balises associées aux catégories d'actifs

À notre avis, considérées isolément, les catégories d'actifs traditionnelles ne rendent pas compte adéquatement de la nature diversifiée des risques auxquels chaque catégorie d'actif est exposée. Par exemple, tant les placements en actions que les placements en instruments de crédit peuvent tirer parti des changements dans les prévisions de croissance macroéconomique. Les placements sur les marchés publics et les marchés privés peuvent sembler très similaires, mais leur profil en matière de liquidité diffère significativement, et, en règle générale, leur levier financier interne ou leur composante dette ne sont pas les mêmes. Les titres de créance présentent un large éventail de durées et de risques de crédit. Les risques liés aux actions varient en fonction de l'emplacement géographique, du secteur et du levier financier.

Compte tenu de ces variables, nous avons défini plusieurs facteurs de risque et de rendement principaux qui sont raisonnablement distincts et qui sous-tendent les rendements de plusieurs types de placement, notamment le risque de

croissance, le risque d'inflation et le risque de taux d'intérêt. Nous modélisons et élaborons nos stratégies de placement en fonction de leur sensibilité aux facteurs de risque et de rendement. Nous modélisons et élaborons nos stratégies de placement en fonction de leur sensibilité à un ensemble de facteurs de risque et de rendement. Nous appliquons ensuite nos modèles dans l'ensemble du cadre de placement du portefeuille global. Par exemple, lorsque nous constituons des portefeuilles, nous tenons compte de l'exposition à divers risques et de l'incidence des devises, du levier financier et du risque de liquidité. Nous tenons également compte du risque et du rendement supplémentaires attendus de la gestion active. À la lumière de ces caractéristiques, nous pouvons analyser l'incidence éventuelle des principaux nouveaux placements ou dessaisissements sur l'exposition aux risques à l'échelle du portefeuille global. À mesure que les marchés et les cours des titres évoluent, nous rééquilibrions nos portefeuilles et cherchons à éviter les expositions aux facteurs et aux risques non voulus.

Établissement des cibles d'exposition – Le portefeuille stratégique

Nous gérons les niveaux de risque de marché de chacun des portefeuilles de placement du RPC de base et du RPC supplémentaire de manière à ce qu'ils correspondent étroitement à leurs cibles respectives en matière de risque de marché. Les portefeuilles de placement représentent l'actif net géré par Investissements RPC pour le RPC de base et le RPC supplémentaire. Parallèlement, nous équilibrons les expositions aux facteurs de risque et de rendement et investissons en fonction d'un ensemble plus diversifié de stratégies de placement cadrant mieux avec les avantages comparatifs d'Investissements RPC.

Nous diversifions nos portefeuilles en répartissant l'actif de façon équilibrée entre les catégories d'actifs à faible risque (comme les obligations de sociétés ouvertes et fermées, les biens immobiliers, les infrastructures et d'autres actifs réels) et les stratégies dont le profil de risque/rendement est plus élevé, notamment :

- le remplacement d'une pondération en actions de sociétés ouvertes par une pondération en titres de sociétés fermées;
- la substitution de titres de créance privés et publics à rendement plus élevé aux obligations d'État;

- notre participation à des marchés émergents choisis;
- le recours à des stratégies de placement à positions acheteur-vendeur qui ajoutent de la valeur grâce à la sélection des placements.

Le recours au levier financier à l'échelle du portefeuille global nous permet de faire ce qui suit :

- accroître la diversification globale, ce qui permet en outre d'atténuer l'incidence des ralentissements des marchés, en particulier en augmentant les pondérations dans les placements à revenu fixe;
- accroître nos placements bruts dans toutes les catégories d'actifs, ce qui nous permet de maximiser le potentiel de rendement en dollars en fonction de notre niveau cible de risque de marché.

Nous examinons régulièrement la combinaison stratégique des principales expositions aux facteurs de risque et de rendement et du levier financier. Ces expositions stratégiques sont équilibrées de manière à répondre aux objectifs à long terme de chaque portefeuille de placement, en fonction de son niveau cible de risque de marché.

Nous convertissons ces expositions stratégiques en pondérations dans six catégories d'actifs distinctes sur les marchés publics et privés pour les portefeuilles de placement du RPC de base et du RPC supplémentaire. Ces portefeuilles stratégiques représentent notre stratégie de répartition de l'actif à long terme. Ils reflètent également nos attentes à long terme pour la répartition de l'actif selon trois régions géographiques, soit le Canada, les marchés établis excluant le Canada et les marchés émergents. Il en résulte des portefeuilles cibles extrêmement diversifiés qui présentent des rendements attendus plus élevés que les portefeuilles de référence selon nos niveaux cibles de risque de marché et qui résisteront mieux aux replis.

Les portefeuilles stratégiques présentés ci-contre ont été approuvés au cours de l'exercice 2024. Dans le cadre de notre examen des portefeuilles stratégiques, au cours du dernier exercice, nous avons revu notre inclination pour les marchés émergents et ajusté notre répartition géographique à long terme afin de refléter nos nouveaux points de vue. Nous continuons aussi de diversifier les portefeuilles stratégiques en ayant davantage recours au levier financier pour ajouter des titres à revenu fixe et pour réduire la concentration en actions.

Au fur et à mesure de l'évolution des marchés et du contexte économique, nous prenons des décisions en matière de répartition qui peuvent s'écarter des pondérations visées à long terme.

Classement et pondération en pourcentage des catégories d'actifs et régions géographiques des portefeuilles stratégiques

Catégories d'actifs	RPC de base % du total	RPC supplémentaire % du total
Actions de sociétés ouvertes	28	18
Actions de sociétés fermées	23	15
Titres à revenu fixe sur les marchés publics	41	55
Instruments de crédit ¹	14	16
Actifs réels ²	26	17
Trésorerie et stratégies de rendement absolu	(32)	(21)
	100 %	100 %
Régions	% du total	% du total
Canada	7	14
Marchés établis excluant le Canada	77	75
Marchés émergents	16	11
	100 %	100 %

1. Les instruments de crédit incluent les placements en instruments de crédit sur les marchés publics et privés et excluent les obligations d'État de grande qualité.
2. Les actifs réels incluent les biens immobiliers, les infrastructures et les placements dans des actions de sociétés fermées du secteur des énergies durables.

Intégration des facteurs liés au climat à nos répartitions stratégiques

À notre avis, il importe que les investisseurs institutionnels détenant des portefeuilles mondiaux composés de multiples actifs prennent en compte le risque lié aux changements climatiques aux fins de la répartition stratégique. Dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie de placement et de la conception du portefeuille global, nous avons recours à des analyses de scénarios afin de nous assurer que le portefeuille est bien diversifié en fonction des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Les scénarios proviennent du Réseau pour le verdissement du système financier et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies.

La stratégie de placement diversifiée d'Investissements RPC lui offre la souplesse nécessaire pour tirer parti, dans l'ensemble des catégories d'actifs, d'une multitude d'occasions liées aux changements climatiques, ce qui comprend le repérage des sociétés qui prennent des mesures stratégiques à l'égard des changements environnementaux physiques, des transitions d'ordre réglementaire et technologique et de l'évolution des préférences des consommateurs. Dans le cadre de notre engagement à atteindre la carboneutralité, nous prévoyons également accroître nos placements dans des actifs verts et de transition (tels qu'ils sont définis à la page 78) et miser sur notre approche de placement axée sur la décarbonisation. Cette approche vise à générer des rendements attrayants par la réduction des émissions et la transformation des activités dans les secteurs à fortes émissions de certaines sociétés.

Notre point de vue à l'égard du change

Une grande partie de nos actifs proviennent d'investissements à l'étranger et sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien. Les variations des taux de change auront une incidence considérable sur le rendement à court terme de la caisse. Nous pourrions décider de gérer le risque de change en ayant recours à la couverture de l'ensemble du risque de change par rapport au dollar canadien, mais nous ne pensons pas qu'assurer une couverture complète de notre risque de change de cette façon améliorerait le profil de risque/rendement à long terme de la caisse. Pour un investisseur canadien investissant à l'échelle mondiale et détenant un portefeuille fortement pondéré en actions, le maintien d'une répartition qui reflète une solide diversification en devises contribue à atténuer la volatilité globale des rendements. La couverture du risque de change entraîne également des coûts d'exécution, et il faut mettre de côté des liquidités pour remplir les obligations en matière de garantie découlant des contrats de couverture du risque de change.

Dans le cadre de notre processus de conception de portefeuille, nous réévaluons régulièrement l'appétence de la caisse au risque de change. Notre plus récent examen à long terme a permis de conclure que l'exposition au dollar

canadien souhaitée peut varier en fonction de l'importance de nos placements canadiens. Si tel est le cas, nous couvrirons l'exposition au risque de change de la caisse afin de maintenir une exposition cible au dollar canadien. Nos décisions relatives à l'exposition cible au dollar canadien, de même qu'aux couvertures individuelles requises pour la respecter, reposent sur notre évaluation continue de ce qui optimisera le profil de risque/rendement de la caisse, compte tenu des coûts tout compris liés aux couvertures. Nous prenons en considération les variations de l'exposition de la caisse au risque de change et des attentes à plus long terme en ce qui concerne l'économie mondiale dans nos décisions futures relatives aux couvertures.

À court terme, la décision de ne pas couvrir intégralement le risque de change peut avoir une incidence sur les rendements de la caisse dans les deux sens. En période d'appréciation ou de dépréciation importante du dollar canadien, la performance de la caisse peut différer grandement de celle d'autres caisses qui ont adopté une politique permanente de couverture plus complète de leurs risques de change. La page 40 présente des renseignements détaillés sur l'incidence du change sur les rendements de la caisse pour les exercices 2020 à 2024.

3. Sélection des placements

La sélection des placements s'entend de la façon d'acheter, de vendre et de gérer certains titres en fonction d'une stratégie particulière. Cette activité offre un large éventail d'occasions d'ajouter de la valeur. Nous avons recours à des stratégies à positions acheteur uniquement et à des stratégies à positions acheteur/vendeur. Se reporter à la description des positions acheteur et vendeur ci-après.

La recherche d'un rendement excédant celui d'un indice de marché au moyen de la sélection active exige non seulement de couvrir les coûts associés à cette dernière, mais également d'obtenir des rendements supérieurs à cet indice. De plus, les marchés deviennent plus efficaces, et donc plus difficiles à surclasser, à mesure qu'ils arrivent à maturité. Dans une conjoncture particulière au cours d'une période donnée, la gestion active fera des gagnants et des perdants, les rendements variant grandement d'un gestionnaire à l'autre. C'est pourquoi une sélection fructueuse des placements exige de retenir les services de professionnels compétents, tant à l'interne qu'à l'externe.

Plusieurs de nos avantages comparatifs favorisent une sélection fructueuse des placements sur le long terme. Tout d'abord, notre taille, notre image de marque et notre réputation nous

permettent d'attirer les talents recherchés et de retenir leurs services, tant à l'interne qu'à l'externe. Ensuite, notre horizon de placement à long terme offre un avantage pour la sélection de placements. En raison des pressions associées aux placements à court terme et des pratiques en vigueur dans de nombreux marchés, les cours des actifs diffèrent souvent de la valeur intrinsèque à long terme. Cet écart créé des occasions pour les investisseurs patients. Nous sommes d'avis que nos stratégies axées sur la sélection de placements peuvent se révéler fructueuses dans la plupart des catégories d'actifs.

Nous examinons régulièrement le rendement sous-jacent de toutes les stratégies de placement afin de déterminer si chacune de ces stratégies :

1. demeure susceptible de générer des rendements à valeur ajoutée importants par rapport à une stratégie de gestion passive simple et à moindres coûts;
2. demeure valable compte tenu des types de risques additionnels qui y sont associés, notamment le risque qu'elle génère des rendements inférieurs à la stratégie de gestion passive.

Si notre conclusion n'est plus la même, nous modifions les stratégies visées ou y mettons fin.

Établissement des cibles des stratégies de gestion active et d'équilibrage

Les portefeuilles de placement du RPC de base et du RPC supplémentaire sont chacun composés, dans des proportions différentes, de titres des portefeuilles à gestion active et d'équilibrage. En ce qui concerne le portefeuille à gestion active, nous avons élaboré des stratégies de gestion active sur les marchés publics et les marchés privés, principalement au sein de nos services de placement, soit Marchés financiers et placements factoriels, Actions à gestion active, Placements en instruments de crédit, Actions de sociétés fermées et Actifs réels. Le portefeuille d'équilibrage comprend la portion de l'actif total qui complète le portefeuille. Il est géré par le service Gestion de fonds globale et sert de portefeuille complémentaire en vue d'atteindre les expositions cibles des portefeuilles de placement. Le portefeuille d'équilibrage comprend essentiellement des placements dans des titres liquides négociés sur le marché. Ensemble, le portefeuille à gestion active et le portefeuille d'équilibrage nous permettent d'atteindre les expositions voulues aux facteurs selon le niveau cible de risque de marché, en plus de diversifier nos expositions aux catégories d'actifs, aux régions géographiques, aux devises et aux secteurs.

Nos stratégies de gestion active visent à repérer les occasions pour lesquelles des spécialistes internes ou externes peuvent procurer des rendements à valeur ajoutée additionnels au moyen de la sélection des placements. Le chef des placements examine le mandat et le rendement de chaque stratégie de placement dans le cadre du processus visant à ajuster l'affectation du capital de la caisse. Ce processus est étayé par les examens annuels de nos stratégies de placement, visant à évaluer l'ensemble des

stratégies en fonction d'un certain nombre d'aspects clés, notamment le rendement des placements, la valeur ajoutée par rapport aux rendements de référence, le profil de risque, la rentabilité, l'investissement de capitaux et l'atteinte des expositions ciblées. Les conclusions de ces examens font partie des données que le chef des placements prend en considération pour mettre à jour la pondération cible pour chaque stratégie dans le contexte de la caisse, ce qui permet d'établir le budget d'investissement et de prévoir la croissance de nos stratégies.

Gérer le processus d'équilibrage par l'entremise du portefeuille d'équilibrage consiste à maintenir en tout temps chacune de nos principales expositions globales suffisamment près de leurs cibles, sans devoir engager les coûts qui découleraient de la prise d'un nombre excessif de positions à court terme pour y arriver. Lorsqu'il existe un écart trop important entre les expositions de notre portefeuille global ou le risque de marché total et les cibles établies, nous réalisons des opérations au sein du portefeuille d'équilibrage afin de rééquilibrer les expositions ou le niveau de risque.

La gestion des liquidités disponibles de la caisse est un facteur important à prendre en compte au moment d'établir des cibles pour les stratégies de gestion active, qui sont généralement illiquides. Nous gérons soigneusement la taille totale du portefeuille à gestion active afin que la caisse dispose de liquidités suffisantes pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations et de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour tirer parti des occasions de placement. Par ailleurs, nous nous efforçons de réduire au minimum les perturbations des activités de placement prévues.

Positions acheteur et vendeur

Bon nombre de nos stratégies sur les marchés publics sont mises en œuvre au moyen de positions acheteur et vendeur. La position acheteur génère un rendement lorsque la valeur de l'actif sous-jacent augmente. Une hausse des cours dans les mois suivant un achat traditionnel d'actions en constitue un exemple. Une position vendeur est un moyen de générer un rendement lorsque la valeur de l'actif sous-jacent diminue. Dans le cadre d'une vente à découvert, l'investisseur vend une action qu'il avait empruntée et la rachète plus tard pour rembourser l'emprunt de cette action. Si le cours est alors inférieur, l'investisseur rachète l'action à un cours moindre et réalise un profit. Le fait de prendre simultanément ces deux types de positions dans un ensemble de titres permet de générer des rendements indépendamment de l'orientation du marché en général. Les résultats de la stratégie à positions acheteur et vendeur dépendent alors presque entièrement de la sélection de positions acheteur et vendeur particulières, ce qui repose sur les compétences de nos gestionnaires de placement internes et externes. Les rendements tirés des stratégies à positions acheteur/vendeur sont largement non corrélés aux rendements du marché en général, ce qui nous permet d'accroître la diversification de nos portefeuilles.

Sélection de placements – stratégies de gestion active

Chaque service de placement assume les responsabilités suivantes :

- proposer de nouvelles stratégies et repositionner des stratégies existantes ou en modifier l'ampleur dans le respect des pouvoirs d'autorisation délégués, des mandats établis et des limites en matière de risque;
- déterminer des secteurs de placement potentiels et des occasions de partenariat externe, et assurer l'accès à ces secteurs et à ces occasions ou le retrait de ceux-ci;
- intégrer les facteurs liés à la durabilité dans l'analyse des placements, lorsqu'ils ont une incidence significative. Chacun de nos services travaille de concert avec nos partenaires de placement et les sociétés de notre portefeuille afin d'améliorer de façon continue la performance à cet égard, le cas échéant;
- sélectionner des placements individuels afin d'établir et de gérer des stratégies de gestion active et d'ajouter de la valeur en fonction des attentes en matière de risque et de rendement sur la période de détention prévue;
- gérer nos placements afin de maintenir et d'améliorer les rendements;
- conclure des opérations en temps opportun et de façon efficiente.

En cherchant à atteindre les expositions cibles au fil du temps, nos services de placement à gestion active n'investiront que lorsqu'il y a une perspective raisonnable de générer un rendement approprié ajusté en fonction du risque. Les stratégies de gestion active ne sont jamais utilisées simplement parce qu'elles comblent un vide dans une catégorie d'actifs, une exposition, un secteur ou une région géographique donnée.

Pour combler un tel vide, nous avons plutôt recours à notre portefeuille d'équilibrage, qui est hautement évolutif et peut être géré à moindre coût. La réussite d'un placement lié à la stratégie de gestion active de chaque service de placement est principalement évaluée en fonction de ses rendements nets à valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence déterminé.

Comment nous établissons les indices de référence du rendement et les mesures relatives à la valeur ajoutée

À l'échelle des services de placement, nous évaluons le rendement par rapport à des indices de marchés publics précis ou à une combinaison de ces indices.

Les indices de référence propres à chaque service de placement se présentent comme suit :

- **Marchés financiers et placements factoriels et Actions à gestion active :** Indice de référence relatif au rendement de la trésorerie nette investie.
- **Actions de sociétés fermées :** Pour les placements autres que ceux en Asie, indice d'actions de sociétés ouvertes à forte et à moyenne capitalisation à effet de levier sur les marchés établis. Pour les placements en Asie, une combinaison pondérée d'indices du marché des actions de sociétés ouvertes à forte et à moyenne capitalisation sur les marchés établis et émergents de la région de l'Asie-Pacifique.

- **Placements en instruments de crédit :** Pour les stratégies à actifs multiples, une combinaison pondérée d'indices du marché pour les obligations de sociétés mondiales totales de qualité supérieure, les obligations de sociétés mondiales à rendement élevé, les prêts à effet de levier américains et les obligations des marchés émergents. Pour un placement important dans un actif unique, une combinaison d'indices du marché pour les actions de sociétés américaines à forte et à moyenne capitalisation et pour les prêts à effet de levier américains.
- **Actifs réels :** Pour les stratégies relatives aux biens immobiliers, une combinaison pondérée d'indices du marché pour les fiducies de placement immobilier mondiales et pour les obligations de sociétés mondiales et émergentes de qualité supérieure. Pour les stratégies liées aux infrastructures, une combinaison pondérée d'indices du marché des actions mondiales de sociétés ouvertes à forte et à moyenne capitalisation, en excluant les secteurs de l'énergie, du marché des actions de sociétés ouvertes sur les marchés émergents et du marché des obligations d'État canadiennes. Pour les stratégies relatives aux énergies renouvelables, une combinaison pondérée d'indices du marché des actions de sociétés du secteur de l'énergie renouvelable sur les marchés établis et émergents, de sociétés du secteur de l'énergie à forte et à moyenne capitalisation sur les marchés établis et de sociétés agricoles à l'échelle mondiale.

Intégration des facteurs liés au climat à nos activités de placement

Lorsque les répercussions des changements climatiques sont considérées comme significatives pour les activités de placement et de gestion d'actifs, nous considérons des répercussions financières éventuelles des scénarios de risque physique élevé et de risque de transition élevé comme pertinentes. Les scénarios de risque physique élevé sont ceux prévoyant un réchauffement des températures de plus de 4 °C à l'échelle mondiale par rapport aux niveaux préindustriels, tandis que les scénarios de risque de transition élevé tablent sur un réchauffement de moins de 2 °C. Nous utilisons de plus en plus notre scénario exclusif de carboneutralité, qui intègre d'autres perspectives sur la transition de l'ensemble de l'économie vers la carboneutralité, dans le cadre de notre évaluation des répercussions liées au climat sur le contrôle diligent et les activités de gestion d'actifs. De plus amples renseignements sont fournis dans notre *Rapport sur l'investissement durable* publié en octobre 2023. Nous avons recours à d'autres outils et ressources cadrant avec ces scénarios pour estimer les répercussions financières des changements climatiques sur nos placements. Ces scénarios visent à obtenir :

- une estimation et une comparaison cohérentes des répercussions au sein des régions géographiques, des secteurs et des catégories d'actifs;
- les répercussions potentielles liées au climat sur les taux de rendement internes;
- une base pour des discussions éclairées sur les risques et les occasions liés au climat les plus pertinents pour les décisions en matière de placement;
- de l'information utile à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'engagement ou de gestion d'actifs pour un placement en particulier.

4. Positionnement tactique

Nous considérons le positionnement tactique comme une autre source de rendement. Nous sommes d'avis qu'une modification intentionnelle, importante mais temporaire, de la pondération des actifs ou des expositions par rapport aux cibles établies pour les portefeuilles de placement peut résulter en un accroissement des rendements, particulièrement lorsque les marchés traversent des turbulences. Tirer parti des écarts éventuels entre les cours actuels des marchés et les valeurs fondamentales des actifs à long terme peut générer des rendements supplémentaires, protéger les actifs contre les pertes éventuelles ou maintenir les liquidités en période de perturbations sur les marchés. À titre d'exemple, nous pouvons accroître notre exposition aux actions de sociétés ouvertes dans une région géographique où les cours sont anormalement faibles. À l'inverse, nous pouvons réduire nos positions au sein de marchés d'actifs ou de devises surévalués lorsque nous prévoyons que les rendements à court et à moyen terme seront inférieurs aux attentes à long terme.

Intégration des facteurs liés à la durabilité à nos activités de placement

Nous sommes d'avis que les organisations qui anticipent et gèrent adéquatement les facteurs significatifs relatifs à la durabilité sont plus susceptibles de créer de la valeur à long terme. C'est pourquoi nous tenons compte de ces facteurs dans nos activités de placement et de gestion d'actifs lorsqu'ils ont une incidence financière significative sur un placement en particulier. Selon notre définition, les facteurs liés à la durabilité comprennent, sans s'y limiter, la gouvernance efficace des conseils d'administration, les changements climatiques, l'environnement, la santé et sécurité, l'engagement communautaire, les droits de la personne, l'approvisionnement responsable, le déploiement de l'intelligence artificielle, l'utilisation des données et les pratiques en matière de cybersécurité, de même que d'autres facteurs dynamiques et émergents qui sont significatifs pour le succès à long terme des sociétés. Notre Politique en matière d'investissement durable oriente notre approche à l'égard de l'intégration des facteurs liés à la durabilité dans nos décisions de placement, axée sur l'optimisation de la valeur à long terme pour les plus de 22 millions de cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.

En tant que propriétaire actif, nous surveillons les facteurs liés à la durabilité et pouvons choisir de collaborer avec les sociétés de notre portefeuille afin de promouvoir une meilleure gestion de ces facteurs de manière à réduire les risques et à accroître la valeur à long terme de celles-ci pour la caisse. Nous axons nos efforts de mobilisation sur les

questions qui sont les plus importantes pour la création et la préservation de la valeur à long terme d'une société du portefeuille. Cette approche reconnaît et favorise la division des pouvoirs et des responsabilités entre les actionnaires, les conseils d'administration et les directions, et repose sur la compréhension de la portée de notre participation et de notre influence selon les circonstances et sur notre action à cet égard.

Le vote par procuration est une façon efficace de transmettre nos points de vue aux conseils d'administration et aux équipes de direction des sociétés dont nous détenons des placements directs en actions cotées en bourse. Il nous permet également de nous acquitter de nos responsabilités de gérance en tant que propriétaire actif. Au cours de l'exercice, nous avons mis à jour nos Principes et directives de vote par procuration, afin de préciser nos attentes à l'égard de la diversité au sein des conseils. En plus des caractéristiques liées à la diversité que nous avons déjà énoncées, nous avons explicitement ajouté le statut d'Autochtone et l'orientation sexuelle aux formes de diversité qui devraient aussi être prises en considération. Nous avons également rehaussé nos attentes à l'égard des conseils d'administration en matière de surveillance des aspects ayant trait aux changements climatiques. Nos Principes et directives de vote par procuration indiquent comment Investissements RPC est susceptible de voter sur une variété de questions.

Les informations en matière de durabilité significatives et pertinentes sur le plan financier fournies par les sociétés permettent aux investisseurs comme nous de juger si les administrateurs assurent une supervision adéquate des membres de la haute direction des sociétés faisant partie de notre portefeuille et de mieux évaluer l'incidence potentielle de ces facteurs sur leur performance. Nous encourageons les sociétés à présenter leurs informations conformément aux normes IFRS de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Ces normes constituent une base de référence mondiale en matière d'informations à fournir en lien avec la durabilité selon l'importance du point de vue financier et prévoient des obligations d'information sectorielles spécifiques, le cas échéant. Nous encourageons également les sociétés fermées à tenir compte de l'initiative de convergence des données ESG (ESG Data Convergence Initiative).

Nous participons à des discussions à l'échelle nationale et internationale visant à façonner la réglementation, les conventions sur le marché, l'établissement des normes et les meilleures pratiques en constante évolution en matière d'informations sur la durabilité. Notre objectif est de faciliter de meilleures décisions de placement et de créer de la valeur à long terme pour la caisse.

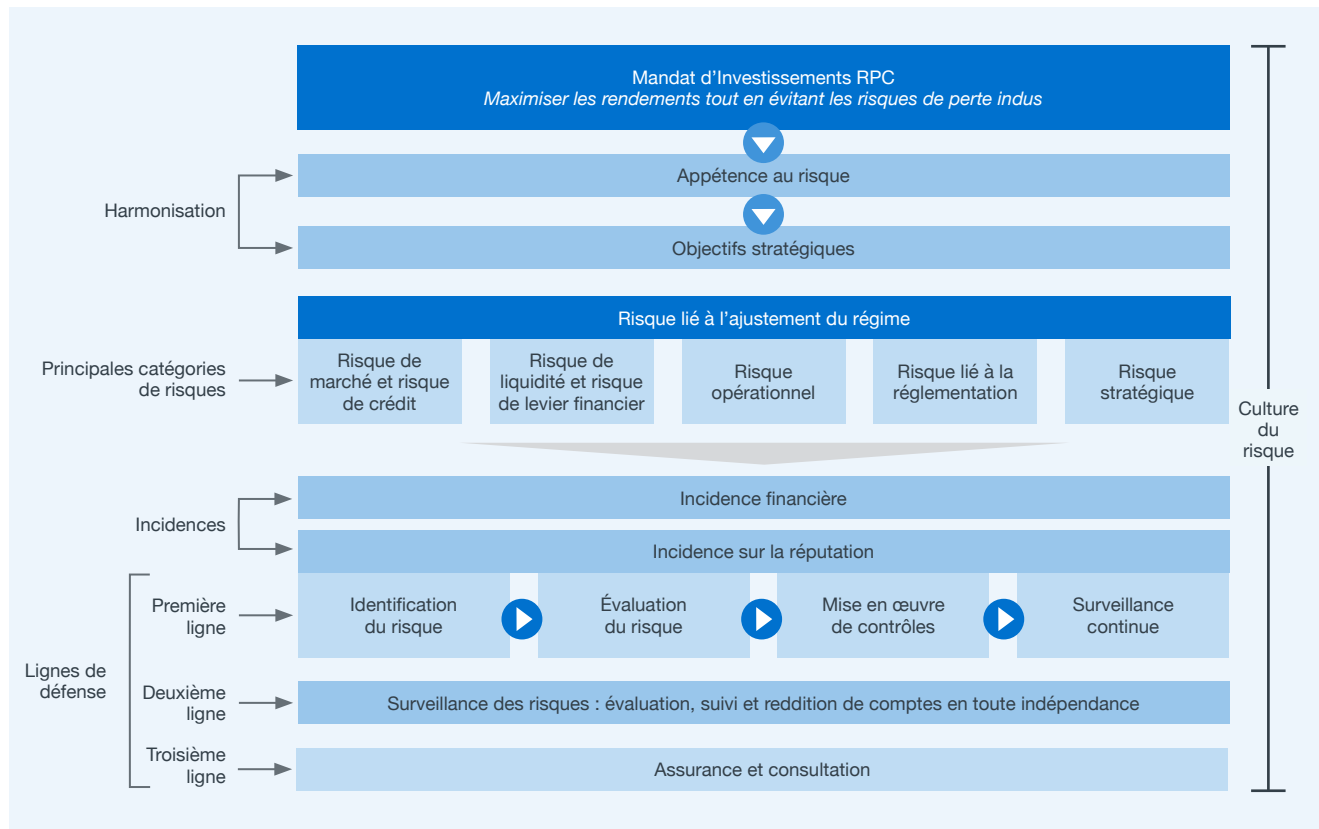
Notre Rapport sur l'investissement durable présente davantage de détails sur nos activités liées à la durabilité.

Notre engagement envers la carboneutralité

Les changements climatiques représentent à la fois un risque et une occasion de placement importants pour la caisse alors que l'économie s'adapte aux engagements des États en matière climatique. Nous sommes d'avis que la performance de la caisse dépendra de la capacité des sociétés de notre portefeuille et du portefeuille à s'adapter à la carboneutralité en même temps que l'économie mondiale. Ainsi, conformément à notre mandat d'obtenir un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus, nous nous sommes engagés à ce que notre portefeuille et nos activités soient carboneutres dans toutes les catégories d'émissions d'ici 2050. Cet engagement repose sur l'attente et l'espoir que la communauté mondiale continue de progresser vers la carboneutralité d'ici là. Pour obtenir plus de renseignements sur la mise en œuvre des composantes de notre engagement à l'égard de la carboneutralité, se reporter aux pages 70 à 72.

Gérer le risque et assurer la gouvernance de la caisse

Notre cadre intégré de gestion des risques



Notre approche en matière de gestion intégrée du risque nous permet de créer de la valeur et de la préserver. Elle est essentielle à la réalisation de notre mandat consistant à maximiser les rendements tout en évitant les risques de perte indus. Ce cadre repose sur notre culture du risque, qui est expliquée plus en détail à la page 24.

La gouvernance du risque définit des paramètres clairs conformément auxquels la caisse exerce ses activités. Nous établissons tout d'abord notre appétence au risque et d'autres dispositions approuvées par le conseil d'administration afin de gérer les risques principaux associés au RPC de base, au RPC supplémentaire et à l'ensemble de la caisse. L'appétence au risque définit le niveau de risque qu'Investissements RPC est prêt à assumer pour s'acquitter de son mandat et atteindre nos objectifs stratégiques. Notre appétence au risque comprend ce qui suit :

- **Les limites en matière de risque**, qui encadrent nos activités;
- **Les énoncés relatifs au risque**, qui définissent les limites qualitatives en ce qui a trait à certains risques difficiles à quantifier;
- **Les cibles en matière de risque**, qui définissent le niveau de risque cible respectant nos limites relatives au risque dans l'exercice de nos activités.

Nous sommes d'avis que notre gestion efficace des risques, conjuguée à nos avantages comparatifs, nous permet de tirer parti d'occasions inaccessibles à d'autres, et de générer une valeur. Ainsi, notre cadre intégré de gestion des risques tient compte de tous les principaux facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence significative sur la capacité de la caisse à s'acquitter de son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques. Ce cadre nous permet de veiller à ce que les risques que nous prenons soient proportionnels aux avantages à long terme que nous prévoyons obtenir.

Notre cadre intégré de gestion des risques est guidé par les principes de gestion des risques suivants :

1. Nous favorisons et maintenons à l'échelle de l'organisme une culture du risque qui reconnaît l'importance d'une gestion efficace des risques dans le cadre des activités courantes.
2. Nous comprenons et présentons clairement l'appétence au risque de l'organisme, ce qui comprend la définition de « risques de perte indus » dans le cadre de notre mandat. Nous tenons compte des horizons à court et à long terme, ainsi que du risque lié aux ajustements favorables ou défavorables du RPC découlant des rendements des placements.
3. Nous nous attendons à ce que la caisse obtienne des rendements appropriés au fil du temps par rapport aux risques que nous prenons dans la mise en œuvre de notre stratégie de placement globale et lorsque nous saisissons des occasions de placement.
4. Nous exerçons nos activités conformément à l'appétence au risque établie en surveillant nos expositions au risque et en évaluant l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles, tout en veillant à ce que les coûts de la gestion des risques n'excèdent pas les avantages attendus.
5. Nous définissons clairement à qui incombe la responsabilité des « trois lignes de défense » :
 - **Première ligne de défense** : Les dirigeants de chaque service sont responsables de la gestion des risques pris en fonction de leur domaine de responsabilité respectif. Le chef des placements a la responsabilité de soumettre à l'approbation du conseil des cibles en matière de risque de placement.
 - **Deuxième ligne de défense** : Le chef de la gestion des risques est responsable de surveiller les risques et de soumettre à l'approbation du conseil des limites et des énoncés relatifs au risque. Le service Gestion du risque est chargé de superviser de manière indépendante et d'évaluer de manière constructive le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques mené en première ligne, de présenter une analyse des risques à valeur ajoutée et d'évaluer et de surveiller en toute indépendance la conformité aux limites et énoncés relatifs au risque. D'autres services ou groupes effectuent également une surveillance indépendante de différents types de risques, notamment nos fonctions des finances, des services juridiques et de la conformité.
 - **Troisième ligne de défense** : Le groupe Assurance et consultation fournit une assurance indépendante à l'égard du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes d'Investissements RPC.

Nous gérons et surveillons tous les risques qui pourraient avoir une incidence significative sur notre capacité à remplir notre mandat et à atteindre nos objectifs stratégiques. Chacune des principales catégories de risque du cadre intégré de gestion des risques est assortie d'une taxonomie du risque plus détaillée, ce qui comprend les risques se rapportant aux facteurs liés à la durabilité, notamment les risques liés aux changements climatiques. Nos processus de gestion des risques et nos systèmes de contrôles internes nous permettent de gérer chacun de ces risques principaux à un niveau acceptable, en respectant l'appétence au risque approuvée par notre conseil d'administration. Pour plus de détails sur la définition, l'évaluation et la gestion de nos risques principaux, veuillez vous reporter à la page 44 de notre rapport de gestion.

Culture du risque

Nous reconnaissons l'importance d'une culture du risque bien ancrée dans nos attitudes, nos valeurs et nos lignes directrices communes. Celles-ci façonnent notre sensibilisation aux risques, notre prise de risques et notre gestion des risques, et la culture du risque fait partie intégrante de notre culture organisationnelle globale, laquelle influence comment nous prenons et gérons les risques, tant individuellement que collectivement. Nous sommes d'avis que des contrôles et des processus documentés en bonne et due forme peuvent uniquement être efficaces s'ils sont soutenus par une saine culture du risque organisationnelle. Notre culture du risque nous aide à assurer que la prise de risque est appropriée à notre mandat, à notre appétence au risque et à notre stratégie. Combinées à une gouvernance efficace par la direction et le conseil, ces pratiques jettent les bases d'une solide culture du risque au sein de l'organisme.

Notre culture du risque :

- suit le principe « le ton est donné par la direction » et l'applique à tous les niveaux de l'organisme;
- se caractérise par un dialogue ouvert, une volonté à soulever des préoccupations et une claire reddition de comptes;
- renforce la stratégie d'Investissements RPC;
- favorise l'efficacité de la gouvernance du risque.

Notre code de déontologie et nos principes directeurs consolident les assises de notre culture, y compris notre culture du risque. Une formation régulière et ciblée permet de mieux faire connaître et comprendre les politiques, les normes et les règlements clés. Tous les employés reconnaissent officiellement avoir lu et compris le code, et s'y être conformés. Chaque année, nous tenons une journée « Incarner nos principes directeurs » au cours de laquelle nos équipes mondiales se rencontrent pour participer à des discussions animées par des hauts dirigeants, au sujet des différentes façons de mettre en pratique nos principes directeurs d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé. Cette journée contribue grandement à renforcer notre mandat axé sur la mission et notre reddition de comptes.

Notre culture du risque est renforcée par l'importance que nous accordons à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Nous croyons que des groupes diversifiés et inclusifs contribuent à réduire les préjugés et, par conséquent, à prendre de meilleures décisions. Nos engagements dans ce domaine nous permettent de gérer les risques multidimensionnels plus efficacement dans les marchés mondiaux en évolution rapide dans lesquels nous exerçons nos activités. Pour plus de détails sur notre culture et notre stratégie en matière de talents, veuillez vous reporter à la page 28.

Responsabilité de la direction à l'égard de la prise de risques et du rendement

Par voie de délégation du conseil d'administration, le président et chef de la direction est responsable de tous les risques et de toutes les questions organisationnelles qui ne sont pas réservées spécifiquement au conseil. Les responsabilités sont ensuite déléguées à différents échelons de l'organisation par le chef de la direction, par l'entremise de nos pouvoirs en matière de gestion officiels, à commencer par l'équipe de la haute direction, sur les trois lignes de défense.

Le leadership et l'expertise de notre équipe de direction renforcent la gouvernance d'Investissements RPC. Le succès des activités de placement exige un processus décisionnel et une reddition de comptes clairs. Les principaux éléments de la structure de notre comité de gestion sont décrits ci-dessous :

Comité des stratégies et du risque de placement

Le comité des stratégies et du risque de placement est composé du chef des placements, de la chef de la gestion des risques et de l'avocate-conseil, et est présidé par le président et chef de la direction. La composition du comité des stratégies et du risque de placement est étendue à l'ensemble de l'équipe de la haute direction pour certaines questions qui nécessitent une perspective plus large. Le chef du développement durable participe également aux travaux du comité lorsque des questions ou des décisions liées à la durabilité sont discutées. Le comité des stratégies et du risque de placement et ses sous-comités sont responsables de certaines approbations et formulent des directives et des recommandations à l'intention des dirigeants et des comités responsables pour faire en sorte que les processus décisionnels tiennent compte d'une diversité de points de vue.

Le comité des stratégies et du risque de placement est chargé de la supervision des questions liées au portefeuille et aux risques, notamment en ce qui a trait à la stratégie, à la conception, à la gestion et à la gouvernance des portefeuilles de placement, ce qui comprend :

- l'approche à l'égard des risques stratégiques;
- l'énoncé officiel sur les principes de placement (pour plus de détails, veuillez vous reporter à notre [site Web](#));
- le cadre de placement du portefeuille global (se reporter à la page 15);
- la norme sur les limites relatives aux risques et la norme sur l'appétence aux risques non liés aux placements;
- les normes sur les risques liés à la durabilité;
- le cadre d'émission d'obligations vertes;
- les normes en matière de gestion des crises.

Le comité fournit également des directives sur notre programme de gestion de la réputation et notre approche de gestion d'autres facteurs généraux comme les questions liées à la durabilité.

Il bénéficie des mesures de soutien ciblées suivantes de ses sous-comités :

- **Comité de mise en œuvre des portefeuilles** : ce comité soutient la surveillance par le comité des stratégies et du risque de placement des responsabilités liées aux placements. Présidé par le chef des placements, le comité de mise en œuvre des portefeuilles supervise les principaux aspects de la mise en œuvre des portefeuilles et traite une multitude de questions liées à l'investissement stratégique et aux risques dans le cadre de l'examen des nouveaux placements, des cessions et des investissements supplémentaires soumis à son approbation. Il évalue également si des placements

particuliers respectent la stratégie de gestion active connexe et fournit des directives à certains services de placement sur des questions plus particulières comme leurs stratégies, leurs mandats, les facteurs liés à la durabilité et l'évaluation des portefeuilles.

- **Comité de stratégie de portefeuille** : ce comité soutient le comité des stratégies et du risque de placement dans la supervision de la conception, de la constitution et de la gestion des portefeuilles de placement. Présidé par le directeur général principal et chef, Gestion de fonds globale, le comité de stratégie de portefeuille fournit des directives sur des questions telles que les objectifs et les attributs clés de la conception de portefeuilles qui aident à l'établissement et à la mise en œuvre du cadre de placement du portefeuille global.
- **Comité du risque de placement** : ce comité appuie le comité des stratégies et du risque de placement dans la surveillance du risque de marché, du risque de crédit, du risque de liquidité et du risque de levier financier. Présidé par la chef de la gestion des risques, le comité du risque de placement fournit des directives à l'égard de questions comme l'établissement au niveau du conseil et de la direction des limites en matière de risque de marché, de crédit, de liquidité et de levier financier. Il joue aussi un rôle actif dans la surveillance de l'exposition aux risques.
- **Comité de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la réglementation** : ce comité appuie le comité des stratégies et du risque de placement dans la surveillance des risques opérationnels, juridiques et réglementaires. Présidé par l'avocate-conseil, le comité de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la réglementation fournit des directives sur des questions telles que l'établissement au niveau du conseil et de la direction de l'appétence au risque opérationnel, juridique et réglementaire. Il supervise aussi l'approche de la caisse à l'égard de la gestion de ces risques.
- **Comité de l'investissement durable** : ce comité appuie le comité des stratégies et du risque de placement dans sa surveillance de l'ensemble des facteurs significatifs liés à la durabilité pour la caisse. Présidé par le chef du développement durable, le comité de l'investissement durable fournit des conseils sur des questions comme la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité à l'échelle de la caisse et sur la façon d'intégrer des facteurs liés à la durabilité dans la constitution du portefeuille, les décisions de placement et les activités internes.

Chacun de ces sous-comités est composé de représentants interfonctionnels de nos équipes de direction. Ils apportent un ensemble diversifié de points de vue et d'orientations pour appuyer les présidents de leur comité respectif.

Responsabilités de la direction à l'égard des questions liées à la durabilité

Au cours de l'exercice 2024, nous avons accru les responsabilités au niveau de la direction à l'égard des questions liées à la durabilité. Ce changement reflète notre conviction selon laquelle les risques et les occasions liés à la durabilité peuvent avoir une incidence significative sur nos placements, nos activités et notre capacité à remplir notre mandat. Le chef des placements est responsable de l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans la constitution du portefeuille et dans la souscription de placements. Le chef de la gestion des risques est responsable de la mise en place du cadre de gestion des risques de la caisse pour toutes les catégories de risques, y compris les risques liés à la durabilité. Le chef des finances est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité des informations financières liées à la durabilité. Le chef du développement durable est responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité à l'échelle de la caisse, y compris des progrès réalisés à l'égard de nos principaux objectifs en matière de changements climatiques et de notre engagement à atteindre la carboneutralité. Le chef du développement durable supervise également la collecte, l'interprétation et la présentation de données liées à la durabilité pour Investissements RPC. Afin de renforcer davantage notre gouvernance à l'égard des questions liées à la durabilité, nous avons également mis sur pied, au cours de l'exercice 2024, le comité de l'investissement durable, qui est un sous-comité formé de membres de la haute direction de notre comité des stratégies et du risque de placement.

Comment le conseil d'administration supervise l'exécution de la stratégie et la gouvernance des risques

Le conseil supervise l'exécution de la stratégie et la gouvernance des risques, notamment en approuvant les éléments suivants :

Plan d'affaires – Ce document, qui est mis à jour à chaque exercice, établit les plans de placement et d'exploitation à court et à long terme d'Investissements RPC, ce qui comprend les budgets d'investissement et d'exploitation. Le plan établit les priorités de la caisse pour la mise en œuvre de notre stratégie de même que les initiatives à entreprendre pour les respecter.

Énoncés des principes de placement – Ces documents sont requis conformément aux règlements d'application de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*. Ils sont approuvés par le conseil d'administration chaque année et publiés sur notre site Web. Ils énoncent les objectifs de la caisse en matière de placement, les politiques, les attentes quant au rendement à long terme, les portefeuilles stratégiques qui expriment les catégories d'actifs et la composition géographique prévues de chaque portefeuille de placement ainsi que les procédures de gestion des risques à court terme et à long terme.

Politique de gestion du risque – Cette politique décrit les exigences relatives à la gestion et à la surveillance de tous les risques qui pourraient avoir une incidence significative sur la capacité d'Investissements RPC à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs. La politique définit notre cadre intégré de gestion des risques et notre appétence au risque.

Politique en matière d'investissement durable – Cette politique décrit les principes qui guident l'approche d'Investissements RPC en ce qui a trait à l'investissement durable dans le contexte de notre mandat prescrit par la loi. La politique et les Principes et directives de vote par procuration sont approuvés par le conseil d'administration. Le conseil délègue le pouvoir de superviser la mise en œuvre de la politique au chef de la direction et à la direction. Ces derniers ont le pouvoir de prévoir la façon dont la politique est mise en œuvre tout au long du cycle de placement et dans toutes les catégories d'actifs où ces facteurs sont considérés comme significatifs pour les placements, ce qui comprend la gouvernance et les contrôles liés à la mise en œuvre de la politique.

En outre, le conseil reçoit des rapports trimestriels sur la caisse, lui permettant de surveiller :

- la croissance et la composition des portefeuilles de placement;
- les progrès réalisés par la direction par rapport au plan d'affaires de l'exercice;
- les mesures du risque de marché lié aux portefeuilles de placement et d'autres mesures du risque comme les liquidités et les simulations de crise, les mesures relatives au climat et les résultats de l'analyse de scénarios de changements climatiques;
- les rendements totaux ainsi que les apports de chaque service de placement;
- les rendements totaux par rapport aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations des rendements des placements à long terme publiées par le BAC;
- les rendements à valeur ajoutée par rapport à ce que nous pouvons obtenir si nous investissons dans des indices de marchés publics;

Au moins une fois par année, la direction présente au conseil les progrès réalisés par la caisse par rapport à notre engagement à atteindre la carboneutralité.

Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique Pratiques de gouvernance du conseil d'administration (se reporter à la page 86).

Gérer les coûts

La recherche de sources de rendement additionnelles exige que nous investissions dans diverses capacités, que ce soit en élaborant des techniques avancées de modélisation de portefeuille, en utilisant des stratégies de gestion active pour la sélection de placements ou en investissant dans le renforcement des capacités de gestion des risques afin de conduire efficacement ces activités.

Nous sommes conscients que la gestion active n'est pas une stratégie à faible coût. Nous savons que chaque dollar épargné équivaut non seulement à un dollar de revenu additionnel pour la caisse, mais qu'il vaut surtout beaucoup plus que un dollar de rendement futur potentiel, mais incertain. Par conséquent, nous plaçons la gestion des coûts au cœur de notre obligation de reddition de comptes au public à l'égard de notre objectif visant à optimiser les rendements à long terme.

Notre philosophie de gestion de la valeur

Nous établissons un budget et gérons nos coûts en fonction de la valeur à long terme que nous nous attendons à obtenir pour les différents types de coûts engagés. Par conséquent, notre profil de coûts découle de nos choix stratégiques en matière de composition du portefeuille, notamment :

- la proportion de l'actif de la caisse investi par l'entremise de nos stratégies d'équilibrage par rapport aux stratégies de gestion active;
- la proportion de nos stratégies de gestion active directement gérées à l'interne par rapport à celles mises en œuvre à l'externe par l'entremise de gestionnaires de fonds;
- la proportion de stratégies de gestion active qui sont axées sur les investissements dans les marchés publics par rapport aux investissements dans les marchés privés;
- la proportion de stratégies de gestion active qui sont axées sur les investissements dans les marchés établis par rapport aux investissements dans les marchés émergents;
- le niveau de levier financier que nous choisissons d'utiliser.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces décisions, nous conjugons notre répartition du capital et des ressources à une reddition de comptes claire pour favoriser la création de valeur, ce qui nous permet de surveiller objectivement l'évolution de nos résultats tant sur le plan des dollars dépensés que celui des rendements additionnels générés.

Nous gérons nos coûts sur une base continue conformément à nos politiques de gestion des charges. Nous respectons également les pouvoirs d'autorisation de la direction fondés sur l'ancienneté conformément à notre plan d'affaires et à notre budget approuvés par le conseil.

À Investissements RPC, nous considérons la gestion efficace des coûts comme un processus stratégique qui nous aide à améliorer le rendement à long terme des placements de la caisse. Nous avons mis en place une procédure d'évaluation régulière et cohérente qui nous permet de nous assurer d'affecter les ressources aux activités créant le plus de valeur et de mettre à profit les leçons tirées pour améliorer continuellement l'efficacité et l'efficacité de la répartition du capital et des ressources au fil du temps. Ce processus commence par le ton solide donné par la direction et est soutenu par notre culture axée sur la valeur.

Comment nous affectons nos ressources

En ce qui concerne la planification, nous équilibrons l'affectation des ressources de la caisse entre les principales activités. Nous nous assurons que des sommes sont affectées à nos activités de gouvernance pour le maintien de l'entité, ce qui comprend les charges minimales requises pour que la caisse exerce ses activités de base.

Nous affectons également des sommes aux stratégies d'équilibrage. Comme il est expliqué à la page 20, celles-ci nous permettent de maintenir et de rééquilibrer périodiquement les portefeuilles de placement afin de les ramener à leur ensemble cible d'expositions diversifiées. Ces stratégies sont hautement adaptables et peuvent être gérées à moindre coût par rapport à nos stratégies de gestion active qui visent à générer des rendements additionnels grâce à la sélection des placements. Nous prévoyons également un budget distinct pour notre utilisation du levier financier, qui nous permet d'accroître nos actifs et de constituer des portefeuilles plus diversifiés en fonction de nos niveaux cibles de risque de marché.

En dernier lieu, nous gérons et contrôlons la croissance de nos charges en affectant des sommes du budget aux stratégies de gestion active. Les affectations budgétaires du capital aux stratégies de gestion active reposent sur notre confiance en leur capacité à générer des rendements additionnels à long terme, de sorte qu'elles concernent également les investissements dans les capacités de gestion des risques et opérationnelles plus complexes qui sont requises pour gérer et mettre en œuvre nos stratégies de gestion active de façon efficace.

Trouver l'équilibre entre l'expertise interne et l'expertise externe

En raison de notre taille, nous sommes en mesure de maintenir en poste des équipes internes spécialisées qui peuvent gérer des dimensions importantes de la caisse. Dans plusieurs domaines, nous possédons les compétences internes pour mener des activités d'investissement analogues à celles exercées par les sociétés externes ayant une expertise comparable, mais à des coûts beaucoup moins élevés.

Cependant, nous sommes conscients qu'il existe des situations dans lesquelles la vaste expertise externe peut encore bénéficier à la caisse. Nous faisons appel à des gestionnaires externes pour les stratégies de gestion active pertinentes et distinctives que nous ne pensons pas pouvoir mettre en œuvre de façon aussi efficace par nous-mêmes. Certains de nos gestionnaires externes offrent également des occasions d'investissement et nous transmettent des connaissances précieuses en tant que partenaires à long terme, ce qui bonifie l'avancement de nos propres stratégies internes. Néanmoins, nous ne faisons appel à des gestionnaires de fonds externes que lorsque nous sommes suffisamment convaincus qu'ils peuvent offrir des rendements ajustés en fonction du risque qui compenseront largement le coût de leurs honoraires.

Le choix entre la gestion interne et la gestion externe constitue l'un des principaux exercices d'équilibre économique pour la caisse. La gestion interne entraîne des charges liées au personnel et d'autres charges afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion active, tandis que le recours à des gestionnaires de fonds externes entraîne des frais de gestion et des commissions de performance. Le recours à des gestionnaires de fonds externes peut également faire en sorte que ces gestionnaires assument en partie le risque de sous-performance. Par exemple, lorsque nous faisons appel à des gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées externes, les commissions de performance ne sont versées que lorsqu'un gestionnaire réalise des profits supérieurs à un taux de rendement établi. Nous pouvons ainsi réduire le risque d'engager des charges de personnel et autres charges pour exécuter des stratégies de gestion active élaborées à l'interne sans réussir à générer les rendements à valeur ajoutée attendus. En revanche, nous élaborons des stratégies de gestion active à l'interne lorsque nous sommes suffisamment convaincus qu'elles contribueront à générer de la valeur à long terme de façon plus économique que par l'intermédiaire de gestionnaires externes.

Notre régime de rémunération au rendement

En tant que l'un des plus importants fonds de placement au monde, nous avons besoin d'un large éventail de capacités spécialisées pour diriger efficacement la caisse et mettre en œuvre nos stratégies de placement. Notre main-d'œuvre est très diversifiée, tant sur le plan des compétences que de l'expérience. Nous célébrons la diversité de nos gens parce qu'elle alimente notre capacité d'innover en apportant des expériences et des perspectives multifacettes qui facilitent la résolution des enjeux de placement.

Nous sommes d'avis qu'une approche globale en matière de talents est essentielle à la mobilisation efficace de nos gens dans l'exécution de notre mandat et de notre stratégie. Cette approche comprend la promotion d'une solide culture d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé et l'utilisation de notre cadre de rémunération pour :

- attirer, motiver et maintenir en poste les employés;
- rémunérer en fonction de la performance;
- accorder les intérêts à long terme de nos employés avec ceux de la caisse du RPC.

Nous décrivons chacune de ces composantes de façon plus détaillée ci-dessous. Nous fournissons des renseignements supplémentaires sur notre approche à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, des valeurs qui, à notre avis, contribuent à notre résilience organisationnelle et à notre réussite à long terme.

Notre culture d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé

Nos gens sont les ambassadeurs de notre culture axée sur la mission et de notre réputation à l'échelle mondiale, et ils renforcent notre capacité à croître et à nous adapter à un contexte de placement mondial de plus en plus complexe qui évolue rapidement.

Notre culture est ancrée dans les principes directeurs d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé d'Investissements RPC, ainsi que dans notre code de déontologie. Ces principes englobent les principales valeurs de l'organisme et guident les membres de notre équipe dans les situations quotidiennes en milieu de travail.

Investissements RPC continue de miser sur davantage d'agilité, d'ambition, d'innovation et d'inclusion. Nous renforçons notre culture en insistant sur l'importance d'une perspective internationale commune et de la collaboration interfonctionnelle, de sorte qu'en tant qu'ensemble intégré, nous puissions multiplier la somme des valeurs créées par chacune de nos parties.

Notre cadre de rémunération

Nous démarquer de la concurrence dans la recherche de talents

Dans la recherche de talents, nous concurrençons les plus importants gestionnaires de placement et les plus grandes institutions financières, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Il est essentiel d'offrir une rémunération concurrentielle sur le marché afin d'attirer, de motiver et de maintenir en poste les talents dont nous avons besoin pour exécuter efficacement le mandat prescrit par la loi d'Investissements RPC.

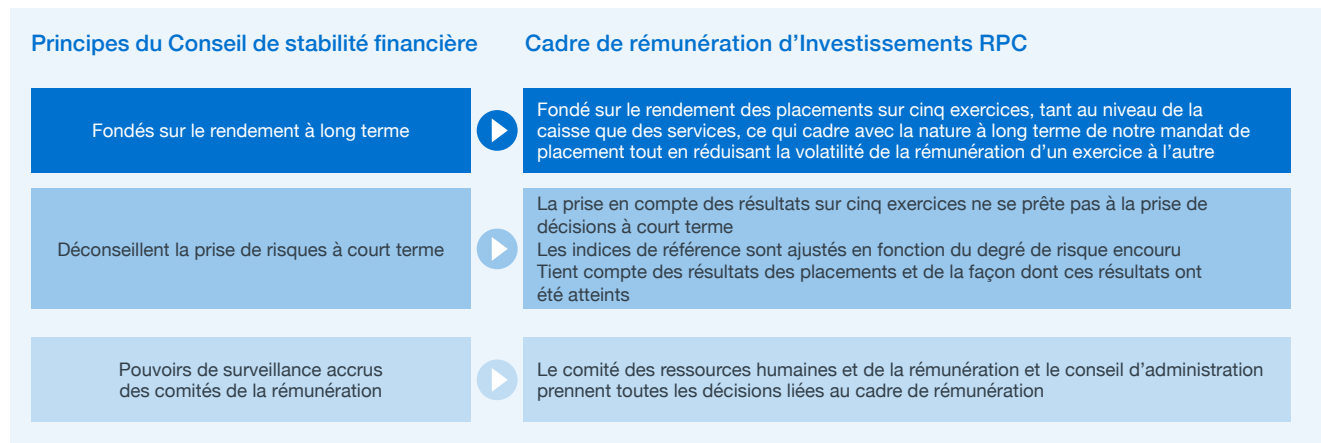
Notre programme de rémunération au rendement tient compte de notre mandat public, des stratégies que nous avons choisi de mettre en œuvre et des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous récompensons nos employés pour l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui profitent à la caisse. Au cours de l'exercice 2024, nous avons effectué un examen exhaustif de notre programme de rémunération au rendement afin de nous assurer qu'il est conforme à l'évolution de notre stratégie, notamment en ce qui a trait aux indices de référence de titres de sociétés ouvertes que nous utilisons pour évaluer la performance de nos diverses stratégies de placement. Le régime de rémunération au rendement amélioré entrera en vigueur à l'exercice 2025.

Arrimer les incitatifs à la réalisation de notre mandat et de nos objectifs stratégiques

Notre programme de rémunération reflète notre reddition de comptes au public et notre responsabilité de gérer la caisse de façon à servir les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC. Nous arrimons les primes à l'exécution de notre mandat et de notre stratégie à long terme, tout en tenant compte de notre appétence pour assumer différents types de risques dans notre quête de rendements à valeur ajoutée.

Nous croyons que ce que nous accomplissons et la façon dont nous l'accomplissons sont tout aussi importants. Notre programme de rémunération est fondé sur nos principes directeurs et il vise à respecter ou à dépasser les principes de saines pratiques en matière de rémunération (Principles for Sound Compensation Practices), qui ont été établis par le Conseil de stabilité financière et avalisés par les pays du G20.

La rémunération au rendement totale de chaque employé est en partie liée à la performance de l'ensemble de la caisse, ce qui comprend l'atteinte des niveaux approuvés par le conseil en ce qui a trait aux rendements absolus et relatifs de l'ensemble de la caisse. Cette priorité accordée à la performance de l'ensemble de la caisse permet d'établir un lien plus étroit entre les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC et la rémunération que nous versons à nos employés.



Globalement, notre programme de rémunération repose sur les caractéristiques essentielles suivantes :

Arrimé à notre mandat et à nos objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Incite les employés à maximiser les rendements à long terme, dans le respect des paramètres de risque établis ✓ Axé sur la création de valeur pour la caisse de façon globale, conformément à la stratégie de placement, au plan d'affaires et au budget approuvés par le conseil ✓ Récompense les groupes et les personnes en fonction de la réalisation d'objectifs établis au préalable
Horizon approprié	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aligné sur notre horizon de cinq exercices pour l'évaluation du rendement des placements ✓ Prévoit une part importante de rémunération variable et différée pour les cadres supérieurs afin de promouvoir l'alignement à long terme ✓ Prévoit le versement de primes de rendement différées sur un horizon de plusieurs exercices afin de promouvoir le maintien en poste et l'alignement à long terme
Différenciation du rendement individuel et du rendement du groupe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permet de clairement différencier le rendement individuel et le rendement du groupe d'une manière directement liée aux responsabilités déléguées ✓ Reconnaît les différences entre les catégories d'actifs et les conditions du marché au moyen des rendements à valeur ajoutée relatifs de chaque stratégie de placement
Favorise un jugement éclairé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tient compte des résultats par rapport aux objectifs d'investissement et aux objectifs organisationnels, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et de la façon dont les résultats ont été atteints ✓ Intègre le respect des principes directeurs d'Investissements RPC ✓ Assure une stabilité et une cohérence accrues des évaluations du rendement grâce à des outils qui permettent d'atténuer les partis pris dans la prise de décisions
Concurrentiel sur le marché et simple	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permet d'attirer et de maintenir en poste des personnes possédant les compétences requises pour remplir efficacement notre mandat et exécuter nos stratégies de placement choisies ✓ Assure la transparence envers les principales parties prenantes et les employés actuels et futurs grâce à un cadre clair, simple et objectif conforme à nos objectifs stratégiques

Assurer une gouvernance efficace

Afin d'assurer une gouvernance et une surveillance efficaces du programme de rémunération de la caisse, le comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), qui est un comité du conseil d'administration, formule des recommandations à ce dernier sur les questions importantes liées à la gestion des talents et à la rémunération, notamment concernant l'harmonisation des intérêts de l'organisme et des parties prenantes au moyen de la conception d'un cadre de rémunération axé sur la performance et du suivi effectué à cet égard.

Chaque année, le conseil approuve les primes de rendement cibles pour l'ensemble de la caisse et le budget connexe dans le cadre du plan d'affaires, ce qui donne une orientation claire à tous les employés pour l'exercice à venir. À la fin de l'exercice, le conseil doit approuver l'ensemble des multiplicateurs et des primes de rémunération au rendement, ainsi qu'évaluer et déterminer la rémunération du chef de la direction, des autres membres de la haute direction visés et des membres de l'équipe de la haute direction.

Le CRHR compare aussi les niveaux de rémunération concurrentielle relatifs à l'équipe de la haute direction, y compris les postes des membres de la haute direction visés, à ceux d'organisations homologues et aux données du marché exclusives fournies par des conseillers externes réputés. Pour l'équipe de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, nous effectuons une analyse comparative de la rémunération par rapport aux fonds de retraite publics canadiens, aux gestionnaires d'actifs de placement négociés sur le marché canadien et au marché du travail global, incluant les sociétés d'investissement, les sociétés d'assurance et les banques en Amérique du Nord et dans d'autres marchés internationaux pertinents.

Le conseil a également le pouvoir d'interpréter, de modifier et de résilier, à son gré, les régimes de rémunération. En outre, il peut récupérer ou réduire les primes de rendement ou obliger les employés à y renoncer en vertu de la politique de récupération dans les cas suivants :

- Les résultats financiers sont retraités, et le conseil considère que les primes attribuées précédemment sont excessives;
- La prime de rendement a été attribuée par erreur;
- Un employé est coupable de mauvaise conduite.

Veillez vous reporter à notre [site Web](#) pour obtenir plus de détails sur le rôle du CRHR et du conseil d'administration. La composition et le mandat du CRHR actuel sont présentés à la section Gouvernance, aux pages 87, 88 et 90.

Principaux éléments de notre rémunération totale

La composition de la rémunération est conçue pour s'harmoniser avec les pratiques du marché. Elle comprend une combinaison de salaire fixe et de rémunération au rendement variable, ainsi que la rémunération à court terme et à long terme.

Voici les principaux éléments de notre rémunération totale, chacun étant décrit plus en détail ci-dessous :



Salaire de base

Les salaires de base tiennent compte du niveau de compétence, des capacités et de la constance du rendement des employés. Nous revoyons les salaires à la fin de chaque exercice, et tout changement apporté à la rémunération des membres de l'équipe de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, doit être approuvé par le conseil.

Rémunération au rendement variable

À la fin de chaque exercice, les employés sont admissibles à une prime annuelle selon la formule suivante :

$$\text{Salaire de base} \times \text{Prime cible} \times \text{Multiplicateur de rendement} = \text{Prime annuelle}$$

Nous établissons les primes de rendement cibles en fonction du niveau du poste afin de nous conformer aux pratiques du marché. Une partie de la prime annuelle est versée en trésorerie après la clôture de l'exercice. C'est ce que nous appelons la prime acquise au cours de l'exercice. En ce qui concerne les cadres supérieurs, une partie est différée sur trois ans afin de mettre l'accent sur l'horizon à long terme de la caisse. C'est ce que nous appelons la prime différée. Les droits relatifs à cette prime sont acquis et payés graduellement sur une période de trois ans suivant l'exercice pour lequel la prime est octroyée. Durant la période d'acquisition des droits, les primes différées sont traitées comme si elles étaient investies dans la caisse et fluctuent en fonction des rendements de l'ensemble de la caisse. Les employés renoncent à la prime de rendement et à toutes les primes différées dont les droits n'ont pas été acquis s'ils démissionnent au cours de l'exercice.

À la fin de l'exercice, un multiplicateur de rendement est établi pour chaque employé en fonction d'une évaluation du rendement axée sur trois facteurs. Pour tous les employés, à l'exception de l'équipe de la haute direction, la pondération de chaque facteur s'établit comme suit :

Facteurs de la prime de rendement		Pondération	
1	Performance de l'ensemble de la caisse	30 %	Ce facteur de rendement comprend des mesures équipondérées de la valeur ajoutée et du rendement de l'ensemble de la caisse, qui sont tous deux mesurés sur une période couvrant les cinq derniers exercices.
2	Rendement du service et du groupe	30 %	Les objectifs de rendement des services et des groupes sont établis au début de chaque exercice. À la fin de l'exercice, nous évaluons leur rendement par rapport à ces objectifs, ce qui comprend l'atteinte des objectifs financiers, comme les rendements à valeur ajoutée, ainsi que d'autres objectifs stratégiques.
3	Rendement individuel	40 %	Nous évaluons annuellement le rendement de chaque employé en fonction d'objectifs précis établis au début de chaque exercice. Le rendement individuel est également évalué par rapport aux attentes associées à la fonction, comme il est décrit dans notre cadre intégré de carrière.

La prime de rendement totale peut varier dans une fourchette de zéro à deux fois le montant cible pour chaque facteur de rendement.

Afin de mieux aiguiller les membres de l'équipe de la haute direction vers les objectifs de l'ensemble de la caisse, leur rémunération au rendement est fondée à 50 pour cent sur la performance de l'ensemble de la caisse et à 50 pour cent sur le rendement des services et sur le rendement individuel.

La répartition de la rémunération sous forme de salaire, de prime de rendement acquise au cours de l'exercice et de rémunération différée varie selon le rôle et le niveau de l'employé, la rémunération différée cible des cadres supérieurs étant plus élevée. Une plus grande proportion de la rémunération des membres de l'équipe de la haute direction est versée sous forme de rémunération variable, ce qui correspond à notre objectif de rétribuer selon le rendement.

Régime de retraite

Nous offrons à la plupart de nos employés l'occasion de participer à un régime de retraite à cotisations définies. Les coûts de ce régime sont relativement moins élevés et plus prévisibles que ceux des régimes à prestations définies offerts par d'autres grandes caisses de retraite et sociétés de services financiers. Les régimes varient en fonction de l'emplacement afin de refléter les règlements locaux et les pratiques concurrentielles sur le marché.

Avantages du personnel

Nos régimes d'avantages du personnel sont comparables à ceux offerts par les organismes semblables de notre secteur. Ils comprennent de l'assurance vie et invalidité, des prestations pour soins de santé, soins dentaires et soins de la vue, des politiques en matière de congés, une allocation pour frais liés à la santé et au mieux-être et un programme d'aide aux employés et à leur famille. Nous remboursions également les frais de stationnement des membres de l'équipe de la haute direction qui travaillent dans nos bureaux à Toronto.

Autres éléments de rémunération

Régime facultatif de primes de rendement différées

Les employés admissibles peuvent choisir de différer une partie ou la totalité de leur prime de rendement acquise au cours de l'exercice pour une période de trois ans, le montant différé devant être investi, en tant que placement fictif, soit en totalité dans la caisse, soit en partie dans la caisse et jusqu'à concurrence de 50 pour cent dans le portefeuille de placements sur les marchés privés de la caisse.

Parts de fonds restreintes complémentaires

Les parts de fonds restreintes complémentaires sont utilisées de façon sélective soit pour remplacer la rémunération d'un ancien employeur à laquelle un nouvel employé a dû renoncer, soit à titre de rémunération de transition dans le cadre d'une affectation à un nouveau poste ou d'un transfert dans une nouvelle région, soit pour le maintien en poste d'employés actuels. Il s'agit d'une prime différée sous forme de placement fictif dont la valeur fluctue en fonction de la performance de l'ensemble de la caisse.

Parts liées au rendement de la caisse

Les parts liées au rendement de la caisse constituent une rémunération au rendement à long terme qui fait concorder le versement des primes avec le rendement absolu à long terme de l'ensemble de la caisse. Les paiements sont conditionnels à la réalisation de rendements cumulatifs positifs sur la durée de l'attribution. La valeur de l'attribution est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation qui tient compte de la volatilité et du taux de rendement sans risque.

Importance de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

À mesure qu'Investissements RPC poursuit sa croissance, la pierre angulaire de notre succès demeure nos gens et leur dévouement à l'intégrité, à la collaboration et au rendement élevé. C'est pourquoi nous continuons de faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) à l'échelle de l'organisme. Nous offrons un milieu de travail inclusif où les collègues se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous continuons d'intensifier nos efforts en matière d'EDI en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- **Acquisition de talents diversifiés :** Nous continuons de chercher à attirer des personnes hautement qualifiées ayant des antécédents, une expérience et des perspectives diversifiés et comprenons que cette diversité contribue à notre environnement dynamique et novateur.

- **Égalité des chances en matière de croissance :** Nous assurons à tous les employés un accès équitable aux possibilités de perfectionnement et d'avancement, renforçant ainsi notre croyance selon laquelle chaque membre de l'équipe peut contribuer de façon significative à la réalisation de notre mandat.
- **Transparence salariale à l'interne :** Les employés peuvent consulter leurs échelles salariales respectives. Cette information permet à nos gens de situer leur rémunération par rapport à l'étendue des possibilités pour leur rôle et complémente les autres analyses que les membres de la haute direction réalisent pour assurer des décisions relatives à la rémunération équitables.

Notre travail en matière d'équité, de diversité et d'inclusion est fondé sur la conviction que l'inclusion des personnes issues de groupes historiquement sous-représentés nous permet de prendre des décisions de placement plus éclairées et de gérer efficacement notre culture du risque, comme il est expliqué à la page 24. Dès l'étape du recrutement, nous nous assurons d'avoir accès à un bassin diversifié de candidats et de candidates pour toutes les nouvelles offres d'emploi. Bien que nos décisions d'embauche finales soient prises en fonction des aptitudes et des compétences recherchées pour chaque rôle, nous veillons à choisir parmi le bassin de talents le plus vaste possible en tirant parti de partenariats externes et des réseaux internes. En outre, nous suivons une procédure d'entrevue structurée pour toutes les personnes qui postulent et nous avons intégré des pratiques d'atténuation des partis pris tout au long du processus.

Pour favoriser la confiance et l'engagement à long terme, la valorisation de nos employés pour leur singularité et leur apport unique est essentielle. Notre cadre intégré de carrière, qui décrit en détail les fonctions et les compétences de leadership

requises au sein de chaque équipe, établit des attentes claires et une uniformité en ce qui a trait à la performance à l'échelle de l'organisme, contribuant ainsi à l'élaboration de parcours de carrière transparents et équitables.

Nous continuons de travailler à accroître la représentation des femmes et des personnes issues des minorités dans les postes de haute direction, y compris les postes de direction générale et de niveau supérieur, au sein de nos activités à l'échelle mondiale. Nos cibles, soit que 30 pour cent des postes d'investisseur principal soient occupés par des femmes et que 28 pour cent de tous les postes de direction soient occupés par des personnes issues de minorités d'ici 2025, soulignent notre foi en la diversité comme moteur de prise de décisions et de résultats de haute qualité. Nous soutenons ces objectifs en offrant des occasions d'apprentissage formelles et informelles axées sur l'inclusivité, car promouvoir un environnement de responsabilisation en matière de comportements inclusifs est la clé de notre succès à long terme. Veuillez vous reporter à la page 69 pour plus de détails sur nos progrès.

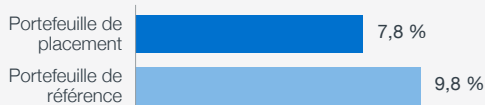
Rapport de gestion

Principaux indicateurs de performance

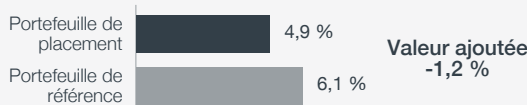
Actif net	Sur 1 exercice	Sur 5 exercices	Sur 10 exercices
632,3 milliards \$			
Actif net du RPC de base			
593,8 milliards \$			
Actif net du RPC supplémentaire			
38,5 milliards \$			
Rendements nets annualisés¹	8,0 %	7,7 %	9,2 %
Bénéfice net cumulé	46,4 G\$	184,7 G\$	336,7 G\$
Rendements nets du RPC de base	8,1 %	7,8 %	9,2 %
Rendements nets du RPC supplémentaire²	5,7 %	4,9 %	5,6 %

Rendements nets annualisés et valeur ajoutée sur 5 exercices

RPC de base

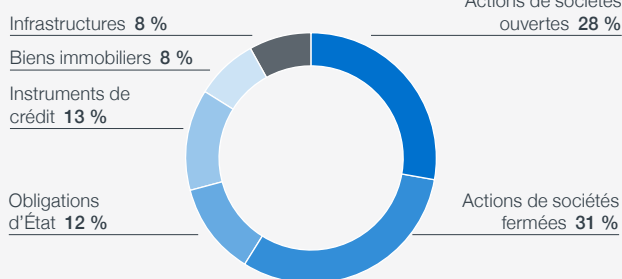


RPC supplémentaire



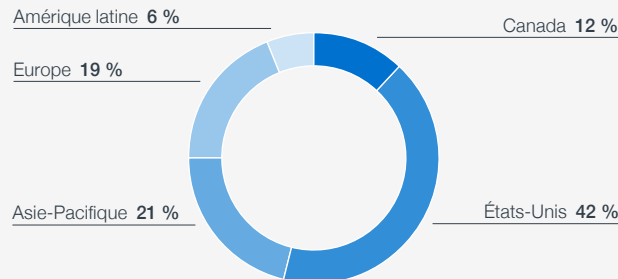
Composition du portefeuille par catégorie d'actifs^{3, 4}

31 mars 2024



Composition géographique

31 mars 2024



1. Les rendements nets sont présentés déduction faite de toutes les charges.
2. Les rendements nets sur 10 exercices du RPC supplémentaire sont présentés depuis sa création en 2019.
3. Se reporter à la page 76 pour une répartition de la composition entre chaque catégorie d'actifs.
4. Les instruments de crédit incluent les placements en instruments de crédit sur les marchés publics et privés. Une tranche de 59,8 milliards de dollars de ces instruments compose une partie du portefeuille à gestion active et une tranche de 19,5 milliards de dollars compose une partie du portefeuille d'équilibrage au 31 mars 2024. Les deux portefeuilles sont gérés par le service Placements en instruments de crédit.

L'information dans cette section fournit une analyse de l'exploitation et de la situation financière de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC). Elle doit être lue de concert avec les états financiers consolidés et les notes annexes (les états financiers) de l'exercice clos le 31 mars 2024. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi qu'aux dispositions de la Loi sur l'Office d'investissement du RPC et des règlements d'application. Les rendements ont été calculés selon une méthode fondée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

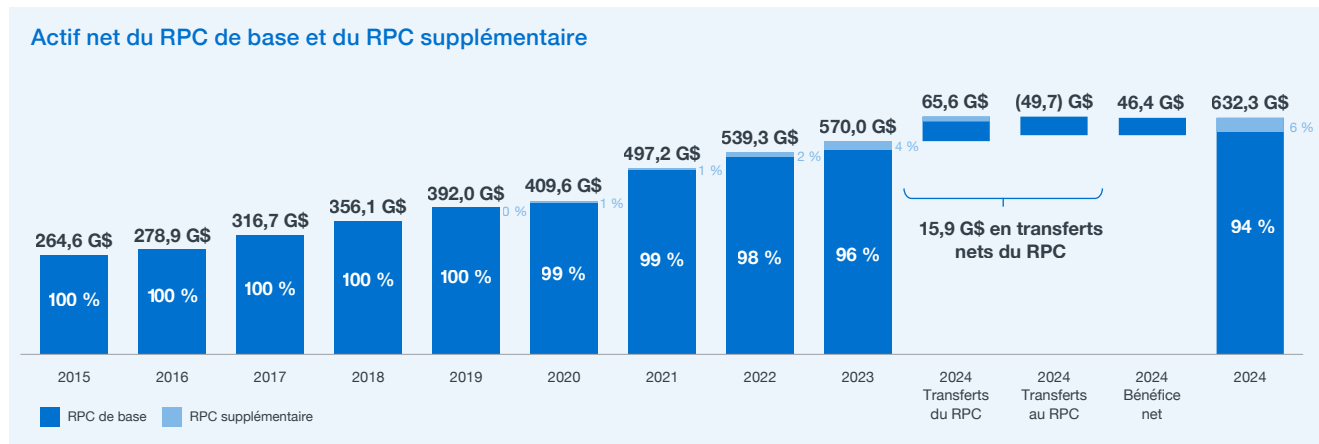
La présentation de certaines mesures non conformes aux normes IFRS dans la présente section vise à fournir au lecteur de l'information supplémentaire sur le point de vue de la direction quant à la performance de la caisse; ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres institutions. La page 75 présente les définitions des mesures non conformes aux normes IFRS (levier financier avec recours, diversification des devises et produits bruts) ainsi qu'un rapprochement avec les mesures comparables conformes aux normes IFRS. Les rendements sont des mesures non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de valeur comparable selon les normes IFRS.

Les rendements ont été calculés selon une méthode fondée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps. Les rendements présentés dans cette section sont annualisés et nominaux, sauf indication contraire. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certains totaux peuvent ne pas concorder, ou certains chiffres peuvent ne pas concorder avec ceux des états financiers, en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition et rendement de la caisse

Investissements RPC a clôturé l'exercice le 31 mars 2024 avec un actif net de 632,3 milliards de dollars, comparativement à 570,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023. Cette augmentation de l'actif net de 62,3 milliards de dollars est attribuable à un bénéfice net de 46,4 milliards de dollars et à des transferts nets du Régime de pensions du Canada (le RPC) de 15,9 milliards de dollars.



Le compte de base du RPC a clôturé l'exercice 2024 avec un actif net de 593,8 milliards de dollars, ce qui représente 94 pour cent de la caisse, comparativement à 546,2 milliards de dollars, ou 96 pour cent de la caisse, à la fin de l'exercice 2023. Cette augmentation de l'actif net de 47,6 milliards de dollars est attribuable à un bénéfice net de 44,4 milliards de dollars et à des transferts nets du RPC de 3,2 milliards de dollars.

Le compte supplémentaire du RPC a clôturé l'exercice 2024 avec un actif net de 38,5 milliards de dollars, ce qui représente

6 pour cent de la caisse, comparativement à 23,8 milliards de dollars, soit 4 pour cent de la caisse, à la fin de l'exercice 2023. Cette augmentation de l'actif net de 14,7 milliards de dollars est attribuable à un bénéfice net de 2,0 milliards de dollars et à des transferts nets du RPC de 12,7 milliards de dollars. L'actif du compte supplémentaire du RPC devrait croître plus rapidement que celui du compte de base du RPC, en raison de la différence dans le profil de cotisations nettes entre le RPC supplémentaire et le RPC de base.

Rendements nets

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Rendements nets en pourcentage (annualisés)	Bénéfice net en dollars (cumulatif)	Rendements nets en pourcentage (annualisés)	Bénéfice net en dollars (cumulatif)
RPC de base				
Sur 1 exercice	8,1 %	44,4 milliards \$	1,4 %	7,5 milliards \$
Sur 5 exercices	7,8 %	181,9 milliards \$	8,0 %	169,4 milliards \$
Sur 10 exercices	9,2 %	333,8 milliards \$	10,0 %	319,5 milliards \$
RPC supplémentaire				
Sur 1 exercice	5,7 %	2,0 milliards \$	0,3 %	0,3 milliard \$
Sur 5 exercices	4,9 %	2,9 milliards \$		
Depuis la création le 1 ^{er} janvier 2019	5,6 %	2,9 milliards \$	5,6 %	0,9 milliard \$

La caisse, qui comprend les comptes du RPC de base et du RPC supplémentaire, a réalisé un rendement net total de 8,0 pour cent pour l'exercice. La caisse a enregistré un rendement net sur cinq exercices de 7,7 pour cent et un rendement net sur 10 exercices de 9,2 pour cent.

Le compte de base du RPC a généré un rendement net de 8,1 pour cent pour l'exercice, ce qui reflète le rendement positif de la plupart des catégories d'actifs. Le compte de base du RPC a enregistré un rendement net sur cinq exercices de 7,8 pour cent et un rendement net sur 10 exercices de 9,2 pour cent. Les deux résultats sont inférieurs à ceux de l'exercice 2023, ce qui s'explique principalement par l'incidence

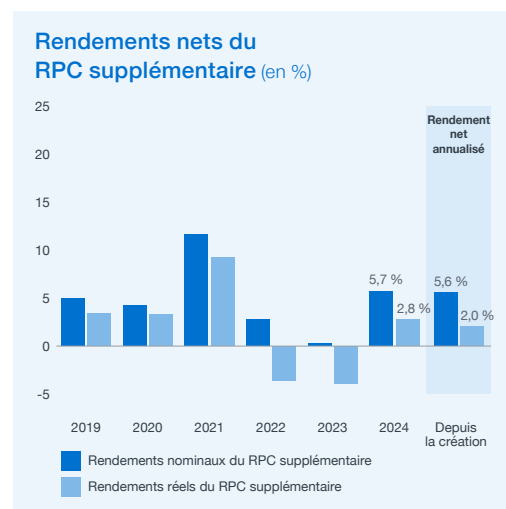
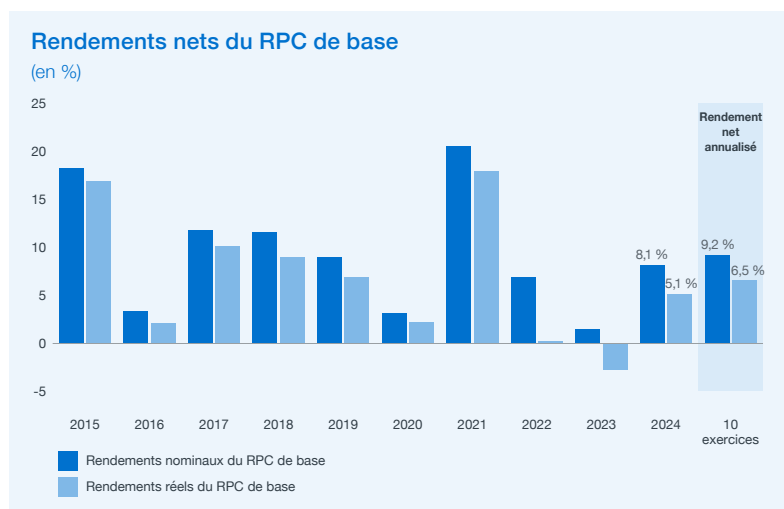
du fait qu'un exercice dont le rendement a été plus élevé ne fait plus partie des périodes de cinq exercices et de 10 exercices considérées.

Le compte supplémentaire du RPC a enregistré un rendement net de 5,7 pour cent pour l'exercice. Ce rendement inférieur à celui du RPC de base pour l'exercice 2024 s'explique par sa pondération plus élevée en obligations d'État canadiennes et à leur faible rendement à un chiffre pour l'exercice. Les obligations d'État canadiennes se rapportent aux obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Le compte supplémentaire du RPC a enregistré un rendement sur cinq exercices de 4,9 pour cent et un rendement net depuis

la création, le 1^{er} janvier 2019, de 5,6 pour cent. Le rendement net depuis la création est demeuré inchangé par rapport à l'exercice 2023.

Le RPC supplémentaire a été conçu en fonction d'un objectif de financement réglementé différent de celui du RPC de base. Compte tenu des différences en ce qui concerne

le financement, le RPC supplémentaire est plus sensible à l'incertitude liée au rendement des placements et, par conséquent, il est assujéti à un risque de marché cible plus faible que ne l'est le RPC de base, ce qui se traduit par une composition différente du portefeuille. La performance et la composition de l'actif du compte supplémentaire du RPC devraient donc différer de celles du compte de base du RPC.



Générer des rendements pour soutenir la viabilité financière à long terme

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) effectue tous les trois ans un examen indépendant de la viabilité financière à long terme du RPC de base et du RPC supplémentaire. Dans le plus récent rapport triennal publié en décembre 2022, l'actuaire en chef a de nouveau confirmé qu'au 31 décembre 2021 le RPC de base et le RPC supplémentaire demeurent viables à long terme selon les taux de cotisation prévus par la loi.

Dans le cadre de son évaluation de la viabilité financière à long terme du RPC de base et du RPC supplémentaire, le BAC pose des hypothèses relatives aux rendements attendus pour les 75 prochaines années. Les prévisions de l'actuaire en chef, publiées conformément au 31^e rapport actuariel, reposent sur l'hypothèse selon laquelle, au cours de la période de 75 ans commençant en 2022, le compte de base du RPC enregistrera un taux de rendement réel annuel moyen de 3,69 pour cent supérieur au taux d'inflation des prix à la consommation au Canada, déduction faite de toutes les charges. Les prévisions supposent en outre que, au cours de la même période, le compte supplémentaire du RPC, dont le niveau de risque est moins élevé, enregistrera un taux de rendement réel annuel moyen de 3,27 pour cent, déduction faite de toutes les charges.

À la fin de l'exercice 2024, le rendement réel du compte de base du RPC pour la dernière période de 10 exercices s'élevait

à 6,5 pour cent. Le rendement réel du RPC supplémentaire depuis la création le 1^{er} janvier 2019 s'est chiffré à 2,0 pour cent.

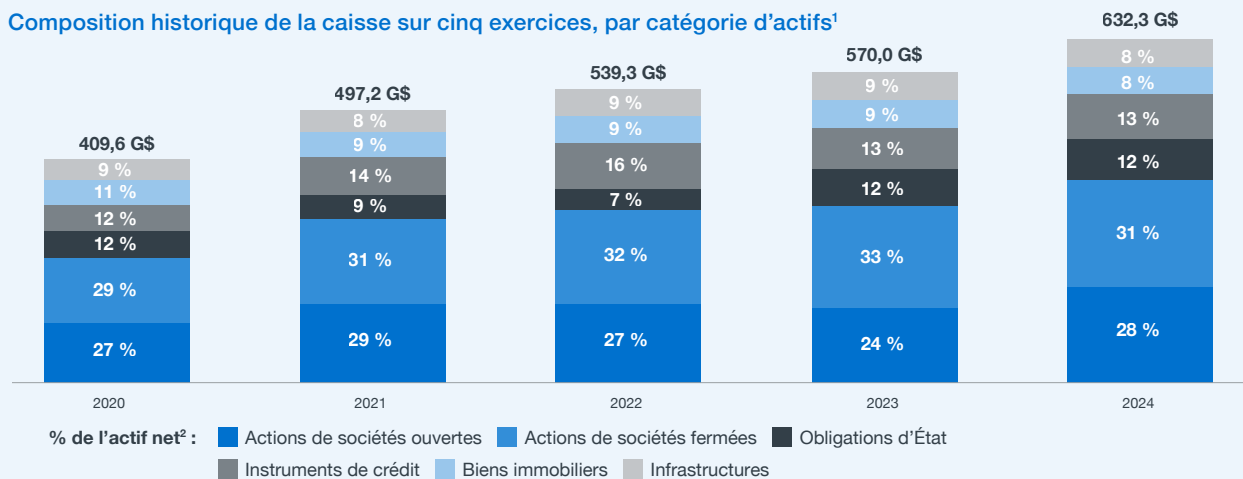
Habituellement, les rendements du marché varient grandement d'un exercice à l'autre et peuvent même continuer de varier au cours des périodes de cinq exercices et de 10 exercices. Par exemple, au cours des 10 derniers exercices, les rendements des marchés des actions mondiaux ont été favorables par rapport à l'inflation et également par rapport à des périodes historiques plus longues. Au cours de l'exercice 2024, dans l'ensemble, les rendements nominaux des marchés des actions et des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale ont été positifs, et certains marchés, comme les actions américaines, ont atteint des sommets inégalés. Cependant, les taux d'intérêt et l'inflation se sont stabilisés pendant l'exercice 2024 par rapport à leur hausse rapide pendant l'exercice précédent, de sorte que les variations du rendement réel net d'un exercice à l'autre, tant pour le compte de base que pour le compte supplémentaire du RPC, résultent principalement des rendements nominaux enregistrés à l'exercice 2024.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux rubriques présentant notre approche de placement, à la page 15.

Rendements réels nets d'Investissements RPC¹

		Exercice 2024	Exercice 2023
RPC de base	Sur 5 exercices	4,3 %	4,6 %
	Sur 10 exercices	6,5 %	7,4 %
RPC supplémentaire	Sur 5 exercices	1,4 %	
	Depuis la création le 1 ^{er} janvier 2019	2,0 %	1,9 %

1. Le rendement réel s'entend du rendement compte tenu de l'incidence de l'inflation.

Composition historique de la caisse sur cinq exercices, par catégorie d'actifs¹

1. Se reporter à la page 76 pour une répartition de la composition entre chaque catégorie d'actifs.
2. L'actif net comprend les actifs autres que les actifs de placement (les passifs autres que les passifs de placement) qui ne sont pas classés dans une catégorie d'actifs en particulier et qui, après arrondissement, représentent zéro pour cent du total de l'actif net.

Rendement par catégorie d'actifs sur cinq exercices

Au cours des cinq derniers exercices, la caisse a généré un rendement net de 7,7 pour cent. Bien que la majorité des catégories d'actifs aient contribué à notre rendement global positif à long terme, ce sont nos placements dans les actions de sociétés fermées et de sociétés ouvertes qui y ont le plus contribué.

Les actions de sociétés fermées ont généré un rendement net sur cinq exercices de 13,9 pour cent et ont contribué à hauteur de 52 pour cent au rendement total de la caisse. Les actions de sociétés ouvertes ont généré un rendement de 8,4 pour cent, soit 34 pour cent du rendement total. Ces résultats sont conformes au rendement globalement positif des marchés des actions mondiaux au cours de cette période, qui a profité de la faiblesse des taux d'intérêt pendant la première moitié de la période de cinq exercices. Au cours de la seconde moitié de la période, des événements géopolitiques, comme la guerre en Ukraine, et la hausse de l'inflation qui a mené à l'augmentation des taux d'intérêt dans de nombreuses économies, ont contribué à la baisse des rendements des actions relatifs. Cette tendance s'est inversée à l'exercice 2024 puisque les actions mondiales de sociétés ouvertes ont généré des rendements à deux chiffres durant l'exercice, sous l'influence des signes indiquant un ralentissement de l'inflation.

Au cours des cinq derniers exercices, nos placements dans des obligations d'État ont généré un rendement net négatif de 0,3 pour cent. Ce recul découle surtout du sous-rendement des obligations d'État à long terme dans des marchés établis. Au cours des deux derniers exercices, les rendements des obligations ont augmenté en réaction au resserrement de la politique monétaire par les grandes banques centrales afin de lutter contre la hausse de l'inflation. Ce resserrement a ensuite entraîné une diminution correspondante de la valeur de marché de ces obligations.

Les placements en instruments de crédit ont généré un rendement net sur cinq exercices de 3,8 pour cent, ce qui est principalement attribuable aux gains enregistrés dans le portefeuille de placements dans des instruments de crédit sur les marchés privés, qui a tiré parti de la reprise de la demande de prêts immobiliers et de crédit à la consommation après la pandémie de COVID-19 et de la hausse des taux d'intérêt de base des dernières années.

Les placements en biens immobiliers ont généré un rendement net sur cinq exercices de 0,7 pour cent. Le portefeuille a enregistré des résultats mitigés et a été particulièrement touché par la hausse des taux d'intérêt au cours des dernières années. La hausse des taux a également eu une incidence défavorable sur le coût et la disponibilité du financement pour ces actifs. Les placements dans le secteur de la logistique ont fait figure d'exceptions, en raison de la demande accrue des locataires et des investisseurs pendant la majorité de la période de cinq exercices, ce qui tranchait avec les placements dans les secteurs du commerce de détail et des immeubles de bureaux, lesquels ont été touchés défavorablement par la transition vers le commerce électronique et par l'évolution des habitudes de travail hybride dans les lieux de travail.

Les placements en infrastructures ont généré un rendement net sur cinq exercices de 5,9 pour cent. Ce résultat a été influencé par la demande des investisseurs au cours de la période pour les actifs essentiels et à long terme. Ces placements ont également subi l'incidence défavorable de la hausse des taux d'intérêt au cours des dernières années, quoiqu'ils ont été touchés dans une mesure moindre que les autres catégories d'actifs en raison de la couverture contre l'inflation que procure cette catégorie d'actifs.

Rendement par catégorie d'actifs pour l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, la caisse a généré un rendement net de 8,0 pour cent. Bien que l'inflation et les mesures correctives adoptées par les banques centrales aient eu une incidence défavorable sur la majorité des catégories d'actifs pendant le premier semestre de l'exercice, cette tendance s'est inversée alors que les marchés des actions et des titres à revenu fixe se sont redressés compte tenu de la présence de signes indiquant un ralentissement de l'inflation et de l'anticipation de la fin des hausses des taux d'intérêt par les principales banques centrales. Et ce, malgré l'incertitude géopolitique dans de nombreuses régions et la performance économique mitigée dans l'ensemble de l'économie mondiale.

Les actions de sociétés ouvertes ont généré un rendement net de 13,8 pour cent pour l'exercice 2024. Contrairement à l'exercice 2023, la performance des marchés des actions des sociétés ouvertes mondiaux a amélioré les rendements de l'exercice considéré, particulièrement celui des actions américaines, qui ont atteint des sommets inégalés. La croissance a été grandement soutenue par certaines sociétés des secteurs des technologies de l'information et des services de communication, qui étaient positionnées pour tirer parti des récents développements technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les placements en actions de sociétés ouvertes de marchés émergents ont enregistré des résultats mitigés et ont subi l'incidence des pertes enregistrées en Chine.

Les actions de sociétés fermées ont généré un rendement net de 10,4 pour cent pour l'exercice 2024. Ce résultat reflète les gains provenant des réalisations de fonds externes, des dessaisissements de sociétés du portefeuille et de l'amélioration des résultats des sociétés du portefeuille. De façon semblable à l'exercice précédent, les placements dans le secteur de l'énergie renouvelable ont continué de profiter de la transition énergétique mondiale et de la demande des investisseurs dans ce secteur.

Les placements dans des obligations d'État ont généré un rendement net négatif de 0,4 pour cent pour l'exercice 2024, à la suite des pertes également enregistrées au cours de l'exercice précédent. Ce résultat découle principalement des pertes sur les obligations d'État à long terme, car les

principales banques centrales ont augmenté leurs taux d'intérêt pour contrer les pressions inflationnistes au cours du premier semestre de l'exercice.

Les placements en instruments de crédit comprennent les placements sur les marchés du crédit publics et privés. Ensemble, ils ont généré un rendement net de 10,8 pour cent au cours de l'exercice 2024, essentiellement en raison des gains enregistrés dans le portefeuille de placements dans des instruments de crédit sur les marchés privés. Les gains découlent du resserrement des écarts de crédit, car les principales banques centrales ont interrompu leurs hausses de taux d'intérêt pendant le second semestre de l'exercice, compte tenu des perspectives plus favorables sur l'inflation et du recul des signes de récession. Les résultats inférieurs de l'exercice précédent par rapport à ceux de l'exercice considéré étaient attribuables à l'élargissement des écarts de crédit en réaction au resserrement des politiques monétaires mis en œuvre par les banques centrales.

Les placements dans les biens immobiliers ont généré un rendement net négatif de 5,0 pour cent pour l'exercice 2024, à la suite des pertes également enregistrées au cours de l'exercice précédent. La hausse globale des taux d'intérêt dans de nombreux marchés a continué d'avoir une incidence défavorable sur cette catégorie d'actifs. La majorité des pertes ont été enregistrées dans le secteur des immeubles de bureaux, étant donné l'incidence additionnelle de l'évolution des tendances liées au lieu de travail.

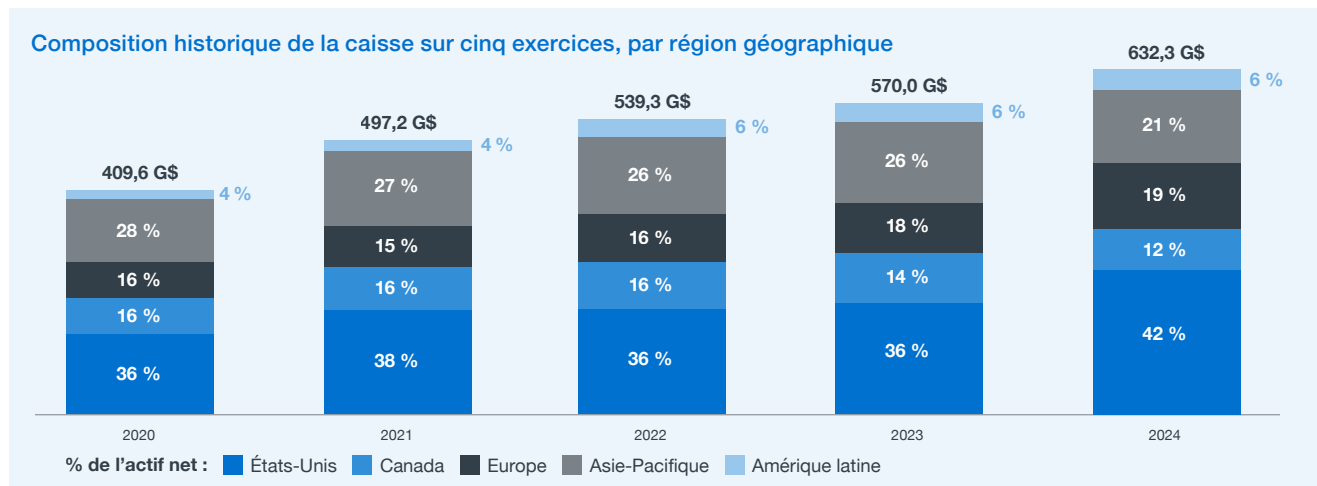
Les placements dans des infrastructures ont généré un rendement net de 2,6 pour cent pour l'exercice 2024. Le portefeuille a affiché des résultats mitigés, les gains provenant des placements dans les autoroutes à péage, partiellement contrebalancés par le rendement moins élevé de certains placements dans des actifs logistiques et des services publics. Les résultats supérieurs de l'exercice précédent par rapport à ceux de l'exercice considéré découlent principalement des profits de change.

La composition de l'actif net de la caisse par catégorie d'actifs dans l'ensemble des services de placement est présentée à la page 55.

Rendements nets annualisés par catégorie d'actifs

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Sur 5 exercices	Sur 1 exercice	Sur 5 exercices	Sur 1 exercice
Actions de sociétés ouvertes	8,4 %	13,8 %	6,7 %	0,3 %
Actions de sociétés fermées	13,9 %	10,4 %	14,8 %	6,8 %
Obligations d'État	(0,3) %	(0,4) %	0,8 %	(0,8) %
Instruments de crédit	3,8 %	10,8 %	3,4 %	6,0 %
Biens immobiliers	0,7 %	(5,0) %	2,9 %	(1,2) %
Infrastructures	5,9 %	2,6 %	8,1 %	5,6 %
Ensemble de la caisse¹	7,7 %	8,0 %	7,9 %	1,3 %

1. Pour certaines activités de placement, le rendement net est seulement pris en compte dans le rendement de l'ensemble de la caisse, et il n'est pas attribué à une catégorie d'actifs en particulier. La caisse a enregistré un montant de 1,0 milliard de dollars découlant des activités de gestion du change (perte de 8,6 milliards de dollars pour l'exercice 2023) et a subi une perte de 5,1 milliards de dollars au titre des équivalents de trésorerie et des titres du marché monétaire (perte de 3,4 milliards de dollars pour l'exercice 2023). Ces deux montants sont exclus des obligations d'État. La caisse a enregistré un montant de 6,3 milliards de dollars au titre des stratégies de rendement absolu (profit de 1,5 milliard de dollars pour l'exercice 2023). Ce montant est exclu des actions de sociétés ouvertes. Les stratégies de rendement absolu comprennent des expositions qui se contrebalancent découlant de la sélection, à l'interne et par l'intermédiaire de gestionnaires externes, de positions acheteur et vendeur et qui réduisent notre position nette dans certains placements.



Rendement par région géographique sur cinq exercices

Toutes les régions ont fourni un apport positif au rendement net sur cinq exercices de 7,7 pour cent enregistré par la caisse, les placements aux États-Unis comptant pour 59 pour cent de ces gains. Nos placements aux États-Unis ont généré un rendement net de 8,9 pour cent pour la période de cinq exercices; ils ont surclassé les placements de toutes les autres régions, en raison du rendement positif des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées. La diminution des rendements aux États-Unis par rapport à la période précédente de cinq exercices reflète l'incidence du fait que des exercices dont le rendement a été plus élevé ne font plus partie de la période de cinq exercices et de la baisse des rendements dans la région au cours des deux derniers exercices. Cette baisse a eu lieu après la reprise des marchés des actions suivant la pandémie de COVID-19.

En Asie-Pacifique, nos placements ont enregistré un rendement net sur cinq exercices de 4,6 pour cent, ce qui représente 17 pour cent du rendement net sur cinq exercices de la caisse, ce qui est principalement attribuable à nos placements en actions et en infrastructures dans la région. Le rendement enregistré en Asie-Pacifique au cours de la période de cinq exercices a subi l'incidence du sous-rendement relatif des placements en Chine qui ont été influencés par les politiques zéro COVID-19 adoptées par ce pays et de leurs répercussions négatives sur l'économie. Le rendement en Asie-Pacifique a diminué par rapport à la période précédente de cinq exercices, ce qui s'explique par des rendements généralement stagnants au cours de l'exercice considéré.

Les placements de la caisse au Canada ont enregistré un rendement net sur cinq exercices de 4,2 pour cent, surtout grâce aux actifs liés aux infrastructures. Le rendement au Canada a diminué par rapport à la période de cinq exercices précédente en raison du fait qu'un exercice dont le rendement a été plus élevé ne fait plus partie de la période de cinq exercices considérée.

Notre exposition aux marchés émergents s'établissait à 20 pour cent de l'actif net à la fin de l'exercice 2024, par rapport à 22 pour cent à la fin de l'exercice 2023. Cette diminution suit notre transition vers une cible d'exposition aux marchés émergents du portefeuille stratégique à long terme révisée de 16 pour cent, comme il est décrit à la page 18. Au total, nos placements sur les marchés émergents ont généré un rendement net sur cinq exercices de 5,0 pour cent et sont principalement concentrés dans les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine.

Rendement par région géographique pour l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, toutes les régions ont généré un rendement positif. Les placements aux États-Unis ont généré un rendement net de 9,4 pour cent, ce qui reflète les gains affichés par les actions de sociétés ouvertes et fermées dans la majorité des secteurs, partiellement contrebalancés par les pertes subies sur les obligations d'État américaines et les placements dans les biens immobiliers dans le secteur des immeubles de bureaux. Au cours de l'exercice 2023, les placements aux États-Unis ont subi l'incidence négative des pressions inflationnistes et de la hausse des taux d'intérêt.

Les placements de la caisse dans la région de l'Asie-Pacifique ont enregistré un rendement net de 0,1 pour cent et ont subi l'incidence des pertes de change. Les placements en Chine ont également contribué au sous-rendement relatif par rapport aux autres régions. Les marchés des actions de la Chine ont divergé des autres marchés importants en raison des difficultés dans le secteur immobilier, qui ont eu une incidence négative sur la confiance des consommateurs. De plus, la Chine a subi l'incidence du ralentissement de la croissance économique prévue. Des facteurs semblables ont également eu une incidence sur le rendement des placements dans la région de l'Asie-Pacifique à l'exercice 2023.

En Europe, la caisse a enregistré un rendement de 5,8 pour cent, le rendement positif des placements en actions de sociétés ouvertes et fermées ayant été partiellement contrebalancé par les pertes sur les actifs d'infrastructure dans le secteur des services publics. Pour l'exercice 2023, les placements en Europe ont subi l'incidence de la guerre en Ukraine et des pressions inflationnistes.

Au Canada, la caisse a enregistré un rendement net de 5,9 pour cent, qui découle principalement des gains affichés par les placements dans les infrastructures et dans les obligations d'État, ce qui tranche avec l'exercice 2023, alors que les obligations d'État ont nui au rendement.

Les placements en Amérique latine ont enregistré un rendement de 11,5 pour cent, surtout en raison des gains enregistrés par les placements en actions de sociétés ouvertes au Brésil, qui ont tiré parti d'une hausse de la croissance économique prévue. À l'exercice 2023, les rendements en Amérique latine ont été favorisés par les profits de change.

Rendements nets annualisés par région

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Sur 5 exercices	Sur 1 exercice	Sur 5 exercices	Sur 1 exercice
Canada	4,2 %	5,9 %	4,9 %	0,3 %
États-Unis	8,9 %	9,4 %	9,8 %	3,6 %
Europe	4,0 %	5,8 %	3,1 %	1,5 %
Asie-Pacifique	4,6 %	0,1 %	5,1 %	1,3 %
Amérique latine	7,7 %	11,5 %	6,0 %	8,4 %
Ensemble de la caisse¹	7,7 %	8,0 %	7,9 %	1,3 %

1. Les rendements de l'ensemble de la caisse comprennent les résultats de certaines activités de placement qui ne sont attribués à aucune région présentée dans ce tableau. Par exemple, ils n'incluent pas le montant de 1,0 milliard de dollars enregistré découlant des activités de gestion du change (perte de 8,6 milliards de dollars pour l'exercice 2023), une perte de 5,1 milliards de dollars liée aux équivalents de trésorerie et aux titres du marché monétaire (perte de 3,4 milliards de dollars pour l'exercice 2023), ni un montant de 6,3 milliards de dollars tiré des stratégies de rendement absolu (profit de 1,5 milliard de dollars pour l'exercice 2023). Pour cette présentation par région, les rendements nets de l'ensemble de la caisse comprennent également des titres, comme des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des options et des fonds communs, qui ne sont pas classés par pays d'exposition. La pondération de ces titres par rapport à la valeur de marché totale est négative de 0,1 pour cent pour l'exercice 2024 (0,1 pour cent pour l'exercice 2023).

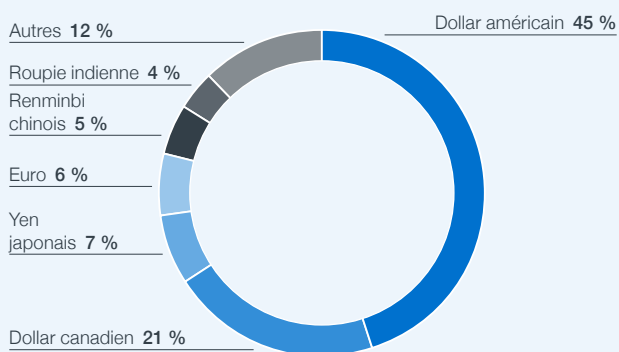
Incidence des fluctuations des devises sur le rendement de la caisse

À la fin de l'exercice 2024, les expositions au risque de change ont représenté 79 pour cent de la caisse et totalisé 498,1 milliards de dollars. L'exposition de la caisse au dollar canadien se chiffrait à 21 pour cent. Comme il est décrit à la page 18, notre exposition au dollar canadien souhaitée peut varier en fonction de l'importance de nos placements au Canada, comme c'était le cas à la fin de l'exercice 2024. Les graphiques ci-dessous présentent l'exposition sous-jacente au risque de change de nos actifs nets, ainsi que l'incidence de cette exposition sur nos rendements nets pour chacun des cinq derniers exercices.

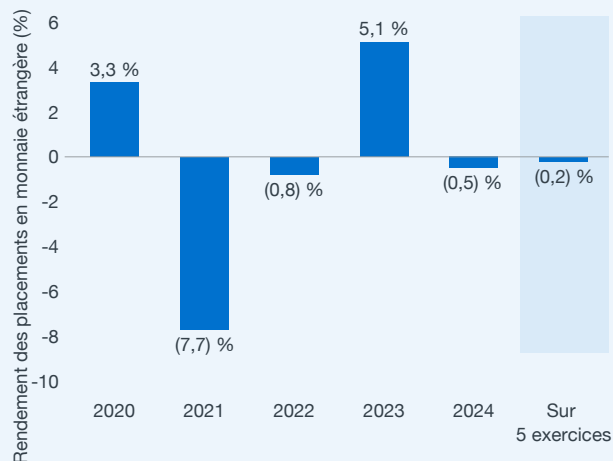
Au cours de l'exercice 2024, le dollar canadien s'est apprécié par rapport à de nombreuses devises importantes, particulièrement par rapport au yen japonais et au renminbi chinois, et il est demeuré stable par rapport au dollar américain. Cette appréciation s'est traduite par une perte de change de 5,2 milliards de dollars et par une incidence négative de 0,5 pour cent sur le rendement net. Au cours de la période de cinq exercices, la caisse a enregistré une perte de change annualisée de 0,2 pour cent. Cette perte découle également de l'appréciation globale du dollar canadien par rapport à la plupart des devises importantes.

Composition des devises

31 mars 2024



Incidence du change



Générer des rendements additionnels à long terme

Le RPC est destiné à servir les intérêts des cotisants, des cotisantes et des bénéficiaires actuels, tout en prévoyant plusieurs décennies à l'avance les besoins des générations futures. Nous sommes d'avis que les résultats à long terme constituent une mesure plus appropriée de la performance d'Investissements RPC que les rendements trimestriels ou annuels. En plus d'évaluer nos rendements absolus sur des horizons à long terme, nous évaluons l'efficacité des choix stratégiques que nous faisons au moyen de mesures du rendement relatif. Les rendements additionnels de la caisse

peuvent être évalués en fonction de la valeur ajoutée en pourcentage ou la valeur ajoutée en dollars, annualisée. Dans les deux cas, le montant est calculé en dollars canadiens historiques, déduction faite de toutes les charges.

L'incidence des décisions stratégiques clés, présentées ci-dessous, que nous prenons à l'égard des portefeuilles de placement de la caisse est décrite à la page 12. Nous sommes d'avis que ces décisions se traduiront par des sources de rendement additionnel pour la caisse sur des horizons à long terme.

Principales sources de rendement additionnel pour la période de cinq exercices close le 31 mars 2024

	Appétence au risque	Diversification et levier financier	Sélection de placements	Total du rendement net additionnel
Rendements nets annualisés additionnels	4,0 %	(4,0) %	2,0 %	2,0 %
Bénéfice net cumulatif additionnel	105,9 G\$	(97,7) G\$	34,0 G\$	42,2 G\$

1. Établir une appétence au risque – Cibler un niveau de risque de marché plus élevé que le minimum requis pour soutenir la viabilité du régime

À tout le moins, la caisse doit accepter un niveau de risque de marché suffisant pour lui permettre de générer les rendements requis susceptibles de contribuer à assurer la viabilité financière à long terme du RPC. Toutefois, des rendements minimaux ne suffiraient pas pour nous acquitter pleinement de notre mandat, qui est de maximiser les rendements de la caisse tout en évitant des risques de perte indus, et ne serviraient pas les intérêts supérieurs des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC. La première décision stratégique clé consiste donc à établir un niveau cible de risque de marché plus élevé pour la caisse. Notre niveau cible de risque de marché pour chacune des composantes du RPC est représenté dans nos portefeuilles de référence du RPC de base et du RPC supplémentaire, comme il est décrit à la page 16. Ces cibles permettent de contrôler le risque total de chaque portefeuille, qui comprend, en plus du risque systématique découlant de l'exposition à diverses catégories d'actifs, le risque attendu relatif aux stratégies de gestion active au sein de ces catégories d'actifs. Les portefeuilles de référence servent également de point de référence pour l'évaluation

de la performance à long terme de la caisse. En plus des portefeuilles de référence, nous élaborons des indices de référence plus représentatifs de la façon dont nous évaluons l'efficacité des stratégies de placement en ce qui a trait à leur apport à la performance de la caisse.

Les portefeuilles simples composés de deux catégories d'actifs représentant un faible risque, conçus pour générer des rendements prévisibles suffisants pour soutenir le RPC à long terme, auraient généré un rendement annualisé de 5,7 pour cent pour la caisse au cours des cinq derniers exercices. Pendant cette même période, nos décisions relatives à l'appétence au risque ont permis de générer un rendement additionnel annualisé de 4,0 pour cent. La pondération considérablement plus élevée en actions des portefeuilles de référence par rapport aux portefeuilles représentant un faible risque a été grandement avantageuse pour la caisse pendant cette période, au cours de laquelle les marchés des actions de sociétés ouvertes, particulièrement aux États-Unis, ont enregistré des rendements supérieurs à ceux des obligations d'État canadiennes, soit un rendement annualisé de 11,5 pour cent comparativement à un rendement annualisé négatif de 0,2 pour cent pour les indices des marchés publics correspondants.

Rehausser la cible de risque

Au moins tous les trois ans, nous examinons l'appétence au risque pour chacune des composantes du RPC. Nos décisions tiennent compte de l'évolution de la situation du financement du RPC de base et du RPC supplémentaire, ainsi que de nos estimations à l'égard des facteurs à long terme liés à l'économie et aux marchés financiers, qui influent sur le risque et le rendement. Cet examen a pour objectif d'équilibrer les rendements prévus, notamment dans le cas d'une volatilité accrue pour des niveaux de rendement attendu accrus, par rapport à leur incidence éventuelle sur le financement nécessaire du RPC pour une période d'examen prospective de 75 ans. Ce processus est expliqué plus en détail à la page 16.

À l'exercice 2007, le portefeuille de référence du RPC de base a été créé en fonction d'un niveau cible de risque composé de 65 pour cent de titres de capitaux propres et de 35 pour cent de titres de créance, un ratio commun pour les régimes de retraite entièrement capitalisés traditionnels.

À l'exercice 2015, le conseil a approuvé une augmentation du niveau cible de risque de marché du RPC de base pour le faire passer de 65 pour cent de titres de capitaux propres et de 35 pour cent de titres de créance au ratio actuel de 85 pour cent de titres de capitaux propres et de 15 pour cent de titres de créance, un changement qui a été réalisé par étapes, de l'exercice 2016 à l'exercice 2018. Pour ce qui est du RPC supplémentaire, la cible en matière de risque a été fixée à 50 pour cent de titres de capitaux propres et à 50 pour cent de titres de créance au 1^{er} janvier 2019. Ce ratio a été augmenté à 55 pour cent de titres de capitaux propres et à 45 pour cent de titres de créance à compter de l'exercice 2022. À la suite de ces décisions, les hausses du niveau de risque, conjuguées au rendement supérieur des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance, se sont traduites par des rendements additionnels positifs de 1,7 pour cent annualisés, soit 73,6 milliards de dollars, pour la caisse depuis le début de l'exercice 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2024.

2. Diversification des actifs – Constituer un portefeuille diversifié composé de diverses catégories d'actifs, optimisé grâce au recours au levier financier, en fonction du niveau cible de risque

La décision stratégique de diversifier l'exposition aux actifs au-delà des deux catégories d'actifs pour les portefeuilles de référence, dont les risques découlent uniquement de l'exposition aux actions de sociétés ouvertes, et d'utiliser le levier financier se fonde sur les principes suivants :

1. *La grande diversification des expositions de la caisse permettra de générer des rendements plus élevés sur de longues périodes.*
2. *Le maintien du niveau cible de risque, au moyen du levier financier, permettra de maximiser les rendements attendus de la caisse.*
3. *La diversification entre les types d'actifs constitue une protection contre les pertes substantielles sur les marchés des actions de sociétés ouvertes.*

Nous diversifions l'exposition de la caisse et avons recours au levier financier au moyen d'un portefeuille diversifié comportant plusieurs stratégies de placement distinctes, qui sont chacune représentées par les indices de marchés publics appropriés. Les rendements des indices de cet ensemble de stratégies sont comparés aux rendements des portefeuilles de référence afin de quantifier les profits ou les pertes additionnels découlant de la diversification et du levier financier. Il faut noter que ces rendements additionnels ne tiennent pas compte de l'incidence de notre décision d'investir dans des actifs privés ni de nos autres décisions en matière de gestion active. Ces facteurs sont pris en compte dans les rendements additionnels générés par la sélection de placements, comme il est décrit ci-après.

Au cours des cinq derniers exercices, cependant, les décisions relatives à la diversification et au levier financier ont généré un rendement additionnel annualisé négatif de 4,0 pour cent. Les principaux facteurs sont les suivants :

- Les décisions relatives à la diversification des catégories d'actifs, qui visent à réduire le recours massif aux actions comportant un risque plus élevé en réaffectant les actifs dans une variété de placements dans des titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs, de façon à améliorer les rendements ajustés en fonction du risque. Ces réaffectations ont eu une incidence négative, étant donné que les actions de sociétés ouvertes dans les marchés établis ont enregistré un rendement supérieur à celui de nombreuses autres catégories d'actifs au cours de la période.

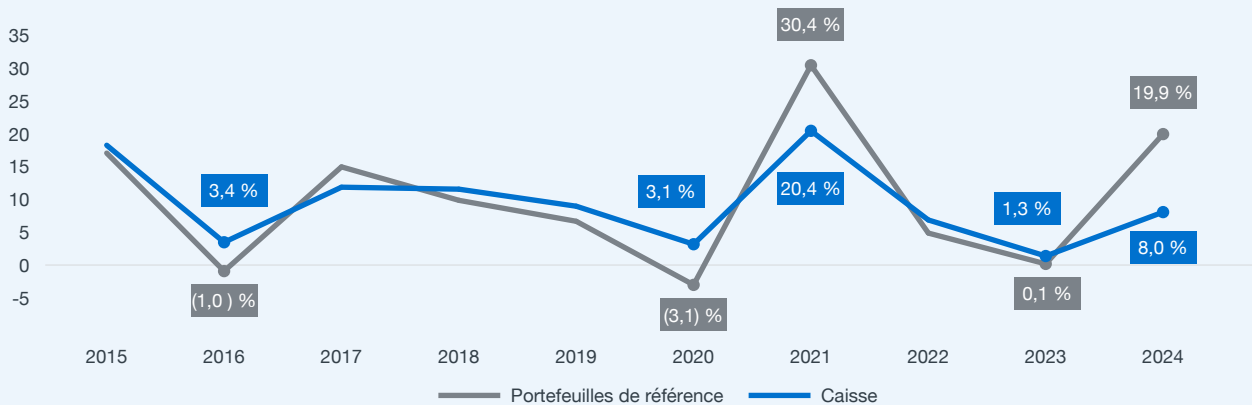
- Les différences de composition au sein des secteurs et des régions relatifs aux actions dans lesquels nous investissons par rapport aux portefeuilles de référence. La caisse a notamment maintenu dans l'ensemble une pondération faible dans les marchés des actions de sociétés ouvertes aux États-Unis, dont les rendements ont découlé du rendement exceptionnel d'un petit nombre de sociétés de très grande envergure des secteurs des technologies de l'information et des services de communication aux États-Unis. Les pondérations élevées dans les marchés émergents et l'immobilier, de même que la hausse récente des coûts d'emprunt au titre du levier financier, ont également eu une légère incidence négative par rapport à la composition des portefeuilles de référence.

Dans un contexte de forte tendance haussière soutenue sur les marchés mondiaux des actions de sociétés ouvertes, comme celle constatée récemment, il est raisonnable de s'attendre à ce que les portefeuilles de référence, dominés par les actions de sociétés ouvertes, comportant une pondération aux États-Unis à plus de 50 pour cent, affichent un rendement supérieur à celui d'un portefeuille plus diversifié, au même niveau de risque de marché. Étant donné la nature cyclique du marché sur de longues périodes, nous sommes d'avis que les fortes tendances haussières des valeurs des marchés des actions de sociétés ouvertes ne perdureront pas, et que les incidences de la diversification des catégories d'actifs se révéleront de nouveau positives. Ces résultats nous semblent acceptables compte tenu de notre horizon à long terme et de notre confiance envers notre approche en matière de constitution de portefeuille.

La composition plus diversifiée de l'actif de la caisse devrait également atténuer l'incidence des ralentissements marqués des marchés des actions, sans toutefois l'éviter entièrement. Cette résilience était évidente au cours de trois des 10 derniers exercices, comme l'illustre le graphique ci-dessous. À l'inverse, la composition diversifiée de l'actif de la caisse pourrait faire en sorte que celle-ci tire moins parti des rendements des marchés mondiaux des actions de sociétés ouvertes au cours des périodes où ils enregistrent un rendement supérieur à celui des autres catégories d'actifs, comme ce fut le cas pour l'exercice 2021 et l'exercice 2024.

Résilience de la caisse pendant les périodes antérieures de ralentissement du marché

(par exercice, rendements en %)



3. Sélection de placements – Gérer activement diverses stratégies de gestion active, pour générer un rendement supérieur à celui que l'on peut obtenir en investissant de façon passive dans des indices des marchés publics.

La diversification entre les catégories d'actifs permet également de prendre deux autres décisions majeures :

1. investir une part importante du portefeuille dans des placements sur les marchés privés, qui conviennent particulièrement au déploiement de nos avantages comparatifs, comme il est décrit à la page 11;
2. maximiser le recours à nos stratégies de gestion active afin de générer de la valeur additionnelle grâce à la sélection de placements, soit la combinaison de la sélection de titres et de la composition par secteur et par région géographique de chaque stratégie.

Afin de permettre une évaluation objective de l'apport de chaque stratégie de gestion active à la performance de l'ensemble de la caisse, la valeur gagnée ou perdue en raison de la sélection de placements à gestion active, après toutes les charges connexes, est évaluée par rapport à

des portefeuilles à gestion passive présentant des risques comparables composés d'indices des marchés publics pour leurs types d'actifs. Ceux-ci sont présentés à la page 21.

Au cours des cinq derniers exercices, la sélection de placements a généré un rendement additionnel annualisé de 2,0 pour cent, déduction faite des charges. Tous les services de placement ont eu un apport positif sur ce résultat, chacun ayant généré des valeurs ajoutées nettes supérieures à leurs indices de référence. Les rendements additionnels découlant de la sélection des placements n'ont pas entièrement compensé l'incidence défavorable de la diversification et du levier financier. Cependant, la sélection de placements dans nos diverses stratégies de gestion active a été une importante source positive et constante de rendements additionnels qui, selon nous, se maintiendra dans la plupart des conditions du marché.

Se reporter à la page 53 pour obtenir plus de détails sur la façon dont les activités de gestion de portefeuille de nos services de placement contribuent aux rendements additionnels de la caisse.

Incidence cumulative des décisions clés de placement

Nous nous attendons à générer des rendements additionnels sur de plus longues périodes, tant en période de hausse qu'en période de baisse des marchés des actions mondiaux, grâce à nos décisions en ce qui concerne l'appétence au risque, la diversification, le levier financier et la sélection de placements. La caisse a réalisé des rendements absolus positifs, nominaux et réels, au cours de ces longues périodes et depuis l'adoption de notre stratégie de gestion active en 2006, ce qui a contribué de façon significative à la viabilité financière à long terme du RPC.

Au cours des cinq derniers exercices, l'incidence combinée des décisions de placement d'Investissements RPC ont fait augmenter le rendement net total de la caisse à 7,7 pour cent, ce qui représente des rendements additionnels nets de 2,0 pour cent annualisés, soit 42,2 milliards de dollars de plus que le rendement minimal requis pour assurer la viabilité financière du RPC, établi en fonction des portefeuilles représentant un faible risque.

Sur une base relative par rapport à ce total, la valeur ajoutée nette par rapport aux portefeuilles de référence pour la période a été négative de 2,0 pour cent sur une base annualisée, soit un montant négatif de 63,7 milliards de dollars. Les résultats par exercice varient considérablement, et le résultat sur cinq exercices a été fortement influencé par la valeur ajoutée nette négative de 11,9 pour cent, ou un montant négatif de 64,1 milliards de dollars, enregistrée pour l'exercice 2024. Pour cet exercice, les portefeuilles de référence ont affiché un rendement de 19,9 pour cent, principalement en raison de la composante des actions mondiales de sociétés ouvertes qui a enregistré un rendement de 23,9 pour cent, un rendement supérieur à la plupart des catégories d'actifs diversifiées de la caisse.

Ce résultat sur un exercice a également neutralisé la valeur relative positive générée à l'exercice précédent par rapport aux portefeuilles de référence sur de multiples horizons temporels, soit une valeur négative de 0,3 pour cent annualisée, ou un montant négatif de 45,7 milliards de dollars, sur 10 exercices,

et une valeur négative de 0,1 pour cent, ou un montant négatif de 42,7 milliards de dollars depuis l'adoption de la stratégie de gestion active en 2006.

Tel qu'il est décrit à la page 17, nous avons constitué, de façon réfléchie et prudente, un portefeuille beaucoup plus diversifié que les portefeuilles de référence. Ainsi, nous pouvons assumer une volatilité du rendement relatif annuel, compte tenu de notre mandat et de notre horizon de placement à long terme.

Gérer les risques pour préserver la valeur

Nous surveillons et gérons tous les principaux risques qui pourraient avoir une incidence significative sur notre capacité à remplir notre mandat et à atteindre nos objectifs stratégiques. Nous sommes conscients que les événements de risque peuvent avoir des répercussions à la fois sur les plans financier et de la réputation, et nous nous efforçons de gérer ces deux aspects en fonction de notre appétence au risque établie. Pour plus d'information sur notre cadre intégré de gestion des risques, y compris les principales catégories de risques et la façon dont nous gérons les risques, veuillez vous reporter à la section Stratégie, à la page 23.

Contexte actuel en matière de risques – risques principaux et risques émergents

Nous exerçons nos activités dans un environnement dynamique qui évolue rapidement. Ces changements peuvent avoir une incidence sur notre profil de risque, nos pratiques en matière de gestion des risques et notre capacité à atteindre nos objectifs. Les risques principaux et les risques émergents englobent ceux qui pourraient avoir une incidence significative sur nos résultats financiers, notre résilience financière et opérationnelle, notre réputation ou notre stratégie. Les risques principaux et les risques émergents suivants ont trait à un ou plusieurs de nos risques principaux, mais ils sont nouveaux ou en évolution et pourraient avoir des répercussions considérables sur la caisse au fil du temps :

- **L'incertitude et la complexité du contexte géopolitique** sont demeurées un risque au cours de l'exercice 2024. Plusieurs événements partout dans le monde et au Canada pourraient avoir des incidences importantes sur nos placements et nos activités à l'échelle mondiale, notamment :
 - La guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient ont augmenté le degré d'incertitude au sein de l'économie mondiale, provoquant des bouleversements de la chaîne d'approvisionnement, des chocs inflationnistes et un risque de contagion accru;
 - Les élections fédérale et d'États aux États-Unis pourraient entraîner des changements de politiques importants, la volatilité des marchés, des changements de politiques budgétaires, des tensions dans les relations internationales et des entraves au commerce mondial;
 - Les tensions géopolitiques qui ont cours relativement à la Chine, jumelées à l'incertitude entourant la réglementation, ont rendu le marché plus difficile pour les investisseurs;
 - Les débats politiques se poursuivent dans la province de l'Alberta quant à la possibilité de se retirer du RPC pour créer un régime de retraite provincial.

Nous continuons de gérer, de surveiller et d'évaluer l'évolution du contexte géopolitique et de simuler les répercussions potentielles de différents scénarios sur la caisse, au moyen

Bien que ce ne sont pas toutes les sources de rendement principales, sur une base individuelle ou sur une base relative par rapport aux portefeuilles de référence, qui peuvent générer des résultats positifs au cours de chaque période, nous sommes d'avis que la recherche prudente de sources de rendement additionnelles contribue favorablement à la viabilité financière à long terme du RPC et que nos avantages comparatifs favorisent notre capacité à obtenir des rendements maximaux en évitant les risques de perte indus.

notamment de l'évaluation de notre exposition aux marchés émergents, d'analyses de scénarios et de politiques, de la planification accrue des mesures de gestion de crise, de la mise à contribution de notre effectif à l'échelle mondiale avec de l'expertise locale et de l'examen de nos plans de gestion du risque afin d'assurer que nous respectons notre appétence au risque si les scénarios défavorables se concrétisent.

- **L'incertitude macroéconomique** durant l'exercice 2024 a été caractérisée par un changement d'orientation vers une croissance économique faible et des taux d'intérêt et une inflation élevés. Malgré des signes indiquant que l'inflation diminue dans certains marchés, l'inflation accrue et les taux d'intérêt élevés pourraient perdurer, étant donné plusieurs facteurs structurels, y compris l'offre et la demande de marchandises, ce qui pourrait créer un contexte complexe à gérer dans notre recherche de rendement. Nous tenons compte des facteurs macroéconomiques et liés à la croissance et à l'inflation dans notre portefeuille et dans nos processus de répartition de l'actif. Nous continuons d'évaluer les répercussions éventuelles de ce marché difficile sur nos portefeuilles et sur les rendements de nos placements.
- **Les facteurs liés à la durabilité** ont continué d'être des moteurs importants, tant en termes de risques que d'occasions, car les marchés financiers et les émetteurs ont continué de progresser quant à l'intégration de ces facteurs dans l'évaluation de la performance à long terme. Les changements climatiques, en particulier, représentent un risque et une occasion de placement importants pour la caisse alors que l'ensemble de l'économie s'adapte aux engagements des États en matière climatique. Nous tenons compte des facteurs liés à la durabilité et les intégrons dans nos processus de gestion du risque ainsi que dans le cycle de vie de nos portefeuilles et de nos placements, lorsque cela est approprié. Notre approche en matière de gouvernance interne définit la façon dont nous évaluons et quantifions ces risques, y compris les risques associés au respect de notre engagement à atteindre la carboneutralité. De plus, nous utilisons une gamme d'outils et de données d'analytique pour mesurer et surveiller les facteurs liés à la durabilité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Se reporter à la page 49 pour obtenir de l'information sur les améliorations effectuées au cours de l'exercice et aux pages 70 à 72 pour obtenir plus d'information sur nos mesures relatives aux facteurs liés à la durabilité. Pour consulter le dernier Rapport sur l'investissement durable, visitez notre [site Web](#).

- **La gestion des talents** et les défis liés à l'embauche et au maintien en poste d'employés sont demeurés un risque au cours de l'exercice 2024. Nous faisons face à un marché du travail hautement concurrentiel à l'échelle mondiale, tant pour les talents que pour diverses compétences. Des facteurs externes tels que l'assouplissement du marché du travail atténueront dans une certaine mesure ce risque. Nous gérons ce risque de façon proactive en concentrant nos efforts sur l'attraction des talents, le développement de leurs compétences et le maintien en poste, qui demeurent une priorité afin de renforcer les capacités de l'organisme. Nous mettons ainsi en œuvre des mesures comme l'évaluation et la mise à jour de notre stratégie en matière de talents, l'évaluation de notre programme de rémunération au rendement, la simplification de notre cadre de carrière en vue d'améliorer les compétences de leadership et la priorisation continue du développement de carrière. Veuillez vous reporter à la page 69 pour plus d'informations sur notre main-d'œuvre diversifiée et à la page 29 pour plus d'informations sur notre cadre de rémunération.
- **Le risque lié aux technologies de rupture** s'est accentué au cours de l'exercice considéré, car l'utilisation commerciale de l'intelligence artificielle générative (« IAG ») a augmenté rapidement, ce qui a incité les organisations à évaluer les risques et les occasions. Au fur et à mesure que notre stratégie relative à l'IAG évolue, nous devons gérer les risques liés à la confidentialité, les cyberrisques et les risques liés à une utilisation abusive des renseignements exclusifs. L'incapacité à gérer efficacement ces risques ou à adopter des technologies novatrices pourrait avoir une incidence négative sur nos placements et nos activités. Nous avons établi des groupes de travail interfonctionnel pour évaluer les occasions et les risques aux fins de l'exploitation et des placements. Nous élaborons des directives internes relatives à l'utilisation de l'IAG afin d'atténuer les risques éventuels.
- **Les atteintes à la cybersécurité** demeurent un risque, puisqu'elles pourraient entraîner des coûts en ce qui a trait à l'enquête et à la limitation de l'atteinte aux renseignements, des amendes en vertu de règlements et une incidence défavorable sur notre réputation. Les menaces externes ont augmenté, notamment l'intensification des tensions géopolitiques, les attaques commanditées par des États, les attaques par hameçonnage, les logiciels malveillants, les fuites de données confidentielles, la cyberfraude et les nouvelles technologies qui facilitent le lancement des attaques. Dans le cadre de nos efforts visant à continuellement améliorer les contrôles liés aux technologies de l'information et à assurer que nos employés demeurent vigilants, nous organisons des exercices de cybersécurité sur table avec l'équipe de la haute direction, nous tenons chaque année le « mois de la sécurité de l'information » pour sensibiliser les employés aux menaces potentielles et nous retenons périodiquement les services de tiers pour évaluer la maturité de nos capacités en matière de sécurité de l'information. Au cours des dernières années, nous avons connu des cyberincidents nécessitant des enquêtes et des mesures correctives, mais jusqu'à maintenant, aucun incident n'a eu de répercussion importante sur Investissements RPC.

- **La sous-performance relative** demeure un risque, car nos rendements par rapport aux portefeuilles de référence ont été négatifs au cours de l'exercice considéré et de périodes plus longues. Nos rendements relatifs peuvent varier de manière importante d'un exercice à l'autre. Au cours de l'exercice considéré, nos rendements relatifs ont subi l'incidence défavorable du fait que les indices regroupant les actions de sociétés ouvertes dans les marchés établis ont surclassé la majorité des autres actifs. La sous-performance relative par rapport aux indices à gestion passive pourrait amener les parties prenantes à remettre en question les avantages de notre stratégie de gestion active ou notre capacité à nous acquitter de notre mandat. Toutefois, à long terme, nous sommes d'avis qu'une grande diversification permettra de réduire l'exposition aux reculs marqués des marchés des actions de sociétés ouvertes, tout en ajoutant de la valeur. Nous surveillons et nous évaluons les facteurs de rendement absolu et relatif au moyen d'un cadre d'attribution et nous effectuons une analyse du rendement ajusté en fonction du risque. Nos principales sources de rendement sont mentionnées à la page 12. Elles nous permettent d'évaluer l'incidence de chaque étape de notre cadre de placement, ce qui nous aide à mieux comprendre les facteurs de rendement de la caisse sur des horizons à court et à long terme et à évaluer nos choix stratégiques. Pour de plus amples renseignements sur nos résultats, se reporter à la page 35.

Gestion des risques principaux

Nous pensons que notre gestion efficace des risques bonifie nos avantages comparatifs et nous permet de créer de la valeur et de la préserver. Nos pratiques de gestion des risques sont régulièrement soumises à des examens externes indépendants, et nous y apportons constamment des améliorations, ce qui comprend un examen annuel de l'appétence au risque et l'amélioration continue de nos mesures et de nos limites clés du risque de placement. Dans les rubriques qui suivent, nous présentons la façon dont nous définissons et évaluons nos risques principaux, ainsi qu'une analyse des tendances notables et de notre approche à l'égard de la gestion de ces risques en fonction de notre appétence au risque.

Risque lié à l'ajustement du régime

Le risque lié à l'ajustement du régime correspond au risque d'ajustements défavorables apportés aux cotisations ou aux prestations du RPC de base et du RPC supplémentaire découlant de résultats défavorables au chapitre des placements. Il s'agit d'un concept ayant une portée très vaste que nous prenons en compte lorsque nous déterminons notre appétence au risque et qui peut être influencé par tous les risques principaux auxquels la caisse est exposée. Il s'agit d'une donnée que nous utilisons pour constituer notre portefeuille, déterminer le niveau cible de risque de marché et gérer les risques.

Les ajustements défavorables aux cotisations et aux prestations du RPC peuvent subir l'incidence de divers facteurs, notamment le rendement réel et prévu de la caisse, ainsi que de nombreux autres facteurs, comme la croissance réelle du revenu, les taux de mortalité et la croissance démographique. Ces facteurs démographiques et économiques généraux du Canada échappent à notre contrôle. Cependant, nous mesurons et surveillons régulièrement le risque lié à l'ajustement du régime afin de contribuer, par l'entremise du rendement de nos placements, à assurer la viabilité financière à long terme du RPC.

À l'interne, nous gérons le risque lié à l'ajustement du régime en déterminant d'abord le niveau cible de risque de marché approprié pour le RPC de base et le RPC supplémentaire, puis en veillant à maximiser les rendements à leur niveau cible de risque de marché respectif.

Nous nous attendons à ce que le risque lié à l'ajustement du régime diminue progressivement grâce à la gestion active. En effet, celle-ci réduit la probabilité que les cotisations ou les prestations futures doivent être ajustées défavorablement en raison de rendements insuffisants de la caisse, en supposant que les autres hypothèses actuarielles demeurent constantes. Toutefois, même durant des périodes au cours desquelles le rendement de la caisse est supérieur aux rendements réels estimés au moyen de calculs actuariels pour évaluer la viabilité financière du RPC, les taux de cotisation futurs pourraient devoir être ajustés si les répercussions de facteurs non liés aux placements (p. ex. les tendances démographiques) s'avéraient particulièrement importantes.

Risque de marché et risque de crédit

La détermination de notre appétence au risque de marché constitue la décision la plus importante dans l'établissement de nos portefeuilles de placement à long terme, comme il est expliqué à la page 15. Nous exprimons notre niveau cible de risque de marché en termes de ratio d'équivalence-risque des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance au moyen des portefeuilles de référence du RPC de base et du RPC supplémentaire. Bien que le ratio d'équivalence-risque des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance soit une mesure de risque importante pour la caisse, il ne fluctue pas de façon importante au cours d'un exercice donné, car nous rééquilibrions délibérément la caisse lorsqu'elle s'éloigne trop de nos niveaux cibles de risque de marché.

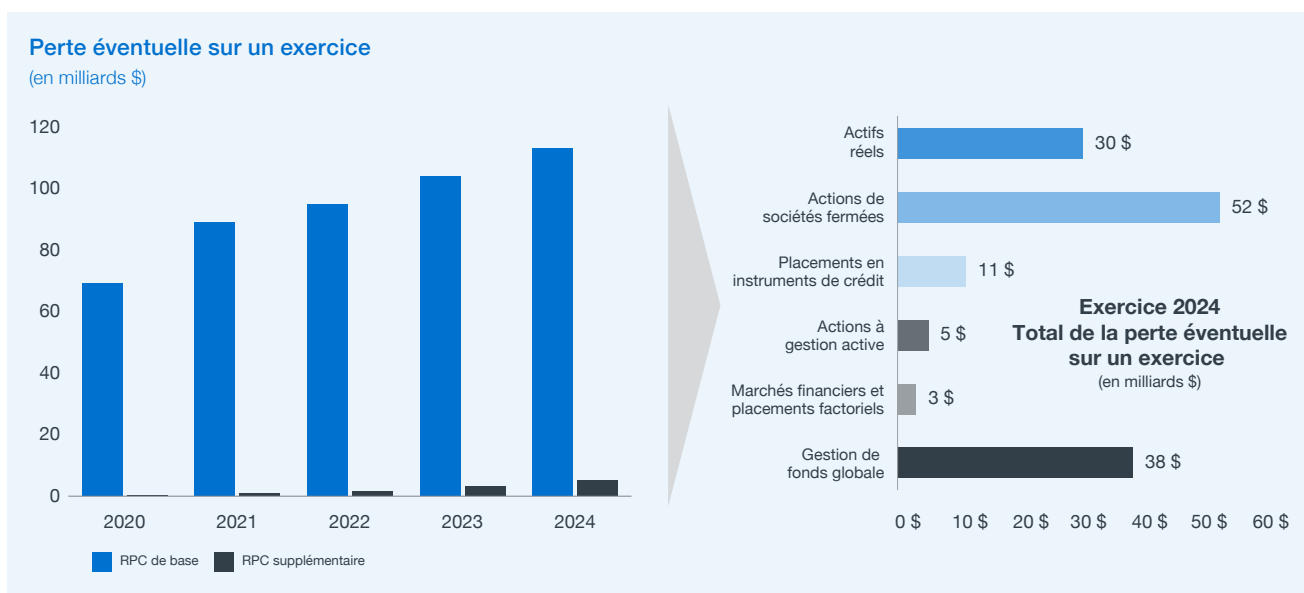
Compte tenu de la nature multifacette des risques de marché auxquels nous sommes exposés, nous évaluons et surveillons

notre profil de risque au moyen de diverses mesures de risque complémentaires, notamment notre mesure de la perte éventuelle sur un exercice qui tient compte de la perte hypothétique découlant des fluctuations des cours et des taux du marché, de l'exposition directe à une contrepartie défaillante, de l'exposition indirecte à une contrepartie ou de la détérioration de la qualité du crédit d'une entité.

Nous évaluons la perte éventuelle de nos portefeuilles de placement par rapport à notre appétence au risque de pertes acceptables enregistrées sur des horizons à court et à plus long terme. Compte tenu de notre niveau cible de risque de marché, nos mesures de la perte éventuelle sur un exercice constituent des estimations du montant des pertes que nous ne prévoyons pas dépasser 19 fois sur 20. Le graphique ci-dessous présente la perte éventuelle sur un exercice des portefeuilles de placement du RPC de base et du RPC supplémentaire au cours des cinq derniers exercices.

Au 31 mars 2024, notre perte éventuelle sur un exercice était estimée à 113 milliards de dollars pour le portefeuille de placement du RPC de base, soit 19 pour cent de son actif. À la fin de l'exercice 2023, elle était estimée à 104 milliards de dollars, soit 19 pour cent de l'actif. Notre perte éventuelle sur un exercice était estimée à 5 milliards de dollars pour le portefeuille de placement du RPC supplémentaire, soit 13 pour cent de son actif, comparativement à 3 milliards de dollars, ou 13 pour cent de son actif, à la fin de l'exercice 2023. Les augmentations d'un exercice à l'autre de la perte éventuelle sur un exercice sont principalement attribuables à la croissance de la caisse.

La mesure distincte de la perte éventuelle pour chacun des services est présentée dans le graphique ci-dessous. Ces mesures ne sont pas cumulatives, car la diversification de leurs activités réduit le risque de marché total. Les services Gestion de fonds globale et Actions de sociétés fermées ont été les principaux contributeurs à la perte éventuelle sur un exercice de l'ensemble de la caisse. Se reporter aux pages 56 et 64 pour plus d'information.



Nous cherchons à atténuer le risque de marché et le risque de pertes de crédit en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs et selon différentes stratégies de placement. Dans le cadre de nos pratiques en matière de gestion des risques, nous avons mis à jour notre modèle de risque lié à l'ajustement du régime afin de nous assurer que nos méthodes et hypothèses d'évaluation des risques continuent d'être robustes sur le plan conceptuel à mesure que les conditions du marché et nos stratégies de placement évoluent.

Nous effectuons des simulations de crise et des analyses de scénarios historiques pour évaluer l'incidence d'événements éventuels. Nous repérons également les possibles vulnérabilités du portefeuille qui pourraient ne pas être entièrement décelées par les mesures et les modèles de risque habituels et nous évaluons la façon dont les événements importants sur le marché et sur la scène géopolitique pourraient influencer sur les portefeuilles de placement. Les scénarios de crise représentent des événements hypothétiques qui dépendent fortement de nos hypothèses, qui varieront selon différents facteurs comme les variables macroéconomiques, les conditions du marché ou les événements géopolitiques. Nous effectuons diverses analyses de scénario afin d'évaluer notre capacité à gérer les risques éventuels et de nous assurer que les pertes éventuelles respectent l'appétence au risque.

Des exemples des scénarios que nous analysons et surveillons sur une base régulière sont présentés ci-dessous.

- Une crise financière mondiale semblable à celle survenue en 2008 – Dans ce scénario, nous appliquons les changements observés dans les paramètres de marché pertinents pendant la période allant d'avril 2008 à mars 2009 de manière à faire subir un choc instantané au portefeuille, ce qui comprend les profits de change qui sont habituellement réalisés au cours de perturbations des marchés, lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain. Nous estimons que si une telle crise financière mondiale survenait de nouveau, les pertes s'élèveraient à environ 12 pour cent, ou 79 milliards de dollars, ce qui représente une baisse en pourcentage par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par l'exposition significativement plus importante de la caisse au dollar américain à la fin de l'exercice.
- Scénario de crise grave – Il s'agit du pire scénario hypothétique qui regroupe plusieurs événements perturbateurs du marché historiques, en supposant un choc instantané au cours d'une seule période, sans rééquilibrage du portefeuille. Ce scénario élimine les profits de change qui étaient habituellement réalisés au cours de perturbations des marchés antérieures. Si ce scénario plus grave devait se concrétiser, nous estimons qu'il entraînerait des pertes d'environ 22 pour cent, ou 141 milliards de dollars, ce qui représente une légère hausse en pourcentage par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par l'augmentation de la taille de la caisse et l'exclusion des profits de change liés au dollar américain. Bien que ce scénario de crise soit moins plausible, il met en lumière la sensibilité des rendements de portefeuille aux variations des taux de change.

Nous effectuons une analyse ponctuelle selon divers scénarios de crise plausibles, y compris des scénarios fondés sur les événements qui se déroulent dans le monde à l'heure actuelle, comme un choc inflationniste, l'incidence éventuelle des politiques économiques et réglementaires en Chine, les tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis et la crise du crédit bancaire. Nous effectuons également une analyse de sensibilité à l'égard des composantes particulières du risque de marché, telles que le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit et le risque de change. Se reporter à la note 8 des états financiers à la page 129 pour obtenir des détails. En outre, nous surveillons les mesures distinctes du risque de crédit, y compris les expositions aux contreparties et les pertes éventuelles découlant de défaillances et de la détérioration des notations. Se reporter à la note 9 des états financiers à la page 132.

Risque de liquidité et risque de levier financier

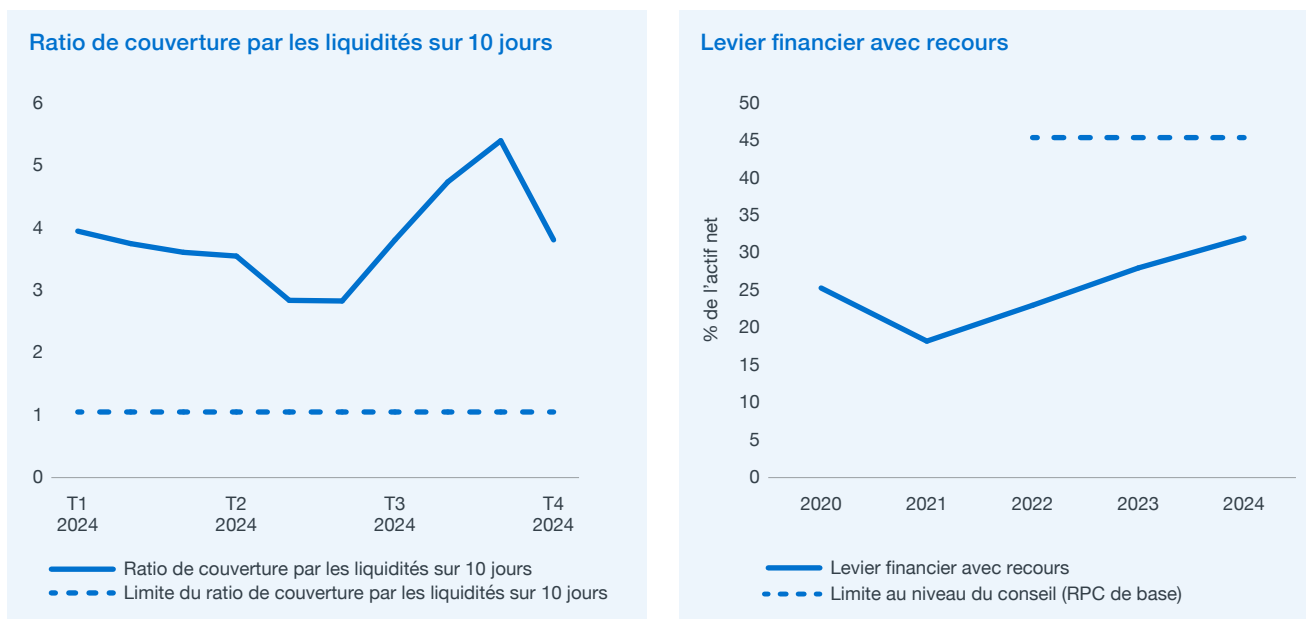
Notre risque de liquidité et notre risque de levier financier augmentent à mesure que nous procédons à une sélection active de placements et que nous recourons au levier financier pour diversifier la caisse au-delà de nos portefeuilles de référence. Nous définissons le risque de liquidité comme le risque de subir des pertes inacceptables découlant de l'obtention des fonds nécessaires pour :

- nous acquitter de nos obligations au titre des versements lorsqu'elles deviennent exigibles;
- financer de nouveaux placements; ou
- rééquilibrer notre portefeuille en période de crise.

Le risque de levier financier est un concept connexe que nous définissons comme étant le risque que des obligations financières excessives accroissent le risque de marché et le risque de liquidité en période de crise.

Nous gérons le risque de liquidité à court terme au moyen du ratio de couverture par les liquidités. Le ratio de couverture par les liquidités sur 10 jours permet d'évaluer le montant de la trésorerie et des actifs liquides disponibles par rapport aux obligations du RPC et aux obligations de placement sur une période de 10 jours, ajusté pour inclure les sorties de trésorerie dans les périodes de perturbations du marché. Au 31 mars 2024, le ratio de couverture par les liquidités sur 10 jours était de 3,8, ce qui demeure largement supérieur aux exigences minimales en matière de liquidités de 1,0. Se reporter à la note 10 des états financiers à la page 133 pour obtenir des détails additionnels sur le risque de liquidité.

Nous gérons notre risque de liquidité à plus long terme en conservant des actifs liquides suffisants qui peuvent être convertis en trésorerie afin de répondre aux besoins de liquidités de la caisse. Le ratio de couverture par les liquidités constitue un niveau minimal de liquidités et une donnée du processus de gestion du capital liquide à long terme de la caisse. Il s'agit d'un facteur important pour déterminer notre niveau optimal de liquidités cible à long terme, qui définit le montant de capital liquide que la caisse cherche à conserver sur un horizon de cinq exercices.



Nous définissons le levier financier comme étant le montant des fonds empruntés et du financement synthétique utilisé pour accroître le montant des actifs physiques et synthétiques dans lesquels nous investissons. Nos fonds empruntés comprennent des titres d'emprunt à moyen et à long terme, du papier commercial et des emprunts garantis pour lesquels Investissements RPC donne des garanties. Le financement synthétique comprend la valeur nominale des dérivés, principalement des swaps et des contrats à terme normalisés. La surveillance du levier financier au niveau de la caisse s'appuie sur des mesures du levier financier avec recours et du levier financier avec recours limité. Le levier financier avec recours est une mesure du levier financier avec recours direct à l'égard d'Investissements RPC fondée sur un notionnel qui représente le montant net du financement utilisé par Investissements RPC pour accroître son exposition aux placements. Ce type de levier financier est distinct de l'utilisation par la caisse d'un levier financier avec recours limité, lequel comprend les titres d'emprunt émis par l'intermédiaire de nos filiales constituées en sociétés de portefeuille qui n'ont de recours qu'à l'égard de placements précis détenus au sein de ces filiales.

Notre limite quant au risque de levier financier, qui est approuvée par le conseil d'administration, est fondée sur l'utilisation du levier financier avec recours. Le graphique présenté ci-après illustre la tendance historique sur cinq exercices de notre levier financier avec recours.

Bien que le montant du levier financier avec recours en pourcentage de l'actif net ait fluctué entre 25 pour cent et 32 pour cent au cours des exercices 2020 à 2024, notre utilisation du levier financier avec recours en dollars a augmenté, passant de 102 milliards de dollars à l'exercice 2020 à 195 milliards de dollars à l'exercice 2024, un résultat directement proportionnel à la taille croissante de la caisse. La limite au niveau du conseil quant à l'utilisation du levier financier avec recours s'établit à 45 pour cent de l'actif net pour le compte de base du RPC et à 30 pour cent de l'actif net pour le compte supplémentaire du RPC. Se reporter à la note 10 des états financiers à la page 133 pour obtenir des détails additionnels.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte découlant des actes posés par des personnes, ou découlant de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défectueux en raison de facteurs internes ou externes. La recherche d'un rendement additionnel par la sélection des placements augmente notre profil de risque opérationnel étant donné que du personnel qualifié et des processus de placement, des données et des systèmes plus sophistiqués sont nécessaires à l'exploitation de nos services de placement. Le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes et indirectes du fait d'une inefficacité opérationnelle, de sanctions ou de pénalités réglementaires, et de répercussions sur la réputation. Il peut aussi avoir une incidence sur notre capacité à gérer les autres risques principaux.

Notre profil de risque opérationnel est demeuré relativement inchangé au cours du dernier exercice, d'après nos évaluations du risque, notre examen des incidents opérationnels, le suivi régulier que nous effectuons des indicateurs de risque clés et notre examen des constatations de l'audit interne. Nous n'avons pas enregistré de hausse notable des incidents opérationnels. Comme il est mentionné à la page 45, la cybersécurité et la gestion des talents font partie des risques principaux. Nous continuons de gérer ces risques, notamment en ayant recours à des évaluations indépendantes de notre niveau de maturité, en collaborant de façon proactive avec nos employés et en mettant en œuvre des initiatives visant à uniformiser et à automatiser les processus.

Chaque membre de l'équipe de la haute direction a la responsabilité première de gérer les risques opérationnels au sein de son service. Il s'agit de la première ligne de défense. Nous concevons et mettons en œuvre des contrôles internes afin de gérer nos risques opérationnels selon notre appétence pour le risque. La gestion des risques opérationnels de première ligne fait l'objet d'un examen régulier par les fonctions de supervision de notre deuxième ligne de défense et par notre groupe Assurance et consultation, la troisième ligne de défense. Nous effectuons également un examen annuel du contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre de

l'attestation du chef de la direction et du chef des finances, qui est décrite à la page 73. Chaque année, nos auditeurs externes vérifient de façon indépendante notre contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'exprimer une opinion quant à leur efficacité (veuillez vous reporter au document intitulé Rapport de l'auditeur indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière sur notre [site Web](#)). Un examen spécial indépendant est également effectué au moins tous les six ans, comme il est décrit à la page 9.

Risque lié à la réglementation

Le risque lié à la réglementation s'entend du risque de perte lié à l'évolution ou au non-respect des lois, des règlements, des obligations contractuelles ou de nos politiques internes, ainsi qu'à la fraude interne ou externe. La recherche d'un rendement additionnel par la sélection des placements accroît notre profil de risque lié à la réglementation en raison des structures plus complexes des transactions, particulièrement sur les marchés privés, et du nombre de régions où nous mettons en œuvre nos stratégies de gestion active. Tout défaut de conformité ou différend commercial pourrait entraîner des amendes, des sanctions réglementaires, d'autres obligations ou une atteinte à notre réputation.

Notre profil de risque lié à la réglementation est demeuré relativement inchangé au cours de l'exercice, malgré les difficultés actuelles liées aux tensions géopolitiques et aux lois et règlements en constante évolution. Ces difficultés ont été exacerbées au cours des derniers mois par une tendance mondiale indiquant un resserrement de la réglementation dans certains domaines comme les investissements étrangers directs, les valeurs mobilières et la législation antitrust. Nous avons recours à une gamme de stratégies qui visent à gérer ces risques et les autres risques liés à la réglementation, y compris le contrôle diligent, la surveillance des placements existants, la recherche de protections et d'ententes de partage des risques appropriées, ainsi que la participation active à l'environnement réglementaire et géopolitique en vue de créer des plans d'intervention et de gestion des risques adaptés. Nous surveillons les nouveaux enjeux juridiques et fiscaux ainsi que les changements réglementaires, notamment ceux qui découlent de l'évolution de la réglementation touchant les valeurs mobilières, des exigences en matière d'investissements étrangers directs, des lois imposant des sanctions et de la confidentialité des données, et nous ajustons notre approche en matière de gestion des risques lorsque nécessaire. Nous avons également recours à des conseillers externes afin de nous tenir informés des enjeux émergents.

Nos groupes des services juridiques, de la conformité et de la fiscalité soutiennent la gestion des risques liés à la conformité juridique, réglementaire et fiscale dans tous les aspects de nos activités de placement et de notre structure organisationnelle. Ils facilitent l'identification et la gestion des risques réglementaires, fiscaux et juridiques liés aux placements et à l'organisme en offrant des conseils directement et par l'intermédiaire de conseillers externes de haut niveau à l'échelle mondiale. Notre programme de conformité axé sur le risque vise à promouvoir le respect des textes légaux et réglementaires applicables à l'échelle mondiale. En outre, nous visons à atténuer notre risque fiscal en respectant les contrôles et les procédures intégrés dans nos politiques internes. Des renseignements supplémentaires sur notre stratégie fiscale et notre approche de gestion des risques sont accessibles sur notre [site Web](#).

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que nous ne puissions pas nous acquitter de notre mandat en raison de notre incapacité à effectuer les choix stratégiques appropriés, à mettre en œuvre des stratégies ou à anticiper de façon adéquate les changements des conditions externes et à nous y adapter de façon appropriée.

La surveillance et la gestion efficaces du risque stratégique sont essentielles à l'atteinte de nos objectifs à mesure que nous prenons des risques additionnels et que nous engageons des coûts supplémentaires pour mettre en œuvre nos stratégies de gestion active pour la caisse.

Nos processus de gestion du risque stratégique comprennent les mesures suivantes :

- Intégrer les examens de nos choix stratégiques dans le cadre de nos activités annuelles de conception de portefeuille;
- Effectuer périodiquement une analyse stratégique approfondie en réponse à l'évolution de notre environnement interne et externe, notamment :
 - en effectuant des évaluations externes et internes afin de comprendre le contexte concurrentiel et de repérer les occasions d'amélioration de nos processus et de nos systèmes;
 - en évaluant notre approche à l'égard des marchés émergents pour tenir compte de l'évolution rapide du paysage géopolitique, notamment des relations entre le Canada, les États-Unis et la Chine;
 - en réalisant des examens annuels de la stratégie de placement, comme il est décrit à la page 20. Les principales leçons tirées de ces examens nous aident à orienter par la suite l'affectation des capitaux et des ressources.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons renouvelé notre stratégie afin de nous adapter à la croissance et à la maturation de la caisse, rehaussé nos capacités de placement et acquis les capacités nécessaires pour investir dans la transition de l'ensemble de l'économie. Nous avons aussi apporté de nombreux changements au sein de l'organisme pour mieux soutenir nos activités de placement, ce qui comprend la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'exploitation lié à la technologie et aux données et l'amélioration de notre stratégie en matière de talents. Pour obtenir plus de détails sur nos progrès par rapport à nos objectifs, veuillez vous reporter à la page 68.

En outre, nous examinons régulièrement notre approche de l'évaluation et de la gestion des risques liés à la durabilité, y compris les changements climatiques et notre engagement à atteindre la carboneutralité. Au cours de l'exercice considéré, nous avons amélioré la méthode que nous utilisons pour évaluer les risques liés à la durabilité, notamment par la mise à jour de notre méthode de calcul au titre des mesures relatives au carbone, fondée sur les directives en matière d'informations à fournir de l'International Sustainability Standards Board. Nous avons également élaboré des mesures des risques liés à la durabilité pour les portefeuilles de placement. La méthode mise à jour permet de mieux intégrer les questions liées à la durabilité à notre processus décisionnel en matière de placement lorsqu'elles sont significatives pour les placements et d'en assurer le suivi. Se reporter à la page 22 pour obtenir plus de détails sur notre engagement à l'égard de la carboneutralité et aux pages 70 à 72 pour obtenir des informations relativement aux mesures connexes.

Nous gérons le risque stratégique comme un processus continu et en tirant parti des points forts de l'ensemble de notre organisme. Cette approche nous permet de gérer la caisse dans une perspective à long terme puisque nous pouvons remettre régulièrement en question nos points de vue internes et confirmer nos choix stratégiques ou adapter notre approche.

Répercussions sur la situation financière et la réputation d'Investissements RPC

Les principaux risques mentionnés précédemment peuvent avoir des répercussions sur la situation financière et la réputation d'Investissements RPC.








- Les **répercussions sur la situation financière** s'entendent des pertes financières pour Investissements RPC et peuvent revêtir plusieurs formes, dont des pertes de placement, des charges imprévues et des amendes. Plus la cible en matière de risque est élevée, plus les rendements prévus à long terme seront élevés, mais aussi plus grande sera la probabilité de volatilité à court terme et d'éventuelles pertes comptabilisées. Se reporter à notre cadre de placement du portefeuille global pour obtenir plus de détails sur la façon dont nous gérons et atténuons les répercussions financières potentielles. Ce cadre décrit les mesures que nous prenons afin de nous acquitter de notre mandat pour les générations actuelles et futures. Se reporter à la page 15.
- Les **répercussions sur la réputation** s'entendent de la perte de crédibilité et de valeur de la marque d'Investissements RPC en raison de facteurs internes ou externes. Souvent, ces répercussions sont liées aux autres risques principaux ou en découlent. Une atteinte à notre réputation pourrait affaiblir

la confiance du public ou le soutien des gérants du RPC au sein des gouvernements fédéral et provinciaux ou entraîner une surveillance plus intrusive, des risques politiques, une diminution des occasions de placement ou une réduction de l'accès aux talents. Une atteinte à notre réputation pourrait également se répercuter sur notre situation financière. La responsabilité de protéger notre réputation s'étend à chaque employé ainsi qu'à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration et elle est incorporée dans notre culture organisationnelle. Notre stratégie de gestion de la réputation repose sur une approche intégrée visant à anticiper et à gérer les enjeux. Nous continuons à renforcer de manière proactive notre réputation et notre marque auprès des principales parties prenantes à l'échelle internationale afin de soutenir nos objectifs d'affaires et de réduire les risques. Le directeur général principal et chef mondial, Relations publiques et communications est responsable de la stratégie de gestion de la réputation de la caisse et de la mise en œuvre de nos programmes de gestion de la réputation, responsabilité déléguée par le chef de la direction. Nous maintenons des processus officiels afin de comprendre et d'évaluer les éventuelles atteintes à la réputation découlant de nos placements. Nous surveillons également les questions plus générales liées à la réputation, y compris les risques principaux et émergents mentionnés à la page 44 qui touchent l'ensemble de l'organisme. Nous soumettons au conseil d'administration les nouveaux risques et les nouvelles questions qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur notre réputation à mesure qu'ils se manifestent.

Gérer les coûts dans notre quête de valeur

Conformément à notre mandat, nous cherchons à maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus. Cet objectif oriente nos processus décisionnels, qu'il s'agisse de la création d'une nouvelle stratégie de gestion active ou d'investissements dans la technologie nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie. Conformément à la description de notre philosophie de gestion de la valeur à la page 27, nous engageons des coûts lorsque nous avons de bonnes raisons de croire que cela nous permettra de générer un rendement additionnel pour la caisse ou de réduire des risques indus. Toute décision de mener des activités au moyen des ressources internes ou par l'entremise de partenaires externes repose sur un calcul économique qui sert l'intérêt supérieur de la caisse. Le tableau suivant présente les coûts requis pour investir l'actif et gérer la caisse, y compris les coûts engagés directement par Investissements RPC ou indirectement par des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Coûts engagés aux fins de l'investissement de l'actif de la caisse

	À quoi cette somme est-elle affectée?	Pourquoi engageons-nous ces charges?
Charges d'exploitation	 Charges de personnel Rémunération totale pour tous les employés, incluant les salaires de base, la rémunération au rendement et les avantages du personnel.	Pour embaucher des gens ayant les compétences requises pour exécuter et gérer nos stratégies de placement choisies.
	 Frais généraux et administratifs Coûts liés aux technologies, aux services liés à la gestion de données, aux services professionnels, aux locaux et au matériel et autres charges générales.	Pour maintenir l'infrastructure de soutien générale et offrir les services requis pour les activités courantes de la caisse.
Charges liées aux placements	 Frais de gestion Honoraires de gestion facturés par les gestionnaires de fonds externes, en fonction du capital engagé ou investi.	Pour recourir aux services de gestionnaires de fonds externes aux fins de la recherche et de la gestion de placements.
	 Commissions de performance Commissions payées aux gestionnaires de fonds externes sur les rendements qui excèdent le taux de rendement établi.	Pour arrimer les intérêts des gestionnaires de fonds externes à ceux d'Investissements RPC sous forme d'intéressement.
	 Charges liées aux transactions Honoraires de conseillers juridiques et fiscaux, frais des banques d'investissement, honoraires des experts-conseils, droits de garde et commissions relatives à la négociation de titres.	Pour soutenir les investissements, les cessions, les activités de transaction continues et le maintien d'un placement dans les marchés publics et privés.
	 Impôt Impôt sur le résultat à l'extérieur du Canada et impôts indirects.	Pour diversifier la caisse dans différentes régions, où elle est assujettie à différents types d'impôt.
Charges financières	 Impôt Intérêts et autres charges engagés à l'égard de l'emprunt de fonds ou de titres.	Pour diversifier le portefeuille en fonction de notre niveau cible de risque de marché et pour déployer un large éventail de stratégies de gestion active.

Notre engagement à l'égard de la reddition de comptes et de la transparence

Il nous incombe de démontrer un niveau élevé de transparence en ce qui concerne la façon dont nous exerçons nos activités. Les informations fournies reflètent le profil combiné des charges que nous utilisons à l'interne pour évaluer l'efficacité et l'efficacité de nos décisions en matière d'affectation des ressources. Ces informations sont complémentaires aux informations à fournir en vertu des normes IFRS.

Profil combiné des charges pour l'exercice 2024

Le profil combiné des charges d'Investissements RPC comprend :

1. Les charges totalisant 8 357 millions de dollars présentées conformément aux normes IFRS dans les états financiers, à la page 102.

2. Les charges engagées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille totalisent 466 millions de dollars, comme il est expliqué plus en détail à la note 5 des états financiers à la page 125. Ces filiales sont gérées par Investissements RPC dans le but de détenir des placements, mais, conformément aux normes IFRS, elles ne sont pas consolidées dans les états financiers.
3. Les honoraires des gestionnaires de placements externes totalisent 3 438 millions de dollars et sont principalement liés aux fonds externes et aux coentreprises dans lesquels nous investissons, comme il est expliqué à la note 6 des états financiers à la page 125. Cette information additionnelle inclut les commissions de performance externes versées au cours de l'exercice aux gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées et aux gestionnaires de fonds spéculatifs sur les marchés publics.

	Charges présentées conformément aux normes IFRS	Informations supplémentaires ¹		Profil combiné des charges pour l'exercice 2024	Profil combiné des charges pour l'exercice 2023
		Charges engagées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille	Honoraires liés aux placements		
(en millions de dollars)					
Charges de personnel	1 087			1 087	1 038
Frais généraux et administratifs	530			530	502
Charges d'exploitation	1 617	–	–	1 617	1 540
Frais de gestion	16		1 433	1 449	1 459
Commissions de performance	62		2 005	2 067	1 765
Charges liées aux transactions	248	179		427	416
Impôt	487	(91)		396	186
Charges liées aux placements	813	88	3 438	4 339	3 826
Charges financières	5 927	378	–	6 305	2 355

1. Ces informations supplémentaires sur les charges n'ont aucune incidence sur le rendement net ni sur le bénéfice net présentés à l'état consolidé du résultat global. Les produits comptabilisés à l'état consolidé du résultat global sont présentés déduction faite de ces charges.

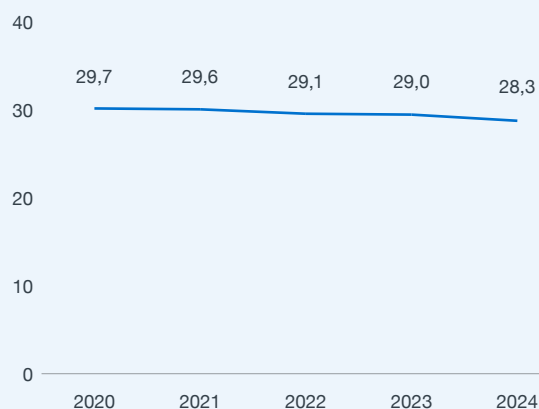
Profil combiné des charges pour l'exercice 2024

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont trait principalement aux dépenses liées à l'embauche de professionnels qualifiés pour gérer et soutenir les activités de placement à gestion active de notre caisse, poursuivre nos activités à l'échelle mondiale et exercer nos activités de gestion des risques et de gouvernance. Ces charges s'appuient sur nos décisions quant à la façon d'assurer la croissance et la viabilité d'un organisme de gestion de placements professionnel. Les charges d'exploitation se sont établies à 1 617 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 1 540 millions de dollars pour l'exercice 2023. Les charges de personnel ont augmenté de 5 pour cent et les frais généraux et administratifs ont augmenté de 6 pour cent, comme il est indiqué ci-dessous. Les charges d'exploitation en pourcentage de l'actif net pour les cinq derniers exercices ont diminué pour s'établir à 28,3 points de base.

Charges d'exploitation sur cinq exercices consécutifs en pourcentage de l'actif net

(points de base)



Les charges de personnel ont totalisé 1 087 millions de dollars durant l'exercice 2024, comparativement à 1 038 millions de dollars à l'exercice 2023. La hausse de 5 pour cent s'explique surtout par les pressions inflationnistes sur les salaires, les coûts des prestations de retraite et des avantages sociaux et les coûts additionnels liés aux nouveaux employés. Les charges de personnel sont directement influencées par le type de stratégies de gestion active que nous choisissons de mettre en œuvre, du fait que nous devons embaucher les personnes possédant les compétences nécessaires pour faciliter et mener ces activités. Nous concevons nos régimes de rémunération globale de manière à ce qu'une partie importante de la rémunération soit variable. La partie variable est basée sur l'atteinte ou le dépassement, par les employés, de leurs cibles et objectifs de rendement. Une partie de la rémunération de nos cadres supérieurs est aussi différée. Se reporter à la page 29 pour plus de détails. Par rapport à la taille de la caisse, les charges de personnel se sont établies en moyenne à 19 cents par tranche de 100 dollars d'actif net pour l'exercice 2024, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne sur cinq exercices de 20 cents par tranche de 100 dollars d'actif net et s'explique par le fait que la croissance des charges de personnel est moins rapide que celle de la taille de la caisse.

Les frais généraux et administratifs se sont chiffrés à 530 millions de dollars durant l'exercice 2024, comparativement à 502 millions de dollars à l'exercice 2023. La hausse de 6 pour cent est essentiellement imputable aux pressions inflationnistes sur les licences de logiciels et les services infonuagiques et à l'augmentation des charges d'exploitation nettes au titre de nos bureaux.

Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements représentent principalement les dépenses liées à nos décisions en matière de sélection des placements, y compris la proportion du portefeuille gérée à l'externe. Les charges liées aux placements peuvent varier au cours d'un exercice donné, car elles peuvent découler de l'activité à court terme sur le marché ou des variations de la juste valeur des placements.

Les frais de gestion se sont chiffrés à 1 449 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 1 459 millions de dollars à l'exercice 2023. Les charges liées aux frais de gestion sont globalement conformes à celles de l'exercice précédent et en pourcentage de l'actif net géré par les gestionnaires de fonds externes.

Les commissions de performance ont totalisé 2 067 millions de dollars durant l'exercice 2024, comparativement à 1 765 millions de dollars à l'exercice 2023, ce qui reflète l'augmentation du nombre de réalisations d'actifs au sein du service Actions de sociétés fermées et de cessions au sein du groupe Placements immobiliers. Les commissions de performance sont une forme de participation des gestionnaires de placement externes aux bénéfices d'Investissements RPC. Ces commissions ne sont

versées que lorsque nos rendements réalisés dépassent un taux de rendement minimal préétabli.

Les charges liées aux transactions se sont élevées à 427 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 416 millions de dollars à l'exercice 2023. Les charges liées aux transactions reflètent la hausse de l'activité sur les marchés publics et des commissions relatives à l'émission de titres d'emprunt à terme, contrebalancée par la baisse des activités liées aux nouveaux investissements sur les marchés privés. En raison de leur nature, les charges liées aux transactions varient d'un exercice à l'autre en fonction du nombre, de la taille et de la complexité de nos activités de placement.

L'impôt a totalisé 396 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 186 millions de dollars à l'exercice 2023. L'augmentation nette de l'impôt de 210 millions de dollars tient principalement à la hausse de l'impôt sur les dividendes et les gains en capital, particulièrement sur les actions de sociétés ouvertes indiennes. Cette charge comprend l'impôt au titre du bénéfice et des profits réalisés, en plus des estimations de l'impôt futur qui pourrait devoir être payé à la vente des placements. Bien qu'Investissements RPC soit exempté d'impôt sur le résultat au Canada, la caisse est assujettie à l'impôt sur son revenu de placement dans de nombreux territoires à l'étranger, ainsi qu'à la taxe de vente harmonisée (TVH) au Canada. Veuillez vous reporter à notre [site Web](#) pour obtenir plus de détails sur la stratégie fiscale d'Investissements RPC.

Charges financières

Nous engageons des charges financières au titre du levier financier utilisé pour nous permettre d'accroître la diversification à un niveau cible de risque, et de déployer une vaste gamme de stratégies de gestion active qui permettent d'ajouter de la valeur à la caisse au moyen de la sélection des placements, comme il est expliqué à la page 53.

Les charges financières se sont établies à 6 305 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 2 355 millions de dollars pour l'exercice 2023. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la hausse de 2,7 pour cent du taux d'emprunt moyen et à l'augmentation des passifs liés au financement au cours de l'exercice 2024. L'augmentation de la charge moyenne liée aux emprunts reflète la hausse des taux d'intérêt au cours de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024, la Réserve fédérale américaine ayant haussé les taux d'intérêt pour les faire passer de 0,5 pour cent au début de l'exercice 2023 à 5,5 pour cent à la fin de l'exercice 2024. L'augmentation découle également de la hausse du montant moyen des passifs liés au financement, qui est passé de 131 milliards de dollars au cours de l'exercice 2024 à 110 milliards de dollars pour l'exercice 2023.

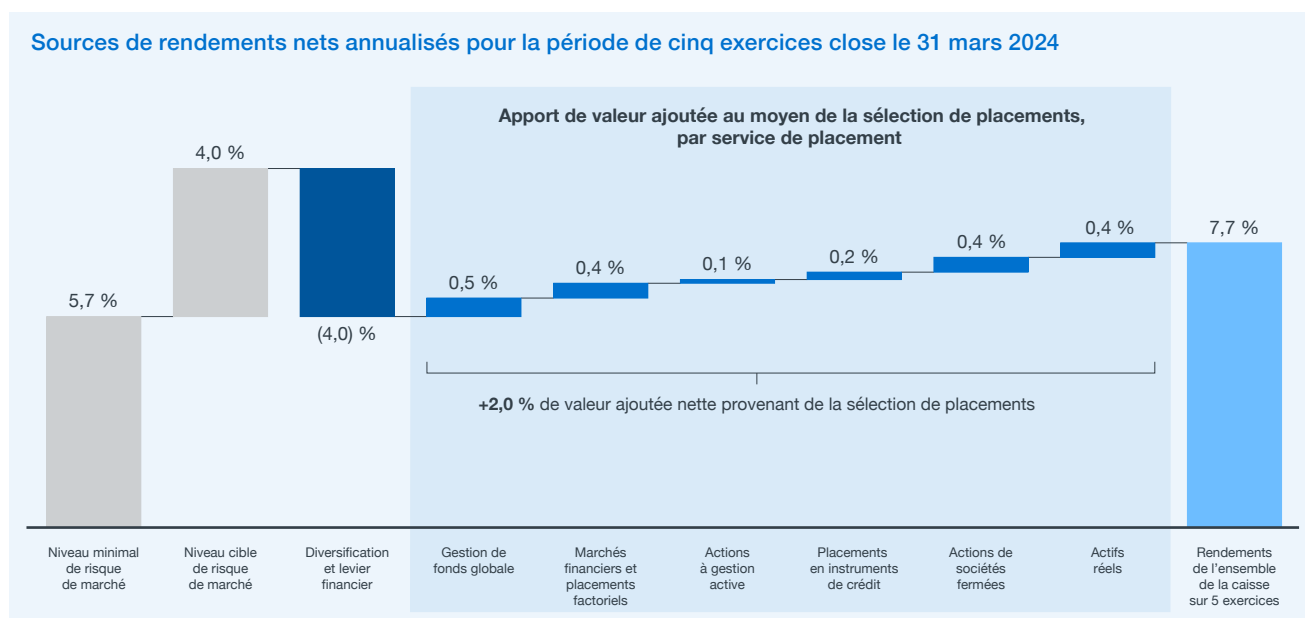
Rendement des services de placement

La présente rubrique traite de l'apport de valeur ajoutée de chaque service de placement. Veuillez vous reporter à la page 41 pour obtenir plus de détails sur la performance sur cinq exercices des sources de rendement de la caisse.

Le chef des placements est responsable de la conception des portefeuilles stratégiques du RPC de base et du RPC supplémentaire dans le but de maximiser les rendements de la caisse tout en évitant des risques de perte indus. À cette fin, il recommande des cibles en matière de risque de marché, d'exposition et de levier financier, et encadre la diversification de l'actif et l'utilisation du levier financier par l'entremise de nos stratégies de placement à gestion active et d'équilibrage au sein de nos services de placement.

Afin de maximiser les rendements de la caisse, toutes les principales sources de rendement sont gérées de façon intégrée. Plus particulièrement, la diversification des catégories d'actifs est une condition à l'obtention de rendements à valeur ajoutée provenant des placements dans des actifs privés et de la sélection des placements dans le cadre des stratégies. En outre, l'optimisation du rendement total de la caisse se fait en partie en déterminant la répartition à court et à long terme des capitaux entre nos stratégies de placement à gestion active et d'équilibrage, ainsi que le financement correspondant qui sera obtenu grâce à nos stratégies de financement. Dans le cadre de notre processus de placement, le portefeuille d'équilibrage sert de portefeuille complémentaire permettant de rééquilibrer la caisse de façon à la ramener à notre niveau cible de risque de marché, de levier financier et de diversification des expositions.

Apport aux rendements sur cinq exercices des services de placement

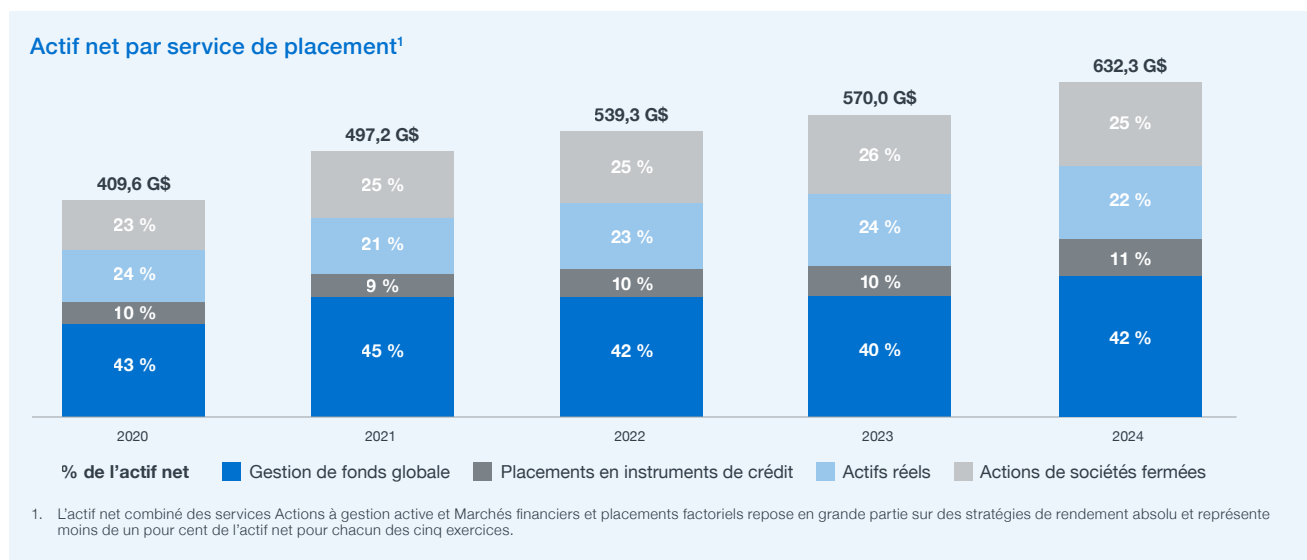


Comme l'illustre le graphique précédent, au cours des cinq derniers exercices, notre décision de cibler un niveau de risque de marché plus élevé que le niveau minimal nécessaire pour assurer la viabilité du RPC de base et du RPC supplémentaire a donné lieu à une valeur additionnelle annualisée de 4,0 pour cent pour la caisse. Notre décision de diversifier les catégories d'actifs de la caisse, facilitée par l'utilisation du levier financier, a donné lieu à un sous-rendement annualisé de 4,0 pour cent.

La diversification des catégories d'actifs a permis d'investir dans les différents types d'actifs gérés dans l'ensemble de nos services de placement. Nos services de placement ont généré un rendement additionnel annualisé de 2,0 pour cent par rapport aux indices de référence des marchés publics (tel qu'il est décrit à la page 21) au cours des cinq derniers exercices. Ce résultat est attribuable à la décision d'investir dans des actifs privés, à la composition des portefeuilles de chaque stratégie et aux choix de placement individuel qui y sont associés. La valeur ajoutée générée par chacun des services de placement est évaluée en monnaie locale et est expliquée plus en détail aux pages suivantes.

Étant donné que nous mettons l'accent sur la performance à long terme, nous évaluons principalement notre rendement et notre profil des coûts sur un horizon de cinq exercices afin d'analyser les considérations économiques sous-jacentes à nos décisions. Cette approche s'appuie sur notre philosophie de gestion de la valeur, qui est décrite à la page 27 et qui contribue à accroître la transparence quant aux facteurs stratégiques à la base du profil des coûts à long terme de la caisse.

Au cours des cinq derniers exercices, environ 90 pour cent de nos charges, compte non tenu de nos charges financières, ont été engagées dans le cadre de nos stratégies de gestion active visant à générer un rendement additionnel par la sélection des placements. Par conséquent, au cours des cinq derniers exercices, la valeur additionnelle générée par ces stratégies, évaluée par rapport à leurs indices de référence, a largement compensé les charges engagées.



Le portefeuille à gestion active, composé de nos stratégies à gestion active, comprend essentiellement les services de placement Marchés financiers et placements factoriels, Actions à gestion active, Placements en instruments de crédit, Actions de sociétés fermées et Actifs réels. Le portefeuille d'équilibrage, composé de nos stratégies d'équilibrage, qui regroupe des actifs liquides, est géré par le service Gestion de fonds globale. Les portefeuilles à gestion active et d'équilibrage jouent des rôles importants, quoique très différents, au sein de la caisse. Pour plus de détails sur le portefeuille d'équilibrage, se reporter à la page 20.

L'actif net du portefeuille à gestion active s'élevait à 365,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2024, avec un montant additionnel de 127,3 milliards de dollars du capital de la caisse géré par les services Marchés financiers et placements factoriels et Actions à gestion active aux fins de la mise en œuvre de nos stratégies de rendement absolu. Le portefeuille à gestion active a enregistré un rendement net de 10,1 pour cent au cours des cinq derniers exercices, ce qui comprend les rendements de nos stratégies de rendement absolu. L'actif net du portefeuille d'équilibrage s'élevait à 266,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2024. Au cours des cinq derniers exercices, il a généré un rendement net de 4,7 pour cent. Ses rendements moins élevés tiennent surtout à la pondération plus importante des actifs à revenu fixe par rapport au portefeuille à gestion active.

L'état du résultat net ajusté et la composition des catégories d'actifs de l'ensemble des services de placement à la fin de l'exercice 2024 de la caisse sont présentés ci-dessous.

État du résultat net ajusté par service de placement

(en millions de dollars)	Gestion de fonds globale	Marchés financiers et placements factoriels	Actions à gestion active	Placements en instruments de crédit	Actions de sociétés fermées	Actifs réels	Total pour l'exercice 2024
Produits bruts	22 308	5 300	3 004	8 571	15 974	3 546	58 703
Charges	6 428	1 699	450	645	2 125	914	12 261
Bénéfice net	15 880	3 601	2 554	7 926	13 849	2 632	46 442

Composition des catégories d'actifs de l'ensemble des services de placement à la fin de l'exercice¹

(en milliards de dollars)	Gestion de fonds globale	Marchés financiers et placements factoriels	Actions à gestion active ⁴	Placements en instruments de crédit	Actions de sociétés fermées	Actifs réels	31 mars 2024
Actions de sociétés ouvertes	166,1	2,1	(2,6)	–	6,5	4,6	176,7
Actions de sociétés fermées	–	–	5,4	11,7	150,7	29,7	197,6
Obligations d'État	81,3	(0,1)	–	(3,9)	(1,3)	(0,1)	76,0
Instruments de crédit	19,5	–	–	59,8	–	–	79,2
Biens immobiliers	–	–	–	–	–	49,7	49,7
Infrastructures	–	–	–	–	–	53,4	53,4
Placements nets²	266,9	2,0	2,8	67,7	155,9	137,3	632,6
<i>Stratégies de rendement absolu – Actif³</i>		66,5	65,6				
<i>Stratégies de rendement absolu – Passif</i>		(64,5)	(62,8)				

- Certains totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.
- Les placements nets excluent les actifs autres que les actifs de placement (passifs autres que les passifs de placement).
- Les stratégies de rendement absolu comprennent des expositions au risque systématique qui se contrebalancent et qui réduisent notre position nette dans certains placements. Ces expositions découlent de la sélection, à l'interne et par l'intermédiaire du service Gestion de fonds globale et de gestionnaires externes, de positions acheteur et vendeur. Par conséquent, leur valeur liquidative reflète une sous-évaluation importante de l'ampleur de ces stratégies et de leur incidence sur la performance de la caisse. Pour comparer la taille des services Marchés financiers et placements factoriels et Actions à gestion active à celle de nos autres services détenant des positions acheteur uniquement, nous utilisons la somme des placements en position acheteur dans chacun de ces services pour estimer leur actif sous gestion brut.
- Le service Actions à gestion active investit dans des sociétés ouvertes et en voie d'être ouvertes à l'échelle mondiale.

Gestion de fonds globale

Le service Gestion de fonds globale est responsable de la conception stratégique et tactique des portefeuilles et des cibles de composition de la caisse et des recommandations à cet égard, de l'affectation des capitaux aux stratégies de placement, conjointement avec le chef des placements, et de la gestion des expositions, du levier financier et des liquidités selon les cibles établies. Dans le cadre de ces activités, le service gère un portefeuille complémentaire diversifié comportant diverses catégories d'actifs et expositions géographiques. Le service Gestion de fonds globale et le chef des placements dirigent la mise en œuvre continue du cadre de placement du portefeuille global et s'assurent que les activités de placement à gestion active et d'équilibrage, conjointement avec les autres services de placement, produisent collectivement un portefeuille global qui vise à optimiser les rendements à long terme tout en évitant des risques indus.

Faits saillants du service

Rendements nets sur cinq exercices

4,7 %

Exercice 2024

4,7 %

Exercice 2023

Rendements nets sur un exercice

6,4 %

Exercice 2024

(4,4) %

Exercice 2023

Actif net

266,7 G\$

↑ 38,5 G\$

Variation sur un exercice

↑ 94,1 G\$

Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

38 G\$

Employés à temps plein

120

Avantages comparatifs

Le cadre de placement du portefeuille global permet au service Gestion de fonds globale de mieux comprendre et quantifier les caractéristiques de risque et de rendement de chaque catégorie d'actifs afin de constituer des portefeuilles diversifiés. La constitution du portefeuille du service Gestion de fonds globale comprend la création d'un portefeuille optimisé à l'échelle mondiale, qui tient compte de facteurs émergents et de facteurs non liés au marché, comme les risques liés aux changements climatiques et les risques géopolitiques, ce qui permet à chaque service de placement d'établir des mandats vastes et diversifiés et offre aussi la souplesse nécessaire pour tirer parti des conditions du marché et de l'expertise acquise lorsque des occasions se présentent.

Le service Gestion de fonds globale ajoute également de la valeur en assumant des fonctions clés au nom de la caisse. L'apport de levier financier et de financement permet à la caisse de détenir d'importants actifs non liquides, de maintenir des liquidités suffisantes et d'atteindre les expositions voulues au sein de la caisse. La centralisation de la majeure partie des activités de négociation apporte une expertise en matière d'exécution dans l'ensemble de la caisse et permet des efficacités telles que la compensation des opérations.

Performance à long terme

Le portefeuille d'équilibrage, géré par le service Gestion de fonds globale à titre de portefeuille complémentaire pour la caisse, a généré un rendement net sur cinq exercices de 4,7 pour cent, un résultat inchangé par rapport à 4,7 pour cent à l'exercice précédent. Le principal inducteur a été le rendement des actions sur les marchés établis, qui ont atteint des sommets à la fin de l'exercice 2024. Les actions sur les marchés émergents ont également généré des apports positifs, quoique dans le bas de la fourchette à un chiffre. La reprise à la suite de la pandémie de COVID-19 en 2021, principalement en Chine et en Inde, a été contrebalancée par les rendements négatifs des exercices qui ont suivi, car certains de ces marchés ont connu des difficultés géopolitiques.

Les titres à revenu fixe des marchés établis ont généré une perte globale au cours de la période de cinq exercices. Les gains enregistrés au cours de l'exercice 2020, lorsque les taux d'intérêt s'établissaient à près de zéro, ont été contrebalancés, au cours des derniers exercices, par l'augmentation importante des rendements des obligations et la baisse correspondante de leur cours, particulièrement pour les obligations à longue durée en Allemagne, au Canada et au Royaume-Uni. À l'inverse, les portefeuilles d'équilibrage de titres à revenu fixe des marchés émergents ont généré des gains à un chiffre sur cinq exercices, ce qui est principalement attribuable au rendement positif en Chine et en Inde.

Performance de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, les gains de 6,4 pour cent du portefeuille d'équilibrage ont reflété la reprise généralisée des actions sur les marchés établis au second semestre de l'exercice, alors que les placements à revenu fixe demeuraient relativement inchangés à la fin de l'exercice après avoir connu une année volatile.

Le portefeuille d'actions de sociétés ouvertes a essentiellement tiré parti de la reprise des actions américaines, les rendements sur les marchés américains ayant atteint des sommets inégalés à la fin de l'exercice en raison de l'amélioration du niveau de confiance du marché liée aux attentes selon lesquelles les taux d'intérêt et l'inflation devraient diminuer sans récession. Les actions sur les marchés émergents ont généré des rendements variables, car les gains enregistrés en Inde et au Brésil ont été contrebalancés par les pertes en Chine, qui a continué d'afficher un rendement inférieur à celui des autres marchés émergents.

Le portefeuille de titres à revenu fixe a subi des pertes au début de l'exercice, principalement en raison des obligations d'État sur les marchés établis, puisque les rendements à long terme ont augmenté compte tenu des attentes quant au maintien des taux d'intérêt élevés par les principales banques centrales. Ces attentes ont changé au cours du second semestre de l'exercice, à la suite du ralentissement de l'inflation, ce qui a mené à un rebond permettant une reprise de la majorité des pertes, à l'exception des obligations d'État japonaises, qui ont continué à enregistrer un rendement inférieur. Les gains enregistrés par les obligations d'État sur les marchés émergents sont principalement attribuables aux obligations d'État brésiliennes et indiennes.

Au cours de l'exercice précédent, les pertes du portefeuille d'équilibrage découlaient d'un recul des actions et des titres à revenu fixe sur les principaux marchés, de l'inflation élevée et de la hausse des taux d'intérêt réels ayant influé sur les deux catégories d'actifs.

Les rendements des indices de référence ne sont pas présentés pour Gestion de fonds globale, car l'objectif principal des placements dans le portefeuille d'équilibrage consiste à rééquilibrer le portefeuille global afin d'atteindre les expositions ciblées de la caisse. Cet objectif contraste avec celui des autres services de placement, qui est de créer une valeur ajoutée par l'entremise de la sélection de placements, tel qu'il est expliqué à la page 20.

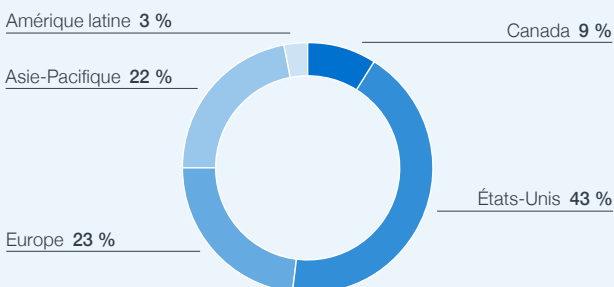
Risque

Le service Gestion de fonds globale est le deuxième contributeur en importance au risque de marché et au risque de crédit de la caisse, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 38 milliards de dollars ou 6,0 pour cent de l'actif net de la caisse. Cette perte est en grande partie attribuable à l'importante pondération des placements en actions de sociétés ouvertes dans le portefeuille d'équilibrage. Étant donné que le portefeuille d'équilibrage comprend surtout des placements dans des titres mondiaux de sociétés ouvertes qui sont très liquides, il sert de source aux réserves de liquidités centrales de la caisse utilisées pour gérer le risque de liquidité. Dans l'ensemble, le risque opérationnel est élevé par rapport aux autres services de placement en raison de la complexité inhérente des modèles et des processus de négociation. Pour plus de détails sur la gestion de nos risques, veuillez vous reporter à la rubrique Gérer les risques pour préserver la valeur, à la page 44.

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)
Rendements bruts	22 308	8,5 %	5,7 %	(7 277)	(3,5) %	5,3 %
Charges	6 428	2,1 %	1,0 %	2 469	0,9 %	0,6 %
Rendements nets	15 880	6,4 %	4,7 %	(9 746)	(4,4) %	4,7 %

Portefeuille d'équilibrage – Diversification géographique¹

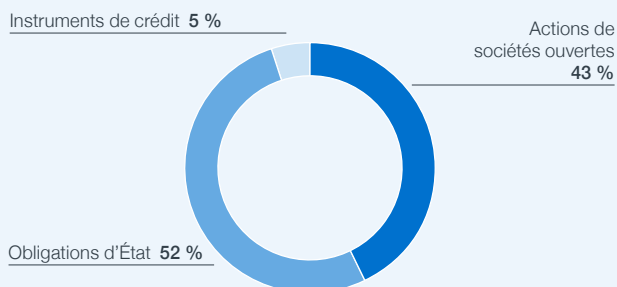
31 mars 2024



1. Compte non tenu de la gestion du change et du levier financier.

Portefeuille d'équilibrage – Diversification des catégories d'actifs¹

31 mars 2024



1. Compte non tenu de la gestion du change et du levier financier.

Marchés financiers et placements factoriels

Le service Marchés financiers et placements factoriels comprend des fonds spéculatifs gérés à l'externe et des stratégies de gestion active gérées à l'interne axés sur les investissements à l'échelle mondiale dans des actions de sociétés ouvertes, des titres à revenu fixe, des devises, des marchandises, y compris leurs dérivés. Les stratégies du service visent la constitution de portefeuilles neutres par rapport au marché.

Faits saillants du service

Bénéfice net sur cinq exercices¹

9,6 G\$	5,2 G\$
Exercice 2024	Exercice 2023

Bénéfice net sur un exercice¹

3,6 G\$	2,6 G\$
Exercice 2024	Exercice 2023

Valeur ajoutée nette de la sélection de placements par rapport aux rendements de référence sur cinq exercices^{1, 2}

11,5 G\$	6,9 G\$
Exercice 2024	Exercice 2023

Actif brut³

66,5 G\$	
↑ 7,5 G\$	— 0,0 G\$
Variation sur un exercice	Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

3 G\$

Employés à temps plein

106

Avantages comparatifs

L'objectif du service Marchés financiers et placements factoriels est d'offrir un ensemble étendu et flexible de sources de rendement sur les marchés publics. Il s'efforce de fournir des flux de rendement évolutifs, liquides, complémentaires et diversifiés à la caisse. Les stratégies du service visent à procurer à la caisse une diversification et des rendements qui ne sont pas corrélés aux cycles du marché. Le caractère liquide et la flexibilité des stratégies du service Marchés financiers et placements factoriels permettent de tirer parti des perturbations du marché et de continuer à ajouter de la valeur au cours des périodes de volatilité.

Le service Marchés financiers et placements factoriels contribue également au partage des connaissances et à l'accès à des partenaires de classe mondiale pour former des alliances stratégiques et saisir des occasions de placement évolutives qui favorisent l'ensemble de la caisse.

Performance à long terme

Au cours des cinq derniers exercices, le service Marchés financiers et placements factoriels a enregistré un bénéfice net de 9,6 milliards de dollars et une valeur ajoutée nette de 11,5 milliards de dollars par rapport à son indice de référence, excluant l'incidence du change. Le rendement est attribuable au portefeuille de fonds spéculatifs externes et aux stratégies systématiques gérées à l'interne. Ce rendement témoigne de notre capacité à trouver des gestionnaires externes compétents en mesure d'obtenir des rendements supérieurs à leurs indices de référence respectifs dans diverses conditions du marché. Le rendement a été généré par l'ensemble des catégories d'actifs et des stratégies, les profits cumulés au cours des quatre derniers exercices ayant excédé les pertes subies au cours de l'exercice 2020 qui ont découlé de l'incidence sur les marchés de la pandémie de COVID-19.

1. Le bénéfice net du service Marchés financiers et placements factoriels est présenté en dollars seulement, puisque le rendement en pourcentage de l'actif net ne représente pas le rendement des placements.

2. Exclut l'incidence du change.

3. L'actif brut du service Marchés financiers et placements factoriels représente la somme de ses placements en position acheteur, ce qui se rapproche de son actif sous gestion brut.

Performance de l'exercice 2024

Pour l'exercice 2024, le service Marchés financiers et placements factoriels a dégagé un bénéfice net de 3,6 milliards de dollars, ce qui est en grande partie attribuable à la performance des gestionnaires de fonds spéculatifs externes ainsi qu'aux profits additionnels tirés des stratégies gérées à l'interne. La majorité des stratégies liées aux fonds spéculatifs ont généré des profits, les apports les plus importants provenant des gestionnaires de portefeuilles d'actions axées sur les facteurs fondamentaux et d'actions quantitatives. L'apport positif des gestionnaires de portefeuilles d'actions a été plus important dans les régions des marchés émergents.

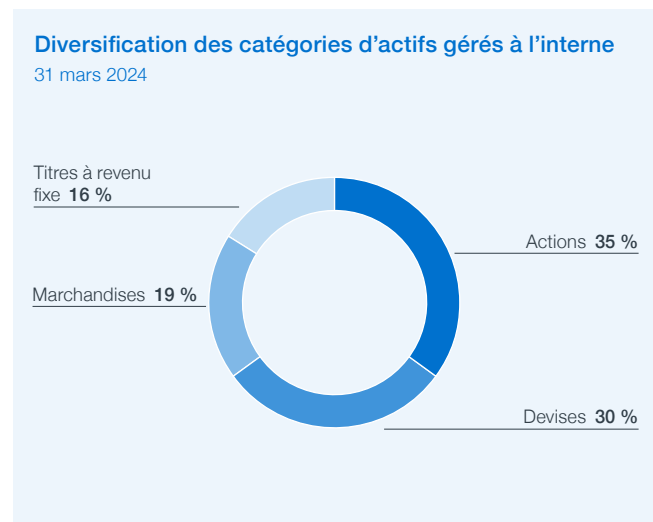
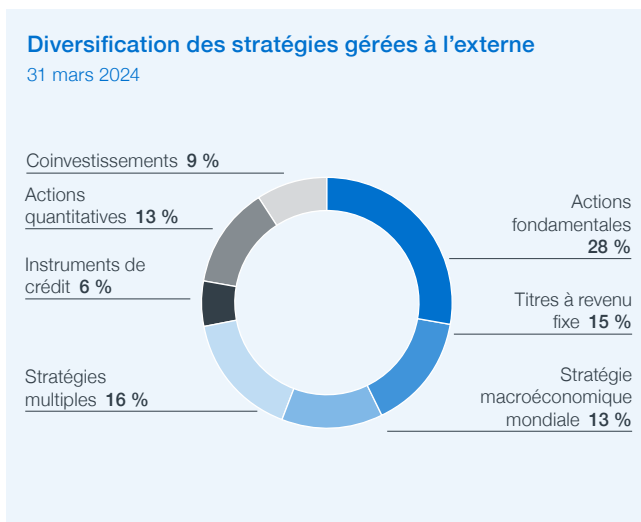
Les stratégies gérées à l'interne par le service Marchés financiers et placements factoriels ont généré des rendements positifs soutenus par les profits enregistrés grâce aux stratégies de placement quantitatif et liées à la volatilité. Le portefeuille d'actions quantitatives a tiré parti de la décision d'éviter une trop forte concentration thématique ou factorielle, alors que les stratégies liées à la volatilité ont été positives dans toutes les catégories d'actifs.

Comme pour l'exercice 2024, le bénéfice net de l'exercice 2023 a été stimulé par le rendement positif des expositions gérées à l'externe et à l'interne.

Risque

Le service Marchés financiers et placements factoriels est le plus faible contributeur, à dessein, au risque de marché et au risque de crédit de la caisse, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 3 milliards de dollars ou 0,5 pour cent de l'actif net de la caisse. Compte tenu de la pondération significative du service Marchés financiers et placements factoriels dans des fonds gérés à l'externe, son portefeuille est moins liquide que celui d'un portefeuille constitué de placements directs dans des titres des marchés publics. Il est toutefois plus liquide que celui constitué de placements sur les marchés privés. Le recours par le service à des gestionnaires externes expose Investissements RPC au risque opérationnel et au risque lié à la réglementation en raison des complexités découlant des diverses structures de fonds gérées à l'externe.

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 5 exercices (millions de dollars)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 5 exercices (millions de dollars)
Rendements bruts	5 300	17 882	4 422	12 707
Charges	1 699	8 286	1 776	7 549
Rendements nets	3 601	9 596	2 646	5 158



Actions à gestion active

Le service Actions à gestion active investit dans des sociétés ouvertes et en voie d'être ouvertes à l'échelle mondiale, tirant parti de la recherche fondamentale à long terme pour générer des données uniques propres à chaque société.

Faits saillants du service

Bénéfice net sur cinq exercices¹

2,9 G\$

Exercice 2024

1,4 G\$

Exercice 2023

Bénéfice net sur un exercice¹

2,6 G\$

Exercice 2024

(1,3) G\$

Exercice 2023

Valeur ajoutée nette de la sélection de placements par rapport aux rendements de référence sur cinq exercices^{1, 2}

2,7 G\$

Exercice 2024

1,3 G\$

Exercice 2023

Actif brut³

65,6 G\$

↓ (3,3) G\$

Variation sur un exercice

↑ 2,4 G\$

Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

5 G\$

Employés à temps plein

139

Avantages comparatifs

La stratégie du service Actions à gestion active est de tirer parti des avantages comparatifs structurels liés à l'horizon à long terme et à la certitude à l'égard des actifs d'Investissements RPC afin d'exploiter les inefficiences des marchés des actions de sociétés ouvertes mondiaux. Le service Actions à gestion active cherche à tirer parti de ces occasions au moyen de la recherche exclusive, qui combine l'expertise sectorielle et des techniques avancées en matière d'analytique et de données afin de recueillir des données fondamentales uniques propres aux sociétés. À l'aide de ces données fondamentales, des placements dans des sociétés précises qui sont fondés sur de fortes convictions sont identifiés pour ensuite être regroupés de façon à constituer un portefeuille de positions acheteur et vendeur concentré et neutre par rapport au marché. Le service Actions à gestion active utilise ensuite des modèles de risque de pointe et des techniques d'optimisation du portefeuille afin d'éliminer les expositions aux facteurs non désirés. Il en résulte un portefeuille affichant une exposition maximale aux données fondamentales exclusives.

Performance à long terme

Au cours des cinq derniers exercices, le service Actions à gestion active a enregistré un bénéfice net de 2,9 milliards de dollars et une valeur ajoutée nette de 2,7 milliards de dollars par rapport à son indice de référence, excluant l'incidence du change. Les résultats sont attribuables aux programmes sur les marchés établis du service Actions à gestion active, les placements en position acheteur ayant généré des rendements plus élevés que les placements en position vendeur et le portefeuille étant couvert tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Les pertes subies dans les marchés émergents ont nui aux résultats, qui ont été plombés surtout par le sous-rendement enregistré en Chine. Les marchés des actions en Chine ont été bouleversés par le lancement, par le gouvernement, d'une série de mesures réglementaires à l'exercice 2022, ce qui a miné la confiance des investisseurs et s'est traduit par une fuite des capitaux internationaux et une sous-performance par rapport à d'autres marchés importants. Bien que le service Actions à gestion active gère un portefeuille neutre par rapport au marché, cette dynamique complexe sur les marchés a perturbé le processus de placement fondamental et a contribué aux pertes.

1. Le bénéfice du service Actions à gestion active est présenté en dollars seulement, puisque le rendement en pourcentage de l'actif net ne représente pas le rendement des placements.

2. Exclut l'incidence du change.

3. L'actif brut du service Actions à gestion active représente la somme de ses placements en position acheteur, ce qui se rapproche de son actif sous gestion brut.

Performance de l'exercice 2024

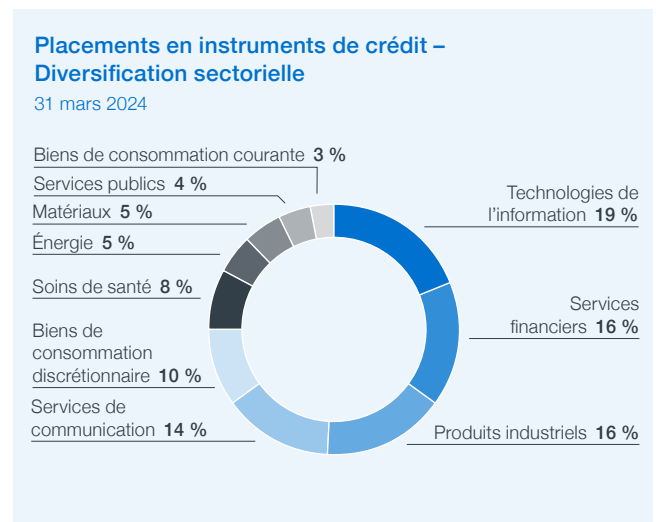
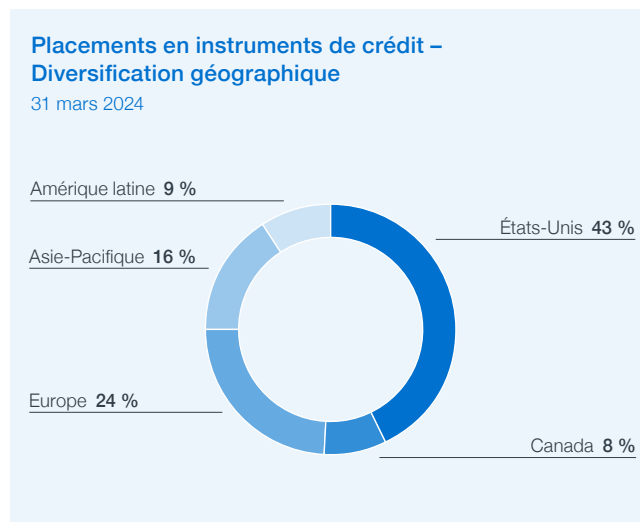
Au cours de l'exercice 2024, le service Actions à gestion active a généré un bénéfice net de 2,6 milliards de dollars, attribuable aux profits enregistrés dans les marchés établis, particulièrement en ce qui concerne les programmes régionaux en Amérique du Nord et en Europe. En Amérique du Nord, les investissements dans les technologies aux États-Unis constituent le facteur ayant le plus contribué, les principaux placements ayant enregistré des rendements élevés à deux chiffres, surpassant le secteur le plus performant pour l'exercice. En Europe, la performance a été équilibrée parmi les secteurs, et la décision d'accroître la pondération des placements les plus performants a généré de la valeur additionnelle. Les marchés émergents ont affiché un rendement inférieur au cours de l'exercice considéré, et les pertes en Chine ont nuí aux résultats. Le marché de la Chine a continué de faire face à des défis à l'exercice 2024. En effet, les investisseurs mondiaux se sont retirés du pays et les indices boursiers nationaux ont subi des baisses à deux chiffres, alors que les actions mondiales ont enregistré des hausses à deux chiffres au cours du même exercice. L'Amérique latine a généré des résultats positifs, les placements dans les marchés publics ayant enregistré des rendements supérieurs à ceux du marché en général.

Le profit de l'exercice 2024 a été plus important que la perte de l'exercice 2023, alors que les programmes sur les marchés établis avaient enregistré un rendement inférieur en raison de la faiblesse relative des investissements dans les secteurs des soins de santé et des technologies.

Risque

Le service Actions à gestion active est plutôt un faible contributeur au risque de marché et au risque de crédit de la caisse, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 5 milliards de dollars, ou 0,8 pour cent de l'actif net de la caisse. Il en est ainsi, car le service a recours à une stratégie de rendement absolu qui couvre les expositions factorielles et les facteurs de risque systématique, comme le risque de marché, le risque pays et le risque sectoriel. Le risque de concentration dans un émetteur est un élément fondamental du mandat du service Actions à gestion active, et ce risque est évalué et surveillé de façon continue. Les placements du service Actions à gestion active dans les marchés émergents exposent Investissements RPC à un certain risque lié à la réglementation en raison d'une législation moins prévisible et des risques liés à la conformité. Cependant, le risque opérationnel et le risque lié à la réglementation sont faibles par rapport aux autres services, car le service Actions à gestion active gère principalement des placements sur les marchés publics.

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 5 exercices (millions de dollars)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 5 exercices (millions de dollars)
Rendements bruts	3 004	4 833	(1 015)	3 212
Charges liées aux placements	450	1 915	325	1 786
Rendements nets	2 554	2 918	(1 340)	1 426



Placements en instruments de crédit

Le service Placements en instruments de crédit investit dans des instruments de crédit et des produits assimilables à des instruments de crédit sur les marchés publics et privés à l'échelle mondiale, ce qui comprend des placements dans des titres de créance de sociétés, le crédit à la consommation et le financement adossé à des actifs réels sur l'ensemble de l'échelle de notation, à l'exception des obligations d'État libellées en monnaie locale.

Faits saillants du service

Rendements nets sur cinq exercices

6,3 %

Exercice 2024

5,8 %

Exercice 2023

Rendements nets sur un exercice

13,6 %

Exercice 2024

7,3 %

Exercice 2023

Valeur ajoutée nette de la sélection de placements par rapport aux rendements de référence sur cinq exercices¹

2,0 %

Exercice 2024

3,0 %

Exercice 2023

Actif net

67,7 G\$

↑ 9,9 G\$

Variation sur un exercice

↑ 31,1 G\$

Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

11 G\$

Employés à temps plein

143

Avantages comparatifs

Le service Placements en instruments de crédit bénéficie de la diversité de son mandat, d'une expertise approfondie dans le domaine et d'un horizon de placement à long terme. L'étendue de son mandat lui permet de réaffecter dynamiquement les ressources et de disposer d'une marge de manœuvre pour investir les capitaux en fonction de la valeur relative la plus intéressante au sein du marché mondial du crédit. Le service utilise son expertise développée en matière de souscription et de structuration afin de générer une valeur ajoutée. Un horizon à long terme permet au service Placements en instruments de crédit de tirer parti d'occasions où le risque perçu et l'écart du marché sont plus élevés que ce que nous considérons comme les risques réels de dépréciation durable.

Performance à long terme

Au cours des cinq derniers exercices, le service Placements en instruments de crédit a enregistré un rendement net de 6,3 pour cent, une hausse par rapport à la période précédente de cinq exercices, qui s'explique par l'augmentation des rendements pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023. Les résultats absolus du service Placements en instruments de crédit pour la période de cinq exercices sont attribuables à la reprise de la demande pour les prêts immobiliers et le crédit à la consommation après la pandémie de COVID-19, aux faibles taux de défaillance des placements dans des titres de créance de sociétés et, plus récemment, à la hausse des taux d'intérêt.

Au cours de la même période, le service Placements en instruments de crédit a généré une valeur ajoutée nette de 2,0 pour cent par rapport à son indice de référence, en excluant l'incidence du change, soit un résultat inférieur par rapport à la période précédente de cinq exercices, qui s'explique par la vigueur des indices de référence des marchés publics du service Placements en instruments de crédit à l'exercice 2024. La rigueur en matière de souscription du service Placements en instruments de crédit et les bénéfices intrinsèques tirés des avantages comparatifs d'Investissements RPC ont contribué positivement aux rendements absolus et nets à valeur ajoutée à long terme. Le rendement net à valeur ajoutée pour la période de cinq exercices a été stimulé par les placements sélectionnés dans les secteurs des prêts immobiliers, des titres de créance de sociétés et du crédit à la consommation, dont les taux de défaillance sont plus faibles que ceux de l'indice de référence.

1. Exclut l'incidence du change.

Nous évaluons le rendement à valeur ajoutée de nos stratégies de gestion active en monnaie locale :

Rendements nets annualisés sur cinq exercices (en monnaie locale)	Exercice 2024	Exercice 2023
Portefeuille du service Placements en instruments de crédit	6,3 %	5,4 %
Rendements des indices de référence	4,2 %	2,4 %
Valeur ajoutée nette provenant de la sélection des placements	2,0 %	3,0 %

Performance de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, le rendement net du service Placements en instruments de crédit s'est établi à 13,6 pour cent, en raison des profits liés au resserrement des écarts de crédit, de l'augmentation des entrées de produits et des montants favorables réalisés à la sortie. Les variations des écarts de crédit découlent de la stabilisation des marchés, car les banques centrales des principales grandes économies ont interrompu leurs hausses de taux d'intérêt. Les placements en Europe du service Placements en instruments de crédit sont ceux dont le rendement a été le plus élevé dans le portefeuille d'instruments de crédit au cours de l'exercice, principalement grâce à la stratégie de placements dans des instruments de crédit sur les marchés privés liés à des situations particulières, en vertu de laquelle nous investissons dans des sociétés qui sont en cours de restructuration ou de transition. Le rendement est attribuable à l'amélioration des conditions de crédit découlant de la croissance du bénéfice des sociétés sous-jacentes. Antares Capital, la plateforme de financement par capital-investissement du marché intermédiaire du service Placements en instruments de crédit, a continué d'offrir un bénéfice plus élevé que prévu, ce qui est attribuable à la performance opérationnelle au sein de sa division de prêts et à la croissance de ses activités de gestion d'actifs.

Le rendement de l'exercice considéré a été plus élevé qu'à l'exercice 2023. Le rendement de l'exercice 2023 est principalement attribuable aux profits de change et aux entrées de produits, qui ont plus que contrebalancé les pertes du portefeuille attribuables à l'élargissement des écarts de crédit.

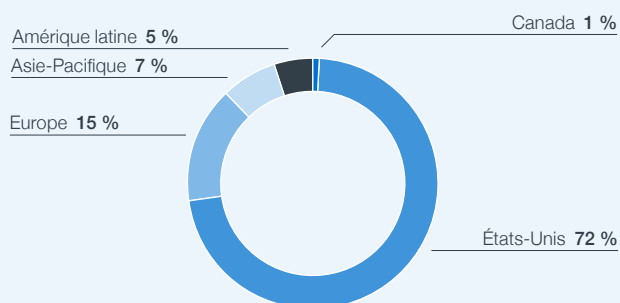
Risque

Le service Placements en instruments de crédit est plutôt un faible contributeur au risque de marché et au risque de crédit de la caisse, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 11 milliards de dollars, ou 1,7 pour cent de l'actif net de la caisse. Le service Placements en instruments de crédit est exposé à des actifs de crédit assortis de notations moins élevées qui offrent un rendement proportionnel au risque et il continue d'exercer ses activités dans les limites établies en ce qui a trait aux pertes potentielles. La notation moyenne du portefeuille est conforme au profil cible du portefeuille. Le risque opérationnel et le risque lié à la réglementation découlent de la complexité des placements dans l'ensemble de la structure du capital des sociétés, de la nature sur mesure des opérations de crédit privé, des risques de restructurations et d'actifs en difficulté, ainsi que de l'exposition aux marchés émergents.

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)
Rendements bruts	8 571	14,6 %	7,1 %	4 364	8,2 %	6,5 %
Charges	645	1,1 %	0,8 %	485	0,9 %	0,7 %
Rendements nets	7 926	13,6 %	6,3 %	3 879	7,3 %	5,8 %

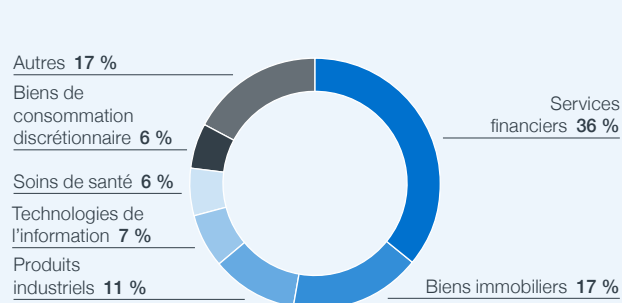
Placements en instruments de crédit – Diversification géographique

31 mars 2024



Placements en instruments de crédit – Diversification sectorielle

31 mars 2024



Actions de sociétés fermées

Le service Actions de sociétés fermées investit dans un large éventail d'actions de sociétés fermées à l'échelle mondiale, directement et en collaboration avec des partenaires. Le service cherche à obtenir des primes de rendement en investissant dans des actifs moins liquides et en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme au moyen d'engagements auprès de fonds, de placements sur les marchés secondaires et de placements directs dans des sociétés fermées.

Faits saillants du service

Rendements nets sur cinq exercices

14,1 % 15,5 %

Exercice 2024

Exercice 2023

Rendements nets sur un exercice

9,6 % 4,3 %

Exercice 2024

Exercice 2023

Valeur ajoutée nette de la sélection de placements par rapport aux rendements de référence sur cinq exercices¹

2,7 % 9,4 %

Exercice 2024

Exercice 2023

Actif net

155,9 G\$

↑ 9,8 G\$

Variation sur un exercice

↑ 68,2 G\$

Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

52 G\$

Employés à temps plein

167

Avantages comparatifs

L'approche de placement intégrée du service Actions de sociétés fermées permet à son équipe de tirer parti de partenariats étendus et d'accéder à des occasions de placement dans l'ensemble des secteurs et des régions. Le service collabore avec des fonds d'actions de sociétés fermées et des équipes de direction pour assurer une harmonisation des intérêts avec ceux des actionnaires et faire en sorte que l'accent soit placé sur la création de valeur à long terme afin de générer des rendements ajustés en fonction du risque attractifs. Le service Actions de sociétés fermées cherche à créer de la valeur à chaque étape du cycle de placement, notamment en misant sur des connaissances exclusives, une gouvernance améliorée et l'optimisation de la rentabilité. Grâce à une approche de placement rigoureuse et patiente, le service Actions de sociétés fermées est un partenaire privilégié pour tout type de placements en actions de sociétés fermées, ce qui inclut les placements directs, les placements secondaires et les placements dans des fonds à l'échelle mondiale.

Performance à long terme

Au cours des cinq derniers exercices, le service Actions de sociétés fermées a dégagé un rendement net de 14,1 pour cent, en baisse par rapport à la période précédente de cinq exercices malgré des rendements solides à l'exercice 2024. Cette baisse est essentiellement attribuable à l'exclusion de l'exercice 2019, au cours duquel le service avait enregistré un rendement exceptionnel. Les résultats absolus du service Actions de sociétés fermées pour la période de cinq exercices ont été favorisés par la pondération dans des secteurs à rendement élevé, les partenariats bien établis avec des commandités de premier ordre et la sélection de placements.

Au cours de la même période, le service Actions de sociétés fermées a généré une valeur ajoutée nette de 2,7 pour cent par rapport à son indice de référence, compte non tenu de l'incidence du change, qui a été inférieure par rapport à la période précédente de cinq exercices. Ce changement s'explique surtout par la hausse des marchés mondiaux des actions de sociétés ouvertes, qui a ensuite fait augmenter le rendement de l'indice de référence des marchés publics du service Actions de sociétés fermées au cours de l'exercice 2024. La valeur ajoutée nette est attribuable au rendement de l'ensemble des stratégies à l'échelle mondiale. Les sociétés fermées du portefeuille du service Actions de sociétés fermées, particulièrement dans les secteurs des technologies et de la finance, ainsi que dans le secteur des biens de consommation discrétionnaire en Asie, ont affiché une croissance du bénéfice grâce à l'amélioration des résultats d'exploitation qui a contribué à la hausse des rendements.

1. Exclut l'incidence du change.

Nous évaluons le rendement à valeur ajoutée de nos stratégies de gestion active en monnaie locale :

Rendement net annualisé sur cinq exercices (en monnaie locale)	Exercice 2024	Exercice 2023
Portefeuille du service Actions de sociétés fermées	14,1 %	15,0 %
Rendements des indices de référence	11,4 %	5,6 %
Valeur ajoutée nette provenant de la sélection de placements	2,7 %	9,4 %

Performance de l'exercice 2024

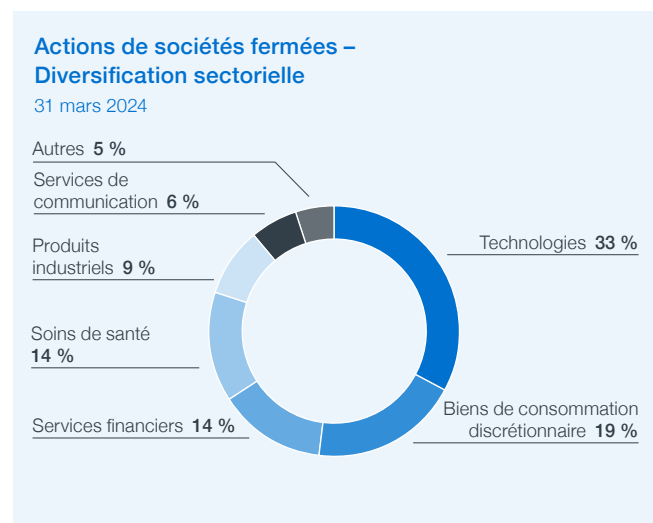
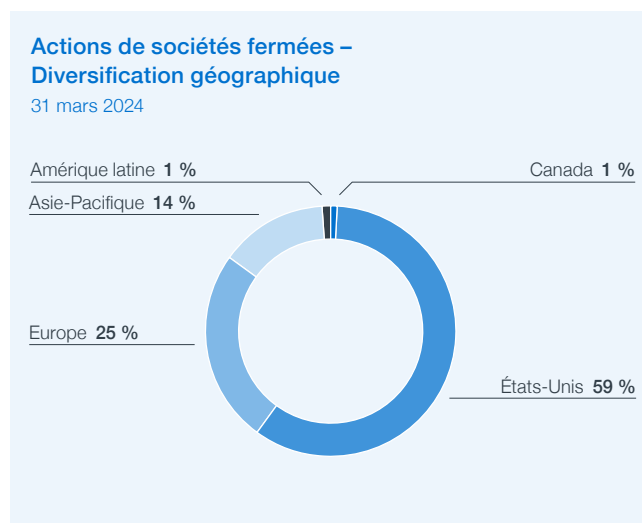
Pour l'exercice 2024, le rendement net du service Actions de sociétés fermées de 9,6 pour cent découle largement de la hausse des résultats des sociétés du portefeuille, tant en ce qui concerne les placements directs que les placements gérés à l'externe. Les gains se rapportaient principalement aux secteurs des technologies, des soins de santé et de la finance, les actifs liés aux logiciels et à la gestion de données infonuagiques ayant fourni l'apport le plus important. Les gains du portefeuille ont été légèrement contrebalancés par les pertes de change qui sont surtout attribuables à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar canadien.

Le rendement au cours de l'exercice considéré a été supérieur à celui de l'exercice 2023. Le rendement de l'exercice 2023 était attribuable à la croissance des sociétés de notre portefeuille relativement à certains placements et aux profits de change découlant de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien qui a avantaagé plusieurs placements du service Actions de sociétés fermées. Le dollar américain continue de représenter la majorité de l'exposition du service Actions de sociétés fermées pour l'ensemble des stratégies.

Risque

Le service Actions de sociétés fermées est le plus important contributeur au risque de marché et au risque de crédit de la caisse, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 52 milliards de dollars, ou 8,2 pour cent de l'actif net de la caisse. Les rendements supérieurs attendus s'accompagnent d'un risque de pertes accru, ce qui cadre avec une stratégie axée sur les titres de capitaux propres à effet de levier. Dans l'ensemble, le portefeuille du service Actions de sociétés fermées est bien diversifié sur le plan des stratégies, des secteurs et des régions. Bien que la stratégie de placements directs en actions de sociétés fermées soit plus concentrée, elle est toutefois contrebalancée en partie par l'exposition à un portefeuille diversifié de placements individuels dans des sociétés, lesquels sont gérés par des gestionnaires externes. L'exposition au risque opérationnel et au risque lié à la réglementation du service Actions de sociétés fermées découle principalement de la complexité de ses activités de placement direct.

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)
Rendements bruts	15 974	11,1 %	15,7 %	7 876	5,6 %	17,3 %
Charges	2 125	1,4 %	1,6 %	1 811	1,3 %	1,8 %
Rendements nets	13 849	9,6 %	14,1 %	6 065	4,3 %	15,5 %



Actifs réels

Le service Actifs réels investit dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures, ainsi que dans des actifs liés à l'énergie traditionnelle et renouvelable à l'échelle mondiale. Son portefeuille procure à la caisse un large éventail d'expositions, un revenu et une croissance du capital, tout en fournissant des flux de trésorerie qui augmentent au fil du temps avec l'inflation.

Faits saillants du service

Rendements nets sur cinq exercices

5,2 %

Exercice 2024

6,4 %

Exercice 2023

Rendements nets sur un exercice

2,0 %

Exercice 2024

4,9 %

Exercice 2023

Valeur ajoutée nette de la sélection de placements par rapport aux rendements de référence sur cinq exercices¹

1,9 %

Exercice 2024

1,6 %

Exercice 2023

Actif net

137,3 G\$

↑ 2,1 G\$

Variation sur un exercice

↑ 43,2 G\$

Variation sur cinq exercices

Perte éventuelle sur un exercice

30 G\$

Employés à temps plein

253

Avantages comparatifs

Le service Actifs réels effectue des placements thématiques qui couvrent plusieurs catégories d'actifs, grâce à l'expertise sectorielle, régionale et opérationnelle du service, qui permet de tirer parti des relations mondiales d'Investissements RPC pour repérer des occasions de placement différenciées à grande échelle et y accéder. La souplesse dont jouit le service Actifs réels en ce qui concerne son capital et son mandat lui permet d'investir dans les secteurs présentant la valeur relative la plus élevée. La gestion proactive de ses actifs et de son portefeuille permet au service de maximiser la création de valeur à toutes les étapes du cycle de vie des placements.

Performance à long terme

Au cours des cinq derniers exercices, le service Actifs réels a dégagé un rendement net de 5,2 pour cent. Les placements du service Actifs réels dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures et de l'énergie ont contribué au rendement au cours de cette période. Ce résultat est en grande partie attribuable à la hausse des prix de l'énergie et des marchandises ainsi qu'au rendement des actifs industriels offrant des services de logistique et d'autres services essentiels.

Au cours de la même période, le service Actifs réels a généré une valeur ajoutée nette de 1,9 pour cent par rapport à son indice de référence, compte non tenu de l'incidence du change, soit une hausse par rapport à la période précédente de cinq exercices, qui découle principalement du rendement des placements dans le secteur de l'énergie par rapport à leurs indices de référence, les placements dans les secteurs de l'électricité et de l'énergie en amont ayant été les principaux contributeurs. Les placements dans des infrastructures ont contribué à la valeur ajoutée, principalement par l'intermédiaire des placements dans les autoroutes à péage dans les marchés établis et émergents. Les placements immobiliers ont contribué à la valeur ajoutée principalement grâce à l'exposition au secteur de la logistique. Cet apport a été contrebalancé en partie par l'exposition au secteur du commerce de détail, qui continue sa transition vers le commerce électronique, et par les actifs d'immeubles de bureaux, qui ont subi l'incidence de l'évolution des tendances liées au modèle de travail hybride.

1. Exclut l'incidence du change.

Nous évaluons le rendement à valeur ajoutée de nos stratégies de gestion active en monnaie locale :

Rendement net annualisé sur cinq exercices (en monnaie locale)	Exercice 2024	Exercice 2023
Portefeuille du service Actifs réels	5,6 %	6,9 %
Rendements des indices de référence	3,7 %	5,3 %
Valeur ajoutée nette provenant de la sélection des placements	1,9 %	1,6 %

Performance de l'exercice 2024

Le rendement net du service Actifs réels de 2,0 pour cent au cours de l'exercice 2024 reflète les résultats mitigés au sein du portefeuille. Le service Actifs réels a de façon générale enregistré des gains dans le secteur des énergies durables, particulièrement au Canada et aux États-Unis, qui a tiré parti de l'augmentation du prix des marchandises. Le portefeuille d'infrastructures a généré un rendement positif, attribuable aux placements dans les secteurs des autoroutes à péage au Canada et au Mexique et dans les services portuaires aux États-Unis, découlant de la hausse des débits de circulation et des activités liées au transport ainsi que des caractéristiques de protection contre l'inflation de ces actifs. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les placements du service Actifs réels dans des biens immobiliers privés, surtout dans les secteurs des immeubles de bureaux et du commerce de détail, ce qui est imputable au maintien des taux d'intérêt élevés et aux habitudes de travail hybride.

Le rendement de l'exercice considéré a été inférieur à celui de l'exercice 2023, lorsque le portefeuille a été particulièrement avantagé par les profits de change résultant de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. En excluant l'incidence des fluctuations du change, les rendements du portefeuille ont été supérieurs à l'exercice 2024.

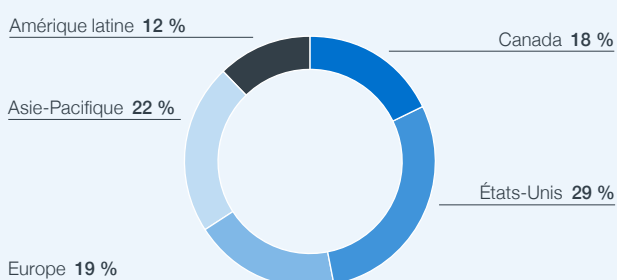
Risque

Le service Actifs réels est le troisième plus important contributeur au risque de marché et au risque de crédit de la caisse par rapport aux autres services de placement, comme en témoigne la perte éventuelle sur un exercice de 30 milliards de dollars, ou 4,7 pour cent de l'actif net de la caisse. Afin de gérer le risque, le service Actifs réels a diversifié son portefeuille au moyen d'initiatives ciblées en matière de constitution de portefeuille, notamment des cessions et la croissance sélective des placements dans des titres liquides sur les marchés publics. Il est aussi attendu que le service Actifs réels soit plus sensible au risque lié aux changements climatiques que certains autres services. Les initiatives et l'apport du service Actifs réels relativement aux principales mesures et aux principaux objectifs climatiques sont essentiels à la réalisation de l'engagement de la caisse en matière de carboneutralité d'ici 2050. L'exposition au risque opérationnel et au risque lié à la réglementation découle en partie des différents types de transaction, notamment en ce qui a trait aux participations majoritaires, qui nécessitent souvent une gestion et une surveillance accrues des actifs.

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)	Sur 1 exercice (millions de dollars)	Sur 1 exercice (%)	Sur 5 exercices (%)
Rendements bruts	3 546	2,8 %	6,2 %	7 182	5,6 %	7,4 %
Charges	914	0,8 %	1,0 %	855	0,7 %	1,0 %
Rendements nets	2 632	2,0 %	5,2 %	6 327	4,9 %	6,4 %

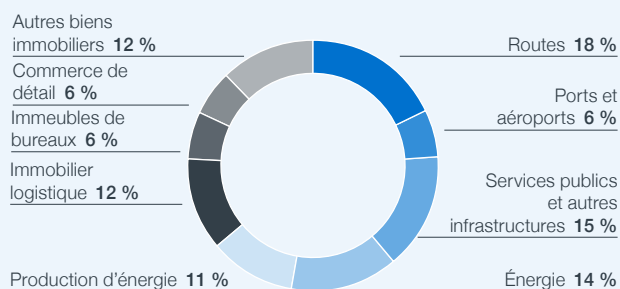
Actifs réels – Diversification géographique

31 mars 2024



Actifs réels – Diversification sectorielle

31 mars 2024



Mise en œuvre de nos objectifs stratégiques

Au cours de l'exercice 2024, nous avons concentré nos efforts sur l'évolution de notre stratégie, sur l'amélioration de nos capacités existantes et sur l'acquisition des nouvelles capacités nécessaires pour investir dans la transition de l'économie globale. Ces priorités ont permis de renforcer notre position dans un contexte de placement de plus en plus concurrentiel, de stimuler le rendement et d'aider la caisse à gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques afin de générer de la valeur à long terme. Le tableau suivant présente l'information sur nos progrès réalisés à l'égard de ces objectifs.

En plus de nos objectifs de l'exercice 2024, nous avons effectué plusieurs autres changements dans l'ensemble de l'organisme en vue de rehausser le soutien de nos activités d'investissement, y compris la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'exploitation lié à la technologie et aux données, l'amélioration de notre

gouvernance en matière de placement, la mise à l'essai de nouvelles capacités de recherche en placements propulsées par l'IA et l'amélioration de la présentation de l'information au niveau de la direction afin d'assurer une prise de décisions plus éclairées en temps opportun.

Fait important, nous évaluons activement l'incidence de l'intelligence artificielle sur notre organisme et intégrons cette technologie lorsqu'approprié. Nous avons mis en œuvre plusieurs outils d'intelligence artificielle pour renforcer nos processus opérationnels et de placement, des solutions audacieuses visant à accroître la productivité des employés aux capacités de placement spécialisées et personnalisées. Nous continuerons de suivre l'évolution de cette technologie et de chercher la meilleure façon d'en tirer parti afin d'améliorer nos processus opérationnels et de placement.

Objectifs pour l'exercice 2024

Faits saillants

<p>Mise à jour de la stratégie d'Investissements RPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons terminé l'élaboration d'une stratégie qui reflète notre croissance et notre niveau de maturité en tant que caisse et qui tient compte de l'évolution rapide de l'environnement externe dans lequel nous exerçons nos activités. Cette stratégie a été approuvée par le conseil d'administration. • Nous avons mis en œuvre de nouveaux outils et processus pour faire le suivi des progrès réalisés par rapport à notre stratégie.
<p>Amélioration de nos capacités de placement et de notre processus décisionnel en matière de valeur relative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis à jour notre structure organisationnelle de façon à ce que tous les services de placement relèvent maintenant du chef des placements, ce qui permet une gestion plus dynamique du portefeuille. • Nous avons amélioré la façon dont nous concevons, affectons, utilisons et gérons le capital en mettant en œuvre un nouveau cadre régissant l'affectation du capital. • Nous avons proposé de nouveaux points de vue sur les sources de rendement au moyen d'une analyse rigoureuse des processus décisionnels en matière de placements et des atouts des actions de sociétés fermées et des biens immobiliers. Les capacités développées grâce à ce travail nous permettront d'adapter ces points de vue dans toutes les catégories d'actifs au cours du prochain exercice.
<p>Renforcement des capacités nécessaires pour investir dans la transition de l'économie globale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons développé des capacités de mesure et de surveillance des émissions pour la composante répartition stratégique de notre cadre de placement du portefeuille global. • Nous avons réorganisé nos équipes chargées du développement durable en misant sur une expertise en matière de durabilité davantage intégrée dans les équipes de placements sur les marchés publics et privés. • Nous avons amélioré nos connaissances internes liées à la durabilité au moyen de formations pour les employés et les membres des conseils d'administration des sociétés de notre portefeuille afin de nous assurer que les risques et les occasions liés à la durabilité soient ciblés de façon appropriée. • Nous avons favorisé un niveau accru de leadership éclairé quant à l'approche de placement axée sur la décarbonisation d'Investissements RPC, en nous appuyant sur les autres applications de l'approche au sein des sociétés de notre portefeuille.

Investir dans nos gens et dans notre culture axée sur la mission

Notre équipe mondiale composée de 2 125 professionnels est motivée à réaliser notre mission et à contribuer à la stabilité et à la viabilité financière du RPC.

Nous offrons des programmes de perfectionnement du leadership et de perfectionnement professionnel enrichissants qui aident nos collègues à développer leurs compétences, à faire avancer leur carrière et à réaliser leur plein potentiel. Au cours de l'exercice considéré, nous avons donné 298 cours de perfectionnement internes à plus de 3 700 participants. Nous avons également entretenu des conversations sur le perfectionnement avec les dirigeants responsables d'équipes afin de faire progresser nos objectifs d'apprentissage. L'équipe de la haute direction discute régulièrement des occasions liées

à la mobilité des talents dans l'ensemble de l'organisme pour repérer des occasions permettant de poursuivre la croissance.

Nous sommes d'avis que le travail en personne apporte des avantages, surtout en ce qui concerne les occasions de mentorat et d'apprentissage. Pour cette raison, nous avons modifié notre stratégie d'apprentissage et de perfectionnement au cours de l'exercice considéré pour encourager davantage l'apprentissage en personne. Nous mettons surtout l'accent sur la formation à l'intention des dirigeants responsables d'équipes de niveau intermédiaire portant sur les compétences de base et émergentes requises pour nos dirigeants à l'échelle mondiale.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons établi une exigence supplémentaire liée aux objectifs de rendement qui vise les dirigeants responsables d'équipes afin de s'assurer qu'ils assument la responsabilité de l'efficacité de la gestion du

rendement et du perfectionnement des membres de l'équipe. Voici quelques exemples qui soutiennent cet objectif : cours en ligne sur les compétences de base pour les dirigeants responsables d'équipes, intégration formelle des boucles de rétroaction dans nos outils liés aux objectifs de rendement et rencontres individuelles avec les dirigeants responsables d'équipes pour discuter des commentaires reçus des subordonnés directs afin d'améliorer le rendement. Ces efforts sont orientés sur la recherche d'occasions d'apprentissage permettant d'améliorer le rendement des personnes et des équipes au profit de l'ensemble de l'organisme. Le rendement par rapport à cet objectif est évalué à la fin de l'exercice pour assurer une reddition de comptes continue.

Au cours de l'exercice considéré, nous avons mis à jour notre méthode de sondage auprès des employés afin d'inclure les données d'analyses comparatives provenant d'institutions financières mondiales, une pratique conforme à notre approche de l'évaluation du rendement global. Nous demeurons engagés envers l'équité, la diversité et l'inclusion, le fondement de notre stratégie en matière de talents. À notre avis, les équipes inclusives prennent de meilleures décisions, et la diversité permet d'éliminer les préjugés du processus décisionnel.

Les résultats du premier exercice témoignent de la motivation de l'effectif, 86 pour cent des collègues affirmant être fiers de travailler pour l'organisme, par rapport à 78 pour cent pour l'indice de référence, et 85 pour cent des collègues soutiennent que nos valeurs sont une source de motivation, ce qui est supérieur de 14 pour cent au point de référence mondial. En outre, nos collègues attestent que la collaboration est une de nos forces, 80 pour cent d'entre eux affirmant que leur équipe discute de la façon dont elle collabore avec d'autres groupes et services, ce qui est de loin supérieur à l'indice de référence mondial qui se situe à 64 pour cent. Enfin, la majorité de nos collègues comprennent la façon dont leurs contributions individuelles cadrent avec notre approche commerciale, 77 pour cent soutenant que leur chef d'équipe leur explique de quelle façon leur travail contribue à notre stratégie, ce qui est supérieur à l'indice de référence qui s'élève à 73 pour cent. Le sondage a aussi permis de cerner les occasions d'accroître l'engagement, notamment en améliorant le soutien à nos dirigeants responsables d'équipes et en supprimant les obstacles qui nuisent à la collaboration au sein de l'organisme.








Objectifs stratégiques en matière de talents

	Exercice 2023	Exercice 2024	Cible
Embauche de femmes	52 %	53 %	50 %
Cadres supérieures – professionnelles en placement	23 %	28 %	30 %
Membres de la communauté LGBTQ+	4,1 %	4,4 %	5 %
Cadres supérieurs issus des minorités	27 %	27 %	28 %

Dans l'ensemble, nous avons fait de solides progrès vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques en matière de talents. Nous avons réussi à attirer des femmes et à les garder en poste de même qu'à accroître leur représentation dans les postes de cadres supérieurs. Nous continuerons de développer notre bassin interne de cadres supérieures – professionnelles en placement et de créer un milieu de travail où tout le monde se sent inclus et bien accueilli.

Soutenir les causes importantes

Nous créons un milieu de travail inclusif où tous les collègues se sentent soutenus, respectés et valorisés tels qu'ils sont et pour leurs apports uniques. Nous nous assurons ainsi d'offrir à tous des occasions d'atteindre leur plein potentiel. Les groupes-ressources du personnel sont déterminés à faire évoluer notre culture et nos collectivités en proposant une grande variété de programmes et d'activités. Le tableau ci-dessous présente une description de ces groupes.

	Favorise le développement et l'interconnectivité de collègues qui s'identifient ou s'associent à la diaspora asiatique à l'échelle de l'organisme.
	Accroît la sensibilisation des employés à l'importance de l'amélioration de l'efficacité environnementale collective et de la réduction de l'empreinte écologique interne d'Investissements RPC.
	Se consacre à la promotion de la santé mentale et d'un lieu de travail sain sur le plan psychologique pour les employés.
	S'emploie à promouvoir la riche diversité culturelle au sein d'Investissements RPC.
	Contribue à créer une culture diversifiée et inclusive en faisant mieux connaître la communauté LGBTQ+ et en engageant le dialogue avec ses membres.
	Appuie le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste d'étudiants et de professionnels noirs talentueux en renforçant la sensibilisation, en établissant des alliances et en forgeant des liens communautaires.
	Visé à améliorer la culture organisationnelle en recrutant, en formant et en maintenant en poste des femmes professionnelles hautement performantes.

Nominations de dirigeants

Manroop Jhooty a été nommé directeur général principal et chef, Gestion de fonds globale en septembre 2023. Il est responsable de la direction du portefeuille d'équilibrage et de financement, dont la gestion de bilan, le positionnement tactique, la négociation et la conception de portefeuille.

Gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques

Nous sommes d'avis que le rendement de notre portefeuille dépendra de la façon dont les actifs que nous détenons s'adapteront, en même temps que l'économie mondiale, au parcours vers la carboneutralité. C'est pourquoi nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de la caisse et de nos activités d'ici 2050. Nous avons pris cet engagement en supposant que les acteurs des secteurs public et privé de la communauté mondiale continueront également de progresser vers cet objectif, notamment par l'accélération et la réalisation des engagements pris par les gouvernements, les avancées technologiques, l'atteinte, par les entreprises, de leurs objectifs, les changements dans le comportement des consommateurs et des entreprises, et le développement des marchés du carbone et de normes mondiales de présentation de l'information en la matière. Tous ces progrès seront nécessaires pour nous permettre d'honorer notre engagement. Nous suivons de plus près l'évolution de ces progrès et leur interdépendance. Nous sommes déterminés à demeurer à l'avant-garde des développements qui influenceront sur notre progression vers la carboneutralité et à effectuer des placements stratégiques en ce sens.

Nous réaliserons notre engagement à l'égard de la carboneutralité en nous guidant sur nos principes relatifs aux changements climatiques. Ces principes nous aident à éclairer nos décisions afin que nous puissions exécuter notre mandat de placement dans un contexte d'intensification des risques et des occasions liés au climat en gérant la transition de l'économie dans son ensemble vers la carboneutralité.

- **Principe 1** : Investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques.
- **Principe 2** : Faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de carboneutralité.
- **Principe 3** : Tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque.
- **Principe 4** : Appuyer une transition responsable qui respecte nos principes et notre expertise en matière de placement, ce qui inclut notre conviction que l'accélération de la transition énergétique mondiale exige une approche à long terme complexe plutôt qu'un désinvestissement général.
- **Principe 5** : Rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille.

Pour obtenir plus d'information sur notre engagement à atteindre la carboneutralité, veuillez visiter notre [site Web](#).

Mise en œuvre des composantes de notre engagement à atteindre la carboneutralité

Dans la rubrique qui suit, nous présentons les progrès réalisés dans les mesures que nous prenons pour respecter notre engagement. Ces mesures se fondent sur nos principes relatifs aux changements climatiques.

Actifs verts et de transition

Nous nous sommes engagés à augmenter nos actifs verts et de transition pour les faire passer à un minimum de 130 milliards de dollars d'ici 2030. Notre approche commence par la surveillance des occasions de placement intéressantes pertinentes qui peuvent maximiser les rendements ajustés en fonction du risque. Par conséquent, nous prévoyons que nos progrès d'un exercice à l'autre ne seront pas linéaires; nous avons toutefois confiance dans notre capacité d'atteindre cet objectif.

Pour l'exercice considéré, nous avons ajusté notre méthode de calcul des actifs verts et de transition, et nous avons recalculé les données auparavant présentées afin de refléter ce changement¹. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur notre cible pour 2030 de 130 milliards de dollars. Au 31 mars 2024, nos placements dans des actifs verts et de transition ont augmenté de 7 milliards de dollars pour atteindre 83 milliards de dollars, comparativement à 76 milliards de dollars à l'exercice 2023 (donnée retraitée du montant de 79 milliards de dollars). Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux nouveaux placements dans des actifs verts et de transition et à la hausse des évaluations sur le marché des actifs admissibles existants. Elle résulte également du fait que des actifs existants sont devenus admissibles à titre d'actifs de transition grâce à des mesures comme la certification Science Based Targets (SBTi).

Veuillez vous reporter à la page 78 pour connaître la méthode utilisée pour définir et évaluer les actifs verts et de transition.

Approche de placement axée sur la décarbonisation

Notre approche de placement axée sur la décarbonisation est une composante clé de notre engagement à atteindre la carboneutralité. Elle nous permet de repérer, de financer et de soutenir les initiatives de décarbonisation des sociétés à fortes émissions et de profiter de la valeur créée par la transition de l'économie globale. L'application de notre cadre d'évaluation des capacités de réduction représente une composante importante de l'approche de placement axée sur la décarbonisation. Cet outil libre innovateur fournit un guide étape par étape pour explorer la faisabilité technique et économique et le potentiel de réduction des émissions des options de décarbonisation sur une base individuelle.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons continué d'appliquer notre approche de placement axée sur la décarbonisation à notre portefeuille dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles, de l'immobilier et des services financiers. Nous avons maintenant établi un partenariat avec plus de 15 sociétés du portefeuille présentant d'importantes émissions absolues ou une intensité des émissions élevée afin de les aider à réduire les émissions générées par leurs activités, tout en approfondissant notre compréhension des facteurs de décarbonisation propres à un secteur.

Émissions liées à l'exploitation

Dans le cadre de l'engagement d'Investissements RPC à atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2050, nous présentons nos émissions liées à l'exploitation (de portée 1, 2 et 3 – déplacements d'affaires) et l'acquisition et le retrait de crédits carbone correspondant aux émissions que nous n'arrivons pas à réduire actuellement.

Répartition du total des émissions de GES liées à l'exploitation, selon leur portée

Source des émissions	Total des émissions de GES (en tonnes d'éq. CO ₂)	
	Exercice 2024	Exercice 2023
Portée 1	1 070	1 100
Portée 2 (en fonction de l'emplacement)	1 368	1 258
Portée 3 (déplacements d'affaires uniquement)	11 435	11 168
Total des émissions de GES	13 873	13 526

1. Les pratiques du marché quant au traitement des positions vendeur au moment de consolider l'exposition des actifs verts et de transition d'un portefeuille continuent d'évoluer. Au 31 mars 2024, Investissements RPC a présenté l'exposition des actifs verts et de transition comme l'exposition nette à chaque émetteur, y compris l'exposition négative obtenue découlant de nos positions vendeur provenant des stratégies de rendement absolu. Ce changement a été apporté afin d'harmoniser les mesures financières présentées avec l'exposition au risque économique. À la suite de ce changement de méthode, la donnée au 31 mars 2023 a été retraitée de 79 milliards de dollars à 76 milliards de dollars, et la donnée de départ au 31 décembre 2021, de 67 milliards de dollars à 63 milliards de dollars.

Nous reconnaissons que l'utilisation de méthodes d'évaluation différentes pourrait rendre impossible la comparaison des données sur les émissions avec celles d'autres organisations. Nous prévoyons que les méthodes de mesure des émissions seront davantage normalisées et que la disponibilité des données continuera d'augmenter. Ces améliorations pourraient se traduire par un retraitement des niveaux d'émissions historiques dans l'avenir afin de faciliter la comparaison.

Les déplacements par avion constituent le facteur le plus important entraînant des variations de l'empreinte carbone de nos activités d'exploitation d'un exercice à l'autre. Notre approche en matière de gestion des émissions liées à l'exploitation consiste à saisir des occasions d'augmenter la décarbonisation tout en continuant de nous acquitter de notre mandat. Nous utilisons les crédits carbone uniquement pour les émissions qui ne sont pas encore réduites. C'est pourquoi nous continuerons de contrôler et de gérer les émissions liées à nos déplacements par avion et à nos immeubles de bureaux. Nous rechercherons des occasions d'augmenter la décarbonisation tout en continuant à atteindre nos objectifs d'affaires. Nous avons acquis 13 873 crédits carbone dans le cadre du projet de séquestration de carbone de la forêt Darkwoods. Ce volume de crédits correspond aux émissions non réduites de nos activités de portée 1, 2 et 3 (déplacements d'affaires) au cours de l'exercice 2024. Les crédits ont été retirés après la fin de l'exercice, une fois l'estimation de nos émissions terminée. Le projet Darkwoods est une initiative de Conservation de la nature Canada. Il a été validé et vérifié conformément aux normes Verified Carbon Standard et Climate, Community and Biodiversity Standards ainsi qu'en vertu du Sustainable Development Verified Impact Standard. Darkwoods est un projet de carbone dans le cadre de l'amélioration des pratiques en matière de gestion forestière. Il permet de réduire les émissions nettes de GES en évitant l'exploitation forestière conventionnelle et en séquestrant le carbone grâce à la conservation de la biomasse forestière supplémentaire et des forêts plus anciennes. La finance du carbone permet la protection continue de la zone.

Présentation de rapports sur les émissions de notre portefeuille et le risque lié aux changements climatiques

L'outil d'empreinte carbone élaboré à l'interne d'Investissements RPC fournit des renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à tous les placements de la caisse, ainsi que sur les indices de référence pertinents. Pour fournir des renseignements sur les émissions de GES associées aux placements de la caisse, nous mesurons le total des émissions de carbone et l'empreinte carbone à l'aide de la méthode de la propriété liée à la valeur de l'entreprise (se reporter à la section sur les méthodes au titre des mesures relatives au carbone aux pages 77 et 78 pour obtenir des renseignements supplémentaires). Ces mesures sont largement utilisées dans le secteur de la finance pour évaluer les émissions des portefeuilles.

Les méthodes employées pour estimer et mesurer les émissions de GES et d'autres mesures relatives au climat ne sont pas encore assujetties aux règles mondialement reconnues qui régissent la présentation traditionnelle de l'information financière. Nous prévoyons que les méthodes de mesure des émissions et que la maturité des données, des systèmes et des contrôles sous-jacents évolueront et seront normalisées au fil du temps. Plus précisément, la méthode employée par Investissements RPC reflète l'incidence nette des positions vendeur et des dérivés. Puisque les organismes reconnus mondialement, comme le Partnership for Carbon Accounting Financials, ne se sont pas encore prononcés sur la façon de comptabiliser les positions vendeur et les dérivés, nous continuerons de revoir notre propre méthode à mesure que les directives évolueront. Tout changement futur pourrait avoir une incidence sur la comparabilité des données sur nos émissions de carbone et l'empreinte carbone liée à notre portefeuille pour différentes périodes.

Empreinte carbone du portefeuille¹

	Valeur actuelle des placements visés par la définition de portée (en milliards \$)	Total des émissions de carbone (en millions de tonnes d'éq. CO ₂)		Empreinte carbone (en tonnes d'éq. CO ₂ par million de dollars)	
		Mars 2024	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2023
Titres non gouvernementaux	609	23,2	21,5	38	39
Titres émis par les gouvernements	174	28,3	21,0	163	198

1. Les données liées aux émissions de carbone et à l'empreinte carbone du portefeuille à jour au 31 mars 2023 ont été recalculées en raison des mises à jour apportées à la méthode au cours de l'exercice 2024. Ces mises à jour ont été effectuées selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials et l'objectif visant à harmoniser la mesure financière avec l'exposition au risque économique de la caisse. Les mises à jour liées aux titres non gouvernementaux comprennent : 1) l'exclusion de la trésorerie, des dérivés autres que des titres de capitaux propres, des dérivés non liés au crédit et des titres utilisés à des fins de financement; 2) le remplacement du capital à long terme par la valeur d'entreprise dans le calcul du facteur d'attribution et 3) le remplacement de la valeur de marché par la valeur comptable dans le calcul du facteur d'attribution pour les obligations de sociétés cotées en bourse. Les mises à jour liées aux titres émis par les gouvernements comprennent : 1) l'exclusion de la dette auprès de contreparties sous-souveraines et 2) le remplacement de la dette brute souveraine par le PIB ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat (PPA) dans la normalisation des émissions souveraines. Veuillez vous reporter à la rubrique sur les méthodes au titre des mesures relatives au carbone aux pages 77 et 78 pour en savoir davantage.

Le total des émissions de carbone correspond aux émissions absolues de GES associées à nos investissements. Nous nous attendons à ce que cette donnée fluctue à court terme en fonction de la croissance de notre actif sous gestion, avant que l'incidence de la réduction des émissions ne se fasse davantage sentir. La mesure de l'empreinte carbone permet d'évaluer les émissions de carbone par million de dollars investi et peut être utilisée pour comparer l'intensité des émissions associées à des portefeuilles de tailles diverses. Pour un portefeuille de notre taille, ces données sont influencées par de nombreux facteurs. Pour l'exercice 2024, l'accroissement de la taille de la caisse a été le principal facteur ayant entraîné l'augmentation des émissions de carbone du portefeuille. L'empreinte carbone est demeurée stable durant l'exercice. Environ 47 pour cent du total des émissions de la caisse sont déclarées directement par des sociétés de notre portefeuille. Le reste est estimé par des fournisseurs de données externes ou des intermédiaires en fonction des comparateurs disponibles.

Nous nous attendons à ce que les méthodes de déclaration se normalisent et à ce que le pourcentage des émissions déclarées directement augmente à mesure que s'améliore la présentation de l'information liée aux changements climatiques par les sociétés. Ces améliorations pourraient influencer sur la comparabilité des données sur nos émissions de carbone et l'empreinte carbone liée à notre portefeuille pour différentes périodes. Les variations des mesures financières comme la valeur de marché des placements peuvent également avoir une incidence sur les variations calculées des données relatives à l'empreinte carbone de notre portefeuille au cours d'un exercice donné. À l'heure actuelle, nos calculs ne tiennent pas compte des émissions de GES de portée 3, la qualité et la couverture des données sur ces émissions n'étant pas encore suffisantes, puisque seulement 24 pour cent des émissions de portée 3 de la caisse sont déclarés directement par des sociétés de notre portefeuille. Nous continuons de surveiller l'évolution de la disponibilité de données de portée 3 exhaustives des sociétés de notre portefeuille, afin de pouvoir les intégrer à nos mesures au moment approprié.

Source des données sur les émissions de portée 1 et de portée 2 de la caisse^{1, 2}

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Données déclarées par les sociétés	47 %	42 %	35 %	24 %
Données estimées par des fournisseurs de données externes	5 %	6 %	6 %	13 %
Données d'intermédiaires	48 %	52 %	60 %	63 %

1. Les méthodes varient quant à l'utilisation des émissions de GES de portée 1 et 2. Certaines n'utilisent que les données de portée 1, tandis que d'autres utilisent les données de portée 1 et de portée 2. En outre, certaines méthodes utilisent les données historiques sur les émissions propres à des sociétés, alors que d'autres méthodes se servent d'estimations des émissions fondées sur les données ou les moyennes propres à des secteurs ou des régions géographiques. Certaines méthodes tiennent compte de données historiques cumulatives sur les émissions de GES, tandis que d'autres se fondent sur des données tirées d'évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions. Ces différences entre les méthodes peuvent amener à sous-estimer ou à surestimer les émissions mesurées.
2. Les pourcentages des catégories de données sur les émissions déclarées des exercices précédents ont été recalculés en raison des mises à jour de la méthode mentionnées dans la rubrique précédente.

Se reporter aux pages 77 et 78 pour connaître les méthodes sur lesquelles sont fondées les mesures relatives aux émissions de carbone et à l'empreinte carbone.

Analyse de scénarios sur les changements climatiques

Afin de compléter les mesures standards de l'empreinte carbone, nous avons recours à l'analyse de scénarios³ pour évaluer les éventuelles incidences futures des événements de crise relatifs au risque lié aux changements climatiques, qui sont exprimées en pourcentage potentiel de la valeur de marché de la caisse au cours d'un exercice donné. Nous soumettons notamment la résilience de nos placements à divers scénarios plausibles de simulation de crise, en incluant des événements extrêmes. Les résultats de deux de ces simulations de crise sont les suivants :

- Dans un scénario de statu quo où les prix du carbone n'affichent pas une augmentation considérable par rapport à leurs niveaux actuels et où les efforts de décarbonisation se révèlent moins fructueux à l'échelle mondiale, la valeur de marché de la caisse pourrait afficher une variation négative annuelle pouvant aller jusqu'à 15 pour cent pour une année donnée au cours des 30 prochaines années⁴. Cette variation tient principalement aux risques physiques liés aux changements climatiques, notamment les changements chroniques au titre des précipitations, des écosystèmes et du niveau de la mer, ainsi que l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes.

- Dans un scénario où les mesures politiques sont plus fortement concentrées sur les années après 2030 avec l'adoption soudaine de mesures d'atténuation plus strictes afin de limiter le réchauffement à 2 °C au maximum, la valeur de marché de la caisse pourrait afficher une variation négative pouvant aller jusqu'à 12 pour cent pour une année donnée au cours des 10 prochaines années⁴.
- Cette variation tient principalement aux risques de transition associés à la chute marquée du PIB et aux répercussions sur la demande des consommateurs.

Nous prenons en compte les analyses de scénarios dans le cadre de notre processus de répartition stratégique lors de la constitution de notre portefeuille, de la surveillance du risque lié aux changements climatiques et de notre processus de contrôle diligent lors de la sélection des titres. Nous continuons de chercher des occasions de mieux intégrer les approches descendantes et ascendantes en ce qui concerne la gestion du risque lié aux changements climatiques du portefeuille.

3. Un ensemble de scénarios sur le climat généralement reconnu est utilisé dans le cadre de cette analyse, notamment le 2021 Climate Biennial Exploratory Scenario (CBES) de la Banque d'Angleterre et les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS).
4. Les scénarios ne constituent pas des prévisions (ils n'ont pas pour objectif de prédire des résultats futurs). Il s'agit plutôt de projections conçues pour faciliter la compréhension de la nature et de l'ampleur des changements susceptibles de survenir dans l'avenir. Les prévisions à l'égard des changements climatiques et la quantification de leur incidence sur la caisse sont intrinsèquement complexes, et les analyses de scénarios sur les changements climatiques comportent certaines limites qui sont sensibles aux hypothèses et paramètres clés qui sont eux-mêmes de nature incertaine.

Perspectives d'avenir

Nos priorités stratégiques pour l'exercice 2025

Voici nos principaux objectifs pour l'exercice 2025 :

- A. Capacités en matière de connaissances :** Nous améliorerons le rendement des placements en tirant parti de l'étendue des connaissances cultivées dans l'ensemble de l'organisme.
- B. Valeur relative :** Nous développerons des outils afin de maximiser notre capacité à faire des choix éclairés en ce qui concerne la valeur relative au sein des catégories d'actifs et de façon globale au profit de la caisse.
- C. Efficience opérationnelle :** Nous améliorerons et simplifierons de façon continue les processus clés en vue de réduire la complexité des processus décisionnels en misant sur les résultats qui permettent d'accroître la valeur et de maximiser la performance.

Politiques et contrôles financiers

Certification du chef de la direction et de la chef des finances

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est considéré comme efficace lorsqu'il est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers aux fins de la publication de l'information financière conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*) et des règlements d'application. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ni détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

Sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Investissements RPC au 31 mars 2024. Cette évaluation a été effectuée d'après les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. À la suite de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 mars 2024. Investissements RPC n'est pas tenu par la loi d'effectuer cette évaluation annuelle. Nous effectuons l'évaluation sur une base volontaire afin de respecter notre engagement à l'égard de normes strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de reddition de comptes.

La direction est responsable de la conception de contrôles et procédures de communication de l'information et de leur efficacité afin de s'assurer que chaque rapport annuel d'Investissements RPC respecte les exigences en matière d'information à fournir conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et aux règlements connexes. Sous la supervision du chef de la direction et de la chef des finances, la direction a évalué ces contrôles et procédures de communication de l'information et a conclu qu'ils étaient efficaces au 31 mars 2024.

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Principales méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes IFRS, aux exigences de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et aux règlements d'Investissements RPC. La préparation des états financiers exige le choix de méthodes comptables appropriées. Des processus ont été établis afin de nous assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière cohérente et que les modifications sont bien contrôlées.

Changements futurs de méthodes comptables

Les changements des normes comptables par l'IASB et les faits nouveaux s'y rapportant sont surveillés activement. L'incidence de l'adoption de nouvelles normes émises par l'IASB est évaluée de façon continue, ainsi que toute incidence sur la présentation des états financiers, y compris l'évaluation des autres choix de présentation au moment de la transition, le cas échéant.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucune adoption de nouvelles normes IFRS publiées, aucun changement apporté aux normes existantes ni aucune nouvelle interprétation n'a eu d'incidence significative sur les états financiers.

Évaluation de la juste valeur

La plus importante des estimations comptables faites par la direction est la détermination de la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est une mesure fondée sur le marché et, par conséquent, elle tient compte des facteurs que les intervenants du marché prennent en considération lorsqu'ils vendent un actif ou qu'ils paient pour le transfert d'un passif.

La juste valeur des placements et des passifs liés aux placements est classée de manière hiérarchique selon le degré de fiabilité des données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur. Ce classement se fonde sur les données suivantes :

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix);

- Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données d'entrée non observables).

Apport en pourcentage des services de placement à chaque niveau de la hiérarchie

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Stratégies de placement sur les marchés publics	89 %	62 %	5 %	87 %	81 %	6 %
Placements en instruments de crédit	0 %	20 %	17 %	0 %	13 %	15 %
Actions de sociétés fermées	3 %	8 %	44 %	2 %	5 %	43 %
Actifs réels	8 %	10 %	34 %	11 %	1 %	36 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous présente les approches d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments de niveau 3 détenus par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, au 31 mars 2024.

Catégorie d'actifs ¹	Multiples de capitalisation et valeur actualisée des flux de trésorerie	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	Indicateur de la juste valeur ²
Actions de sociétés fermées	75 %	25 %	–
Titres de créance	99 %	1 %	–
Fonds de placement	–	100 %	–
Sommes à recevoir sur les placements	98 %	–	2 %
Passifs liés aux placements	68 %	–	32 %

1. Ce tableau exclut les placements de niveau 1 détenus par les filiales constituées en sociétés de portefeuille. Se reporter à la note 3.5 des états financiers, à la page 120, pour en savoir davantage.

2. Coût incluant les intérêts courus lorsqu'il a été déterminé qu'il se rapproche de la juste valeur.

Comment nous évaluons et nous déterminons la juste valeur

Notre méthode de détermination de la juste valeur des placements sur les marchés publics diffère de celle utilisée pour les placements sur les marchés privés :

- Placements sur les marchés publics : La juste valeur des placements dans des actions, des obligations et d'autres titres du marché public, qui sont négociés sur des marchés actifs, est déterminée en fonction des prix cotés à la bourse et des prix obtenus auprès d'autres fournisseurs de données du marché.
- Placements sur les marchés privés : La juste valeur des placements dans des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures et d'autres catégories d'actifs similaires est déterminée au moyen des transactions récemment conclues sur le marché portant sur des instruments identiques ou similaires ou de techniques d'évaluation maximisant l'utilisation de données d'entrée observables telles que les courbes de rendement. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de multiples de capitalisation, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, ainsi que le recours à des modèles de détermination du prix et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur.

L'estimation de la juste valeur des placements privés exigeant non seulement l'utilisation de données mais l'exercice du jugement, nous procédons à des vérifications et à des contrôles de différents niveaux :

- Le service des finances est responsable de la surveillance des processus, des contrôles et des résultats relatifs à l'évaluation, et est indépendant des services de placement. Le service se compose de professionnels accrédités possédant une vaste expérience de l'évaluation des actifs privés, acquise auprès de cabinets comptables et d'entreprises d'évaluation, de gestionnaires d'actifs et d'autres caisses de retraite de grande taille.
- Nous avons recours à des évaluateurs tiers et à des experts en évaluation externes dans le cadre d'une approche fondée sur les risques afin d'obtenir des points de vue indépendants sur les justes valeurs. Ces experts connaissent bien les conditions du marché local, les transactions conclues sur le marché et les tendances du secteur.
- Dans les cas où la juste valeur est obtenue directement auprès des gestionnaires de placement externes, nous examinons régulièrement la qualité des pratiques d'évaluation de nos partenaires.

La gouvernance des processus et des contrôles relatifs à l'évaluation est assurée par la direction (par l'intermédiaire du comité d'évaluation) et le conseil d'administration (par l'intermédiaire du comité de vérification).

Nous examinons continuellement nos pratiques d'évaluation afin de veiller à maintenir des normes élevées en matière de gestion des risques et de gouvernance et de faire en sorte de préserver la confiance de nos parties prenantes.

Principales mesures de la performance et mesures non conformes aux normes IFRS

La présentation de certaines mesures non conformes aux Normes internationales d'information financière (les mesures non conformes aux normes IFRS) présentées ci-dessous vise à fournir au lecteur de l'information supplémentaire qui reflète la perspective de la direction quant au rendement de la caisse. Les mesures non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres institutions.

De plus, conformément à l'approche de placement à long terme de la caisse, la direction présente des mesures de la performance sur cinq exercices et sur 10 exercices qui vont au-delà de la comparaison d'un exercice à l'autre présentée dans les états financiers et les notes annexes. Le rapport de gestion présente certains résultats financiers en dollars et en pourcentage. Il présente aussi des mesures de la performance, comme la valeur ajoutée en dollars et la valeur ajoutée en pourcentage. Lorsque ces mesures sont présentées en pourcentage, elles sont calculées par rapport aux soldes moyens de l'actif net et tiennent compte de l'incidence cumulative quotidienne. Ces mesures ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous, car elles n'ont pas de valeur comparable selon les normes IFRS.

Mesures non conformes aux normes IFRS ¹	Rapprochement avec une mesure équivalente conforme aux normes IFRS	
	31 mars 2024	31 mars 2023
Levier financier avec recours : Le levier financier avec recours représente les obligations juridiques assorties d'un droit de recours direct à l'égard de la société mère d'Investissements RPC; il est distinct de notre levier financier avec recours limité, qui comprend généralement des titres d'emprunt émis par l'intermédiaire de nos filiales constituées en sociétés de portefeuille qui ne comportent qu'un recours à l'égard de certains placements détenus au sein de ces filiales. Le levier financier avec recours se compose des passifs liés au financement par emprunt, des passifs liés aux rachats et de la valeur nominale des dérivés utilisés pour générer un levier financier additionnel pour la caisse, facteurs contrebalancés en partie par une partie de la trésorerie et des conventions de revente. Se reporter à la rubrique intitulée Risque de liquidité et risque de levier financier à la page 47.	(en millions de dollars)	
	31 mars 2024	31 mars 2023
Levier financier avec recours	194 829	157 301
Déduire :		
Valeur nominale nette des dérivés utilisés pour générer un levier financier additionnel pour la caisse	74 982	78 119
Ajouter :		
Ajustement à la juste valeur des passifs liés au financement par emprunt	(4 450)	(5 203)
Passifs liés au financement par emprunt des filiales constituées en sociétés de portefeuille	5 173	5 845
Partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des conventions de revente portée en réduction du levier financier avec recours	24 693	34 053
Autres passifs liés aux placements	32 722	28 186
Passifs liés aux placements (Annexe consolidée du portefeuille dans les états financiers)	177 985	142 063
	(en millions de dollars)	
	31 mars 2024	31 mars 2023
Total de l'exposition au risque de change, selon le rapport de gestion	498 063	446 889
Ajouter :		
Incidence de la restriction des fluctuations du change à la monnaie dans laquelle est libellé un instrument financier	1 203	1 253
Total de l'exposition au risque de change (note 8.4.1 des états financiers)	499 266	448 142
	(en millions de dollars)	
	31 mars 2024	31 mars 2023
Produits bruts	58 703	15 552
Déduire :		
Frais de gestion et commissions de performance liés aux placements	3 438	3 134
Charges liées aux transactions assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille d'Investissements RPC	179	121
Charges d'impôt assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille d'Investissements RPC	(91)	140
Charges financières assumées par les filiales constituées en sociétés de portefeuille d'Investissements RPC	378	208
Produits (note 6.1.1 des états financiers)	54 799	11 949

1. Veuillez vous reporter à la page 51 pour un rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS liées aux charges.

Composition du portefeuille par catégorie d'actifs

La composition du portefeuille par catégorie d'actifs présentée dans le rapport de gestion montre les placements nets de la caisse selon l'exposition à la catégorie d'actifs sous-jacente. Le tableau suivant présente un rapprochement de cette composition du portefeuille par catégorie d'actifs et de l'annexe consolidée du portefeuille telle qu'elle est présentée dans les états financiers consolidés, en ventilant les actifs et les passifs financiers de la caisse par catégorie d'actifs.

Au 31 mars 2024 (en millions de dollars canadiens)	Actions de sociétés ouvertes ¹	Actions de sociétés fermées	Obligations d'État	Instruments de crédit	Biens immobiliers	Infrastructures	Total
Actions							
Actions de sociétés ouvertes	199 621	–	–	–	9 134	5 318	214 073
Actions de sociétés fermées	1 402	116 758	–	7 764	36 539	46 086	208 549
Total des actions	201 023	116 758	–	7 764	45 673	51 404	422 622
Titres de créance							
Obligations	–	–	143 968	21 290	–	–	165 258
Autres titres de créance	–	6 433	–	39 054	882	2 788	49 157
Titres du marché monétaire	–	–	7 710	–	–	–	7 710
Total des titres de créance	–	6 433	151 678	60 344	882	2 788	222 125
Fonds de placement	55 502	74 923	–	10 583	803	157	141 968
Sommes à recevoir sur les placements et autres							
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	–	–	11 976	167	–	–	12 143
Actifs liés aux dérivés	1 839	–	–	1 123	–	–	2 962
Autres	137	–	1 820	–	2 952	–	4 909
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	1 976	–	13 796	1 290	2 952	–	20 014
Total des placements	258 501	198 114	165 474	79 981	50 310	54 349	806 729
Total des passifs liés aux placements	81 463	520	94 259	189	654	900	177 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	10 426	–	–	–	10 426
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	227	2 516	1 768	329	–	–	4 840
Montants à payer au titre des opérations en cours	557	2 557	7 421	876	–	–	11 411
Placements nets	176 708	197 553	75 988	79 245	49 656	53 449	632 599

1. Certains placements sont détenus par l'entremise de véhicules de coinvestissement privés.

Au 31 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)	Actions de sociétés ouvertes ¹	Actions de sociétés fermées	Obligations d'État	Instruments de crédit	Biens immobiliers	Infrastructures	Total
Actions							
Actions de sociétés ouvertes	144 837	–	–	236	7 150	6 006	158 229
Actions de sociétés fermées	1 525	103 779	–	6 568	38 942	44 482	195 296
Total des actions	146 362	103 779	–	6 804	46 092	50 488	353 525
Titres de créance							
Obligations	–	–	112 521	16 614	–	–	129 135
Autres titres de créance	–	5 411	–	36 658	1 812	2 454	46 335
Titres du marché monétaire	–	–	2 581	–	–	–	2 581
Total des titres de créance	–	5 411	115 102	53 272	1 812	2 454	178 051
Fonds de placement	44 715	81 625	–	6 979	1 515	80	134 914
Sommes à recevoir sur les placements et autres							
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	–	–	23 416	133	–	–	23 549
Actifs liés aux dérivés	1 607	–	–	1 251	4	–	2 862
Autres	–	–	1 680	–	3 210	36	4 926
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	1 607	–	25 096	1 384	3 214	36	31 337
Total des placements	192 684	190 815	140 198	68 439	52 633	53 058	697 827
Total des passifs liés aux placements	55 376	478	84 235	–	767	1 207	142 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	12 878	–	–	–	12 878
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	1 364	1 904	258	–	–	3 526
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	945	403	524	–	–	1 872
Placements nets	137 308	190 756	70 342	68 173	51 866	51 851	570 296

1. Certains placements sont détenus par l'entremise de véhicules de coinvestissement privés.

Méthodes au titre des mesures relatives au carbone

Empreinte carbone du portefeuille

Les placements de la caisse sont divisés en deux catégories aux fins de l'évaluation des émissions de GES. Ces catégories sont présentées séparément et ne peuvent être combinées, puisque les données utilisées aux fins des calculs de ces mesures ne peuvent être comparées.

1. Titres émis par les gouvernements – comprennent les obligations d'État négociables, les obligations d'État non négociables, les bons du Trésor et les obligations d'État liées à l'inflation émises par des émetteurs souverains.
2. Titres non gouvernementaux – comprennent les actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, les obligations de sociétés, les instruments de crédit sur les marchés privés, les infrastructures et les biens immobiliers. Bien que le Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ne traite pas de ce point explicitement, Investissements RPC comptabilise les dérivés et les positions vendeur* lors du calcul des émissions du portefeuille, car le fait de ne pas tenir compte de ces expositions pourrait présenter de manière inexacte l'exposition du portefeuille au risque économique liée à un émetteur en particulier et ne pas considérer l'exposition aux risques liés aux changements climatiques.

*Les dérivés comprennent les swaps de rendement total sur actions, les contrats à terme normalisés sur actions et les options sur actions, les bons de souscription et les droits, les swaps sur défaillance, les options liées aux instruments de crédit et les swaps de rendement total sur titres à revenu fixe pour lesquels l'exposition aux émetteurs peut être déterminée. Les émissions de carbone et l'empreinte carbone des dérivés et des positions vendeur sont calculées de la même façon que celles des titres non gouvernementaux 3. Total des émissions de carbone et 4. Empreinte carbone ci-dessous.

Catégories d'actifs visées par les titres émis par les gouvernements

1. **Total des émissions de carbone** : correspond aux émissions absolues de carbone d'un pays donné financées par Investissements RPC. La mesure est estimée en ventilant les émissions d'un pays en fonction du PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays. Les émissions de carbone financées de tous les pays sont regroupées pour obtenir les émissions totales du portefeuille.

$$\Sigma \left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements dans des obligations souveraines (\$)}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat (\$)}_i} \times \text{Émissions d'un pays (tonnes d'éq. CO}_2\text{)}_i \right)$$

2. **Empreinte carbone** : permet d'estimer le total des émissions ventilées par million de dollars investi.

$$\Sigma \left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements dans des obligations souveraines (\$)}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat (\$)}_i} \times \text{Émissions d'un pays (tonnes d'éq. CO}_2\text{)}_i \right) \times \text{Valeur actuelle du portefeuille d'obligations souveraines (\$)}$$

Définitions des formules :

La variable « i » représente chaque emprunteur souverain pris en compte dans le calcul.

La valeur actuelle des placements dans des obligations souveraines ou du portefeuille correspond à la valeur de marché au 31 mars 2024.

Le PIB ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat (PPA) indique les valeurs du produit intérieur brut exprimées en dollars internationaux courants, converties par le facteur de conversion de la PPA. Le PIB correspond à la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents au pays plus les taxes sur les produits et moins les subventions qui ne sont pas incluses dans la valeur des produits. Le facteur de conversion de la PPA vise à éliminer l'incidence des différences dans les niveaux de prix entre les pays.

Les émissions d'un pays se rapportent aux émissions territoriales provenant de toute la production nationale des biens et services à l'intérieur d'une frontière nationale, que ces biens et services soient consommés au pays ou exportés. Elles comprennent les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Les émissions d'un pays sont définies du point de vue de la production. Les émissions liées à la production reflètent les émissions territoriales provenant de toute la production nationale des biens et services à l'intérieur d'une frontière nationale, que ces biens et services soient consommés au pays ou exportés.

Catégories d'actifs visées par les titres non gouvernementaux

3. Total des émissions de carbone : correspond aux émissions absolues de gaz à effet de serre d'un portefeuille, exprimées en tonnes d'équivalent CO₂. Mesure les tonnes absolues d'équivalent CO₂ liées au portefeuille sous-jacent

d'Investissements RPC. La mesure est estimée en fonction de la quote-part proportionnelle des émissions de GES d'une société. La quote-part du portefeuille est calculée en divisant la valeur de marché des placements d'un portefeuille dans une société par la valeur d'entreprise* de la société.

$$\sum \left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements (\$)}_i}{\text{Valeur d'entreprise de l'émetteur (\$)}_i} * \text{Émissions de carbone de l'émetteur (tonnes d'éq. CO}_2)_i \right)$$

4. Empreinte carbone : correspond au total des émissions de carbone d'un portefeuille, normalisé en fonction de la valeur de marché du portefeuille et exprimé en tonnes d'équivalent CO₂/M\$; permet d'estimer le total des émissions de carbone pour chaque million de dollars investi.

$$\frac{\sum \left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements (\$)}_i}{\text{Valeur d'entreprise de l'émetteur (\$)}_i} * \text{Émissions de carbone de l'émetteur (tonnes d'éq. CO}_2)_i \right)}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (\$)}}$$

Définitions des formules :

*La valeur d'entreprise s'entend, pour toutes les sociétés cotées en bourse, de la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) de la société respective, qui correspond à la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et de la valeur comptable du total de la dette et des participations minoritaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont pas déduits. Pour les sociétés qui ne sont pas cotées en bourse, la valeur d'entreprise correspond à la somme du total des capitaux propres et de la dette de la société.

La variable « i » représente chaque placement et société de notre portefeuille pris en compte dans le calcul.

La valeur actuelle des placements ou du portefeuille correspond à la valeur de marché au 31 mars 2024.

Les émissions de carbone de l'émetteur comprennent les émissions de portée 1 et 2.

Définition des termes « actif vert » et « actif de transition »**Actif vert**

Un actif est considéré comme « vert » lorsqu'une majorité substantielle des produits qu'il génère peuvent être classés à titre de produits tirés de sources ou d'activités écologiques. Les actifs verts représentent le total de l'actif sous gestion des sociétés qui respectent les critères suivants :

- Au moins 95 pour cent des produits de la société sont tirés de projets verts admissibles aux termes de l'International Capital Markets Association (ICMA), dans des secteurs ou sous-secteurs réputés comme étant écologiques;
- Le type d'actif est conditionnellement vert selon les critères de taxonomie de la Climate Bonds Initiative conformes à l'Accord de Paris, et le critère de sélection est respecté;
- Si les critères susmentionnés ne sont pas clairement applicables, mais que la société peut raisonnablement se qualifier, le service de la gestion du risque travaillera de concert avec le service de placement concerné pour procéder à une évaluation sur mesure.

Actifs de transition

Les actifs de transition représentent le total de l'actif sous gestion de sociétés qui contribuent activement à la transition vers une économie faible en carbone. Elles peuvent être séparées en deux catégories :

Sociétés très polluantes dotées de plans de décarbonisation

Une société est considérée comme un actif de transition si elle respecte tous les critères suivants :

- Elle a adopté des cibles de décarbonisation et est engagée dans la transition vers une économie carboneutre d'ici 2050.
- Elle s'est fixé des cibles intermédiaires et suit ses progrès dans le cadre d'un plan d'affaires précis, qui prévoit la manière dont ces cibles seront atteintes.
- Les cibles et les progrès sont validés par un tiers crédible (comme SBTi).
- L'affectation du capital peut se traduire par des occasions de décarbonisation importantes, définies en fonction des activités exercées dans des secteurs très polluants.

Sociétés ayant presque obtenu le statut d'actif vert

Les sociétés qui tirent la quasi-totalité de leurs produits d'activités écologiques mais qui n'ont pas atteint le seuil pour être considérées comme un actif vert (minimum de 95 pour cent) peuvent aussi être prises en compte si elles ont un plan crédible visant à augmenter la quote-part de leurs produits tirés d'activités écologiques au fil du temps. Des sociétés en cours d'évaluation pour l'admissibilité au statut d'actif vert peuvent entrer dans cette catégorie, après évaluation par les services de placement et le service de la gestion du risque.

Analyse de la rémunération

Lettre du président du comité des ressources humaines et de la rémunération

À titre de président du comité des ressources humaines et de la rémunération (le CRHR), je suis heureux de vous faire part de notre approche à l'égard de l'évaluation du rendement et de l'établissement de la rémunération des employés d'Investissements RPC.

Faits saillants relatifs au rendement de l'exercice 2024

L'une des composantes clés de notre programme de rémunération est le rendement des placements de la caisse. Pour la période de cinq exercices close le 31 mars 2024, la caisse a généré un rendement net annualisé de 7,7 pour cent. Durant cette période, la valeur ajoutée nette par rapport aux portefeuilles de référence a été négative de 2,0 pour cent sur une base annualisée, soit une valeur négative de 63,7 milliards de dollars. Pour en savoir plus sur nos résultats financiers, se reporter à la section Rapport de gestion.

Résultats liés à la rémunération

Nous basons notre programme de rémunération sur le rendement des placements, ce qui favorise la parfaite harmonisation des intérêts des employés d'Investissements RPC avec notre mandat unique, qui est d'obtenir un rendement maximal pour les 22 millions de cotisants, cotisantes et bénéficiaires du Régime de pensions du Canada tout en évitant des risques de perte indus.

Le CRHR se donne le droit sans réserve de récompenser les rendements de l'équipe de la haute direction se situant dans une fourchette de zéro à deux fois les niveaux cibles. Ce droit sans réserve s'applique également à toute révision salariale ou autre entente de rémunération. Ainsi, le CRHR peut évaluer le rendement dans sa globalité pour non seulement récompenser les résultats, mais aussi la façon dont ils ont été accomplis.

Nous accordons une priorité réfléchie au rendement de nos placements à long terme, tout en tenant compte du rendement absolu solide et de la valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence du rendement relatif, ce qui nous assure de fournir une rémunération qui reflète le rendement global et non seulement les gains à court terme. Notre programme de rémunération permet d'évaluer les résultats, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ce qui comprend l'évaluation du rendement de notre chef de la direction, de l'équipe de la haute direction et des employés par rapport aux objectifs d'affaires stratégiques à long terme.

Au cours des cinq derniers exercices, le rendement net de l'ensemble de la caisse d'Investissements RPC a surpassé les cibles, alors que la valeur ajoutée en dollars s'est établie bien en deçà du rendement des portefeuilles de référence. Cette combinaison a donné lieu à un multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse de 0,62. Le CRHC a appliqué ce multiplicateur à tous les membres de l'équipe de la haute direction. Comme l'a expliqué notre président et chef de la direction dans son message, nous avons été témoins cette année d'une croissance inhabituelle sur les marchés financiers mondiaux et d'une effervescence particulière à l'égard des actions américaines, ce qui a eu une incidence sur le calcul de notre rendement relatif. Le CRHC a conclu qu'un ajustement à la hausse du multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse était justifié pour les employés qui ne sont pas des hauts dirigeants, afin de refléter la valeur de l'apport des employés et les pratiques concurrentielles externes.

Décisions relatives à la rémunération du chef de la direction

Notre évaluation de M. Graham pour l'exercice reflète la reconnaissance de ses réalisations, pour lesquelles le conseil lui a attribué un multiplicateur de prime de rendement de 1,60. La moyenne pondérée du multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse et des multiplicateurs du rendement du service et du rendement individuel a donné lieu à un multiplicateur de prime de rendement global de 1,11 pour M. Graham.

Le conseil a accordé à M. Graham une rémunération directe totale de 5 046 473 dollars pour l'exercice 2024, qui se compose du salaire, d'une prime de rendement acquise au cours de l'exercice et de primes différées, tel qu'il est présenté dans le tableau 2. M. Graham bénéficie aussi d'un régime de retraite et d'avantages sociaux réguliers.

Vous trouverez plus de renseignements sur la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés à la section Analyse de la rémunération ci-dessous.

Le président du comité des ressources humaines et de la rémunération,



Barry Perry

Le rôle et les activités du CRHR du conseil d'administration

Comme il est expliqué à la section Gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération (le CRHR) transmet au conseil d'administration ses recommandations concernant les questions relatives aux ressources humaines, notamment en ce qui a trait à la gestion et au perfectionnement des talents et à la rémunération.

Le CRHR a adopté plusieurs objectifs précis à l'appui des priorités stratégiques de la caisse au cours de l'exercice 2024. Il a notamment assisté le chef de la direction dans le cadre de l'examen du programme de rémunération au rendement. Le comité a travaillé avec la direction et notre conseiller externe en matière de rémunération afin d'examiner nos pratiques en matière de rémunération et de s'assurer qu'elles cadrent avec notre stratégie renouvelée et les pratiques du marché. Des changements seront apportés au régime de rémunération au rendement au cours de l'exercice 2025. Ces changements comprennent une meilleure harmonisation avec les indices de référence de titres de sociétés ouvertes que nous utilisons pour évaluer le rendement de nos diverses stratégies de placement. Le CRHR a également participé à l'élaboration des plans de la direction visant à réagir à l'évolution de la dynamique des marchés du capital humain en faveur des employés qualifiés d'expérience.

La contribution de nos gens est essentielle à la santé de la caisse, particulièrement en des temps difficiles. Leurs compétences contribuent à la fois à créer de la valeur et à la préserver sur le long terme. Le CRHR est d'avis que la rémunération versée au cours de l'exercice 2024 est appropriée, surtout si l'on tient compte de l'apport considérable de la conception et de la gestion de nos portefeuilles de placement au rendement positif généré par rapport aux objectifs de rendement absolu de l'ensemble de la caisse sur cinq exercices. Le multiplicateur inférieur à une fois s'explique aussi par notre rendement relatif sur cinq exercices dans le contexte d'une année inhabituelle sur les marchés des actions mondiaux. Nous sommes convaincus que nos décisions relatives aux facteurs de rémunération que sont le rendement des services et le rendement individuel reflètent notre évaluation du rendement de l'équipe de la haute direction par rapport aux objectifs établis au préalable pour l'exercice, et qu'elles s'alignent de façon appropriée sur les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.

Veillez vous reporter à la section Stratégie à la page 29 pour plus d'information sur notre politique de rémunération. Notre [site Web](#) contient plus de détails sur le rôle du CRHR et du conseil d'administration. La composition du CRHR actuel est présentée aux pages 96 et 97.

Le CRHR a recours aux services de Hugessen Consulting Inc., qui est chargée de fournir une orientation, des conseils et des renseignements indépendants concernant la rémunération des dirigeants. Hugessen ne peut fournir un quelconque service à la direction sans l'approbation préalable du CRHR. Hugessen a reçu 184 749 dollars pour les services rendus au CRHR pour l'exercice 2024 (120 169 dollars à l'exercice 2023).

Communication de l'information relative à la rémunération pour l'exercice 2024

Nous présentons ci-dessous, et plus haut à la section Stratégie, les mesures de rendement utilisées pour prendre les décisions relatives à la rémunération pour tous les employés, y compris notre chef de la direction et les membres de la haute direction visés, ainsi que la rémunération réelle pour l'exercice 2024. Nous présentons l'information à l'égard de la rémunération totale accordée à l'ensemble des principaux dirigeants. Nous communiquons également la rémunération individuelle du chef de la direction, de la chef des finances et des quatre directeurs généraux principaux suivants dont le salaire est le plus élevé. Voici nos membres de la haute direction visés pour l'exercice :

- **Président et chef de la direction – John Graham**
- **Directrice générale principale et chef des finances – Kristina Fanjoy**
- **Directeur général principal, chef mondial, Placements en actifs réels et chef, Europe – Maximilian Biagosch**
- **Directeur général principal et chef des placements – Edwin Cass**
- **Directeur général principal, chef, Asie-Pacifique et chef, Actions à gestion active, Asie – Agus Tandiono**
- **Directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées – Suyi Kim**

Mesures de rendement

La direction établit les objectifs financiers et qualitatifs dans le plan d'affaires d'Investissements RPC pour chaque exercice. Le conseil d'administration approuve ces objectifs et évalue les progrès réalisés à l'égard des objectifs organisationnels sur une base trimestrielle et à la fin de l'exercice, ce qui permet d'axer l'approche de rémunération et d'évaluation sur la rémunération au rendement.

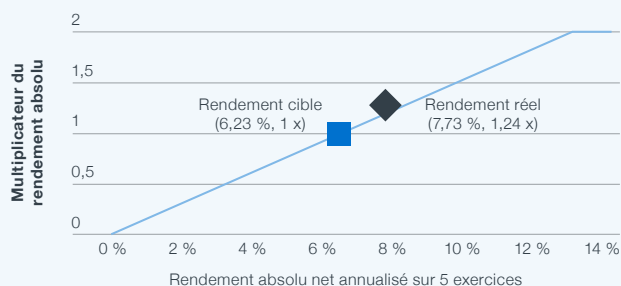
Performance de l'ensemble de la caisse

Nous évaluons la performance de l'ensemble de la caisse sur une période de cinq exercices à l'aide de deux composantes équipondérées, soit le rendement absolu et le rendement relatif. Pour l'exercice 2024 :

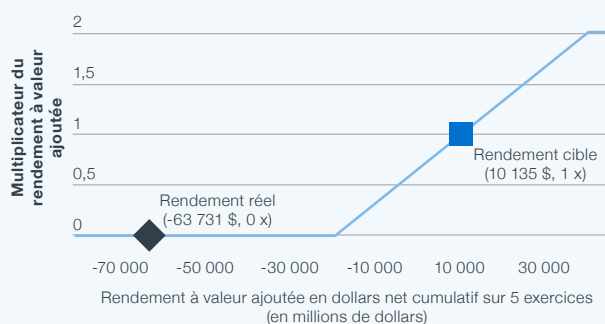
- Pour ce qui est de la **composante rendement absolu**, la caisse doit générer un rendement annualisé sur cinq exercices cible de 6,2 pour cent, ce qui donnera lieu à un multiplicateur cible de une fois.
- Pour ce qui est de la **composante rendement relatif**, la caisse doit atteindre une valeur ajoutée en dollars cible sur cinq exercices de 10,1 milliards de dollars par rapport à l'indice de référence pour obtenir un multiplicateur de rendement relatif de une fois.

Le conseil examine les cibles chaque année. Les graphiques ci-dessous illustrent les rendements cible et réel de l'ensemble de la caisse pour l'exercice 2024.

Composante rendement absolu du multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse



Composante rendement à valeur ajoutée du multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse



Les rendements absolu et relatif de l'ensemble de la caisse au cours de l'exercice 2024 ont donné lieu à un multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse de 0,62 pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (1,1 – 31 mars 2023).

Tableau 1 : Performance de l'ensemble de la caisse pour les exercices 2020 à 2024

Exercice	Rendement absolu			Rendement relatif			
	Rendement net de l'ensemble de la caisse (en milliards de dollars)	Rendement net de l'ensemble de la caisse (%)	Multiplicateur du rendement absolu de l'ensemble de la caisse	Rendement des portefeuilles de référence (en milliards de dollars)	Valeur ajoutée en dollars nette de l'ensemble de la caisse (en milliards de dollars)	Multiplicateur de la valeur ajoutée de l'ensemble de la caisse	Multiplicateur de la performance de l'ensemble de la caisse
2020	12,1	3,09 %		(11,4)	23,5		
2021	84,0	20,37 %		119,3	(35,3)		
2022	34,4	6,84 %		24,3	10,2		
2023	7,8	1,35 %		5,9	2,0		
2024	46,5	7,98 %		110,6	(64,1)		
Cumulatif en \$/annualisé en % – sur 5 exercices	184,8	7,73 %	1,24	248,6	(63,7)	0,00	0,62

Rendement des services et des groupes et rendement individuel

Les services et les groupes de l'organisme ont des objectifs financiers et non financiers qui cadrent avec la nature de leur travail et de leur apport à la réussite de la caisse. Le chef de la direction évalue le rendement par rapport à ces objectifs aux fins d'approbation par le conseil. Une description plus détaillée de la performance de l'ensemble de la caisse et du rendement des services de placement se trouve à la section Rapport de gestion.

Les objectifs de rendement individuel concernent les efforts déployés par tous les employés pour l'atteinte des objectifs organisationnels plus généraux. Le chef de la direction évalue le rendement individuel des membres de l'équipe de la haute direction et présente ses conclusions au conseil d'administration aux fins d'approbation des multiplicateurs de rendement utilisés pour déterminer la rémunération au rendement. Les rubriques suivantes décrivent la rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés pour l'exercice 2024.

Rémunération du chef de la direction

Au début de chaque exercice, le conseil d'administration et le chef de la direction établissent des objectifs organisationnels et individuels pour le chef de la direction, M. John Graham. À la fin de l'exercice, le CRHR évalue le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs et présente son évaluation au conseil aux fins d'examen et d'approbation.

Les réalisations pour l'exercice 2024 comprennent l'atteinte des objectifs suivants :

- Notre mission : garder l'organisme arrimé à sa mission – établir un organisme qui peut offrir le meilleur portefeuille à long terme pour les cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.
- Nos gens : former la prochaine génération de dirigeants.
- Notre performance : générer une valeur maximale tout en évitant les risques de perte indus.
- Notre plateforme : diriger l'élaboration de la prochaine stratégie d'Investissements RPC.

Pour l'exercice 2024, le conseil d'administration a attribué à M. Graham une prime de rendement totale de 4 371 473 dollars. Sa façon de diriger l'organisme, ses priorités stratégiques et sa gestion de la caisse placent Investissements RPC en excellente position pour continuer à servir les intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau 2 ci-dessous présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés pour les trois derniers exercices.

Tableau 2 : Sommaire de la rémunération

Nom et titre	Exercice	Monnaie	Prime acquise				Valeur des régimes de retraite E	Toutes les autres formes de rémunération ³ F	Rémunération totale (incluant la prime différée) A+B+C+D+E+F
			Salaire de base A	au cours de l'exercice B	Prime différée ¹ C	Autres primes différées ² D			
John Graham ^{3, 4, 5} Président et chef de la direction	2024	CAD	675 000	1 498 433	1 873 041	1 000 000	75 345	19 038	5 140 856
	2023		670 822	1 807 932	1 807 932	1 000 000	74 913	17 478	5 379 077
	2022		650 000	1 959 100	1 959 100	700 000	72 506	9 314	5 350 020
Kristina Fanjoy ^{3, 4, 6, 7, 8} Directrice générale principale et chef des finances	2024	CAD	410 000	424 330	424 330	100 000	39 300	16 091	1 414 050
	2023		352 373	410 146	341 150	30 000	32 245	26 451	1 192 364
	2022		330 903	419 495	279 663	–	29 953	7 810	1 067 824
Maximilian Biagosch ^{4, 9, 10, 11} Directeur général principal, chef mondial, Placements en actifs réels et chef, Europe	2024	GBP	399 167	886 110	886 110	165 000	53 278	28 775	2 418 439
	2023		393 329	906 827	906 827	86 667	51 584	16 996	2 362 231
	2022		366 288	908 995	708 205	200 000	47 242	13 058	2 243 786
Edwin Cass ^{3, 4, 12} Directeur général principal et chef des placements	2024	CAD	601 352	1 214 672	1 214 672	641 667	65 744	15 885	3 753 993
	2023		562 493	1 544 100	1 544 100	500 000	60 485	7 877	4 219 055
	2022		550 000	1 547 700	1 547 700	375 000	59 645	10 016	4 090 061
Agus Tandiono ^{3, 4, 13, 14, 15} Directeur général principal, chef, Asie-Pacifique et chef, Actions à gestion active, Asie	2024	HKD	4 141 667	6 414 044	6 414 044	2 000 000	520 817	1 581 061	21 071 632
	2023		4 083 321	8 914 758	8 914 758	1 500 000	513 238	1 281 626	25 207 701
	2022		3 975 098	8 683 450	6 758 224	3 600 000	497 544	1 462 237	24 976 554
Suyi Kim ^{16, 17} Directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées	2024	CAD	520 029	1 180 413	1 180 413	200 000	35 737	71 909	3 188 500
	2023		512 098	1 378 036	1 378 036	100 000	24 522	4 767	3 397 459
	2022		702 629	1 229 688	–	–	88 192	1 698 564	3 719 074

1. La prime différée représente la valeur de la prime au moment de son attribution. La valeur de la prime fluctue selon la performance de l'ensemble de la caisse sur la période d'acquisition des droits.
2. Les autres primes différées correspondent aux attributions à long terme exceptionnelles ou récurrentes.
3. Toutes les autres formes de rémunération comprennent la prime ou la valeur de l'assurance vie et invalidité, les prestations pour soins de santé, soins dentaires et soins de la vue, les conditions d'emploi discrétionnaires, le remboursement des frais liés à la santé et au mieux-être de même qu'une évaluation de santé complète effectuée par une clinique médicale privée. Les avantages indirects accordés sont limités au remboursement des frais de stationnement des dirigeants de nos bureaux au Canada. M. Tandiono a reçu une allocation de logement à Hong Kong. Ces chiffres comprennent tous les coûts liés au déménagement et à l'affectation, le cas échéant.
4. Le membre de la haute direction visé a choisi de différer une partie ou la totalité de sa prime acquise au cours de l'exercice 2024 en vertu du régime facultatif de primes de rendement différées.
5. En tant que président et chef de la direction, M. Graham a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 1 000 000 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, le placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 5 263 158 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
6. En tant que directrice générale principale et chef des finances, M^{me} Fanjoy a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 100 000 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 526 316 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
7. M^{me} Fanjoy a été nommée directrice générale principale et chef des finances le 11 octobre 2022. Sa rémunération pour l'exercice 2023 a été calculée au prorata du temps consacré aux fonctions de directrice générale et chef, Finance et de directrice générale principale et chef des finances.
8. À l'exercice 2023, M^{me} Fanjoy a reçu une attribution en trésorerie exceptionnelle non récurrente de 16 000 dollars canadiens pour avoir assuré la direction par intérim du service à titre de directrice générale et de chef, Finance et avant d'être nommée directrice générale principale et chef des finances.
9. M. Biagosch a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse de 165 000 livres sterling à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 868 421 livres sterling. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
10. M. Biagosch a été nommé directeur général principal, chef, Europe et chef, Placements en actifs réels le 21 février 2023. Sa rémunération pour l'exercice 2023 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général principal, chef, Europe, Placements directs et de directeur général principal et chef, Europe, Placements en actifs réels. Sa rémunération pour l'exercice 2022 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général et chef, Placements directs et de directeur général principal et chef, Europe, Placements directs.
11. M. Biagosch a reçu une attribution de parts de fonds restreintes complémentaires pour l'exercice 2022 de 200 000 livres sterling lors de sa nomination à titre de directeur général et chef, Placements directs. Les droits au titre de cette attribution ont été acquis en trois tranches, soit 33,3 pour cent au cours de l'exercice 2022, 33,3 pour cent au cours de l'exercice 2023 et 33,4 pour cent au cours de l'exercice 2024.
12. En tant que directeur général principal et chef des placements, M. Cass a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 641 667 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 3 377 195 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
13. M. Tandiono a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 2 000 000 de dollars de Hong Kong à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 10 526 316 dollars de Hong Kong. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
14. M. Tandiono a été nommé directeur général principal et chef, Asie-Pacifique et chef, Actions fondamentales, Asie le 6 décembre 2021. Sa rémunération pour l'exercice 2022 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général et chef, Actions fondamentales, Asie et de directeur général principal et chef, Asie-Pacifique, Actions fondamentales, Asie.
15. M. Tandiono a reçu, à l'exercice 2022, une attribution de parts de fonds restreintes complémentaires d'une valeur de 3 600 000 dollars de Hong Kong au cours de son mandat à titre de directeur général et chef, Actions fondamentales, Asie. Les droits au titre de cette attribution ont été acquis en trois tranches, soit 33 pour cent au cours de l'exercice 2022, 33 pour cent au cours de l'exercice 2023 et 34 pour cent au cours de l'exercice 2024.

16. M^{me} Kim a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 200 000 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 1 052 632 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
17. Lors de sa nomination à titre de directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées et de son déménagement au Canada, M^{me} Kim a renoncé à des attributions antérieures dont les droits n'avaient pas été acquis et à la prime différée pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2023, elle a reçu des parts de fonds restreintes complémentaires en remplacement de ces attributions (tel qu'il est présenté dans le tableau 3).

Rémunération différée – Conformément au régime de rémunération au rendement, les cadres supérieurs, y compris les membres de la haute direction visés, doivent différer une partie de leur prime de rendement annuelle. Le tableau 3 ci-dessous présente les primes différées qui n'ont pas été versées et les paiements futurs pour chaque membre de la haute direction visé.

Tableau 3 : Primes différées

Nom	Monnaie	Type de prime	Année de l'attribution	Valeur de l'attribution	Paiements effectués au cours de l'exercice 2024	Valeur actuelle des attributions dont les droits ne sont pas acquis ¹
John Graham ^{2, 3} Président et chef de la direction	CAD	Prime différée	2024	1 873 041		1 873 041
		Prime différée	2023	1 807 932	650 735	1 301 470
		Prime différée	2022	1 959 100	714 665	714 665
		Prime différée	2021	1 187 157	462 688	
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	1 000 000		420 000
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	1 000 000		539 299
		Parts liées au rendement de la caisse	2022	700 000		789 753
		Parts liées au rendement de la caisse	2021	58 334		158 437
Kristina Fanjoy ^{4, 5} Directrice générale principale et chef des finances	CAD	Prime différée	2024	424 330		424 330
		Prime différée	2023	341 150	122 791	245 582
		Prime différée	2022	279 663	102 019	102 019
		Prime différée	2021	231 576	90 255	
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	100 000		42 000
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	30 000		16 179
Maximilian Biagosch ^{6, 7, 8} Directeur général principal, chef mondial, Placements en actifs réels et chef, Europe	GBP	Prime différée	2024	886 110		886 110
		Prime différée	2023	906 827	326 397	652 795
		Prime différée	2022	704 838	258 348	258 348
		Prime différée	2021	525 350	204 752	
		Parts de fonds restreintes complémentaires	2022	200 000	78 105	
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	165 000		69 300
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	86 667		46 739
Edwin Cass ⁹ Directeur général principal et chef des placements	CAD	Prime différée	2024	1 214 672		1 214 672
		Prime différée	2023	1 544 100	555 773	1 111 546
		Prime différée	2022	1 547 700	564 589	564 589
		Prime différée	2021	1 297 689	505 767	
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	641 667		269 500
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	500 000		269 649
		Parts liées au rendement de la caisse	2022	375 000		423 082
		Parts liées au rendement de la caisse	2021	300 000		814 811
Agus Tandiono ^{10, 11, 12} Directeur général principal, chef, Asie-Pacifique et chef, Actions à gestion active, Asie	HKD	Prime différée	2024	6 414 044		6 414 044
		Prime différée	2023	8 914 758	3 208 719	6 417 437
		Prime différée	2022	6 936 383	2 465 349	2 465 349
		Prime différée	2021	6 904 470	2 690 977	
		Parts de fonds restreintes complémentaires	2022	3 600 000	1 431 141	
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	2 000 000		840 000
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	1 500 000		808 948
Suyi Kim ^{13, 14} Directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées	CAD	Prime différée	2024	1 180 413		1 180 413
		Prime différée	2023	1 378 036	496 017	992 034
		Parts de fonds restreintes complémentaires	2023	3 770 306	1 374 004	1 378 130
		Parts liées au rendement de la caisse	2024	200 000		84 000
		Parts liées au rendement de la caisse	2023	100 000		53 930

1. La valeur estimative actuelle des primes dont les droits n'ont pas été acquis se fonde sur un rendement de la caisse de zéro pour cent pour les exercices futurs. Dans le cas des primes différées et des parts de fonds restreintes complémentaires, cette valeur équivaut à la valeur des primes à la date d'attribution, multipliée par le rendement net cumulatif de l'ensemble de la caisse et les taux de change applicables à la date d'attribution. En ce qui a trait aux parts liées au rendement de la caisse, cette valeur correspond uniquement au rendement net cumulatif de l'ensemble de la caisse appliqué au placement fictif sous-jacent à l'attribution.
2. En tant que président et chef de la direction, M. Graham a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 1 000 000 de dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, le placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 5 263 158 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
3. M. Graham a été nommé président et chef de la direction le 26 février 2021. Sa rémunération pour l'exercice 2021 est calculée au prorata du temps consacré aux fonctions de directeur général principal et chef mondial, Placements en instruments de crédit, et de président et chef de la direction.

4. En tant que directrice générale principale et chef des finances, M^{me} Fanjoy a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 100 000 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent de cette attribution s'établit à 526 316 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
5. M^{me} Fanjoy a été nommée directrice générale principale et chef des finances le 11 octobre 2022. Sa rémunération pour l'exercice 2023 a été calculée au prorata du temps consacré aux fonctions de directrice générale et chef, Finance et de directrice générale principale et chef des finances.
6. M. Biagosch a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 165 000 livres sterling à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent s'établit à 868 421 livres sterling. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
7. M. Biagosch a été nommé directeur général principal, chef, Europe et chef, Placements en actifs réels le 21 février 2023. Sa rémunération pour l'exercice 2023 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général principal, chef, Europe, Placements directs et de directeur général principal et chef, Europe, Placements en actifs réels. Sa rémunération pour l'exercice 2022 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général et chef, Placements directs et de directeur général principal et chef, Europe, Placements directs.
8. M. Biagosch a reçu une attribution de parts de fonds restreintes complémentaires pour l'exercice 2022 de 200 000 livres sterling lors de sa nomination à titre de directeur général et chef, Placements directs. Les droits au titre de cette attribution ont été acquis en trois tranches, soit 33,3 pour cent au cours de l'exercice 2022, 33,3 pour cent au cours de l'exercice 2023 et 33,4 pour cent au cours de l'exercice 2024.
9. En tant que directeur général principal et chef des placements, M. Cass a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 641 667 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, le placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 3 377 195 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
10. M. Tandiono a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 2 000 000 de dollars de Hong Kong à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 10 526 316 dollars de Hong Kong. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement seront acquis sur une période de cinq ans.
11. M. Tandiono a été nommé directeur général principal et chef, Asie-Pacifique et chef, Actions fondamentales, Asie le 6 décembre 2021. Sa rémunération pour l'exercice 2022 a été calculée au prorata, en fonction du temps consacré à ses fonctions de directeur général et chef, Actions fondamentales, Asie et de directeur général principal et chef, Asie-Pacifique, Actions fondamentales, Asie.
12. M. Tandiono a reçu, à l'exercice 2022, une attribution de parts de fonds restreintes complémentaires d'une valeur de 3 600 000 dollars de Hong Kong au cours de son mandat à titre de directeur général et chef, Actions fondamentales, Asie. Les droits au titre de cette attribution ont été acquis en trois tranches, soit 33 pour cent au cours de l'exercice 2022, 33 pour cent au cours de l'exercice 2023 et 34 pour cent au cours de l'exercice 2024.
13. M^{me} Kim a reçu une attribution de parts liées au rendement de la caisse d'une valeur de 200 000 dollars canadiens à l'exercice 2024. Selon une évaluation, la valeur du placement fictif sous-jacent relatif à cette attribution s'établit à 1 052 632 dollars canadiens. La totalité des droits au titre des attributions de parts liées au rendement de la caisse seront acquis sur une période de cinq ans.
14. Lors de sa nomination à titre de directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées et de son déménagement au Canada, M^{me} Kim a renoncé à des attributions antérieures dont les droits n'avaient pas été acquis et à la prime différée pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2023, elle a reçu des parts de fonds restreintes complémentaires en remplacement de ces attributions, tel qu'il est présenté dans le tableau.

Dispositions de cessation d'emploi et de départ à la retraite pour le chef de la direction

Sous réserve de clauses de non-concurrence, le chef de la direction a le droit de prendre sa retraite et de bénéficier de certains avantages, à condition de respecter les seuils combinés de 55 ans d'âge et de 10 ans de service à Investissements RPC et d'avoir transmis un préavis au moins six mois avant son départ à la retraite. La prime de rendement annuelle pour l'exercice au cours duquel il prend sa retraite est versée au prorata. Les droits non acquis relatifs aux primes différées continuent d'être acquis conformément au calendrier d'acquisition des droits établi. Tous les avantages prennent fin à la date de la retraite.

Dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable, l'indemnité de cessation d'emploi du chef de la direction correspond à ce qui suit :

- Le salaire de base gagné et restant à payer, ainsi qu'un paiement calculé au prorata tenant lieu de prime de rendement cible acquise au cours de l'exercice.
- Un montant équivalent à 21 mois de salaire et un montant tenant lieu de prime de rendement acquise au cours de l'exercice qui est calculé en fonction de la moyenne pondérée des primes versées pour les trois exercices antérieurs.
- Les primes différées dont les droits seraient devenus acquis au cours de la période de 21 mois.

En cas de cessation d'emploi sans motif valable, le chef de la direction renonce à toute partie différée des primes de rendement, à l'exception des primes de rendement différées facultatives et des droits au titre des primes acquises, tel qu'il est mentionné précédemment. Les avantages garantis, comme l'assurance vie et les prestations pour soins de santé et dentaires, sont maintenus durant la période d'indemnisation.

En cas de cessation d'emploi avec motif valable, le chef de la direction renonce à toutes les primes et à tous les avantages. Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'est prévue dans les conditions d'emploi.

En cas de démission, toutes les primes et tous les avantages sont frappés de déchéance, à l'exception des primes de rendement différées.

Dispositions de cessation d'emploi et de départ à la retraite pour les membres de la haute direction visés

En cas de cessation d'emploi sans motif valable, l'indemnité de cessation d'emploi des membres de la haute direction visés correspond à ce qui suit :

- Douze mois de salaire de base et un paiement calculé au prorata de la valeur de la prime cible acquise au cours de l'exercice visé.
- Un mois de salaire supplémentaire et un douzième de la prime cible acquise au cours de l'exercice par année de service, jusqu'à concurrence de 18 mois de salaire de base et de la prime acquise au cours de l'exercice.
- Les primes différées dont les droits seraient devenus acquis au cours de cette période, jusqu'à concurrence de 18 mois.

En cas de cessation d'emploi avec motif valable ou de démission, l'employé renonce à toutes les primes, à toutes les primes dont les droits n'ont pas été acquis et à tous les avantages. Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'est prévue dans les conditions d'emploi.

En ce qui concerne M. Edwin Cass, en cas de démission, il recevra le paiement, calculé au prorata, d'une prime différée dont les droits seraient devenus acquis à la fin de l'exercice au cours duquel a lieu la démission. Cette disposition tient compte des obligations postérieures à son emploi et le montant

est payable un an après la démission. Il renoncerait à tous les autres avantages et primes.

Comme c'est le cas pour les autres employés, les membres de la haute direction visés ont le droit de prendre leur retraite, à condition qu'ils respectent les seuils combinés de 55 ans et plus et de 10 ans de service à Investissements RPC et qu'ils fournissent un préavis écrit.

À leur retraite, les employés continuent de recevoir les paiements différés continus qui leur sont dus en vertu du régime de rémunération au rendement, pourvu qu'ils continuent de répondre aux critères relatifs à la retraite en vertu du régime. Le cycle de paiement normal s'applique, et les paiements sont assujettis aux mêmes conditions que lorsqu'ils étaient à l'emploi de l'organisme. Tous les avantages prennent fin à la date où l'employé prend sa retraite.

Le tableau 4 ci-après présente les indemnités qui seraient versées aux membres de la haute direction visés advenant leur retraite ou la cessation de leur emploi sans motif valable au 31 mars 2024.

Tableau 4 : Indemnités de cessation d'emploi et de retraite éventuelles¹

Nom	Monnaie	Années de service complètes	Indemnité de cessation d'emploi ²	Traitement des primes dont les droits n'ont pas été acquis à la retraite ^{3, 4}
John Graham Président et chef de la direction	CAD	16	6 210 782	5 862 989
Kristina Fanjoy Directrice générale principale et chef des finances	CAD	14	1 288 179	874 279
Maximilian Biagosch Directeur général principal, chef mondial, Placements en actifs réels et chef, Europe	GBP	9	1 912 289	2 009 139
Edwin Cass Directeur général principal et chef des placements	CAD	16	4 483 128	4 818 442
Agus Tandiono Directeur général principal, chef, Asie-Pacifique et chef, Actions à gestion active, Asie	HKD	10	20 597 073	17 782 348
Suyi Kim Directrice générale principale et chef mondiale, Placements en actions de sociétés fermées	CAD	16	2 478 058	2 417 930

1. Ne comprend pas les primes de rémunération au rendement qui sont incluses dans le tableau 2 : Sommaire de la rémunération. Les indemnités de cessation d'emploi et de retraite sont estimées au 31 mars 2024. Les paiements réels sont calculés au prorata de la période de service pendant la période de rendement.
2. Valeur indicative qui exclut la valeur des primes différées dont les droits peuvent continuer d'être acquis conformément aux modalités de cessation d'emploi et le coût des avantages maintenus durant le délai de préavis, le cas échéant.
3. À la retraite, le versement des primes dont les droits n'ont pas été acquis sera assujetti aux conditions suivantes :
 - Le rendement est évalué à la fin de la période d'acquisition des droits.
 - Les obligations postérieures à l'emploi sont respectées sur une base continue.
 - Le montant est versé à la fin de la période d'acquisition des droits.
4. Les primes dont les droits n'ont pas été acquis supposent un rendement net de zéro pour cent de la caisse pour les exercices futurs.

Pratiques de gouvernance du conseil d'administration

Lettre de la présidente du comité de la gouvernance

Nous sommes d'avis que de saines pratiques en matière de gouvernance sont essentielles à l'excellente performance à long terme de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons, de même qu'à la réussite d'Investissements RPC. L'adoption de solides pratiques de gouvernance nous permet de veiller à la conformité avec les lois et les normes de déontologie auxquelles nous nous attendons de chaque personne au sein d'Investissements RPC. Nous nous engageons à respecter des normes rigoureuses de gouvernance d'entreprise, et nous nous efforçons d'être un chef de file en la matière en adoptant les meilleures pratiques mondiales de gouvernance de notre secteur.

Une bonne gouvernance doit d'abord être assurée par notre conseil d'administration. Le comité de la gouvernance du conseil évalue régulièrement les pratiques de gouvernance de notre organisme et veille à assurer l'efficacité du conseil. À cet égard, il prend en compte l'évolution des meilleures pratiques internationales, les changements réglementaires et les attentes des parties prenantes. Le comité veille à assurer l'efficacité du conseil en révisant les critères de sélection et les compétences des administrateurs, en planifiant la relève du conseil et en supervisant les programmes d'orientation et de perfectionnement continu des administrateurs. Le comité supervise également le processus d'évaluation annuelle du conseil. Nous surveillons l'application du code de déontologie et des politiques connexes de façon à promouvoir une culture d'éthique et d'intégrité à l'échelle d'Investissements RPC. En outre, nous présentons des recommandations aux fins d'approbation du conseil à l'égard des Principes et directives de vote par procuration, qui fournissent aux sociétés ouvertes dans lesquelles Investissements RPC détient des actions des indications sur la façon dont nous comptons voter sur les questions présentées aux actionnaires.

Activités de l'exercice 2024

Une des principales responsabilités du comité de la gouvernance est de diriger le conseil quand vient le temps d'évaluer et de planifier la relève et la composition de ses membres, ce qui assure un équilibre approprié entre renouvellement et continuité. Cela comprend de soutenir le conseil lors de la planification et de la mise en place de la relève pour le poste de président du conseil. Le comité a supervisé au cours de l'exercice le bon déroulement du processus exhaustif de sélection en vue de la relève de la présidente du conseil, qui a mené à la nomination de Dean Connor à titre de président du conseil (et au renouvellement de son mandat d'administrateur) en octobre 2023 à la suite du départ d'Heather Munroe-Blum, qui a occupé pendant neuf ans le poste de présidente du conseil avec succès.

Nos autres activités liées au renouvellement du conseil comprenaient d'effectuer des recherches approfondies en vue de trouver une personne candidate pour remplacer Heather Munroe-Blum au poste d'administrateur et une

personne candidate pour remplacer Tahira Hassan lorsqu'elle quittera le conseil plus tard au cours de l'exercice. Nous avons recommandé aux gérants d'Investissements RPC une personne pour remplacer M^{me} Munroe-Blum au poste d'administrateur, tandis que la recherche du successeur de M^{me} Hassan se poursuit. Nadir Mohamed, ancien président et chef de la direction de Rogers Communications, a été nommé au conseil en octobre 2023. Nous avons aussi confirmé le renouvellement du mandat de John Montalbano, de Mary Phibbs, de Boon Sim et le mien.

Toutes les recommandations de nomination et de renouvellement de mandat, y compris celles que nous avons faites au cours de l'exercice 2024, sont fondées sur notre rigoureux processus de nomination et de renouvellement des mandats des administrateurs décrit à la page 89. Ce processus tient compte de notre tableau de la composition du conseil présenté à la page 90 et des résultats de notre processus d'évaluation du conseil et du comité et d'évaluation par les pairs bien établi, entre autres facteurs.

Pendant l'exercice 2024, le comité a procédé à l'examen de la rémunération des administrateurs, qui a lieu tous les deux ans, et a recommandé des changements qui ont pris effet le 1^{er} avril 2024. Tout comme au cours des exercices passés, notre objectif visait à assurer que le cadre de rémunération demeure concurrentiel pour recruter et maintenir en poste les administrateurs en faisant face à la concurrence sur le marché mondial des talents, tout en respectant la mission publique d'Investissements RPC, conformément à nos principes de rémunération, énoncés à la page 92.

Le comité a également supervisé la planification de la relève pour un nouveau conseiller en déontologie à Investissements RPC.

Le comité de la gouvernance a de plus continué à se concentrer à maintenir un programme d'orientation efficace pour les nouveaux administrateurs et les nouveaux présidents du conseil et des comités, et à poursuivre le perfectionnement et la formation de tous les administrateurs.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons travaillé avec la direction afin d'aider le conseil d'administration à trouver des façons de renforcer notre engagement envers les cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC et de prendre directement connaissance de leurs principales questions et préoccupations. Nous considérons le travail de compréhension des opinions et des besoins des Canadiens et des Canadiennes comme un élément essentiel de notre engagement envers une saine gouvernance.

La présidente du comité de la gouvernance,



N. Ashleigh Everett

Pratiques de gouvernance du conseil d'administration

La présente section décrit certaines des principales pratiques de gouvernance du conseil d'administration. Des renseignements supplémentaires sur la gouvernance se trouvent sur notre [site Web](#).

Mandat, fonctions et objectifs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la supervision de la gestion de l'organisme et des affaires d'Investissements RPC. Les membres du conseil d'administration exercent notamment les fonctions suivantes :

- Nommer le président et chef de la direction et évaluer annuellement son rendement.
- Définir avec la direction l'orientation stratégique de l'organisme.
- Examiner et approuver les politiques, normes et procédures en matière de placement.
- Examiner et approuver la politique de gestion du risque, qui établit l'appétence au risque de l'organisme.
- Approuver le cadre pour l'approbation des opérations de placement et pour le maintien en poste des gestionnaires de placement externes.
- Examiner les portefeuilles de placement, le rendement des placements et les risques connexes, de même que les résultats obtenus des décisions de placement.
- Examiner et approuver le plan d'affaires et le budget annuels.
- Superviser la planification de la relève des membres de la haute direction et nommer ces derniers.
- Établir les politiques de rémunération et approuver la rémunération de la haute direction.
- Nommer l'auditeur externe d'Investissements RPC.
- Établir le code de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel, et surveiller la conformité à ce code.
- Établir des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts.
- Établir diverses politiques portant notamment sur les pouvoirs, l'approvisionnement, la lutte contre la corruption, la confidentialité et les déplacements et dépenses.
- Examiner et approuver les informations significatives à fournir telles que les états financiers trimestriels et annuels et le présent rapport annuel.
- Évaluer le rendement du conseil, notamment au moyen d'une évaluation annuelle du président du conseil et des administrateurs par leurs pairs.

Le conseil s'engage à respecter tous les niveaux appropriés de reddition de compte et de transparence, et une de ses responsabilités les plus essentielles est de préserver un modèle de gouvernance qui permet à Investissements RPC d'exercer ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements et d'agir en tant qu'organisme de gestion de placements professionnel et indépendant. Le conseil s'assure que le mandat d'Investissements RPC lié exclusivement au placement est mis en œuvre sans tenir compte des considérations politiques et des autres objectifs non liés aux placements.

On s'attend à ce que les administrateurs, les dirigeants et les employés signalent sur-le-champ toute tentative d'ingérence politique relativement aux décisions de placement, d'approvisionnement, d'embauche ou de tout autre type. Aucun fait de ce genre n'a été signalé.

Mandats, activités et composition des comités du conseil

Le conseil compte cinq comités permanents qui se sont réunis au cours de l'exercice 2024 : le comité de stratégie de placement, le comité de vérification, le comité de gestion du risque, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de la gouvernance. Le tableau Réunions du conseil et des comités et participation, à la page 93, illustre la composition des comités.

Le comité de stratégie de placement, qui est le comité de placement exigé par la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (la Loi sur l'Office d'investissement du RPC)*, examine et recommande les politiques de placement aux fins d'approbation du conseil; de plus, il examine et approuve la stratégie de placement à long terme d'Investissements RPC et en surveille la mise en œuvre. Ce comité approuve aussi certaines opérations de placement, de même que le cadre de recrutement des gestionnaires de placement externes conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*.

Le comité de vérification supervise l'élaboration et le maintien par la direction des systèmes de contrôle interne et du processus de présentation de l'information financière de la caisse, ce qui comprend la formulation de recommandations à l'égard des états financiers et de la section Rapport de gestion du présent rapport aux fins d'approbation par le conseil. Le comité supervise également la fonction d'audit interne et l'auditeur externe, ce qui comprend la nomination de l'auditeur interne et la recommandation de l'auditeur externe aux fins d'approbation par le conseil. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions séparées avec les auditeurs externes et avec les auditeurs internes, ainsi qu'avec le chef des finances, sans que d'autres membres de la direction soient présents.

Le comité de vérification transmet au conseil des recommandations à propos de l'examen spécial exigé par la loi, qui consiste à examiner les systèmes et les pratiques d'Investissements RPC tous les six ans. L'examen spécial le plus récent a été effectué au cours de l'exercice 2022; il a permis d'établir une assurance raisonnable que les systèmes et pratiques évalués ne présentaient aucune déficience importante. Des exemplaires du rapport de cet examen spécial, ainsi que des rapports précédents, sont accessibles sur le [site Web](#) d'Investissements RPC. Le prochain examen spécial sera effectué en 2028.

Le comité de gestion du risque met l'accent sur la gouvernance des risques et sur la supervision de la gestion des risques. Il examine et recommande la politique de gestion du risque et prend en considération toute exception à la politique de gestion du risque. Le comité surveille également le profil de risque d'Investissements RPC par rapport à son appétence au risque. Il examine également les principaux risques existants et émergents auxquels Investissements RPC est exposé. Le comité de gestion du risque tient régulièrement des réunions séparées avec le chef de la gestion des risques, sans que d'autres membres de la direction soient présents. Veuillez vous reporter à la page 23 pour obtenir plus de renseignements sur les pratiques de gouvernance des risques d'Investissements RPC.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le CRHR) administre le processus d'évaluation du rendement du chef de la direction et des hauts dirigeants. Il examine et recommande le cadre de rémunération, revoit la structure

organisationnelle et supervise la planification de la relève de la direction. Il s'occupe en outre des politiques concernant les ressources humaines, des avantages du personnel et des régimes de retraite du personnel. Le rôle du CRHR est présenté plus en détail à la section Analyse de la rémunération.

Le comité de la gouvernance veille à l'application, par Investissements RPC, de pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Le comité de la gouvernance supervise les questions liées à l'éthique et à la culture de l'organisme, notamment en passant en revue et en surveillant l'application du code de déontologie et des politiques connexes. Il établit et recommande des processus d'évaluation du rendement pour le conseil, pour les comités du conseil, pour les administrateurs individuellement et pour le président du conseil. Il supervise également la planification de la relève du conseil, ce qui comprend la révision des critères de sélection et des compétences exigées pour la nomination d'administrateurs et le renouvellement de mandats. Le comité de la gouvernance formule des recommandations quant à la rémunération des administrateurs, supervise la conception des programmes d'orientation et de formation continue des administrateurs et présente des recommandations aux fins d'approbation du conseil à l'égard des Principes et directives de vote par procuration et de la politique relative à la diversité du conseil d'administration.

Lors de chaque réunion régulière prévue au calendrier, le conseil et chaque comité permanent tiennent des séances auxquelles les membres de la direction n'assistent pas. De plus, règle générale, le conseil rencontre individuellement le chef de la direction lors des réunions régulières prévues au calendrier.

Décisions soumises à l'approbation préalable du conseil

Les pouvoirs discrétionnaires de la direction en matière de décisions opérationnelles et de placement sont décrits dans les politiques approuvées par le conseil, y compris une politique détaillée portant exclusivement sur les pouvoirs. Le conseil doit notamment approuver l'orientation stratégique d'Investissements RPC ainsi que son plan d'affaires et son budget annuels. La nomination des dirigeants ainsi que leur rémunération annuelle et leurs primes de rendement nécessitent également l'approbation du conseil.

Attentes du conseil d'administration à l'égard de la direction

Le conseil s'attend à ce que la direction se conforme à toutes les politiques approuvées par le conseil ainsi qu'à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et à son règlement d'application, et à toute règle imposée conformément à la législation applicable. La direction définit, avec la participation du conseil, l'orientation stratégique de l'organisme. La stratégie prévoit des politiques et des contrôles de gestion des risques, ainsi que des mécanismes de surveillance et de présentation de rapports. La direction est également tenue de soutenir et de promouvoir une culture d'intégrité absolue, de respecter un code de déontologie strict et de gérer de manière appropriée les conflits d'intérêts.

La direction est chargée d'élaborer des indices de référence qui mesurent objectivement le rendement des marchés, des catégories d'actifs et des stratégies dans lesquels Investissements RPC investit. Le conseil évalue et approuve ces indices pour l'ensemble de la caisse et s'en sert pour évaluer le rendement de la direction en matière de placement et pour structurer les primes de rendement.

Afin de préserver la confiance du public à l'égard d'Investissements RPC, la direction doit gérer l'organisme de façon transparente et ouverte, ce qui comprend d'avoir recours à diverses voies de communication pour diffuser des informations claires et en temps opportun à propos des activités de placement et des résultats financiers afin de démontrer comment Investissements RPC contribue à soutenir la viabilité du RPC et à fournir une source stable de revenu de retraite pour les bénéficiaires actuels et futurs du RPC. La direction doit, en temps opportun, communiquer au conseil et au public toutes les informations et activités significatives.

Assurer l'efficacité du conseil

Gérer avec prudence le renouvellement du conseil et le renouvellement de la direction du conseil

En vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, chaque administrateur est nommé pour un mandat maximal de trois ans et peut être renommé pour un ou plusieurs mandats additionnels. Le ministre fédéral des Finances et les ministres provinciaux des Finances participants ont convenu que le nombre maximal de mandats de trois ans des administrateurs d'Investissements RPC se limiterait généralement à trois, le président du conseil pouvant exercer un quatrième mandat. Le conseil collabore étroitement avec le comité des candidatures fédéral-provincial pour gérer la continuité et le renouvellement de manière prudente, tout en veillant à ce que plusieurs administrateurs qui siègent au conseil depuis longtemps demeurent en poste lorsque le mandat d'autres administrateurs prend fin et que de nouveaux administrateurs font leur entrée au sein du conseil.

En octobre 2023, Dean Connor a succédé à Heather Munroe-Blum à titre de président du conseil après la fin du dernier mandat de cette dernière à titre de présidente du conseil et d'administratrice. M^{me} Munroe-Blum a siégé pendant plus de 12 ans au conseil, dont neuf à titre de présidente du conseil. M. Connor a été désigné président du conseil à la suite d'un processus rigoureux en vue de la relève. Ce processus comprenait notamment la création d'un comité spécial du conseil chargé de passer en revue les compétences souhaitées pour le poste de président du conseil et d'entreprendre des discussions approfondies avec chaque administrateur. Ces travaux ont donné lieu à la recommandation au ministre fédéral des Finances de nommer M. Connor comme prochain président du conseil d'Investissements RPC. Avant son départ, M^{me} Munroe-Blum a travaillé avec M. Connor pour assurer une transition harmonieuse du rôle de leadership au sein du conseil, et l'ensemble du conseil a fourni son soutien à l'intégration et à l'orientation de M. Connor en tant que président du conseil.

Au cours de l'exercice 2024, Nadir Mohamed s'est joint au conseil, en remplacement de Kathleen Taylor, qui a quitté le conseil le 31 mars 2023, après avoir rempli un mandat complet de trois ans à titre d'administratrice. Les mandats d'Ashleigh Everett, de John Montalbano et de Mary Phibbs au sein du conseil ont été renouvelés pour une troisième fois, et celui de Boon Sim a été renouvelé pour une deuxième fois.

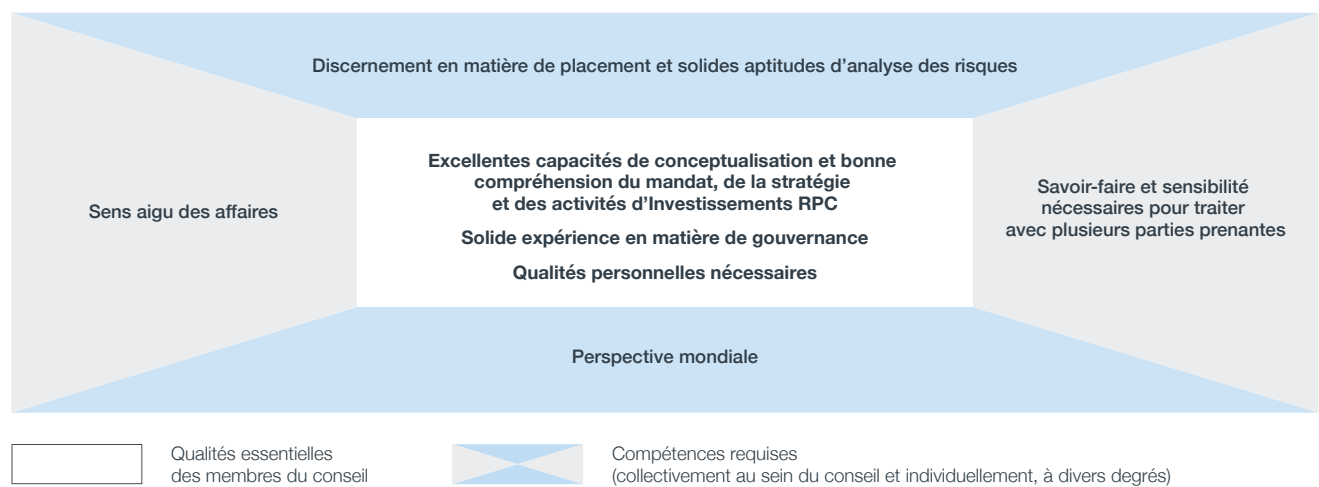
Au cours de l'exercice, le conseil a recommandé une personne candidate pour remplacer M^{me} Munroe-Blum au poste d'administrateur. Cette nomination n'a pas encore eu lieu. Une recherche est en cours afin de trouver une personne pour remplacer Tahira Hassan, dont le dernier mandat à titre d'administratrice au sein du conseil se termine en mai 2024.

Processus de nomination et de renouvellement de mandat des administrateurs

Le processus de nomination et de renouvellement de mandat des administrateurs vise à assurer que le conseil est composé d'administrateurs indépendants et qualifiés qui exercent efficacement le rôle de surveillance d'Investissements RPC, notamment celui de compter un nombre suffisant d'administrateurs ayant les compétences ou l'expérience éprouvées en matière de finances, comme l'exige la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*. Investissements RPC cherche à respecter ses pratiques en matière de gouvernance qui en font un chef de file dans le domaine de la surveillance de la gestion de régimes de retraite du secteur public. À cette fin, le processus de nomination et de renouvellement de mandat des

administrateurs repose sur les principes suivants : le mérite, l'ouverture, la transparence et la diversité.

Le comité de la gouvernance examine et met à jour régulièrement la liste des compétences et qualités recherchées et réelles au sein du conseil. Le comité établit les qualités essentielles que les personnes intéressées doivent posséder, ainsi que les autres compétences exigées par le conseil dans son ensemble ou pour chacun des membres de celui-ci, à divers degrés, tel qu'elles sont présentées ci-dessous. Le comité compare ensuite ces exigences à la composition actuelle du conseil d'Investissements RPC afin d'établir quelles compétences et qualités sont nécessaires, ou seront probablement nécessaires dans un avenir prévisible.



Dans le cadre du processus de nomination des administrateurs, Investissements RPC retient les services d'agences de recrutement de cadres afin de trouver des candidats présentant les compétences nécessaires pour le poste. Pour respecter les principes d'ouverture, de transparence et d'indépendance, le conseil affiche sur le [site Web](#) d'Investissements RPC un avis sur les possibilités de nomination, ce qui permet au public de prendre connaissance des critères d'admissibilité au conseil et des principales compétences requises pour être nommé administrateur. Les personnes qualifiées intéressées peuvent alors présenter leur candidature au conseil. Ces candidats s'ajoutent aux candidats qui ont été repérés par le conseil et les agences externes de recrutement afin d'élargir le plus possible le bassin de candidats aux fins de nomination. Une analyse des compétences et de la diversité, comme il est décrit à la rubrique Composition du conseil ci-après et à la rubrique Diversité et inclusion, à la page 94, est utilisée pour définir les critères de sélection visant à pourvoir un poste au conseil. Le comité de la gouvernance (ou un comité spécial de recherche d'administrateurs) utilise ensuite ces critères pour évaluer les candidats.

Dans le cadre de l'évaluation des renouvellements de mandats potentiels d'administrateurs et du président du conseil, le comité de la gouvernance tient compte des résultats de l'évaluation annuelle des personnes concernées ainsi que de leur rendement au sein du conseil. Il tient également compte des qualités essentielles que l'on doit continuellement trouver au sein du conseil, des compétences des membres actuels et des autres candidats potentiels, y compris les candidatures présentées à l'égard de l'avis sur les possibilités de nomination, ainsi que de la diversité globale du conseil.

Une fois approuvée par le conseil, la liste des candidats présentant les compétences nécessaires pour une nomination au conseil d'Investissements RPC ou un renouvellement de mandat est transmise au comité des candidatures. Le Comité des mises en candidature est constitué par le ministre fédéral des Finances. Il examine les candidatures recommandées puis les soumet au ministre fédéral des Finances. À la suite d'une consultation avec les ministres provinciaux des Finances participants, le ministre fédéral des Finances recommande des administrateurs au gouverneur en conseil fédéral aux fins de nomination ou de renouvellement de mandat.

Composition du conseil

Le conseil maintient et examine régulièrement un tableau des compétences afin de faire le suivi des compétences et de l'expérience qui sont nécessaires pour que le conseil soit en mesure de superviser les affaires et les activités d'Investissements RPC et de repérer toute lacune au sein des compétences collectives du conseil. Les administrateurs doivent indiquer leurs principaux domaines d'expérience, cinq au maximum, tout en soulignant également l'expérience qu'ils pourraient posséder dans d'autres domaines, en consultation avec le comité de la gouvernance.

Le conseil a déterminé que son expérience en matière de gouvernance, de fonctions et de secteurs, ainsi que sa diversité, assure actuellement une surveillance efficace d'Investissements RPC. Le tableau suivant présente en détail les compétences et la diversité des membres du conseil qui étaient en poste au 31 mars 2024. Les biographies des administrateurs, aux pages 96 et 97, présentent d'autres détails sur les antécédents et l'expérience professionnelle de chaque administrateur dans ces domaines de compétence.

Tableau de la composition du conseil

	Judith Athaide	Sylvia Chrominska	Dean Connor	Mark Evans	Ashleigh Everett	Tahira Hassan	Nadir Mohamed	John Montalbano	Barry Perry	Mary Phibbs	Boon Sim
Compétences et expérience¹											
Gouvernance à grande échelle	✓				✓		✓		✓		✓
Leadership de cadre dirigeant		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion de placements et d'actifs			✓	✓				✓	✓		✓
Services financiers		✓			✓					✓	
Gestion des risques		✓	✓	✓				✓		✓	
Comptabilité/finance						✓	✓	✓	✓	✓	
Développement d'affaires et restructuration d'entreprise	✓			✓	✓	✓					✓
Gouvernement/réglementation/politique publique	✓		✓				✓				
Affaires mondiales		✓	✓	✓		✓				✓	
Gestion des talents/rémunération	✓	✓			✓			✓	✓		
Technologies et données	✓			✓		✓	✓				✓
Diversité											
Âge ²	61	72	67	66	67	70	67	59	59	66	61
Nombre d'années au sein du conseil ²	1	5	2	4	7	9	<1	7	2	6	3
Diversité de genre	✓	✓			✓	✓				✓	
Diversité autre que de genre ³	✓					✓	✓				✓

1. Les membres du conseil doivent indiquer leurs cinq principaux domaines d'expérience, tout en soulignant également l'expérience qu'ils possèdent dans d'autres domaines, en consultation avec le comité de la gouvernance.

2. Au 31 mars 2024.

3. Les membres du conseil qui affirment leur appartenance à une minorité visible, à la communauté des personnes handicapées, à un peuple autochtone ou à la communauté LGBTQ+ sont placés dans cette catégorie.

Orientation et perfectionnement des membres du conseil

Le conseil a établi un programme d'orientation destiné aux nouveaux administrateurs, qui comprend plusieurs séances présentant Investissements RPC, son histoire et son mandat, de même que sa stratégie, son processus de planification opérationnelle, la constitution de son portefeuille et les approches de la direction, de même que les priorités actuelles de l'organisme et de ses services. Des documents contextuels sont remis à l'avance à chaque nouvel administrateur et, au cours du processus d'orientation, une rencontre approfondie a lieu avec la direction. Les administrateurs sont invités à participer à des séances d'orientation supplémentaires afin de consolider leur connaissance de l'organisme dans des domaines particuliers. On demande aux nouveaux membres du conseil d'administration de donner de la rétroaction sur le programme d'orientation, aux fins d'amélioration continue.

Étant donné les responsabilités changeantes des administrateurs et la nature unique d'Investissements RPC, le perfectionnement professionnel des administrateurs constitue un élément clé pour le conseil. Des présentations portant sur nos activités et sur les actuels et nouveaux enjeux internationaux, animées par des conférenciers internes et externes, sont régulièrement offertes aux membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ciblent les sujets de perfectionnement continu de plusieurs façons, notamment à l'occasion des réunions du conseil et des comités, dans le cadre du processus d'évaluation annuel décrit à la page 91 et par l'intermédiaire de rétroactions régulières au président du conseil. Au cours de l'exercice 2024, les séances de perfectionnement ont porté sur l'intelligence artificielle générative, le recours au levier financier, les communications avec les parties prenantes, la résilience en période de perturbations, la cybersécurité, la gestion des talents et les risques et les occasions liés à la durabilité.

Un important volet de la formation des membres du conseil consiste à acquérir une excellente connaissance des différentes régions dans lesquelles Investissements RPC exerce ses activités et investit. Au cours de l'exercice 2024, le conseil a tenu une réunion à Londres, au Royaume-Uni, à l'occasion de laquelle il a rencontré des collègues, des partenaires et d'autres personnes-ressources clés d'Investissements RPC au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Ces réunions permettent au conseil d'approfondir sa compréhension des thèmes et des enjeux régionaux liés aux objectifs stratégiques d'Investissements RPC dans les marchés concurrentiels et dynamiques dans lesquels nous investissons.

Compte tenu de l'ampleur et de l'étendue des activités d'Investissements RPC, les membres du conseil sont également encouragés à participer à des programmes de perfectionnement externes afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences.

Un engagement à l'égard de la reddition de comptes

Procédures d'évaluation du rendement du conseil

Le conseil a établi un processus annuel d'évaluation de son propre rendement ainsi que de celui de ses comités, du président du conseil et de chaque administrateur. Les critères d'évaluation du conseil comprennent l'organisation et la culture du conseil et des comités, l'accès à l'information et la surveillance de la stratégie et des risques. Toutes les évaluations sont effectuées à l'aide de questionnaires confidentiels. L'ensemble du conseil passe ensuite en revue le résumé des évaluations, qui sert de base à des plans d'amélioration continue.

L'évaluation annuelle confidentielle des administrateurs par les pairs est dirigée par le président du conseil et est conçue pour aider chaque administrateur à repérer des possibilités d'autoperfectionnement. Elle est également utilisée pour étudier la possibilité d'attribuer aux administrateurs de nouveaux rôles au sein du conseil et de ses comités. Une fois les commentaires reçus, le président rencontre chaque administrateur individuellement une première fois, et au moins une autre fois au cours de l'exercice. Le conseil examine chaque année les améliorations à apporter à ce processus.

L'évaluation annuelle confidentielle du président du conseil est dirigée par le président du comité de la gouvernance qui, sous réserve des directives du conseil, fournit une rétroaction au président du conseil.

Un résumé des commentaires recueillis dans le cadre du processus d'évaluation est transmis au comité des candidatures externe. Ce dernier tient compte de cette information pour déterminer s'il convient de renouveler le mandat des administrateurs d'Investissements RPC et celui du président du conseil lorsque la fin de leur mandat approche.

Activités extérieures des administrateurs

Afin de s'assurer de l'indépendance des administrateurs, le conseil surveille, conformément aux pratiques de gouvernance exemplaires, les situations d'administration de liaison au sein du conseil ou des comités. À l'heure actuelle, aucun administrateur d'Investissements RPC ne siège à un autre conseil d'administration d'une société ouverte avec un autre administrateur d'Investissements RPC.

On s'attend aussi à ce que les administrateurs préviennent le président du conseil d'administration avant d'accepter un autre poste d'administrateur ou de dirigeant pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit avec les activités d'Investissements RPC et que les administrateurs continueront d'avoir assez de temps à consacrer aux affaires d'Investissements RPC.

Rémunération des administrateurs

Le comité de la gouvernance du conseil est chargé de formuler des recommandations à propos de la rémunération des administrateurs. En vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, les administrateurs reçoivent la rémunération et les avantages compte tenu de la rémunération et des avantages accordés aux personnes ayant des fonctions et des responsabilités semblables. Cette rémunération se compose d'honoraires annuels, de jetons de présence et d'indemnités de déplacement et autres. La rémunération des administrateurs est examinée tous les deux ans, et tout changement est recommandé au conseil aux fins d'approbation.

Le comité a procédé à un examen planifié de la rémunération des administrateurs avec l'aide d'un conseiller externe pendant le premier semestre de l'exercice. Compte tenu des résultats de l'analyse comparative de la rémunération, le conseil a approuvé des hausses des honoraires annuels des administrateurs et du président du conseil qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024. Le conseil avait pour objectif de s'assurer qu'Investissements RPC demeure compétitif pour recruter et maintenir en poste des administrateurs exceptionnels afin d'atteindre ses objectifs prévus par la loi tout en tenant compte du mandat public de l'organisme.

Le tableau suivant présente les changements apportés à la rémunération des administrateurs qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024 et l'exercice 2025

	Exercice 2024 (en \$ CA)	Exercice 2025 (en \$ CA)
Honoraires annuels		
Président du conseil ¹	290 000	305 000
Administrateur	100 000	115 000
Président de comité, honoraires supplémentaires	25 000	25 000
Jetons de présence		
Jetons de présence pour réunion complète ²	2 000	2 000
Jetons de présence pour réunion partielle ³	1 000	1 000
Indemnités de déplacement et autres (total)		
Plus de 200 km	1 000	1 000
Déplacement à l'étranger	1 000	1 000
Indemnité annuelle pour les administrateurs résidant à l'étranger	40 000	40 000

1. En ce qui concerne le président du conseil, la rémunération correspond à des honoraires annuels fixes pour tenir compte de la différence entre son rôle et celui des membres du conseil. Le président du conseil est toutefois admissible aux honoraires de président de comité, au remboursement des frais de déplacement relatifs à la participation aux réunions régulières prévues au calendrier et à des jetons de présence pour chaque réunion du conseil à laquelle il participe au-delà de la dixième au cours d'un exercice, ou lorsqu'il siège à un comité spécial ou assiste à des assemblées publiques.
2. Réunion d'une durée de 90 minutes ou plus ou qui est considérée comme une réunion complète conformément aux lignes directrices établies par le comité de la gouvernance.
3. Réunion d'une durée de moins de 90 minutes ou qui est considérée comme une réunion partielle conformément aux lignes directrices établies par le comité de la gouvernance.

Politique de rémunération des administrateurs d'Investissements RPC

La défense des intérêts des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC exige la contribution d'administrateurs professionnels capables d'assurer la gérance et la surveillance efficaces d'Investissements RPC. Le conseil maintient une politique de rémunération qui tient compte des éléments suivants :

- Les meilleures pratiques de gouvernance;

- Le recrutement et le maintien en poste d'administrateurs possédant une expertise et une expérience à l'échelle mondiale importantes dans les domaines des affaires, des finances ou des placements;
- Le temps considérable que les administrateurs doivent consacrer à leurs tâches.

Un équilibre harmonieux entre les activités commerciales d'Investissements RPC et sa mission publique favorise la sélection de personnes qui renforceront la culture unique de l'organisme.

Principes de rémunération des administrateurs d'Investissements RPC

I. Neutralité de la rémunération

La rémunération ne devrait pas à elle seule attirer ou éloigner les candidats souhaités.

- Lorsqu'il examine la rémunération des administrateurs d'Investissements RPC, le conseil doit avoir pour objectif d'établir un « seuil » de rémunération raisonnable de façon à ce que la rémunération n'ait pas une incidence importante favorable ou défavorable sur la décision d'une personne candidate au poste d'administrateur d'Investissements RPC.

II. Mission publique

Les gouvernements canadiens ont établi Investissements RPC afin qu'il serve les millions de personnes qui cotisent au programme obligatoire du RPC. La rémunération des administrateurs doit donc tenir compte de cette mission distincte de celle des autres organismes commerciaux axés sur les profits et le cours des actions.

- Même si elle devrait refléter la réalité selon laquelle la charge de travail, le temps, l'expertise et l'expérience requis des administrateurs d'Investissements RPC sont comparables à ce qui est exigé dans le secteur privé, la rémunération totale de ces derniers doit tenir compte de notre mission publique.

III. Temps exigé

La structure de rémunération doit tenir compte du nombre différent d'heures que chacun des administrateurs doit consacrer aux tâches liées à son rôle au sein du conseil.

- Le conseil doit envisager de faire et de concevoir une structure de rémunération qui tient compte du fait que ses membres « travaillent réellement » et doivent se déplacer fréquemment et consacrer beaucoup de temps à leurs tâches. Les administrateurs sont en effet tenus de se consacrer continuellement à des questions organisationnelles, et non seulement de se préparer pour les fréquentes réunions du conseil et des comités et y participer. La structure doit refléter les exigences supplémentaires en matière de temps, de déplacements et de réunions imposées à chacun des administrateurs et des présidents des comités, ainsi que le rôle unique du président du conseil.

IV. Indice de référence relatif

Investissements RPC est un organisme de gestion de placements international complexe et est considéré comme un homologue des principales institutions financières et grandes entreprises mondiales.

- Le marché mondial des administrateurs très compétents est extrêmement concurrentiel, et Investissements RPC doit prendre en considération la façon dont les candidats perçoivent le rôle important que doivent jouer les membres de son conseil afin de recruter et de maintenir en poste les meilleurs talents en matière de gouvernance. Afin de procéder à une analyse comparative de la rémunération, le conseil doit tenir compte des autres occasions qui s'offrent aux candidats dans quatre marchés des talents cibles : 1) les caisses de retraite et les gestionnaires d'actifs canadiens de moindre envergure; 2) les grands gestionnaires d'actifs canadiens et les conseils d'administration des 100 sociétés les plus importantes inscrites à la Bourse de Toronto; 3) les grandes banques canadiennes et grands gestionnaires d'actifs des États-Unis et du Royaume-Uni; 4) les fonds souverains et les caisses de retraite mondiaux.

V. Taux de réduction approprié par rapport à l'indice de référence

Un niveau de rémunération entièrement fondé sur le marché n'est pas approprié en raison de la mission publique d'Investissements RPC (comme il est décrit au principe II).

- Compte tenu de l'examen des marchés des talents cibles effectué dans le cadre de l'analyse comparative, un taux de réduction d'environ 20 pour cent a été appliqué lors de l'examen de la rémunération effectué au cours de l'exercice 2024.

Réunions du conseil et des comités

Le conseil a tenu sept réunions régulières prévues au calendrier au cours de l'exercice 2024, dont quatre ont eu lieu en personne. Le conseil est d'avis que cette combinaison actuelle de réunions en personne et de réunions virtuelles permet d'équilibrer de manière efficace les avantages de se réunir régulièrement en personne tout en maintenant la souplesse et l'efficacité des réunions virtuelles.

En outre, quatre réunions régulières prévues au calendrier du comité de vérification, quatre réunions régulières prévues

au calendrier du comité des ressources humaines et de la rémunération, quatre réunions régulières prévues au calendrier du comité de la gouvernance, quatre réunions régulières prévues au calendrier du comité de gestion du risque et six réunions régulières prévues au calendrier du comité de stratégie de placement ont été tenues durant l'exercice.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions auxquelles a assisté chacun des administrateurs au cours de l'exercice 2024 par rapport au nombre de réunions auxquelles cette personne aurait pu être présente.

Réunions du conseil et des comités et participation

Administrateur	Réunion du conseil	Comité de stratégie de placement	Comité de vérification	Comité de la gouvernance	CRHR	Comité de gestion du risque
Heather Munroe-Blum ¹	4 / 4	3 / 3	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2
Judith Athaide ²	7 / 7	6 / 6	1 / 1	4 / 4	–	4 / 4
Sylvia Chrominska	7 / 7	6 / 6	–	–	6 / 6	4 / 4
Dean Connor ³	7 / 7	6 / 6	2 / 2	4 / 4	3 / 3	4 / 4
Mark Evans	6 / 7	6 / 6	–	–	6 / 6	4 / 4
Ashleigh Everett	7 / 7	6 / 6	–	4 / 4	–	–
Tahira Hassan	7 / 7	6 / 6	4 / 4	4 / 4	–	–
John Montalbano ⁴	7 / 7	6 / 6	4 / 4	–	–	4 / 4
Barry Perry ⁵	7 / 7	6 / 6	4 / 4	2 / 2	6 / 6	–
Mary Phibbs ⁶	7 / 7	6 / 6	4 / 4	–	–	4 / 4
Boon Sim	7 / 7	6 / 6	4 / 4	–	6 / 6	–
Nadir Mohamed ⁷	2 / 3	2 / 2	–	1 / 1	1 / 1	–

1. A quitté le conseil le 27 octobre 2023.

2. A assisté à une réunion du comité de vérification sur invitation.

3. Nommé président du conseil le 27 octobre 2023. A quitté le comité de la gouvernance et le comité de gestion du risque le 27 octobre 2023. Est membre d'office du comité de vérification, du comité de la gouvernance, du CRHR et du comité de gestion du risque depuis le 27 octobre 2023.

4. Membre d'office du comité de gestion du risque.

5. A assisté à une réunion du comité de la gouvernance sur invitation.

6. Membre d'office du comité de vérification.

7. S'est joint au conseil le 6 octobre 2023. S'est joint au comité de stratégie de placement, au comité des ressources humaines et de la rémunération et au comité de la gouvernance le 13 février 2024.

Le comité spécial de recherche d'administrateurs, formé au cours de l'exercice 2023 afin d'évaluer des candidats potentiels et de recommander une personne candidate préférée au comité de la gouvernance et au conseil pour remplacer Heather Munroe-Blum au poste d'administrateur, a continué de se réunir au cours de l'exercice 2024. Ce comité spécial de recherche d'administrateurs a aussi ajouté à son mandat,

pour l'exercice 2024, d'évaluer des candidats potentiels et de recommander une personne candidate préférée au comité de la gouvernance et au conseil pour remplacer Tahira Hassan. Le comité est composé de Sylvia Chrominska, de Dean Connor, d'Ashleigh Everett (présidente), de Tahira Hassan et de Heather Munroe-Blum (jusqu'à son départ en octobre 2023).

Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024

Selon les tableaux des honoraires en vigueur au cours de l'exercice 2024 et de présence des administrateurs, la rémunération individuelle de chaque administrateur pour l'exercice 2024 était composée comme suit :

Administrateur	Honoraires annuels (\$)	Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités (\$)	Jetons de présence aux assemblées publiques (\$)	Frais de déplacement (\$)	Rémunération totale (\$)
Heather Munroe-Blum	179 517	6 000	–	3 000	188 517
Judith Athaide ¹	100 000	46 000	–	5 000	151 000
Sylvia Chrominska	125 000	55 000	–	4 000	184 000
Dean Connor	192 474	36 000	–	2 000	230 474
Mark Evans	140 000	42 000	–	4 000	186 000
Ashleigh Everett	125 000	43 000	–	5 000	173 000
Tahira Hassan	100 000	48 000	–	2 000	150 000
John Montalbano ²	125 000	40 000	–	5 000	170 000
Barry Perry ³	100 000	50 000	–	5 000	155 000
Mary Phibbs ⁴	165 000	40 000	–	6 000	211 000
Boon Sim	140 000	47 000	–	8 000	195 000
Nadir Mohamed ⁵	48 656	12 000	–	–	60 656

1. A assisté à une réunion du comité de vérification sur invitation.

2. Membre d'office du comité de gestion du risque.

3. A assisté à une réunion du comité de la gouvernance sur invitation.

4. Membre d'office du comité de vérification.

5. S'est joint au conseil le 6 octobre 2023. S'est joint au comité de stratégie de placement, au comité des ressources humaines et de la rémunération et au comité de la gouvernance le 13 février 2024.

Diversité et inclusion

Conseil d'administration

Investissements RPC est d'avis que la diversité, y compris la diversité des genres, est essentielle à la promotion de l'inclusion de diverses perspectives et contribue à l'efficacité du conseil. Le conseil a adopté une politique écrite en matière de diversité au sein du conseil d'administration. Cette politique reflète notre conviction de longue date voulant que les intérêts d'Investissements RPC soient mieux servis par un conseil possédant un large éventail de compétences, d'antécédents, de perspectives et d'idées. Aux fins de la composition du conseil, les différents points pris en compte en matière de représentation comprennent, sans s'y limiter, l'expérience et l'expertise professionnelles, l'âge, le genre, l'ethnicité, le pays d'origine, un handicap, l'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques définissant une personne.

La politique relative à la diversité du conseil s'applique à la nomination de nouveaux candidats au poste d'administrateur et aux recommandations pour le renouvellement du mandat des administrateurs en poste au conseil. Selon cette politique, lorsqu'il évaluera la composition du conseil ou qu'il sélectionnera des candidats admissibles à la nomination ou au renouvellement de mandat, le conseil ou le comité de recherche qu'il mettra sur pied devra tenir dûment compte des avantages d'assurer une diversité parmi les administrateurs.

Plus précisément, en plus de la diversité au sein du conseil, cette politique comprend un objectif de parité entre les genres qui assure qu'au moins 40 pour cent des membres du conseil sont des personnes qui se définissent comme femmes et qu'au moins 40 pour cent sont des personnes qui se définissent comme hommes. Actuellement, cinq des 11 membres habituels du conseil d'Investissements RPC (45 pour cent) s'identifient en tant que femmes.

La politique en matière de diversité au sein du conseil ne prévoit pas d'objectifs quant à la représentation au conseil d'autres groupes habituellement sous-représentés compte tenu de la petite taille du conseil et de l'importance de considérer différents facteurs pour la nomination ou le renouvellement de mandat des administrateurs. À l'heure actuelle, quatre des 11 membres du conseil d'administration (36 pour cent) font partie de minorités visibles.

Une agence de recrutement engagée pour aider le conseil à sélectionner des candidats aux fins de nomination au conseil est régie par la politique relative à la diversité du conseil. Le comité de la gouvernance examine la politique relative à la diversité du conseil et la conformité du conseil à celle-ci chaque année.

Équipe de la haute direction

Nous accordons également une grande importance à la diversité et à l'inclusion en ce qui a trait à nos pratiques en matière de talents, présentées à la rubrique Notre régime de rémunération au rendement à la page 28, au sein de l'équipe de la haute direction. Le conseil tient habituellement compte de la diversité au cours des discussions concernant le bassin de candidats pour les postes de la haute direction et met en œuvre des plans de perfectionnement pour les talents diversifiés à rendement élevé de la haute direction. Lorsqu'il est question de la nomination des dirigeants d'Investissements RPC, le conseil tient compte de la diversité de genre et des autres dimensions de la diversité.

À l'heure actuelle, six des 16 membres de l'équipe de la haute direction (38 pour cent) s'identifient comme femmes. Investissements RPC s'engage à assurer qu'au moins 30 pour cent des postes de l'équipe de la haute direction soient occupés par des femmes. À l'heure actuelle, quatre des 16 membres de l'équipe de la haute direction (25 pour cent) s'identifient comme appartenant à une minorité visible. Nous n'avons pas établi d'objectifs précis autres que la parité entre les genres quant à la représentation de la diversité au sein de l'équipe de la haute direction compte tenu de la taille relativement petite du groupe et du fait que nous croyons qu'il vaut mieux concentrer nos efforts sur le renforcement du bassin de talents d'Investissements RPC et considérer un grand nombre de candidats pour pourvoir les postes de la haute direction.

Éthique et culture

Une culture d'intégrité et d'éthique

Le conseil accorde une grande importance à la promotion d'une culture inclusive d'éthique et d'intégrité à l'échelle d'Investissements RPC. Il exige de la direction qu'elle l'aide à promouvoir une solide culture en matière de gouvernance.

Code de déontologie et politiques connexes

Le code de déontologie se trouve sur notre site Web. Il décrit les attentes envers chaque personne au sein d'Investissements RPC ainsi que nos responsabilités à l'égard de chacun.

Le code de déontologie prévoit des critères stricts en ce qui a trait à l'acceptation d'invitations, de cadeaux ou de faveurs qui pourraient favoriser ou donner l'impression de favoriser des sous-traitants ou des fournisseurs actuels ou potentiels ou toute autre partie avec laquelle nous faisons affaire.

Il traite également de conflits d'intérêts, de conduite personnelle et professionnelle, de confidentialité des renseignements exclusifs et de placements personnels.

Les politiques internes connexes fournissent des renseignements supplémentaires sur les conflits d'intérêts et les placements personnels. Ces politiques visent à détecter, à gérer et, dans la mesure du possible, à éliminer les conflits d'intérêts d'administrateurs et d'employés. La possibilité de conflits d'intérêts a été prévue dans les dispositions législatives concernant Investissements RPC en raison du besoin de recruter des administrateurs et des employés possédant une expérience dans le domaine des finances et du placement. Nos politiques visent à faire en sorte que les

administrateurs et les membres du personnel agissent dans l'intérêt de l'organisme. Ceux-ci doivent déclarer tous les intérêts personnels ou professionnels susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Toute participation à la prise de décision ayant un lien avec l'objet du conflit est interdite. En outre, on s'attend à ce que les administrateurs qui acceptent des fonctions au sein d'organismes dont les objectifs ou les mandats entrent en conflit avec ceux d'Investissements RPC, ou qui pourraient être raisonnablement perçus comme tel, démissionnent du conseil.

Ces politiques traitent également des opérations personnelles des administrateurs et employés d'Investissements RPC. Elles établissent des règles rigoureuses exigeant l'obtention d'une autorisation préalable et établissant des restrictions pour les opérations personnelles effectuées selon des circonstances prescrites.

Les nouveaux employés doivent, dans le cadre du processus d'embauche, accepter de se conformer au code de déontologie et aux politiques de conduite qui s'y rattachent. Pris ensemble, le code de déontologie et ces lignes directrices établissent des normes élevées en matière de promotion de comportements éthiques et de prévention des conflits d'intérêts. Deux fois par année, les administrateurs et les employés doivent réitérer leur engagement à se conformer à ces politiques et les employés doivent suivre un module en ligne afin de vérifier leur compréhension du code et leur capacité à l'appliquer aux décisions et aux activités quotidiennes. Ce code oblige également chaque personne au sein d'Investissements RPC à dénoncer toute violation dont elle soupçonne l'existence.

Principes directeurs

Nos principes directeurs d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé sont incorporés à notre code de déontologie. Chaque année, Investissements RPC organise, le même jour pour tous les bureaux, des séances destinées à tous les employés afin de renouveler leur engagement envers les principes directeurs et que l'accent sur cette pierre angulaire de notre culture soit maintenu.

Lorsque le conseil fait les évaluations annuelles du rendement du chef de la direction, il tient compte du leadership de celui-ci pour renforcer l'adhésion au code de déontologie ainsi que pour soutenir l'adoption d'une culture d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé. Ces facteurs sont également pertinents au moment d'embaucher des employés et de les évaluer.

Conseiller en déontologie

Pour renforcer l'adhésion au code de déontologie, le conseil a nommé un conseiller externe en déontologie afin de s'entretenir avec les administrateurs, les membres du personnel et les tiers concernés de questions relatives au code de déontologie de manière confidentielle. Le conseiller en déontologie aide également le comité de la gouvernance à encadrer l'application du code de déontologie et à le revoir pour tout changement apporté à celui-ci. Sheila Block, avocate plaidante canadienne réputée, exerce actuellement ces fonctions. Le conseiller en déontologie soumet un rapport au conseil et rencontre celui-ci au moins une fois par année afin de passer en revue ses activités.

Biographies des administrateurs

au 31 mars 2024

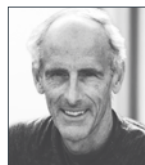


DEAN CONNOR, PRÉSIDENT^{1, 2, 3, 4, 5}

Administrateur de sociétés, Toronto (Ontario)
Membre du conseil depuis août 2021
Président du conseil
Président du comité de stratégie de placement

Président du conseil du Réseau universitaire de santé et membre du conseil consultatif Ivey de la Ivey Business School. Ancien président et chef de la direction de la Financière Sun Life inc. et président (Amériques) de Mercer Human Resource Consulting. Il détient le titre de fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Ivey Business School de l'Université Western (Ontario).

Il possède plus de 40 ans d'expérience à l'échelle mondiale dans le domaine des services financiers.



WILLIAM « MARK » EVANS^{1, 4, 5}

Investisseur dans des entreprises de technologie en phase de démarrage
Londres, Royaume-Uni
Membre du conseil depuis mai 2019

Il collabore avec des créateurs d'entreprises de technologie en phase de démarrage au Royaume-Uni, en Europe et en Amérique du Nord. Il détient des diplômes en économie de l'Université Queen's et de l'Université d'Oxford.



JUDITH ATHAIDE^{1, 3, 5}

Cadre d'entreprises, administratrice de sociétés,
Calgary (Alberta)
Membre du conseil depuis novembre 2022

Administratrice de Kiwetino Energy et chef de la direction de The Cogent Group Inc. Elle a occupé des postes aux universités de l'Alberta, de Brandon, de Calgary et Mount Royal. Elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université du Manitoba ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique de l'Université de l'Alberta.

Elle possède de l'expérience dans le secteur de l'énergie, en tant qu'ingénieure et entrepreneuse.



ASHLEIGH EVERETT^{1, 3}

Cadre d'entreprises, administratrice de sociétés,
Winnipeg (Manitoba)
Membre du conseil depuis février 2017
Présidente du comité de la gouvernance

Administratrice de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Ancienne administratrice de La Banque de Nouvelle-Écosse et de Manitoba Telecom Services, présidente et administratrice de Royal Canadian Securities Limited et de ses filiales Royal Canadian Properties Limited, Domo Corporation Ltd. et L'Eau-1 Inc. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey Business School de l'Université Western (Ontario).

Elle a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de sociétés de télécommunications, d'assurance et de services financiers du secteur public et compte plus de 35 années d'expérience dans le secteur privé à titre de cadre supérieure au sein d'entreprises d'aménagement immobilier et de commerce de détail.



SYLVIA CHROMINSKA^{1, 4, 5}

Administratrice de sociétés, Stratford (Ontario)
Membre du conseil depuis septembre 2018
Présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération**

Administratrice de Wajax Inc. et membre d'office du conseil du Festival de Stratford. Ancienne administratrice de Scotiabank (Trinité-et-Tobago), d'Emera Inc., de Dofasco Inc. et de l'Association des banquiers canadiens. Elle est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université Western.

Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire; elle a notamment occupé des postes de direction en ressources humaines et en risques de crédit des entreprises. Elle a aussi une vaste expertise en tant que membre de conseils d'administration.



TAHIRA HASSAN^{1, 2, 3}

Administratrice de sociétés, Toronto (Ontario)
Membre du conseil depuis février 2015

A siégé comme administratrice externe au conseil d'administration de Brambles Limited et comme administratrice aux conseils de l'Ontario Shores Centre for Mental Health Sciences, de Recall Holdings Limited, de Dreyer's Grand Ice Cream Holdings Inc., de Dairy Partners America et à plusieurs autres conseils internationaux de gestion et d'associations. Ancienne vice-présidente principale de Nestlé SA. Comptable professionnelle agréée et comptable en management accréditée (Canada), fellow du Chartered Institute of Management Accountants (Royaume-Uni), et titulaire du titre Chartered Global Management Accountant.

Elle compte plus de 45 années d'expérience au Canada, au Royaume-Uni, en Suisse et au Pakistan, dans les domaines des affaires et de la gouvernance au sein de divers conseils d'administration d'entreprises multinationales.

** Sylvia Chrominska était présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération jusqu'au 31 mars 2024. Barry Perry est devenu président du comité le 1^{er} avril 2024.

**NADIR MOHAMED**^{1,3,4}

Administrateur de sociétés, Toronto (Ontario)
Membre du conseil depuis octobre 2023

Président d'Alignvest Management Corp. et de DMZ Ventures, et membre du conseil de Cineplex Inc. Ancien président et chef de la direction de Rogers Communications Inc. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et est fellow de l'Ordre des comptables agréés. Il a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 2019.

Il compte plus de 30 ans d'expérience en leadership d'entreprise et d'expertise en gestion des parties prenantes, en gestion des risques d'entreprise, en développement des talents et en gouvernance d'entreprise.

**MARY PHIBBS**^{1,2,5}

Administratrice de sociétés, Londres, Royaume-Uni
Membre du conseil depuis mai 2017
Présidente du comité de gestion du risque

Administratrice principale indépendante et présidente du comité d'audit de Just Group plc, présidente du conseil de Virgin Money Unit Trust Managers Limited. Ancienne administratrice externe de Morgan Stanley International Limited et de Novae Group PLC, et ancienne membre de la direction de Standard Chartered Bank. Elle détient un baccalauréat ès sciences spécialisé de l'Université de Surrey. Elle est fellow de l'Institute of Chartered Accountants (Angleterre et Pays de Galles), ainsi que fellow de Chartered Accountants Australia and New Zealand.

Elle compte plus de 40 ans d'expérience en affaires internationales, en gestion du risque et en tant que membre de conseils d'administration.

**JOHN MONTALBANO, CFA**^{1,2,5*}

Administrateur de sociétés, Vancouver
(Colombie-Britannique)
Membre du conseil depuis février 2017
Président du comité de vérification

Administrateur d'AbCellera Biologics, d'Aritzia Inc., d'Eupraxia Pharmaceuticals, de la Fondation Gairdner, de la Fondation Rideau Hall et de Windmill Microlending. Anciens postes : vice-président du conseil d'administration de RBC Gestion de patrimoine, président du conseil de l'Université de la Colombie-Britannique et chef de la direction de RBC Gestion mondiale d'actifs. Il détient le titre d'analyste financier agréé et le titre de « Leslie Wong Fellow » de la UBC Portfolio Management Foundation. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique (spéc.).

Il possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs ainsi qu'une vaste expérience à titre de cadre supérieur.

**BOON SIM**^{1,2,4}

Administrateur de sociétés, New York, New York,
États-Unis
Membre du conseil depuis juillet 2020

Associé directeur d'Artius Capital Partners. Ancien administrateur de WorldPay Inc. et ancien membre de la direction de Temasek International, du Credit Suisse Group et de The First Boston Corporation. Membre du conseil de l'École de gestion de l'Université Yale. Titulaire d'une maîtrise ès sciences en génie du Massachusetts Institute of Technology et d'une maîtrise en gestion privée et publique de l'Université Yale.

Il possède plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des technologies à l'échelle mondiale et une expertise dans un éventail de secteurs à forte croissance.

**BARRY PERRY**^{1,2,4}

Administrateur de sociétés, Terre-Neuve-et-Labrador
Membre du conseil depuis août 2021

Administrateur de la Banque Royale du Canada et administrateur et président du comité d'audit de Capital Power Corporation. Ancien président et chef de la direction de Fortis et ancien administrateur de Fortis, d'ITC Holdings, d'UNS Energy, de FortisBC Energy, de FortisAlberta, de Central Hudson Gas & Electric et de Newfoundland Power. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Il est membre de l'Association of Chartered Professional Accountants of Newfoundland and Labrador.

Il possède plus de 30 ans d'expérience comme dirigeant et membre de conseils d'administration dans les secteurs des services publics et de la fabrication.

Membre des comités suivants au 31 mars 2024 :

1. comité de stratégie de placement
2. comité de vérification
3. comité de la gouvernance
4. comité des ressources humaines et de la rémunération
5. comité de gestion du risque

* Membre d'office

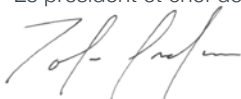
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC) ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés et de l'information financière figurant au rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*) et des règlements d'application. L'information financière présentée tout au long du rapport annuel est cohérente avec ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés comprennent des montants fondés sur le jugement et les meilleures estimations de la direction, lorsque cela a été jugé approprié. Les principales méthodes comptables suivies sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés ou dans les notes auxquelles se rapportent les méthodes comptables.

Investissements RPC élabore et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci, qui visent à fournir l'assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les opérations sont dûment enregistrées, autorisées et conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et à ses règlements d'application, ainsi qu'aux règlements administratifs et aux politiques de placement d'Investissements RPC. Le cadre de contrôle interne comprend une structure solide en matière de gouvernance d'entreprise, un cadre de gestion des risques d'entreprise qui permet de repérer les principaux risques auxquels est exposé l'organisme, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte, un code de déontologie, des règles en matière de conflits d'intérêts ainsi que d'autres politiques, pouvoirs de gestion et procédures qui guident les prises de décisions. Les contrôles comprennent également l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et de l'obligation de rendre des comptes, la sélection et la formation d'un personnel qualifié, et la communication des politiques, pouvoirs de gestion et procédures dans tout l'organisme. Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par un mécanisme de gestion de la conformité qui vise à surveiller qu'Investissements RPC se conforme aux dispositions législatives, aux politiques, aux pouvoirs de gestion et aux procédures ainsi que par des auditeurs internes et externes qui examinent et évaluent les contrôles internes conformément à leurs plans d'audit annuel respectifs, approuvés par le comité de vérification.

Le président et chef de la direction,



John Graham


Toronto (Ontario)
Le 15 mai 2024

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS ainsi qu'à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et à ses règlements d'application. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 mars 2024 dans le cadre de notre processus d'attestation du chef de la direction et du chef des finances et de la gestion des risques, tel qu'il est expliqué à la page 73 du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2024.

Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers consolidés. Ce comité, constitué d'administrateurs indépendants, se réunit régulièrement avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter de l'étendue des audits et des autres mandats dont ils peuvent être chargés à l'occasion et des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et recommande au conseil d'administration de les approuver.

L'auditeur externe d'Investissements RPC, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédures qu'il jugeait nécessaires pour exprimer une opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a également effectué un audit indépendant de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Pour le rapport complet sur l'opinion d'audit du contrôle interne d'Investissements RPC à l'égard de l'information financière, veuillez vous reporter à notre site Web. L'auditeur externe peut en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de ses constatations quant à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière d'Investissements RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne.

La directrice générale principale et chef des finances,



Kristina Fanjoy, CPA, CA

Certificat de placement

La *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*) exige qu'un administrateur signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par Investissements RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* ainsi qu'aux politiques, normes et procédures en matière de placement d'Investissements RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Le président du comité de vérification, au nom du conseil d'administration,



John Montalbano

Toronto (Ontario)
Le 15 mai 2024

Les placements détenus par Investissements RPC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* ainsi qu'aux politiques, normes et procédures en matière de placement d'Investissements RPC.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2024, et les états consolidés du résultat global et des variations de l'actif net et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements RPC au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Nous avons également audité, conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière*, le contrôle interne d'Investissements RPC à l'égard de l'information financière au 31 mars 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 15 mai 2024 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne d'Investissements RPC à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Investissements RPC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements RPC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Investissements RPC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements RPC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements RPC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements RPC à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements RPC et de ses filiales qui ont été portées à notre attention au cours de notre audit des états financiers ont, dans tous leurs aspects significatifs, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*) et aux règlements administratifs d'Investissements RPC, selon le cas.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction d'Investissements RPC conformément à l'alinéa 39(1) c) de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* présente fidèlement, dans tous ses aspects significatifs, les renseignements exigés par la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 15 mai 2024

États financiers consolidés et notes annexes

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023 ¹
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 631 \$	11 716 \$
Placements (note 3)	800 075	691 005
Montants à recevoir au titre des opérations en cours (note 3)	4 601	2 945
Locaux et matériel	679	527
Autres actifs	95	93
Total de l'actif	815 081	706 286
Passif		
Passifs liés aux placements (note 3)	170 648	133 583
Montants à payer au titre des opérations en cours (note 3)	10 832	1 599
Créditeurs et charges à payer	1 234	1 062
Total du passif	182 714	136 244
Actif net	632 367 \$	570 042 \$
L'actif net est constitué de ce qui suit :		
Capital social	– \$	– \$
Bénéfice net accumulé et bénéfice global	432 353	385 911
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	200 014	184 131
Actif net	632 367 \$	570 042 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,



Dean Connor

Le président du comité de vérification,



John Montalbano

État consolidé du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023 ¹
Produits :		
Produits d'intérêts	7 793 \$	4 605 \$
Revenu de dividendes	9 064	7 104
(Pertes nettes) sur les placements sur les marchés privés (note 1.7)	(4 511)	(11 620)
Profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés publics (note 1.7)	22 670	(6 001)
Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille (note 5)	19 986	17 155
Autres	(203)	706
	54 799	11 949
Charges :		
Charges de personnel	1 087	1 038
Frais généraux et administratifs (note 13)	530	502
Frais de gestion	16	19
Commissions de performance	62	71
Charges liées aux transactions	248	295
Impôt	487	46
Charges financières	5 927	2 147
	8 357	4 118
Bénéfice net et bénéfice global	46 442 \$	7 831 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations de l'actif net

(en millions de dollars canadiens)	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	Bénéfice net accumulé et bénéfice global	Total de l'actif net
Au 1^{er} avril 2022	10	– \$	161 231 \$	378 080 \$	539 311 \$
Total du bénéfice net et du bénéfice global		–	–	7 831	7 831
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada :					
Transferts du Régime de pensions du Canada		–	66 598	–	66 598
Transferts au Régime de pensions du Canada		–	(43 698)	–	(43 698)
Au 31 mars 2023	10	– \$	184 131 \$	385 911 \$	570 042 \$
Au 1^{er} avril 2023	10	– \$	184 131 \$	385 911 \$	570 042 \$
Total du bénéfice net et du bénéfice global		–	–	46 442	46 442
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada :					
Transferts du Régime de pensions du Canada		–	65 595	–	65 595
Transferts au Régime de pensions du Canada		–	(49 712)	–	(49 712)
Au 31 mars 2024	10	– \$	200 014 \$	432 353 \$	632 367 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net et bénéfice global	46 442 \$	7 831 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des locaux et du matériel	76	72
Pertes (profits) sur les passifs liés au financement par emprunt (note 11)	822	(853)
Pertes (profits) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	127	(727)
Ajustements au titre de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation :		
(Augmentation) des placements	(109 070)	(25 129)
(Augmentation) diminution des montants à recevoir au titre des opérations en cours	(1 656)	5 019
(Augmentation) des autres actifs	(2)	(5)
Augmentation des passifs liés aux placements	22 623	1 944
Augmentation (diminution) des montants à payer au titre des opérations en cours	9 233	(22 569)
Augmentation des créiteurs et charges à payer	172	170
Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'exploitation	(31 233)	(34 247)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Transferts du Régime de pensions du Canada	65 595	66 598
Transferts au Régime de pensions du Canada	(49 712)	(43 698)
Produit des passifs liés au financement par emprunt (note 11)	24 166	13 671
Remboursement des passifs liés au financement par emprunt (note 11)	(10 546)	(4 724)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	29 503	31 847
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de locaux et de matériel	(228)	(152)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'investissement	(228)	(152)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(127)	727
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 085)	(1 825)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 716	13 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	9 631 \$	11 716 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Annexe consolidée du portefeuille

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les placements et les passifs liés aux placements détenus par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille sur une base combinée. La nature de ces placements et de ces passifs liés aux placements est décrite plus en détail à la note 2.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023 ²
Actions		
Actions de sociétés ouvertes	214 073 \$	158 229 \$
Actions de sociétés fermées	208 549	195 296
Total des actions	422 622	353 525
Titres de créance		
Obligations	165 258	129 135
Autres titres de créance	49 157	46 335
Titres du marché monétaire	7 710	2 581
Total des titres de créance	222 125	178 051
Fonds de placement	141 968	134 914
Sommes à recevoir sur les placements et autres		
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	12 143	23 549
Actifs liés aux dérivés	2 962	2 862
Autres	4 909	4 926
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	20 014	31 337
Total des placements¹	806 729 \$	697 827 \$
Passifs liés aux placements		
Passifs liés au financement par emprunt	73 122	59 362
Titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	72 141	54 515
Titres vendus à découvert	26 229	22 065
Passifs liés aux dérivés	3 647	2 710
Autres	2 846	3 411
Total des passifs liés aux placements¹	177 985	142 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie¹	10 426 \$	12 878 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours ¹	4 840	3 526
Montants à payer au titre des opérations en cours ¹	11 411	1 872
Placements nets	632 599 \$	570 296 \$

1. Composés de tous les actifs et les passifs financiers détenus par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille. En revanche, le bilan consolidé présente tous les actifs et les passifs financiers détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille à titre de placement, ce qui entraîne un écart de 6 654 millions de dollars (31 mars 2023 – 6 822 millions de dollars), de 7 337 millions de dollars (31 mars 2023 – 8 480 millions de dollars), de 795 millions de dollars (31 mars 2023 – 1 162 millions de dollars), de 239 millions de dollars (31 mars 2023 – 581 millions de dollars) et de 579 millions de dollars (31 mars 2023 – 273 millions de dollars) par rapport aux placements, aux passifs liés aux placements, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants à recevoir au titre des opérations en cours et aux montants à payer au titre des opérations en cours, respectivement, tels qu'ils sont présentés dans le bilan consolidé. Veuillez vous reporter aux notes 1.2, 3.1 et 3.2 pour plus de détails.

2. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

Note	Description	Page
1.	Sommaire des méthodes comptables significatives	108
2.	Placements et passifs liés aux placements	111
3.	Évaluation à la juste valeur	114
4.	Dérivés	122
5.	Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille	125
6.	Information sectorielle	125
7.	Gestion des risques	127
8.	Risque de marché	129
9.	Risque de crédit	132
10.	Risque de liquidité et risque de levier financier	133
11.	Rapprochement des passifs liés au financement par emprunt	135
12.	Instruments financiers – droits de compensation	136
13.	Frais généraux et administratifs	137
14.	Transactions entre parties liées	138
15.	Garanties	138
16.	Engagements	139
17.	Cautionnements et indemnités	139
18.	RPC de base et RPC supplémentaire	140

Information sur la société

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC) a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*). Investissements RPC est une société d'État fédérale dont toutes les actions sont émises à l'intention du ministre des Finances et détenues au nom de Sa Majesté du chef du Canada (gouvernement du Canada). Le capital social autorisé et émis d'Investissements RPC correspond à un montant de 100 dollars divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune.

Investissements RPC a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants, cotisantes et bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada* (la *Loi sur le RPC*). Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application des articles 108.1 et 108.3 de la *Loi sur le RPC*, dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC. En mars 1999, Investissements RPC a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif d'Investissements RPC doit être placé, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*, aux règlements d'application et aux politiques en matière de placement d'Investissements RPC, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

En décembre 2016, le projet de loi C-26, intitulé *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*, a reçu la sanction royale. Ces modifications législatives augmentent le montant des cotisations au RPC et le montant correspondant des prestations de retraite et des autres prestations qui sont versées au titre des cotisations au RPC versées après 2018. La *Loi sur le RPC* définit maintenant le RPC en deux composantes distinctes. Le « RPC de base » s'entend des prestations et des cotisations établies avant 2019. Le « RPC supplémentaire » s'entend des prestations et des cotisations supplémentaires qui ont commencé le 1^{er} janvier 2019. Les actifs attribuables au compte supplémentaire du RPC sont comptabilisés séparément de ceux du compte de base du RPC. La note 18 présente des renseignements sur l'actif net, les placements nets et le bénéfice net du compte de base du RPC et du compte supplémentaire du RPC. Toute mention d'« Investissements RPC » s'entend à la fois du RPC de base et du RPC supplémentaire.

Investissements RPC est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions d'Investissements RPC appartiennent au gouvernement du Canada. En outre, toutes les filiales entièrement détenues d'Investissements RPC sont exemptées de l'impôt prévu à la partie I.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par Investissements RPC, et ne comprennent pas les passifs et les autres actifs du RPC.

Le siège social d'Investissements RPC est situé au 1, rue Queen Est, Toronto (Ontario), Canada.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration, et leur publication a été autorisée le 15 mai 2024.

1. Sommaire des méthodes comptables significatives

EN UN COUP D'ŒIL

La présente note décrit les méthodes comptables significatives pertinentes pour les états financiers consolidés dans leur ensemble. Si une méthode comptable s'applique à un élément précis des états financiers, elle est décrite dans la note portant sur cet élément.

RECOURS À DES ESTIMATIONS, À DES HYPOTHÈSES ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif, principalement aux fins de l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. L'incertitude quant à ces estimations, jugements et hypothèses pourrait donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs concernés au cours de périodes ultérieures.

1.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière et la performance financière d'Investissements RPC en vertu des Normes internationales d'information financière (les normes IFRS).

Investissements RPC constitue une entité d'investissement puisqu'il répond à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), à savoir une entité qui :

- obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements. Dans le cas d'Investissements RPC, il n'y a qu'un seul investisseur (plus précisément, Investissements RPC investit les montants transférés du RPC qui ne sont pas nécessaires pour verser les prestations de retraite courantes au titre du RPC), mais les fonds sont investis dans l'intérêt d'un large groupe de personnes, soit les cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC;
- déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Investissements RPC ne s'est basé sur aucun jugement important ni sur aucune hypothèse importante pour déterminer s'il répondait à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Investissements RPC ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et des règlements d'application.

1.2 Filiales

Investissements RPC constitue une entité d'investissement et présente ses résultats d'exploitation conformément à IFRS 10. Par conséquent, les états financiers consolidés présentent les résultats d'exploitation d'Investissements RPC et de ses filiales entièrement détenues qui ont été créées dans le but de fournir des services en matière d'investissement afin de soutenir ses activités. Les filiales en exploitation de cette nature comprennent celles qui fournissent des services-conseils en matière d'investissement ou celles qui ont été créées dans le but de fournir du financement à Investissements RPC.

Les filiales entièrement détenues qui sont gérées par Investissements RPC dans le but de détenir des placements sont appelées filiales constituées en sociétés de portefeuille. Ces filiales ne sont pas consolidées, mais plutôt évaluées et présentées à la juste valeur par le biais du résultat net dans ces états financiers consolidés, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). La juste valeur des filiales constituées en sociétés de portefeuille non consolidées est fondée sur la juste valeur des placements sous-jacents, des passifs liés aux placements et des montants au titre des opérations en cours détenus par la filiale constituée en société de portefeuille de même que sur son bénéfice net accumulé, déduction faite des dividendes versés. La juste valeur des placements sous-jacents et des passifs liés aux placements est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation et des données d'entrée connexes décrites à la note 2.

1.3 Entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité pour laquelle Investissements RPC, ou ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, ont la capacité d'exercer une influence notable sur son processus décisionnel.

Les participations dans des coentreprises représentent les entreprises dans lesquelles Investissements RPC, ou ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, détiennent un contrôle conjoint.

Investissements RPC est une entité d'investissement et elle évalue ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (IAS 28), et à IFRS 9.

1.4 Instruments financiers

Classement

Investissements RPC classe ses actifs financiers et ses passifs financiers conformément à IFRS 9 comme suit :

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Le classement dépend a) du modèle économique pour la gestion des actifs financiers et b) des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un portefeuille de placement géré de façon à optimiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus, et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques d'Investissements RPC. Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les placements dans des actions, des titres de créance, des fonds de placement, des titres acquis en vertu de conventions de revente, des dérivés ainsi que d'autres sommes à recevoir sur les placements. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir au titre des opérations en cours, la trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés et les autres actifs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction et classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés aux dérivés et les titres vendus à découvert. Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs liés au financement par emprunt, les titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et les autres passifs liés aux placements. Les passifs financiers au coût amorti comprennent les montants à payer au titre des opérations en cours, la garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés et les créditeurs et charges à payer.

Comptabilisation

Investissements RPC comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction ou de règlement s'il existe un délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché pour la livraison de ces actifs et passifs.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les situations suivantes : a) lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent; b) lorsqu'Investissements RPC transfère l'actif financier

et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés; ou c) lorsqu'Investissements RPC n'a plus le contrôle sur cet actif dans les cas où il n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et des avantages qui y sont associés.

Investissements RPC décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation aux termes du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation ultérieure

Après leur évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers continuent d'être évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers classés à la juste valeur est comptabilisée comme un profit ou une perte dans l'état consolidé du résultat global.

1.5 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements RPC sont le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel Investissements RPC exerce ses activités. Investissements RPC évalue sa performance et gère ses liquidités en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

1.6 Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les placements et les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle à chaque date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère sont évalués au coût historique et sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et les pertes de change sur les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les profits et les pertes sur la juste valeur connexes à l'état consolidé du résultat global.

1.7 Produits

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés et comprennent les intérêts sur les obligations, les autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les titres acquis en vertu de conventions de revente. Les produits d'intérêts comprennent également les produits reçus par Investissements RPC de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Dividendes

Le revenu de dividendes comprend les produits tirés des placements sur les marchés publics. Le revenu de dividendes tiré des placements sur les marchés publics est comptabilisé à la date ex-dividende, soit lorsque le droit d'Investissements RPC de recevoir le dividende est établi. Les distributions reçues des fonds de placement et des autres placements sur les marchés privés sont comptabilisées à la date de règlement à titre de dividendes, d'intérêts, de profits ou de remboursement de capital. Le revenu de dividendes comprend également les produits reçus par Investissements RPC de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés privés et profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés publics

Les profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés privés se composent des profits (pertes) réalisés et latents sur les actions de sociétés fermées, les titres de créance, les titres de créance vendus à découvert, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements et excluent les passifs liés au financement par emprunt et les dérivés négociés en bourse. Les profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés publics se composent des profits (pertes) réalisés et latents sur les actions de sociétés ouvertes, les dérivés négociés en bourse et les actions de sociétés ouvertes vendues à découvert. Les charges au titre des intérêts et des dividendes sur les obligations et les titres de capitaux propres vendus à découvert sont prises en compte dans les profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés privés et publics, respectivement.

Profits nets (pertes nettes) provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille

Les profits nets (pertes nettes) provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille se composent des profits (pertes) réalisés et latents sur les participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

1.8 Charges

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les salaires, les primes et les avantages. Les charges de personnel sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent les coûts engagés au titre des services professionnels, des technologies, des données, des locaux et du matériel, des communications, de la rémunération de l'auditeur, des déplacements et de la rémunération des administrateurs. Les frais généraux et administratifs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Frais de gestion

Les frais de gestion comprennent les paiements versés aux gestionnaires externes pour le placement et la gestion des capitaux engagés par Investissements RPC. Les frais de gestion sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Commissions de performance

Les commissions de performance comprennent les paiements versés aux gestionnaires externes lorsque le rendement touché par Investissements RPC est supérieur à un taux de rendement établi. Les commissions de performance sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Charges liées aux transactions

Les charges liées aux transactions comprennent les coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, au maintien, à la restructuration ou à la cession d'un placement. Ces charges comprennent toutes sortes de charges non récurrentes, telles que les coûts liés au contrôle diligent relatif aux placements éventuels, les honoraires liés à des services-conseils de nature juridique et fiscale qui sont engagés pour exécuter les transactions visant des actifs de marchés privés ou, dans le cas des marchés publics, le versement des droits de garde et des commissions relatives à la négociation de titres. Les charges liées aux transactions sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôt

Investissements RPC est exempté de l'impôt sur le résultat relativement à ses activités au Canada, mais est assujéti à l'impôt dans plusieurs territoires étrangers et doit payer de l'impôt indirect. L'impôt comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global comprend principalement l'impôt sur les dividendes, les produits d'intérêts et les gains en capital liés aux placements dans des actions et des titres de créance et aux participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille. La majorité de ces impôts sont perçus à la source.

Les retenues d'impôt à la source, moins les déductions pour les montants remboursables, sont comptabilisées en même temps que le revenu de dividendes ou les produits d'intérêts connexes. La retenue d'impôt à la source remboursable est présentée dans l'annexe consolidée du portefeuille à titre d'autres sommes à recevoir sur les placements.

L'impôt sur le résultat qui n'est pas perçu à la source est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global au cours de la même période que les produits ou les profits y afférents. L'impôt différé sur les gains en capital générés par les actifs détenus directement par Investissements RPC est comptabilisé à titre de passif au poste Passifs liés aux placements du bilan consolidé, en fonction des paiements futurs attendus lorsqu'Investissements RPC se trouve en position de profit dans un marché applicable. Lorsque les gains sont générés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille, les passifs sont déduits de la valeur liquidative des filiales respectives. Les changements apportés aux passifs d'impôt différé au cours de l'exercice sont comptabilisés à titre de charge ou d'économie au poste Impôt ou à titre de profits nets (pertes nettes) provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille dans l'état consolidé du résultat global.

Toutes les positions fiscales incertaines, comme les remboursements de retenues d'impôt contestés, sont évaluées à chaque période de présentation de l'information financière.

Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres coûts engagés à l'égard de l'emprunt de fonds ou de titres. Les charges financières sont composées des charges engagées relativement aux passifs liés au financement par

emprunt, aux titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et aux transactions de prêt et d'emprunt de titres. Les profits et les pertes associés aux passifs liés au financement par emprunt et à certains dérivés de taux d'intérêt utilisés dans le cadre des activités de financement sont également inclus dans les charges financières. Les charges financières sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

1.9 Mise à jour de l'exercice considéré à propos de la réforme des taux interbancaires offerts

En mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a publié un avis d'abandon de la publication du taux CDOR pour toutes les échéances à compter de juin 2024. Au 31 mars 2024, l'exposition d'Investissements RPC et de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille en ce qui a trait aux instruments financiers assujettis à la réforme du taux CDOR qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs et dont la date d'échéance est postérieure au 28 juin 2024 s'établissait à 3 milliards de dollars au titre des contrats dérivés.

1.10 Changements futurs de méthodes comptables

Investissements RPC évalue régulièrement l'incidence des nouvelles normes IFRS, des modifications apportées aux normes existantes ou des nouvelles interprétations publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur pour Investissements RPC. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucune adoption de nouvelles normes IFRS publiées, aucun changement apporté aux normes existantes ni aucune nouvelle interprétation n'a eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, et énonce les dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers de base et dans les notes. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est permise. Investissements RPC évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme.

2. Placements et passifs liés aux placements

EN UN COUP D'ŒIL

Tous les placements et passifs liés aux placements sont évalués à leur juste valeur.

La présente note décrit les types de placements et de passifs liés aux placements détenus par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, et explique comment la direction détermine leur juste valeur.

MÉTHODE COMPTABLE

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Investissements RPC gère différents types de placements et de passifs liés aux placements, et détermine la juste valeur comme suit.

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme, le papier commercial, les acceptations bancaires, les billets de dépôt et les bons du Trésor, et ils ont tous une échéance de 90 jours et moins à partir de la date d'acquisition.

La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces actifs.

2.2 Actions

Actions de sociétés fermées

Les actions de sociétés fermées se composent de participations dans des sociétés fermées. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire d'une structure de coinvestissement.

La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur, notamment les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les données d'entrée importantes utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation comprennent les données d'entrée propres à la société, comme le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le BAIIA), les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables, les flux de trésorerie projetés, les taux d'actualisation calculés à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, le bénéfice net d'exploitation, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées.

Actions de sociétés ouvertes

Les actions de sociétés ouvertes se composent de placements directs dans des titres et des fonds négociés en bourse cotés sur des bourses. Les actions de sociétés ouvertes comprennent les dividendes à recevoir par Investissements RPC. La juste valeur des actions cotées en bourse est fondée sur les cours du marché.

2.3 Titres de créance

Obligations

Les obligations comprennent les obligations d'État émises par les gouvernements canadiens et étrangers et les obligations de sociétés.

La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Dans le cas des obligations négociables, la juste valeur est fondée sur les cours du marché.

Autres titres de créance

Les autres titres de créance se composent des placements directs dans des titres de créance privés, des titres adossés à des actifs, de certaines actions privilégiées et des flux de rentrées liés à des redevances.

La juste valeur est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont disponibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée essentiellement d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation déterminés à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire comprennent les dépôts à terme, le papier commercial, les acceptations bancaires, les billets de dépôt et les bons du Trésor, et ils ont tous une échéance de plus de 90 jours à partir de la date d'acquisition.

La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces actifs.

2.4 Fonds de placement

Les fonds de placement comprennent des placements dans des fonds spéculatifs gérés à l'externe, des fonds d'actions de sociétés fermées et des fonds de titres de créance privés.

La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

2.5 Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat

MÉTHODE COMPTABLE

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et ils sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Les titres acquis en vertu de ces conventions ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu des conventions de revente est surveillée, et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, Investissements RPC a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres et prêts vendus en vertu de ces conventions continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un profit ou une perte sur les placements et comme un profit ou une perte provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts. Les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés à titre de charges financières.

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées en fonction des montants auxquels les titres et les prêts ont initialement été acquis ou vendus, montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou du taux d'intérêt variable de ces conventions.

2.6 Titres empruntés et titres prêtés

MÉTHODE COMPTABLE

Les conventions d'emprunt et de prêt de titres sont des transactions dans le cadre desquelles Investissements RPC emprunte ou prête des titres auprès de tiers.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les titres prêtés continuent d'être présentés dans le bilan consolidé, puisqu'Investissements RPC conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des titres transférés.

Le bien reçu ou donné en garantie correspond généralement à de la trésorerie, à des actions ou à des titres à revenu fixe. La garantie en trésorerie reçue est comptabilisée à titre de passif lié aux placements, alors que les actions et les titres à revenu fixe reçus en garantie ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée à titre de somme à recevoir sur les placements, tandis que les titres donnés en garantie par Investissements RPC dans le cadre de conventions d'emprunt de titres continuent d'être présentés dans le bilan consolidé. Les coûts relatifs aux conventions d'emprunt et de prêt de titres sont comptabilisés à titre de charges financières.

2.7 Actifs et passifs liés aux dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des bourses réglementées ou négociés hors bourse.

La juste valeur des dérivés négociés en bourse, notamment les contrats à terme normalisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables sur les marchés, telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs. Les données d'entrée prises en compte dans ces techniques d'évaluation peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les prix au comptant, la volatilité des prix, les taux de change, les courbes de taux d'intérêt et les écarts de taux. Lors du calcul de la juste valeur, le risque de crédit de la contrepartie est également pris en compte.

Les paragraphes qui suivent décrivent les types de dérivés utilisés par Investissements RPC.

Contrats à terme normalisés et contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme normalisés sont des contrats standardisés négociés en bourse, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des contrats négociés hors bourse selon des modalités convenues entre les contreparties. Les contrats à terme normalisés peuvent être réglés en trésorerie ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur actions sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des obligations contractuelles négociées entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats à terme normalisés et les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt, y compris les contrats à terme normalisés sur obligations, sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise d'instruments financiers ou de titres d'un indice sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats à terme normalisés sur marchandises sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise de marchandises, comme les métaux précieux ou les produits liés à l'énergie, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse aux termes desquels deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie. Voici des exemples de swaps.

Les swaps fondés sur des actions comprennent les swaps sur actions, les swaps de volatilité, les swaps de variance et les swaps sur dividendes. Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument. Les swaps de volatilité et de variance sont des contrats qui visent l'échange de flux de trésorerie selon la volatilité ou l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat. Les swaps sur dividendes sont des contrats en vertu desquels une contrepartie verse à une autre contrepartie les dividendes futurs au titre d'une seule action ou au sein d'un indice en échange de montants fixes prédéfinis, à intervalles réguliers ou à l'échéance.

Les swaps liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps sur obligations, les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises. Les swaps sur obligations sont des contrats en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument. Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal, et ce montant nominal ne fait pas l'objet de l'échange. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

Les swaps sur défaillance sont des contrats qui fournissent une protection de crédit contre un incident de crédit précis, tel qu'un manquement à une obligation ou une faillite, lié à l'instrument financier sous-jacent (actif référencé). L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement qui est conditionnel à l'incident de crédit touchant l'actif référencé. Aux termes des swaps sur défaillance, le vendeur est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un actif référencé par suite d'un incident de crédit précis. La valeur nominale correspond au montant maximal à payer aux contreparties aux termes des contrats de swap sur défaillance vendus.

Options et bons de souscription

Les options sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur donne à l'acheteur le droit, sans que ce soit une obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'un titre de capitaux propres, d'une devise, d'un taux d'intérêt, d'un instrument de crédit, d'une marchandise ou de tout autre instrument financier à un prix déterminé d'avance. L'acheteur paie une prime au vendeur en contrepartie de ce droit. Les options peuvent être négociées sur des bourses réglementées selon des modalités convenues entre les contreparties. Aux termes des options d'achat ou de vente, le vendeur peut être tenu de vendre ou d'acheter l'actif sous-jacent à une date déterminée ou à tout moment au cours d'une période future déterminée.

Les bons de souscription sont négociés hors bourse et en bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

2.8 Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer, en des titres d'emprunt à terme, en des avances de trésorerie provenant de courtiers de premier ordre et en des emprunts destinés à fournir du financement à Investissements RPC. Le papier commercial à payer et les avances de trésorerie provenant de courtiers de premier ordre sont comptabilisés en fonction du montant auquel ils sont initialement émis, montant qui, avec les charges d'intérêts à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des emprunts est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou sur le coût incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur.

2.9 Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus, par Investissements RPC. Investissements RPC a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie. La juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des courbes de rendement de référence et des écarts de taux relatifs à l'émetteur.

2.10 Autres sommes à recevoir sur les placements et autres passifs liés aux placements

Les autres sommes à recevoir sur les placements comprennent de la trésorerie donnée en garantie liée aux opérations sur des dérivés, aux contreparties différées et éventuelles à recevoir et aux immeubles de placement. Les immeubles de placement sont des immeubles détenus directement par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille dans le but de réaliser des plus-values en capital ou de générer des produits locatifs, ou les deux. Les autres passifs liés aux placements comprennent l'impôt différé, la trésorerie détenue en garantie liée aux opérations sur des dérivés, les contreparties différées et éventuelles à payer et les charges liées aux placements à payer. La juste valeur des autres sommes à recevoir sur les placements et autres passifs liés aux placements est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou sur le coût incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur.

3. Évaluation à la juste valeur

EN UN COUP D'ŒIL

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, l'évaluation de la juste valeur peut être beaucoup plus complexe. Elle est souvent subjective et exige l'exercice du jugement.

Cette note présente le classement de la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements dans les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans le cas des estimations de la juste valeur nécessitant un degré de jugement important, la note présente en outre l'évolution de ces placements au cours de l'exercice et les diverses techniques d'évaluation et données d'entrée utilisées.

Les placements et les passifs liés aux placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille sont indirectement détenus par Investissements RPC. La juste valeur de chaque filiale constituée en société de portefeuille est déterminée en fonction de la juste valeur des placements sous-jacents détenus, déduction faite des passifs liés aux placements et des montants au titre des opérations en cours, ainsi que de son bénéfice net accumulé, déduction faite des dividendes versés. La note 3.2 présente plus de détails sur les filiales constituées en sociétés de portefeuille.

MÉTHODE COMPTABLE

Les placements et les passifs liés aux placements d'Investissements RPC sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs suivante en fonction du niveau des données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur :

- Niveau 1 – cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les cours du marché visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix);
- Niveau 3 – données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données d'entrée non observables).

ESTIMATION IMPORTANTE

Les placements classés dans le niveau 3 comprennent les instruments détenus à la juste valeur qui ne sont pas négociés ou dont les prix ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Par conséquent, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des modèles qui utilisent des données d'entrée non observables tout en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables sur les marchés. Les valeurs obtenues nécessitent un degré de jugement particulièrement important. Se reporter à la note 3.5 pour connaître les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des placements classés au niveau 3.

3.1 Hiérarchie des justes valeurs des placements et des passifs liés aux placements détenus directement par Investissements RPC

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions				
Actions de sociétés ouvertes	202 580 \$	207 \$	– \$	202 787 \$
Actions de sociétés fermées	–	4 247	19 699	23 946
Total des actions	202 580	4 454	19 699	226 733
Titres de créance				
Obligations	120 720	40 698	–	161 418
Autres titres de créance	–	–	10 211	10 211
Titres du marché monétaire	–	7 710	–	7 710
Total des titres de créance	120 720	48 408	10 211	179 339
Fonds de placement	–	25 583	633	26 216
Sommes à recevoir sur les placements et autres				
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	–	11 976	–	11 976
Actifs liés aux dérivés	3	2 954	–	2 957
Autres ¹	–	1 925	–	1 925
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	3	16 855	–	16 858
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille (note 3.2)	–	–	350 929	350 929
Total des placements	323 303 \$	95 300 \$	381 472 \$	800 075 \$
Passifs liés aux placements				
Passifs liés au financement par emprunt	67 471	427	–	67 898
Titres vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	–	71 911	–	71 911
Titres vendus à découvert	26 229	–	–	26 229
Passifs liés aux dérivés	79	3 568	–	3 647
Autres ¹	–	612	351	963
Total des passifs liés aux placements	93 779	76 518	351	170 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie^{2,3}	– \$	9 403 \$	– \$	9 403 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours ²	–	4 601	–	4 601
Montants à payer au titre des opérations en cours ²	–	10 832	–	10 832
Placements nets	229 524 \$	21 954 \$	381 121 \$	632 599 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2023 ¹			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions				
Actions de sociétés ouvertes	146 740 \$	– \$	– \$	146 740 \$
Actions de sociétés fermées	–	3 910	23 084	26 994
Total des actions	146 740	3 910	23 084	173 734
Titres de créance				
Obligations	87 102	38 365	–	125 467
Autres titres de créance	–	343	9 837	10 180
Titres du marché monétaire	–	2 581	–	2 581
Total des titres de créance	87 102	41 289	9 837	138 228
Fonds de placement	–	21 477	2 804	24 281
Sommes à recevoir sur les placements et autres				
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	–	23 417	–	23 417
Actifs liés aux dérivés	–	2 839	–	2 839
Autres ¹	–	1 643	–	1 643
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	–	27 899	–	27 899
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille (note 3.2)	–	–	326 863	326 863
Total des placements	233 842 \$	94 575 \$	362 588 \$	691 005 \$
Passifs liés aux placements				
Passifs liés au financement par emprunt	53 027	429	–	53 456
Titres vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	–	54 303	–	54 303
Titres vendus à découvert	22 065	–	–	22 065
Passifs liés aux dérivés	41	2 669	–	2 710
Autres ¹	–	933	116	1 049
Total des passifs liés aux placements	75 133	58 334	116	133 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie^{2,3}	– \$	11 528 \$	– \$	11 528 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours ²	–	2 945	–	2 945
Montants à payer au titre des opérations en cours ²	–	1 599	–	1 599
Placements nets	158 709 \$	49 115 \$	362 472 \$	570 296 \$

1. Les autres sommes à recevoir sur les placements comprennent un montant de trésorerie donnée en garantie sur les opérations sur dérivés de 1 850 millions de dollars (31 mars 2023 – 1 426 millions de dollars). Les autres passifs liés aux placements comprennent un montant de trésorerie détenue en garantie de 469 millions de dollars (31 mars 2023 – 777 millions de dollars) lié aux opérations sur des dérivés.
2. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir au titre des opérations en cours et les montants à payer au titre des opérations en cours sont évalués au coût amorti, car il se rapproche de la juste valeur.
3. Comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement, alors que la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le bilan consolidé comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus tant à des fins de placement qu'à des fins d'exploitation, ce qui explique l'écart de 228 millions de dollars (31 mars 2023 – 188 millions de dollars) par rapport à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie présentés dans le bilan consolidé.
4. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

3.2 Information supplémentaire sur la hiérarchie des justes valeurs relativement aux filiales constituées en sociétés de portefeuille

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des justes valeurs des placements sous-jacents et des passifs liés aux placements détenus par les filiales constituées en sociétés de portefeuille. La note 1.2 présente plus de détails sur la nature et l'objectif des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions				
Actions de sociétés ouvertes	11 286 \$	– \$	– \$	11 286 \$
Actions de sociétés fermées	–	9 944	174 659	184 603
Total des actions	11 286	9 944	174 659	195 889
Titres de créance				
Obligations	–	3 771	69	3 840
Autres titres de créance	–	5 147	33 799	38 946
Total des titres de créance	–	8 918	33 868	42 786
Fonds de placement	–	29 411	86 341	115 752
Sommes à recevoir sur les placements et autres				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	167	–	167
Actifs liés aux dérivés	–	5	–	5
Autres ¹	–	61	2 923	2 984
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	–	233	2 923	3 156
Total des placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille	11 286 \$	48 506 \$	297 791 \$	357 583 \$
Passifs liés aux placements				
Passifs liés au financement par emprunt	–	5 173	51	5 224
Prêts vendus en vertu de conventions de rachat	–	230	–	230
Autres ¹	–	391	1 492	1 883
Total des passifs liés aux placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille	–	5 794	1 543	7 337
Trésorerie et équivalents de trésorerie²	– \$	1 023 \$	– \$	1 023 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours ²	–	239	–	239
Montants à payer au titre des opérations en cours ²	–	579	–	579
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille	11 286 \$	43 395 \$	296 248 \$	350 929 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2023 ³			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions				
Actions de sociétés ouvertes	11 489 \$	– \$	– \$	11 489 \$
Actions de sociétés fermées	–	3 842	164 460	168 302
Total des actions	11 489	3 842	164 460	179 791
Titres de créance				
Obligations	–	3 411	257	3 668
Autres titres de créance	–	5 598	30 557	36 155
Total des titres de créance	–	9 009	30 814	39 823
Fonds de placement	–	22 802	87 831	110 633
Sommes à recevoir sur les placements et autres				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	132	–	132
Actifs liés aux dérivés	–	23	–	23
Autres ¹	–	66	3 217	3 283
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	–	221	3 217	3 438
Total des placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille	11 489 \$	35 874 \$	286 322 \$	333 685 \$
Passifs liés aux placements				
Passifs liés au financement par emprunt	–	5 846	60	5 906
Prêts vendus en vertu de conventions de rachat	–	212	–	212
Autres ¹	–	430	1 932	2 362
Total des passifs liés aux placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille	–	6 488	1 992	8 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie²	– \$	1 350 \$	– \$	1 350 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours ²	–	581	–	581
Montants à payer au titre des opérations en cours ²	–	273	–	273
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille	11 489 \$	31 044 \$	284 330 \$	326 863 \$

1. Les autres sommes à recevoir sur les placements et les autres passifs liés aux placements comprennent un montant au titre des immeubles de placement de 2 916 millions de dollars (31 mars 2023 – 3 174 millions de dollars) et des passifs d'impôt différé de 1 446 millions de dollars (31 mars 2023 – 1 714 millions de dollars) sur les placements, respectivement.
2. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir au titre des opérations en cours et les montants à payer au titre des opérations en cours sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'il se rapproche de la juste valeur.
3. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

3.3 Transferts entre le niveau 1 et le niveau 2

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés avoir été effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucun transfert n'a été effectué du niveau 1 vers le niveau 2 au titre des placements et des passifs liés aux placements détenus directement par Investissements RPC (exercice clos le 31 mars 2023 – néant). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucun transfert n'a

été effectué du niveau 2 vers le niveau 1 au titre des placements ou des passifs liés aux placements détenus directement par Investissements RPC (exercice clos le 31 mars 2023 – 240 millions de dollars et néant, respectivement). Les transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 sont effectués en fonction de la disponibilité des cours sur des marchés actifs et de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables autres que les cours du marché.

3.4 Rapprochement des justes valeurs classées au niveau 3

Les tableaux présentent un rapprochement de la juste valeur des placements détenus directement par Investissements RPC classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 ^{er} avril 2023	Profit (perte) inclus dans le bénéfice net (la perte nette)	Achats	Ventes ²	Transferts au niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 mars 2024	Variation des profits (pertes) latents sur les placements toujours détenus au 31 mars 2024 ³
Actions								
Actions de sociétés fermées	23 084 \$	(1 082) \$	694 \$	(3 258) \$	364 \$	(103) \$	19 699 \$	(2 480) \$
Titres de créance								
Autres titres de créance	9 837	(20)	7 597	(7 203)	–	–	10 211	79
Fonds de placement	2 804	286	16	(2 473)	–	–	633	(576)
Sommes à recevoir sur les placements et autres								
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille¹	326 863	24 952	5 998	(6 884)	–	–	350 929	19 986
Total des placements	362 588 \$	24 136 \$	14 305 \$	(19 818) \$	364 \$	(103) \$	381 472 \$	17 009 \$
Passifs liés aux placements								
Autres	116	247	–	(12)	–	–	351	247
Placements nets	362 472 \$	23 889 \$	14 305 \$	(19 806) \$	364 \$	(103) \$	381 121 \$	16 762 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ⁴								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 ^{er} avril 2022	Profit (perte) inclus dans le bénéfice net (la perte nette)	Achats	Ventes ²	Transferts au niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 mars 2023	Variation des profits (pertes) latents sur les placements toujours détenus au 31 mars 2023 ³
Actions								
Actions de sociétés fermées	25 570 \$	(530) \$	1 752 \$	(2 848) \$	– \$	(860) \$	23 084 \$	(279) \$
Titres de créance								
Autres titres de créance	5 728	95	7 201	(3 187)	–	–	9 837	145
Fonds de placement	1 099	(49)	–	(158)	1 912	–	2 804	(151)
Sommes à recevoir sur les placements et autres								
Autres	22	9	–	–	–	(31)	–	–
Participations dans des filiales constituées en sociétés de portefeuille¹	299 556	21 259	13 986	(7 938)	–	–	326 863	17 155
Total des placements	331 975 \$	20 784 \$	22 939 \$	(14 131) \$	1 912 \$	(891) \$	362 588 \$	16 870 \$
Passifs liés aux placements								
Autres	267	(105)	–	–	–	(46)	116	(114)
Placements nets	331 708 \$	20 889 \$	22 939 \$	(14 131) \$	1 912 \$	(845) \$	362 472 \$	16 984 \$

1. Les achats liés aux filiales constituées en sociétés de portefeuille représentent des apports en capital ou des montants nets de financement par emprunt, fournis à ces filiales. Les ventes liées aux filiales constituées en sociétés de portefeuille représentent le remboursement de capital ou le paiement de dividendes et d'intérêts provenant de ces filiales.

2. Comprennent le remboursement de capital et les remboursements.

3. Incluse dans les produits (pertes). Inclut ou exclut les placements transférés vers le niveau 3 ou hors de celui-ci, respectivement.

4. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, des transferts de 240 millions de dollars ont été effectués du niveau 2 vers le niveau 3 au titre des placements (exercice clos le 31 mars 2023 – 1 912 millions de dollars), et des transferts de 103 millions de dollars au titre des placements ont été effectués du niveau 3 vers le niveau 2 (exercice clos le 31 mars 2023 – 594 millions de dollars). Les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont effectués en fonction des changements dans la disponibilité des données d'entrée observables sur le marché utilisées pour déterminer la juste valeur. Les transferts sont réputés avoir été effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière.

3.5 Niveau 3 – Données d'entrée non observables importantes

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des placements détenus directement par Investissements RPC et par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, y compris les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer leur juste valeur, ainsi que les fourchettes et les moyennes pondérées des données d'entrée non observables utilisées pour le calcul de leur juste valeur.

Bien que les filiales constituées en sociétés de portefeuille soient classées au niveau 3 en raison de la nature de leurs placements sous-jacents, certains placements détenus par ces filiales sont fondés sur des cours sur un marché actif (niveau 1) ou évalués au moyen de données d'entrée observables (niveau 2). Ces placements s'élevaient à 11 286 millions de dollars (31 mars 2023 – 11 489 millions de dollars) et à 43 395 millions de dollars (31 mars 2023 – 31 043 millions de dollars), respectivement. La note 3.2 présente plus de détails sur les placements de niveau 1 et de niveau 2 des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des placements détenus par :		Principales techniques d'évaluation utilisées ³	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données d'entrée ⁴	Moyenne pondérée ⁴
	Investissements RPC	Filiales constituées en sociétés de portefeuille				
Actions de sociétés ouvertes	– \$	11 286 \$	Cours du marché	–	–	–
Actions de sociétés fermées	18 885	133 931	Multiples de capitalisation de sociétés comparables	Multiple du BAIIA	11,0 à 25,0 x	16,5 x
			Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	6,0 % à 15,8 %	10,3 %
	814	50 672	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	Taux de capitalisation final	5,3 % à 9,1 %	6,4 %
Titres de créance						
Obligations	–	3 840	Cours du marché ou valeur actualisée des flux de trésorerie au moyen de données d'entrée observables	–	–	–
Placements directs dans des titres de créance privés	1 062	37 332	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	4,3 % à 64,0 %	11,0 %
	–	296	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Titres adossés à des actifs	9 149	1 318	Cours comparables	Cours	57,3 % à 111,8 %	98,7 %
Fonds de placement	633	115 752	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Sommes à recevoir sur les placements et autres						
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	167	Valeur actualisée des flux de trésorerie	–	–	–
Actifs liés aux dérivés	–	5	Modèle d'évaluation des options	–	–	–
Autres ¹	–	69	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
	–	2 915	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	6,3 % à 7,5 %	7,0 %
				Taux de capitalisation final	4,9 % à 6,6 %	5,9 %
Passifs liés aux placements						
Passifs liés au financement par emprunt	–	5 224	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	5,6 % à 6,6 %	6,6 %
Prêts vendus en vertu de conventions de rachat	–	230	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
Autres ²	351	1 883	Coût amorti	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	1 023	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
Montant net à recevoir (à payer) au titre des opérations en cours	–	(340)	Coût amorti	–	–	–
Total	30 192 \$	350 929 \$				

Au 31 mars 2023 ⁵						
Juste valeur des placements détenus par :						
(en millions de dollars canadiens)	Investissements RPC	Filiales constituées en sociétés de portefeuille	Principales techniques d'évaluation utilisées ³	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données d'entrée ⁴	Moyenne pondérée ⁴
Actions de sociétés ouvertes	– \$	11 489 \$	Cours du marché	–	–	–
Actions de sociétés fermées	22 439	119 650	Multiples de capitalisation de sociétés comparables	Multiple du BAIIA	6,3 x à 25,0 x	16,0 x
			Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	6,0 % à 17,2 %	10,0 %
	645	48 652	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	Taux de capitalisation final	4,5 % à 8,3 %	5,9 %
Titres de créance						
Obligations	–	3 668	Cours du marché ou valeur actualisée des flux de trésorerie au moyen de données d'entrée observables	–	–	–
Placements directs dans des titres de créance privés	1 334	34 253	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	5,5 % à 26,5 %	11,6 %
	–	614	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Titres adossés à des actifs	8 503	1 288	Cours comparables	Cours	59,5 % à 101,7 %	97,4 %
Fonds de placement	2 804	110 633	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Sommes à recevoir sur les placements et autres						
Titres acquis en vertu de conventions de vente	–	132	Valeur actualisée des flux de trésorerie	–	–	–
Actifs liés aux dérivés	–	23	Modèle d'évaluation des options	–	–	–
Autres ¹	–	109	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
	–	3 174	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	5,5 % à 7,3 %	6,4 %
				Taux de capitalisation final	4,3 % à 6,3 %	5,4 %
Passifs liés aux placements						
Passifs liés au financement par emprunt	–	5 906	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	2,1 % à 3,4 %	3,2 %
Prêts vendus en vertu de conventions de rachat	–	212	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
Autres ²	116	2 362	Coût amorti	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	1 350	Coût incluant les intérêts courus	–	–	–
Montant net à recevoir (à payer) au titre des opérations en cours	–	308	Coût amorti	–	–	–
Total	35 609 \$	326 863 \$				

1. Comprennent principalement les immeubles de placement.

2. Comprennent principalement les passifs d'impôt différé liés aux placements.

3. Peuvent comprendre certains placements récemment acquis qui sont comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

4. Pour chaque catégorie d'instruments présentée dans l'annexe consolidée du portefeuille, la fourchette de valeurs des données d'entrée représente les données d'entrée minimales et maximales utilisées pour évaluer les placements, tandis que la moyenne pondérée des données d'entrée est calculée en fonction des justes valeurs relatives des placements. La diversité des placements compris dans chaque catégorie, notamment sur le plan des secteurs géographiques et des secteurs d'activité liés aux placements, peut donner lieu à des fourchettes pour lesquelles les données d'entrée présentent des écarts importants et sont réparties de façon inégale au sein de la fourchette.

5. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

3.6 Analyse de sensibilité des évaluations effectuées à l'aide de données d'entrée non observables

Une variation importante de l'une ou l'autre des données d'entrée non observables susmentionnées donnerait lieu à une hausse ou à une baisse considérable de l'évaluation à la juste valeur. La corrélation des données d'entrée non observables importantes et de l'évaluation à la juste valeur pour les données d'entrée les plus importantes figurant dans les tableaux précédents se présente comme suit :

- Une augmentation (diminution) du multiple du BAIIA donnerait lieu à une hausse (baisse) de la juste valeur.
- Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final donnerait lieu à une baisse (hausse) de la juste valeur.

Les justes valeurs des placements classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux notes 3.1 et 3.2 sont fondées sur des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur qui peut comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement

important est nécessaire. L'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange peut avoir une incidence importante sur les justes valeurs qui en résultent.

Si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange, comme une diminution des multiples du BAIIA ou une augmentation des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux, se traduirait par une diminution de 10 400 millions de dollars (31 mars 2023 – 10 300 millions de dollars) de l'actif net. Inversement, une augmentation des multiples du BAIIA ou une diminution des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux se traduirait par une augmentation de 11 700 millions de dollars (31 mars 2023 – 9 900 millions de dollars) de l'actif net. Cette analyse de sensibilité nécessite l'exercice d'un jugement et elle ne tient pas compte des placements dont les justes valeurs sont fournies par des gestionnaires de placement, puisque Investissements RPC n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées.

4. Dérivés

EN UN COUP D'ŒIL

Investissements RPC conclut divers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de change, de crédit et de taux d'intérêt et à d'autres risques liés au marché, et pour déterminer l'exposition de ses actifs et de ses catégories d'actifs.

Les justes valeurs, les montants nominaux et les échéances contractuelles de tous les instruments financiers dérivés sont présentés aux notes 4.1 et 4.2. Cette ventilation fournit également de l'information sur la portée de l'utilisation des divers types de dérivés.

4.1 Juste valeur des dérivés

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à celles des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen de la politique de gestion du risque décrite à la note 7.

L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive du dérivé et elle correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors bourse qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale est restreint, car ces opérations sont soit exécutées dans des bourses réglementées, soit réglées par l'intermédiaire de chambres de compensation dotées de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

La juste valeur des contrats dérivés détenus par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024		Au 31 mars 2023	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrats sur actions				
Contrats à terme normalisés	3	\$ -	\$ -	\$ -
Swaps	1 806	(1 730)	1 610	(1 562)
Options :				
Négociées hors bourse – achetées	1	-	1	-
Négociées hors bourse – vendues	-	(114)	-	(73)
Bons de souscription	5	-	18	-
Total des contrats sur actions	1 815	(1 844)	1 629	(1 635)
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	701	(1 135)	848	(292)
Options :				
Négociées hors bourse – achetées	43	-	73	-
Négociées hors bourse – vendues	-	(36)	-	(27)
Total des contrats de change	744	(1 171)	921	(319)
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés	-	-	-	-
Swaps	7	(396)	66	(545)
Options :				
Négociées en bourse – vendues	-	(7)	-	-
Négociées hors bourse – achetées	315	-	220	-
Négociées hors bourse – vendues	-	(112)	-	(127)
Total des contrats sur taux d'intérêt	322	(515)	286	(672)
Contrats de crédit				
Swaps sur défaillance :				
Négociés hors bourse – achetés	2	(25)	2	(2)
Négociés hors bourse – vendus	77	(2)	21	(23)
Options :				
Négociées hors bourse – achetées	2	-	3	-
Négociées hors bourse – vendues	-	(18)	-	(18)
Total des contrats de crédit	81	(45)	26	(43)
Contrats sur marchandises				
Contrats à terme normalisés	-	-	-	-
Options :				
Négociées en bourse – vendues	-	(72)	-	(41)
Total des contrats sur marchandises	-	(72)	-	(41)
Total¹	2 962	\$ (3 647) \$	2 862	\$ (2 710) \$

1. Reflète des variations de la juste valeur de 5 millions de dollars (31 mars 2023 – 18 millions de dollars) au titre des bons de souscription et de néant (31 mars 2023 – 5 millions de dollars) au titre des swaps de taux d'intérêt négociés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.

4.2 Montants nominaux des dérivés par échéance

Les montants nominaux des dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les profits et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan consolidé. Les montants

nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler de dérivés.

Les échéances des montants nominaux des dérivés détenus par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Échéances					Total	Total
	Au						
	31 mars 2024						
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans		31 mars 2023	
Contrats sur actions							
Contrats à terme normalisés	5 525 \$	– \$	– \$	– \$	5 525 \$	2 209 \$	
Swaps	119 399	2 838	–	–	122 237	103 486	
Options :							
Négo­ciées hors bourse – achetées	1 212	–	–	–	1 212	162	
Négo­ciées hors bourse – vendues	8 165	–	–	–	8 165	5 368	
Bons de souscription	–	124	14	59	197	136	
Total des contrats sur actions	134 301	2 962	14	59	137 336	111 361	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	137 642	–	–	–	137 642	94 220	
Options :							
Négo­ciées hors bourse – achetées	739	900	–	–	1 639	1 768	
Négo­ciées hors bourse – vendues	13 949	–	–	–	13 949	8 319	
Total des contrats de change	152 330	900	–	–	153 230	104 307	
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme normalisés	59 372	257	–	–	59 629	16 391	
Swaps	82 625	62 096	22 492	17 073	184 286	189 884	
Options :							
Négo­ciées en bourse – vendues	3 099	–	–	–	3 099	–	
Négo­ciées hors bourse – achetées	11 611	–	–	–	11 611	7 227	
Négo­ciées hors bourse – vendues	11 557	–	–	–	11 557	7 782	
Total des contrats sur taux d'intérêt	168 264	62 353	22 492	17 073	270 182	221 284	
Contrats de crédit							
Swaps sur défaillance :							
Négo­ciés hors bourse – achetés	3 234	29 370	985	–	33 589	87 906	
Négo­ciés hors bourse – vendus	3 343	52 859	17 048	–	73 250	121 843	
Options :							
Négo­ciées hors bourse – achetées	2 761	–	–	–	2 761	1 309	
Négo­ciées hors bourse – vendues	18 042	–	–	–	18 042	10 010	
Total des contrats de crédit	27 380	82 229	18 033	–	127 642	221 068	
Contrats sur marchandises							
Contrats à terme normalisés	8 062	–	–	–	8 062	8 546	
Options :							
Négo­ciées en bourse – vendues	2 099	–	–	–	2 099	1 374	
Total des contrats sur marchandises	10 161	–	–	–	10 161	9 920	
Total¹	492 436 \$	148 444 \$	40 539 \$	17 132 \$	698 551 \$	667 940 \$	

1. Comprend un montant de 196 millions de dollars (31 mars 2023 – 134 millions de dollars) relatif aux bons de souscription et un montant de néant (31 mars 2023 – 63 millions de dollars) relatif aux swaps de taux d'intérêt négociés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.

5. Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille

EN UN COUP D'ŒIL

Les filiales entièrement détenues qui sont gérées par Investissements RPC dans le but de détenir des placements sont appelées filiales constituées en sociétés de portefeuille. Les produits et les charges des filiales constituées en sociétés de portefeuille sont présentés ci-dessous et composent les profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille conformément à IFRS 10.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023 ¹
Produits :		
Produits d'intérêts	4 182 \$	3 352 \$
Revenu de dividendes	6 639	4 699
Profits nets sur les placements sur les marchés privés	13 803	13 358
Profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés publics	569	(65)
Autres	225	384
	25 418	21 728
Charges :		
Charges liées aux transactions	179	121
Impôt	(91)	140
Charges financières	378	208
	466	469
Profits nets avant les dividendes versés à Investissements RPC :	24 952	21 259
Dividendes versés à Investissements RPC	4 449	3 668
Intérêts versés à Investissements RPC	517	436
Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille	19 986 \$	17 155 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

6. Information sectorielle

MÉTHODE COMPTABLE

Investissements RPC compte six services de placement pour lesquels les résultats d'exploitation sont examinés régulièrement en vue de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance. Ces services constituent des secteurs opérationnels en vertu d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. Les résultats sectoriels comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui sont affectés sur une base raisonnable.

6.1 Secteurs de placement

Investissements RPC a pour mission de gérer les sommes qui lui sont transférées en application des articles 108.1 et 108.3 de la *Loi sur le RPC*, dans l'intérêt des cotisants, cotisantes et bénéficiaires du RPC. À cette fin, Investissements RPC doit investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus. Les placements sont gérés par les six services décrits ci-dessous.

- **Gestion de fonds globale** – Ce service est responsable de la conception des portefeuilles stratégiques et tactiques et des cibles de composition d'Investissements RPC, et des recommandations à cet égard, ainsi que de l'affectation des capitaux aux stratégies de placement, en collaboration avec le chef des placements, et de la gestion des expositions, du levier financier et des liquidités pour ces cibles. Dans le cadre de ces activités, le service Gestion de fonds globale gère un portefeuille complémentaire diversifié entre les catégories d'actifs et les expositions géographiques.

Le service Gestion de fonds globale et le chef des placements dirigent la mise en œuvre continue du cadre de placement du portefeuille global et s'assurent que les activités de placement à gestion active et d'équilibrage, conjointement avec les autres services de placement, produisent collectivement un portefeuille global qui vise à optimiser les rendements à long terme tout en évitant des risques indus.

- **Marchés financiers et placements factoriels** – Ce service comprend des fonds spéculatifs gérés à l'externe et des stratégies de gestion active gérées à l'interne axés sur les investissements à l'échelle mondiale dans des actions de sociétés ouvertes, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises, y compris leurs dérivés. Les stratégies du service visent la constitution de portefeuilles neutres par rapport au marché.
- **Actions à gestion active** – Ce service investit à l'échelle mondiale dans des sociétés ouvertes ou en voie de le devenir, tirant parti des recherches fondamentales à long terme dans

le but d'obtenir des connaissances précises uniques sur chacune des sociétés analysées.

- **Placements en instruments de crédit** – Ce service investit dans des instruments de crédit et des produits assimilables à des instruments de crédit sur les marchés publics et privés à l'échelle mondiale, ce qui comprend des placements dans des titres de créance de sociétés, le crédit à la consommation et le financement adossé à des actifs réels sur l'ensemble de l'échelle de notation, à l'exception des obligations d'État libellées en monnaie locale.
- **Actions de sociétés fermées** – Ce service investit dans un large éventail d'actions de sociétés fermées à l'échelle mondiale, directement et en collaboration avec des partenaires. Le service

Actions de sociétés fermées cherche à obtenir des primes de rendement en investissant dans des actifs moins liquides et en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme au moyen d'engagements auprès de fonds, de placements sur les marchés secondaires et de placements directs dans des sociétés fermées.

- **Actifs réels** – Ce service investit dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures, ainsi que dans des actifs liés à l'énergie traditionnelle et renouvelable à l'échelle mondiale. Son portefeuille offre un vaste éventail d'expositions et de sources de revenu et de croissance du capital pour Investissements RPC, tout en fournissant des flux de trésorerie qui augmentent avec l'inflation au fil du temps.

6.1.1 Bénéfice net (perte nette) par secteur de placement

Les tableaux ci-dessous présentent les produits (pertes) et les charges issus de chaque service de placement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(en millions de dollars canadiens)	Gestion de fonds globale	Marchés financiers et placements factoriels	Actions à gestion active	Placements en instruments de crédit	Actions de sociétés fermées	Actifs réels	Ajustements	Total
Produits (pertes) :	22 308 \$	5 300 \$	3 004 \$	8 571 \$	15 974 \$	3 546 \$	(3 904) \$	54 799 \$
Charges¹ :								
Charges de personnel	99	119	164	151	250	304	–	1 087
Frais généraux et administratifs	75	63	109	67	100	116	–	530
Frais de gestion ²	23	566	14	19	647	180	(1 433)	16
Commissions de performance ²	–	913	–	2	936	216	(2 005)	62
Charges liées aux transactions ³	106	29	61	60	65	106	(179)	248
Impôt ³	198	9	102	86	19	(18)	91	487
Charges financières ³	5 927	–	–	260	108	10	(378)	5 927
	6 428 \$	1 699 \$	450 \$	645 \$	2 125 \$	914 \$	(3 904) \$	8 357 \$
Bénéfice net (perte nette)	15 880 \$	3 601 \$	2 554 \$	7 926 \$	13 849 \$	2 632 \$	– \$	46 442 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023⁴

(en millions de dollars canadiens)	Gestion de fonds globale	Marchés financiers et placements factoriels	Actions à gestion active	Placements en instruments de crédit	Actions de sociétés fermées	Actifs réels	Ajustements	Total
Produits (pertes) :	(7 277) \$	4 422 \$	(1 015) \$	4 364 \$	7 876 \$	7 182 \$	(3 603) \$	11 949 \$
Charges¹ :								
Charges de personnel	119	118	139	139	247	276	–	1 038
Frais généraux et administratifs	85	71	83	60	91	112	–	502
Frais de gestion ²	–	543	13	58	681	164	(1 440)	19
Commissions de performance ²	–	1 010	–	1	664	90	(1 694)	71
Charges liées aux transactions ³	70	27	58	63	57	141	(121)	295
Impôt ³	48	7	32	29	20	50	(140)	46
Charges financières ³	2 147	–	–	135	51	22	(208)	2 147
	2 469 \$	1 776 \$	325 \$	485 \$	1 811 \$	855 \$	(3 603) \$	4 118 \$
Bénéfice net (perte nette)	(9 746) \$	2 646 \$	(1 340) \$	3 879 \$	6 065 \$	6 327 \$	– \$	7 831 \$

1. Comprennent les charges assumées par Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille relativement à chaque service.
2. Les ajustements correspondent aux coûts engagés au sein des fonds.
3. Les ajustements représentent des charges engagées par des filiales constituées en sociétés de portefeuille qui sont reclassées en produits (pertes).
4. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

6.1.2 Placements nets par secteur de placement

(en millions de dollars canadiens)	Placements nets ¹							Total
	Gestion de fonds globale	Marchés financiers et placement factoriels	Actions à gestion active	Placements en instruments de crédit		Actions de sociétés fermées	Actifs réels	
Au 31 mars 2024	266 921 \$	2 040 \$	2 795 \$	67 662 \$	155 852 \$	137 329 \$	632 599 \$	
Au 31 mars 2023	228 554 \$	1 254 \$	1 474 \$	57 714 \$	146 070 \$	135 230 \$	570 296 \$	

1. Les placements nets excluent les passifs communs nets de 232 millions de dollars (31 mars 2023 – 254 millions de dollars), qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins d'exploitation, les locaux et le matériel, les autres actifs et les créiteurs et les charges à payer.

6.2 Informations relatives aux zones géographiques

Le tableau suivant présente les placements nets en fonction de la région où ils sont principalement exposés au risque économique :

(en millions de dollars canadiens)	Placements nets ¹						Total
	Canada	États-Unis	Asie-Pacifique		Europe	Amérique latine	
Au 31 mars 2024	73 930 \$	267 548 \$	133 528 \$	117 829 \$	39 764 \$	632 599 \$	
Au 31 mars 2023	83 236 \$	206 144 \$	147 578 \$	100 462 \$	32 876 \$	570 296 \$	

1. Les placements nets excluent les passifs communs nets de 232 millions de dollars (31 mars 2023 – 254 millions de dollars), qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins d'exploitation, les locaux et le matériel, les autres actifs et les créiteurs et les charges à payer.

7. Gestion des risques

EN UN COUP D'ŒIL

Le portefeuille de placement du RPC de base et le portefeuille de placement du RPC supplémentaire (collectivement, les portefeuilles de placement) sont exposés à différents risques de placement gérés au moyen de la politique de gestion du risque. Les notes qui suivent décrivent les catégories de risque, les expositions au risque sous-jacentes et les techniques de gestion des risques connexes :

- Note 8 – Risque de marché
- Note 9 – Risque de crédit
- Note 10 – Risque de liquidité et risque de levier financier

Toute mention des activités de placement et de l'exposition aux risques d'Investissements RPC inclut également les activités de placement et l'exposition aux risques de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille non consolidées.

Investissements RPC respecte les limites en matière de risque établies par son conseil d'administration, y compris les limites relatives au risque de marché, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de levier financier.

7.1 Introduction

Investissements RPC gère les risques de placement conformément à la politique de gestion du risque (la politique). La politique établit les obligations de reddition de comptes du conseil d'administration, des divers comités, y compris le comité de gestion du risque, et des services dans la gestion des risques liés aux placements. Au moins une fois par exercice, le conseil d'administration met à jour et approuve la politique, qui contient des dispositions relatives à l'appétence au risque (sous forme de limites, d'énoncés et de cibles) et à la gestion du risque régissant les décisions de placement conformément au mandat d'Investissements RPC.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu sont incluses dans la politique et déterminent le degré de risque de placement total qu'Investissements RPC peut prendre en ce qui concerne les portefeuilles de placement.

Investissements RPC surveille quotidiennement le risque de pertes de placement éventuelles des portefeuilles de placement et rend compte au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La cible en matière de titres de capitaux propres au sein du portefeuille de placement du RPC de base et du portefeuille de placement du RPC supplémentaire est évaluée au moyen d'un ratio d'équivalence-risque des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance, qui représente la proportion de titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance au sein d'un portefeuille de référence simple composé de deux catégories d'actifs pour lequel le risque de marché et le risque de crédit correspondraient à ceux du portefeuille de placement concerné. Le ratio de chaque portefeuille de placement doit respecter les limites relatives au risque absolu approuvées par le conseil d'administration.

7.1.1 Surveillance indépendante des risques

Le service Gestion du risque d'Investissements RPC relève du chef de la gestion des risques. Le service est responsable de l'évaluation et de la surveillance des risques de placement et doit s'assurer que la gestion des portefeuilles de placement est conforme à l'appétence au risque établie. Cette supervision est exercée au moyen des fonctions de contrôle et de soutien indépendantes. Les services de placement sont responsables de la gestion des risques dans les limites de l'appétence au risque prescrite.

7.1.2 Mesures relatives aux risques de placement

Un ensemble de mesures sont utilisées pour estimer le risque de perte résultant de fluctuations du marché de petite, moyenne ou grande envergure sur différentes périodes de temps. En plus des modèles sectoriels standards de risque de marché et de crédit, Investissements RPC utilise des modèles exclusifs pour évaluer les pertes éventuelles du portefeuille sur un horizon à long terme. En outre, un certain nombre de mesures relatives au risque particulières aux pupitres de négociation sont suivies et visent la nature particulière de la stratégie.

7.1.3 Analyse de scénarios de crise

En complément des diverses mesures relatives aux pertes éventuelles utilisées pour surveiller les portefeuilles de placement, Investissements RPC examine de façon plus approfondie l'incidence potentielle d'événements défavorables extrêmes, mais plausibles sur le marché. L'analyse de scénarios permet d'analyser l'incidence de divers événements perturbateurs sur le marché, y compris les événements susceptibles de se produire sur la scène géopolitique ou les contrecoups économiques éventuels, au moyen d'une approche ascendante tenant compte de l'incidence des bouleversements des paramètres pour l'ensemble du portefeuille. Ces évaluations sont présentées à la haute direction et au conseil d'administration.

En se fondant sur les modèles de risque standards du secteur et ceux élaborés à l'interne, le service Gestion du risque, qui relève du chef de la gestion des risques, assure, de manière indépendante des services de placement, le respect des limites en matière de risque de placement. Les tableaux suivants présentent un sommaire des principales mesures du risque de placement des portefeuilles de placement.

7.1.4 Validation des modèles

L'équipe de validation des modèles du service Gestion du risque valide de façon indépendante les modèles de constitution des portefeuilles et de gestion des risques revêtant une importance stratégique, ainsi que les méthodes d'évaluation des principaux systèmes de placement. Une approche fondée sur le risque est utilisée pour établir la fréquence et l'ampleur des activités de validation, en mettant davantage l'accent sur les modèles de risque plus élevé.

7.2 Risque lié à l'ensemble de la caisse

Investissements RPC utilise un ensemble de mesures de risque pour surveiller et évaluer le profil de risque des portefeuilles de placement. Des rapports sur les risques sont transmis régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration pour soutenir la gouvernance des divers facteurs de risque auxquels les portefeuilles de placement sont exposés.

Les mesures clés du risque de placement comprennent les suivantes :

- **Risque de marché** : Le niveau cible de risque de marché, exprimé par un ratio d'équivalence-risque des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance, qui représente la proportion de titres de capitaux propres (par rapport aux titres de créance) au sein d'un portefeuille de référence simple composé de deux catégories d'actifs pour lequel le risque de marché et le risque de crédit correspondraient à ceux du portefeuille de placement concerné. Le niveau cible de risque de marché du portefeuille de placement du RPC de base est actuellement fixé à 85 pour cent/15 pour cent, tandis que celui du portefeuille de placement du RPC supplémentaire est fixé à 55 pour cent/45 pour cent.
- **Perte de placement éventuelle** : La perte au titre des portefeuilles de placement sur un horizon de un an ne devrait pas dépasser la limite établie 19 fois sur 20.
- **Mesures du risque de liquidité et du risque de levier financier**, décrites plus en détail à la note 10.

	Limite	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
		RPC de base	RPC de base
Risque de marché	80 à 90 %	86 %	85 %
Perte de placement éventuelle sur un exercice ¹	21 %	19 %	19 %

	Limite	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
		RPC supplémentaire	RPC supplémentaire
Risque de marché	50 à 60 %	55 %	56 %
Perte de placement éventuelle sur un exercice ¹	15 %	13 %	13 %

1. Pourcentage de la valeur des placements.

7.2.1 Scénarios de crise et résultats

Dans le cadre des activités de surveillance continue, Investissements RPC effectue des simulations de crise et une analyse des scénarios historiques afin d'évaluer l'incidence d'événements éventuels et de repérer les possibles vulnérabilités du portefeuille qui pourraient ne pas être entièrement décelées par les mesures et les modèles de risque habituels, notamment la façon dont les événements importants sur le marché et sur la scène géopolitique pourraient influencer sur les portefeuilles de placement. Les scénarios de crise sont des événements hypothétiques qui dépendent fortement d'hypothèses qui varient en fonction de différents facteurs tels que les variables macroéconomiques, les conditions du marché ou les événements sur la scène géopolitique. Le service Gestion du risque effectue diverses simulations afin d'évaluer la capacité d'Investissements RPC à gérer les risques éventuels et de s'assurer que les pertes estimatives respectent, dans l'ensemble, notre appétence au risque.

Des exemples des scénarios que nous analysons et surveillons sur une base régulière sont présentés ci-dessous :

- Crise financière mondiale semblable à celle survenue en 2008 – Dans ce scénario, Investissements RPC applique les changements observés dans les paramètres du marché pertinents au cours de la période allant d'avril 2008 à mars 2009 en supposant un choc instantané dans les portefeuilles de placement. Il tient compte des profits de change habituellement réalisés lors de perturbations des marchés, lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain. Investissements RPC estime que, si une telle crise financière mondiale survenait de nouveau, cela se traduirait

8. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctue par suite de variations des prix et des taux du marché.

Investissements RPC utilise une structure à paliers de limites pour gérer le risque de marché, en contrôlant les degrés d'exposition au risque. Les limites comprennent l'utilisation des ratios d'équivalence-risque des titres de capitaux propres par rapport aux titres de créance des deux portefeuilles de placement, ainsi que différentes limites visant à réduire la probabilité que les risques de marché individuels auxquels sont exposés les services de placement augmentent plus rapidement qu'il ne l'avait été prévu initialement. Le risque de marché est également pris en compte à titre de composante des mesures de la perte de placement éventuelle, décrites à la note 7.2. À ces mesures s'ajoutent des seuils de baisse ou de perte qui indiquent les stratégies liées aux marchés publics qui enregistrent des pertes supérieures à leurs niveaux de risque de marché estimés. Des limites plus précises sont également utilisées dans certains cas propres à la stratégie de placement et adaptées à la façon dont les stratégies sont gérées quotidiennement. Parmi ces mesures et limites précises, citons la mesure DV01, qui évalue la perte ou le profit possible lié à la stratégie de placement en raison d'une augmentation ou d'une diminution de 1 point de base des courbes de taux d'intérêt, et les limites de divergence qui permettent d'assurer le suivi des risques par rapport aux indices de référence des limites.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
	Incidence d'une diminution de 1 pour cent de l'indice S&P 500	
Perte sur les placements en actions de sociétés ouvertes	1 699 \$	1 248 \$

par des pertes d'environ 12 pour cent, ou 79 milliards de dollars, soit un pourcentage moins élevé que celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une exposition au dollar américain considérablement plus importante au sein des portefeuilles de placement à la fin de l'exercice.

- Scénario de crise grave – Le scénario hypothétique le plus pessimiste, qui regroupe plusieurs perturbations du marché historiques, en supposant un choc instantané au cours d'une seule période, sans rééquilibrage du portefeuille. Ce scénario élimine les profits de change qui étaient habituellement réalisés au cours de perturbations des marchés antérieures. Si ce scénario plus grave devait se concrétiser, Investissements RPC estime qu'il entraînerait des pertes d'environ 22 pour cent, ou 141 milliards de dollars, soit un pourcentage légèrement plus élevé par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement de la taille des portefeuilles de placement et par le fait que les profits de change relatifs au dollar américain ont été exclus. Bien que ce scénario de crise soit moins plausible, il met en lumière la sensibilité des rendements du portefeuille aux fluctuations des taux de change.

Une analyse ponctuelle est aussi effectuée selon divers scénarios de crise plausibles fondés sur les événements qui se déroulent dans le monde à l'heure actuelle, comme le choc inflationniste, l'incidence éventuelle des politiques économiques et réglementaires en Chine, des tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis et de la crise du crédit bancaire. Nous surveillons et prenons en considération les pertes éventuelles estimatives résultant de ces analyses en tenant compte de l'appétence au risque établie d'Investissements RPC.

Les services de placement doivent respecter leurs limites, mais peuvent demander d'augmenter les limites établies au niveau de la direction. Les dépassements de limites sont traités conformément aux lignes directrices établies en matière de communication aux échelons supérieurs.

Le risque de marché est composé du risque actions, du risque de taux d'intérêt, du risque d'écart de crédit et du risque de change. La sensibilité à ces risques est résumée dans les notes respectives.

8.1 Risque actions

Le risque actions correspond au risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctue en raison des variations des cours des actions, et il est une importante source de risque des portefeuilles de placement. Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate d'une diminution ou d'une augmentation de 1 pour cent de l'indice S&P 500 sur la perte ou le profit sur les placements en actions de sociétés ouvertes, si toutes les autres variables demeuraient constantes. Ce calcul suppose que le cours des actions autres que celles de l'indice S&P 500 varierait de façon conforme à leur comportement historique associé à une diminution ou à une augmentation de 1 pour cent de l'indice S&P 500.

8.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctue en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les portefeuilles de placement sont exposés au risque de taux d'intérêt principalement en raison de leurs placements dans des titres à revenu fixe, de certains passifs liés aux placements et des dérivés de taux d'intérêt.

8.2.1 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

La principale mesure utilisée par Investissements RPC pour évaluer la sensibilité au risque de taux d'intérêt des placements directement touchés par les fluctuations des taux d'intérêt est la mesure DV01. Des fluctuations des taux d'intérêt plus importantes sont néanmoins étudiées à titre informatif, en supposant une modification parallèle de la courbe des taux d'intérêt. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sans risque nominaux sur la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux d'intérêt serait la suivante :

Échéance	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023 ²
	Incidence d'une augmentation de 100 points de base sur l'actif net ¹	
Moins de 1 an	222 \$	109 \$
De 1 an à 5 ans	(3 562)	(2 909)
De 6 à 10 ans	(3 741)	(2 766)
Plus de 10 ans	(8 849)	(7 693)
Total	(15 930) \$	(13 259) \$

1. Cette sensibilité s'applique uniquement aux instruments d'emprunt et aux dérivés sensibles aux taux d'intérêt dont le prix a été établi directement en fonction d'une courbe de taux d'intérêt. Cette estimation ne tient pas compte de l'incidence d'une variation sur d'autres instruments, comme les actions de sociétés ouvertes, les actions de sociétés fermées ou les actifs réels, comme les biens immobiliers ou les infrastructures, qui peuvent être sensibles aux taux d'intérêt variables.
2. Certains montants de l'exercice précédent ont été mis à jour pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Dans le cas des placements directement touchés par les taux d'intérêt, la sensibilité aux taux d'intérêt sans risque de divers pays s'établit comme suit :

Pays	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
	États-Unis	39 %
Europe	20	15
Canada	16	18
Japon	12	15
Royaume-Uni	9	7
Chine	1	4
Autres	3	4
Total	100 %	100 %

Dans le cadre des activités de surveillance continue, Investissements RPC effectue des simulations de crises impliquant des sensibilités de plus de 100 points de base, et les sensibilités aux taux d'intérêt sont modulées en fonction de scénarios précis, comme l'inflation et les tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis, afin de mieux évaluer l'incidence financière. La note 7.2.1 présente plus de détails sur les scénarios de crise et les résultats.

8.3 Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit est la différence entre le rendement de certains titres et celui de titres comparables qui ne présentent aucun risque (c.-à-d. titres émis par les gouvernements) et dont la date d'échéance est la même. Le risque d'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur de ces titres fluctue en raison des variations de l'écart de crédit. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, une hausse des taux d'écart de crédit se traduirait par une diminution des placements.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
	Incidence d'une accentuation de l'écart de taux de 1 point de base	
Diminution des placements nets ¹		
AAA	5,2	2,9
AA	16,5	10,0
A	14,3	15,6
BBB	12,3	9,0
BB	3,6	2,3
B	7,4	6,5
CCC et moins	3,5	4,3
Total	62,8	50,6

1. Exclut l'avantage financier pour Investissements RPC de l'accentuation de 1 point de base des écarts de crédit sur ses titres d'emprunt à terme. Compte tenu de cet avantage, l'incidence serait réduite à 33 millions de dollars (31 mars 2023 – 26 millions de dollars).

8.4 Risque de change

Les portefeuilles de placement sont exposés au risque de change par l'intermédiaire des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

8.4.1 Expositions au risque de change

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des dérivés de change, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024		Au 31 mars 2023 ²	
	Exposition nette	% du total ¹	Exposition nette	% du total ¹
Devise				
Dollar américain	367 899 \$	58 %	276 146 \$	48 %
Euro	34 895	6	45 124	8
Yen japonais	24 774	4	17 324	3
Roupie indienne	15 962	3	12 798	2
Autres	55 736	8	96 750	18
Total de l'exposition au risque de change	499 266	79	448 142	79
Dollar canadien	133 333	21	122 154	21
Total	632 599 \$	100 %	570 296 \$	100 %

1. Pourrait ne pas refléter le pourcentage du total réel en raison de l'arrondissement des chiffres.
2. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Si toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeuraient constantes, une appréciation ou une dépréciation de 10 pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises se traduirait par une diminution ou une augmentation de 49 927 millions de dollars des placements nets (31 mars 2023 – 44 814 millions de dollars).

9. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la dépréciation éventuelle d'un placement en raison de l'exposition directe ou indirecte à une contrepartie défaillante ou d'éventuelles pertes financières en raison de la détérioration de la qualité du crédit d'une entité. Le risque de crédit des portefeuilles de placement découle principalement de leurs placements dans des entités de

catégorie spéculative. La valeur comptable de ces placements présentée dans l'annexe consolidée du portefeuille représente l'exposition directe maximale au risque de crédit à la date du bilan consolidé. Le risque de crédit est également pris en compte à titre de composante des mesures de la perte de placement éventuelle, décrites à la note 7.2.

9.1 Expositions aux contreparties

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors bourse faisant l'objet d'une exposition au risque de crédit détenus directement par Investissements RPC et par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaillait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 mars 2024

Notation	Obligations ¹	Équivalents de trésorerie ¹	Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ¹	Dérivés négociés hors bourse	Autres titres de créance ^{1,2}	Total	% du total ³
AAA	50 292 \$	134 \$	– \$	– \$	– \$	6 630 \$	57 056 \$	24 %
AA	60 726	2 033	6 172	3 028	753	1 065	73 777	31
A	33 557	3 611	1 538	7 749	2 100	1 136	49 691	21
BBB	10 347	–	–	–	100	2 121	12 568	5
BB	7 364	–	–	–	–	5 840	13 204	6
B	2 584	–	–	167	–	20 665	23 416	10
CCC/CC/D	388	–	–	–	–	5 897	6 285	3
Total	165 258 \$	5 778 \$	7 710 \$	10 944 \$	2 953 \$	43 354 \$	235 997 \$	100 %

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 mars 2023⁴

Notation	Obligations ¹	Équivalents de trésorerie ¹	Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ¹	Dérivés négociés hors bourse	Autres titres de créance ^{1,2}	Total	% du total ³
AAA	29 773 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	5 752 \$	35 525 \$	17 %
AA	46 242	5 967	1 915	3 163	970	1 803	60 060	29
A	36 319	3 247	666	16 399	1 678	1 084	59 393	29
BBB	9 667	–	–	2 837	192	3 028	15 724	8
BB	4 081	–	–	–	–	4 223	8 304	4
B	2 663	–	–	–	–	17 863	20 526	10
CCC/CC/D	487	–	–	–	–	6 262	6 749	3
Total	129 232 \$	9 214 \$	2 581 \$	22 399 \$	2 840 \$	40 015 \$	206 281 \$	100 %

1. Comprennent les intérêts courus.

2. Comprennent les placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs.

3. Pourrait ne pas refléter le pourcentage du total réel en raison de l'arrondissement des chiffres.

4. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

De plus, les portefeuilles de placement sont indirectement exposés au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

Investissements RPC limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées qui répondent aux exigences minimales en matière de qualité de crédit et en limitant l'exposition maximale à une même contrepartie, ainsi que par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et de garanties.

L'exposition au risque de crédit est atténuée dans le cas de certains actifs et passifs financiers, qui sont assortis de droits de compensation conditionnels en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Pour ce qui est des titres acquis en vertu de conventions de revente, des titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et des dérivés négociés hors bourse, Investissements RPC reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit (se reporter à la note 15). En outre, en cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée sont réglés sur une base nette aux termes de conventions-cadres de compensation et de conventions de garantie, telles que la convention-cadre de rachat (Global Master Repurchase Agreement) et les conventions de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (se reporter à la note 12).

9.2 Valeur à risque du crédit

En plus d'intégrer le risque de crédit aux mesures relatives aux pertes de placement éventuelles, tel qu'il est décrit à la note 7.2, Investissements RPC assure également le suivi d'une mesure distincte relative aux pertes découlant de défaillances et de la migration des notations. La méthode de simulation de Monte-Carlo, qui tient compte des probabilités de défaillance, de migration des notations et de recouvrement en cas de

défaillance relativement aux placements sous-jacents, a été adoptée pour quantifier cet aspect du risque. La valeur à risque du crédit, en fonction d'un niveau de confiance de 95 pour cent, signifie qu'il y a 5 pour cent de probabilité que les placements sous-jacents compris dans les portefeuilles de placement perdent des sommes supérieures aux valeurs indiquées ci-dessous, exprimées en pourcentage de chaque portefeuille de placement, au cours d'un exercice donné en raison des risques de défaillance et de migration de la qualité de crédit.

	Au 31 mars 2024		Au 31 mars 2023	
	RPC de base	RPC supplémentaire	RPC de base	RPC supplémentaire
Valeur à risque du crédit	3,3 %	2,3 %	3,4 %	2,3 %

10. Risque de liquidité et risque de levier financier

10.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de subir des pertes inacceptables découlant de l'obtention des fonds nécessaires pour i) nous acquitter de nos obligations au titre des versements lorsqu'elles deviennent exigibles, ii) financer de nouveaux placements, ou iii) rééquilibrer le portefeuille en période de crise.

Le ratio de couverture par les liquidités évalue le nombre de titres liquides qui, par rapport aux obligations d'Investissements RPC au titre des placements et du transfert de fonds au RPC, sont disponibles sur divers horizons temporels, y compris sur toute période de 10 jours.

	Limite	Au	Au
		31 mars 2024	31 mars 2023
Ratio de couverture par les liquidités	1,0 x	3,8 x	3,5 x

Le risque de liquidité est sensible à l'utilisation par Investissements RPC de diverses formes de levier financier pour gérer certains autres risques et accroître les rendements de la caisse. Le recours au levier financier est directement géré au moyen des mesures de levier financier, tel qu'il est présenté à la note 10.2.

Le risque de liquidité est géré en investissant certains actifs dans un portefeuille de titres liquides composé d'actions cotées en bourse, de titres du marché monétaire et d'obligations

négociables. La gestion de ce risque est complétée par la capacité à mobiliser des fonds au moyen d'activités comme l'émission de titres d'emprunt non garantis, y compris des titres d'emprunt à terme, et la vente de titres en vertu de conventions de rachat. Par ailleurs, Investissements RPC maintient des facilités de crédit non garanties pour répondre à des besoins éventuels en liquidités. Il n'y avait eu aucun prélèvement sur les facilités de crédit au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023.

	Au	Au
	31 mars 2024	31 mars 2023
Facilités de crédit non garanties détenues	1 500 \$	1 500 \$

(en millions de dollars canadiens)

10.2 Risque de levier financier

Le risque de levier financier correspond au risque que des obligations financières excessives augmentent le risque de marché et le risque de liquidité en période de crise. Le risque de levier financier est surveillé au moyen de mesures du levier financier avec recours et du levier financier à recours limité. Le levier financier avec recours est une mesure avec recours direct à l'égard d'Investissements RPC fondée sur un notionnel

qui représente le montant net des fonds empruntés et du financement synthétique utilisé par Investissements RPC pour accroître son exposition aux placements. Règle générale, le levier financier à recours limité représente les titres d'emprunt émis par l'intermédiaire des filiales constituées en sociétés de portefeuille d'Investissements RPC qui limitent le recours à des placements précis détenus au sein de ces filiales. Le tableau suivant présente les mesures du levier financier avec recours :

	Limite	Au	Au
		31 mars 2024	31 mars 2023
Levier financier avec recours :			
RPC de base	45 %	31,6 %	28,1 %
RPC supplémentaire	30	19,2	16,8

Au 31 mars 2024, le levier financier avec recours et le levier financier à recours limité s'élevaient à 194 829 millions de dollars et à 5 812 millions de dollars, respectivement (31 mars 2023 – 157 301 millions de dollars et 6 473 millions de dollars, respectivement).

10.3 Échéances

10.3.1 Échéances des placements dans des instruments autres que des dérivés détenus directement par Investissements RPC

(en millions de dollars canadiens)	Échéances							
	Au 31 mars 2024					Au 31 mars 2023 ³		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total ¹	Rendement effectif moyen ²	Total ¹	Rendement effectif moyen ²
Obligations non négociables								
Gouvernements provinciaux canadiens	1 825 \$	1 377 \$	1 323 \$	9 910 \$	14 435 \$	4,4 %	16 305 \$	4,1 %
Obligations négociables								
Gouvernement du Canada	–	6 647	2 371	1 837	10 855	3,5	7 533	3,1
Gouvernements provinciaux canadiens	332	2 240	2 186	3 819	8 577	4,3	8 065	3,9
Sociétés d'État canadiennes	4	2 787	1 880	270	4 941	3,9	3 090	3,5
Gouvernements étrangers	3 207	40 474	19 515	44 436	107 632	3,2	80 279	2,9
Obligations de sociétés	386	5 371	5 720	3 501	14 978	5,4	10 195	5,2
Autres titres de créance								
Titres de créance privés	–	–	1 062	–	1 062	6,7	1 474	11,1
Titres adossés à des actifs	15	4 245	3 239	1 650	9 149	6,4	8 503	5,4
Titres acquis en vertu de conventions de revente	10 777	–	–	–	10 777	5,1	22 267	2,6
Trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	1 199	–	–	–	1 199	s.o.	1 150	s.o.
Total	17 745 \$	63 141 \$	37 296 \$	65 423 \$	183 605 \$	3,7 %	158 861 \$	3,4 %

1. Selon la juste valeur.

2. Le total du rendement effectif moyen ne tient pas compte de certains placements auxquels la mesure du rendement effectif moyen ne s'applique pas.

3. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

10.3.2 Échéances des placements dans des instruments autres que des dérivés détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille

Le tableau qui suit présente de l'information supplémentaire portant sur l'échéance des placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

(en millions de dollars canadiens)	Échéances							
	Au 31 mars 2024					Au 31 mars 2023 ²		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total ¹	Rendement effectif moyen	Total ¹	Rendement effectif moyen
Obligations négociables								
Obligations de sociétés	27 \$	1 828 \$	1 985 \$	– \$	3 840 \$	8,1 %	3 668 \$	10,3 %
Autres titres de créance								
Titres de créance privés	4 393	23 743	5 788	1 769	35 693	11,5	33 068	11,6
Titres adossés à des actifs	3	11	588	716	1 318	(1,2)	1 288	2,9
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	167	–	–	167	6,0	132	6,2
Total	4 423 \$	25 749 \$	8 361 \$	2 485 \$	41 018 \$	10,1 %	38 156 \$	11,0 %

1. Selon la juste valeur.

2. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

10.3.3 Échéances des passifs liés aux placements dans des instruments autres que des dérivés détenus directement par Investissements RPC

(en millions de dollars canadiens)	Échéances							
	Au 31 mars 2024				Au 31 mars 2023			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Montant contractuel total	Taux d'intérêt moyen pondéré ³	Montant contractuel total	Taux d'intérêt moyen pondéré ³
Passifs liés au financement par emprunt	10 471 \$	37 826 \$	17 690 \$	6 362 \$	72 349 \$	2,6 %	58 720 \$	1,9 %
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	67 343	448	–	–	67 791	3,7	50 785	2,7 %
Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	5 197	–	–	–	5 197	s.o.	3 910	s.o.
Titres vendus à découvert ^{1,2}	26 229	–	–	–	26 229	s.o.	22 065	s.o.
Total	109 240 \$	38 274 \$	17 690 \$	6 362 \$	171 566 \$	2,5 %	135 480 \$	2,0 %

1. Considérés comme remboursables à moins de un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.
2. Comprennent les actions vendues à découvert pour lesquelles le taux d'intérêt moyen ne s'applique pas.
3. Le taux d'intérêt moyen pondéré ne tient pas compte de certains passifs liés aux placements auxquels le taux d'intérêt moyen ne s'applique pas.

10.3.4 Échéances des passifs liés aux placements dans des instruments autres que des dérivés détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille

Le tableau qui suit présente de l'information supplémentaire portant sur l'échéance des passifs liés aux placements détenus par des filiales constituées en sociétés de portefeuille.

(en millions de dollars canadiens)	Échéances							
	Au 31 mars 2024				Au 31 mars 2023			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Montant contractuel total	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant contractuel total	Taux d'intérêt moyen pondéré
Passifs liés au financement par emprunt	678 \$	3 740 \$	– \$	542 \$	4 960 \$	7,3 %	5 845 \$	4,8 %
Prêts vendus en vertu de conventions de rachat	–	230	–	–	230	7,9	211	7,2
Total	678 \$	3 970 \$	– \$	542 \$	5 190 \$	7,2 %	6 056 \$	4,9 %

11. Rapprochement des passifs liés au financement par emprunt

Le tableau qui suit présente un rapprochement des passifs liés au financement par emprunt d'Investissements RPC découlant des activités de financement :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	53 456 \$	45 362 \$
Produit	24 166	13 671
Remboursements	(10 546)	(4 724)
Variations de la juste valeur sans effet sur la trésorerie ¹	822	(853)
Solde à la fin de l'exercice	67 898 \$	53 456 \$

1. Comprennent des pertes de change de 31 millions de dollars (31 mars 2023 – pertes de 2 337 millions de dollars).

12. Instruments financiers – droits de compensation

MÉTHODE COMPTABLE

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est comptabilisé dans les états financiers consolidés si, et seulement si, Investissements RPC a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation de dérivés et de conventions de rachat et de vente assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des conventions analogues qui satisfont aux critères de compensation. Ils présentent également les montants assujettis à des conventions de compensation exécutoires qui ne sont pas admissibles à la compensation. Les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation comprennent les conventions qui ne permettent la compensation des transactions en cours avec la

même contrepartie qu'en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit.

Dans le cas de certains dérivés, les montants bruts assujettis à des conventions de compensation tiennent compte du règlement quotidien de la marge de variation, qui est portée en réduction de la juste valeur des dérivés. Par conséquent, ces dérivés ne sont pas assujettis à des conventions de compensation et ne sont pas inclus dans les tableaux ci-dessous.

	Au 31 mars 2024						Exposition nette
	Montants bruts assujettis aux conventions de compensation	Moins : montants compensés dans les états financiers consolidés	Montant net présenté dans l'annexe consolidée du portefeuille	Moins : montants assujettis aux conventions-cadres de compensation et conventions analogues, mais qui ne sont pas présentés sur une base nette			
(en millions de dollars canadiens)				Assujettis aux conventions	Garanties sous forme de titres ou de trésorerie ³		
Titres acquis en vertu de conventions de vente ¹	10 944 \$	– \$	10 944 \$	(5 309) \$	(5 635) \$	– \$	
Trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	1 199	–	1 199	–	(1 199)	–	
Actifs liés aux dérivés ²	2 962	–	2 962	(2 121)	(841)	–	
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	15 105 \$	– \$	15 105 \$	(7 430) \$	(7 675) \$	– \$	
Titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat ¹	66 944 \$	– \$	66 944 \$	(5 309) \$	(61 635) \$	– \$	
Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	5 197	–	5 197	–	(5 197)	–	
Passifs liés aux dérivés	3 647	–	3 647	(2 121)	(1 526)	–	
Total des passifs liés aux placements	75 788 \$	– \$	75 788 \$	(7 430) \$	(68 358) \$	– \$	

Au 31 mars 2023 ⁴							
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts assujettis aux conventions de compensation	Moins : montants compensés dans les états financiers consolidés	Montant net présenté dans l'annexe consolidée du portefeuille	Moins : montants assujettis aux conventions-cadres de compensation et conventions analogues, mais qui ne sont pas présentés sur une base nette		Exposition nette	
				Assujettis aux conventions	Garanties sous forme de titres ou de trésorerie ³		
Titres acquis en vertu de conventions de revente ¹	22 399 \$	– \$	22 399 \$	(10 614) \$	(11 785) \$	– \$	
Trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	1 150	–	1 150	–	(1 150)	–	
Actifs liés aux dérivés ²	2 862	–	2 862	(1 631)	(1 231)	–	
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	26 411 \$	– \$	26 411 \$	(12 245) \$	(14 166) \$	– \$	
Titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat ¹	50 605 \$	– \$	50 605 \$	(10 614) \$	(39 991) \$	– \$	
Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	3 910	–	3 910	–	(3 910)	–	
Passifs liés aux dérivés	2 710	–	2 710	(1 631)	(1 079)	–	
Total des passifs liés aux placements	57 225 \$	– \$	57 225 \$	(12 245) \$	(44 980) \$	– \$	

1. Comprennent un montant de 167 millions de dollars (31 mars 2023 – 132 millions de dollars) lié aux titres acquis en vertu de conventions de revente et un montant de 230 millions de dollars (31 mars 2023 – 212 millions de dollars) lié aux prêts vendus en vertu de conventions de rachat négociés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.
2. Comprend un montant de 5 millions de dollars (31 mars 2023 – 18 millions de dollars) relatif aux bons de souscription et un montant de néant (31 mars 2023 – 5 millions de dollars) relatif aux swaps de taux d'intérêt négociés par les filiales constituées en sociétés de portefeuille.
3. Les garanties sous forme de titres ou de trésorerie ne tiennent pas compte du surdimensionnement. Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou de nouveau donnés en garantie dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 15 pour obtenir des informations sur les garanties.
4. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

13. Frais généraux et administratifs

Le tableau qui suit présente les frais généraux et administratifs :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023
Services professionnels	150 \$	157 \$
Technologies de l'information	125	110
Services liés à la gestion de données	77	80
Amortissement des locaux et du matériel	76	72
Locaux et matériel	37	26
Frais de déplacement et d'hébergement	24	23
Charges liées aux communications	24	19
Rémunération de l'auditeur	8	8
Rémunération des administrateurs	2	3
Autres	7	4
Total	530 \$	502 \$

14. Transactions entre parties liées

Les parties liées d'Investissements RPC comprennent des filiales non consolidées, des coentreprises et des entreprises associées. Tous les placements dans des parties liées sont évalués à la juste valeur.

Les filiales non consolidées comprennent 245 filiales constituées en sociétés de portefeuille entièrement détenues (se reporter à la note 1.2) (31 mars 2023 – 250) gérées par Investissements RPC. Ces 245 filiales ont été constituées de la façon suivante : 173 au Canada (31 mars 2023 – 170), 29 aux États-Unis (31 mars 2023 – 36), 20 en Australie (31 mars 2023 – 20), six à Hong Kong (31 mars 2023 – six), et 17 dans d'autres territoires (31 mars 2023 – 18). Investissements RPC fournit un soutien financier ou autre à ces filiales constituées en sociétés de portefeuille afin de financer leurs activités quotidiennes et activités de placement conformément à des ententes de prêt ou à des résolutions des actionnaires au besoin.

En outre, Investissements RPC détient des participations dans des filiales non consolidées qui constituent elles-mêmes des placements. Ces placements, dont certains sont entièrement détenus, sont contrôlés directement ou indirectement par Investissements RPC au moyen de droits de propriété. Investissements RPC détient, ou détient indirectement, des participations dans des entreprises associées et

des coentreprises qui sont également des parties liées d'Investissements RPC.

Les transactions entre parties liées consistent principalement en des placements et des produits liés à des actions de sociétés ouvertes et fermées, à des obligations, à d'autres titres de créance, à des fonds, à des infrastructures et à des biens immobiliers. Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et, par conséquent, leur incidence sur l'actif net et le bénéfice net est la même que celle des opérations de placement conclues avec des parties non liées.

Les transactions entre parties liées conclues avec des filiales consolidées sont éliminées au moment de la consolidation.

14.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements RPC, ce qui englobe l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des principaux dirigeants d'Investissements RPC :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars	
	2024	2023
Rémunération et avantages du personnel à court terme	26 \$	25 \$
Autres rémunération et avantages à long terme	19	20
Total	45 \$	45 \$

15. Garanties

Nous réalisons des opérations liées à des garanties afin de soutenir les activités de placement, selon les modalités habituelles des ententes de garantie. Ces ententes peuvent être négociées par Investissements RPC ou par ses filiales constituées en sociétés de portefeuille dans le cours normal de leurs activités.

15.1 Actifs détenus et donnés en garantie directement par Investissements RPC

La juste valeur des actifs détenus et donnés en garantie directement par Investissements RPC se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants¹ :		
Conventions de revente	10 809 \$	22 592 \$
Opérations sur dérivés	469	777
Titres prêtés ^{2,3}	6 654	6 900
Total	17 932 \$	30 269 \$
Actifs détenus en propre et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(66 822)	(50 527)
Titres empruntés ^{3,4}	(28 000)	(26 840)
Opérations sur dérivés	(15 147)	(10 778)
Passifs liés au financement par emprunt	(1 113)	(953)
Total	(111 082) \$	(89 098) \$

- Au 31 mars 2024, la juste valeur des actifs détenus en garantie vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 3 503 millions de dollars (31 mars 2023 – 7 347 millions de dollars).
- Au 31 mars 2024, la juste valeur des titres prêtés s'élevait à 6 589 millions de dollars (31 mars 2023 – 6 800 millions de dollars).
- La garantie en trésorerie à payer inscrite au bilan consolidé de 5 197 millions de dollars (31 mars 2023 – 3 910 millions de dollars) comprend la garantie à recevoir de néant et la garantie à payer de 5 197 millions de dollars admissibles à la compensation (31 mars 2023 – néant et 3 910 millions de dollars, respectivement).
- La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2024 s'élevait à 23 430 millions de dollars (31 mars 2023 – 21 313 millions de dollars), dont une tranche de 23 048 millions de dollars (31 mars 2023 – 18 914 millions de dollars) avait été utilisée dans le cadre d'activités de vente à découvert.

15.2 Information supplémentaire sur les garanties liées aux filiales constituées en sociétés de portefeuille

La juste valeur des actifs détenus et donnés en garantie par les filiales constituées en sociétés de portefeuille se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants¹ :		
Conventions de revente	167 \$	132 \$
Total	167 \$	132 \$
Actifs détenus en propre et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(399)	(353)
Titres empruntés ^{2, 3}	(17 367)	(13 611)
Opérations sur dérivés ³	(2 130)	(785)
Actions de sociétés fermées ⁴	(12 474)	(11 715)
Passifs liés au financement par emprunt	(10 284)	(10 466)
Total	(42 654) \$	(36 930) \$

1. Au 31 mars 2024, la juste valeur des actifs détenus en garantie vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à néant (31 mars 2023 – néant).

2. La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2024 s'élevait à 10 294 millions de dollars (31 mars 2023 – 8 020 millions de dollars), et ils étaient tous utilisés dans le cadre d'activités de vente à découvert.

3. La garantie en trésorerie remise aux courtiers de premier ordre peut être utilisée pour les titres empruntés et les dérivés négociés par les courtiers.

4. Représentent des titres donnés en garantie sur les emprunts des entités émettrices.

16. Engagements

Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille ont pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2024,

les engagements non appelés d'Investissements RPC et de ses filiales constituées en sociétés de portefeuille totalisaient 994 millions de dollars (31 mars 2023 – 1 160 millions de dollars) et 57 000 millions de dollars (31 mars 2023 – 60 187 millions de dollars), respectivement.

17. Cautionnements et indemnisations

17.1 Cautionnements

Dans le cadre de certaines opérations de placement, Investissements RPC et ses filiales constituées en sociétés de portefeuille se sont engagés auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2024, un montant pouvant atteindre 190 millions de dollars (31 mars 2023 – 366 millions de dollars) et un montant de 7 011 millions de dollars (31 mars 2023 – 7 052 millions de dollars), respectivement, dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes ou manqueraient à des obligations contractuelles non financières déterminées.

17.2 Indemnisations

Investissements RPC fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. Investissements RPC peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche Investissements RPC de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, Investissements RPC n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements significatifs en matière d'indemnisation.

18. RPC de base et RPC supplémentaire

EN UN COUP D'ŒIL

En raison de modifications législatives apportées en décembre 2016, la *Loi sur le RPC* définit le RPC en deux composantes distinctes :

1. le RPC de base, la composante existante du RPC avant le 1^{er} janvier 2019; et
2. le RPC supplémentaire, la composante supplémentaire du RPC ayant pris effet le 1^{er} janvier 2019.

La note qui suit présente l'actif net, les placements nets et le bénéfice net du compte de base du RPC et du compte supplémentaire du RPC d'Investissements RPC.

18.1 Variations de l'actif net

Conformément aux articles 108.1 et 108.3 de la *Loi sur le RPC*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et à un accord administratif entre le gouvernement du Canada et Investissements RPC, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à Investissements RPC. Ces fonds proviennent

des cotisations salariales et patronales au RPC. Au besoin, Investissements RPC transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC. Les transferts cumulatifs touchant le RPC et ses deux composantes, soit le RPC de base et le RPC supplémentaire, ainsi que le bénéfice net accumulé depuis leur création s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Transferts cumulatifs nets du RPC			Bénéfice net accumulé et bénéfice global			Total de l'actif net
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total	RPC de base	RPC supplémentaire	Total	
Au 1^{er} avril 2022	149 184 \$	12 047 \$	161 231 \$	377 510 \$	570 \$	378 080 \$	539 311 \$
Total du bénéfice net et							
du bénéfice global	–	–	–	7 500	331	7 831	7 831
Transferts du RPC	55 702	10 896	66 598	–	–	–	66 598
Transferts au RPC	(43 698)	–	(43 698)	–	–	–	(43 698)
Au 31 mars 2023	161 188 \$	22 943 \$	184 131 \$	385 010 \$	901 \$	385 911 \$	570 042 \$
Au 1^{er} avril 2023	161 188 \$	22 943 \$	184 131 \$	385 010 \$	901 \$	385 911 \$	570 042 \$
Total du bénéfice net et							
du bénéfice global	–	–	–	44 460	1 982	46 442	46 442
Transferts du RPC	52 541	13 054	65 595	–	–	–	65 595
Transferts au RPC	(49 368)	(344)	(49 712)	–	–	–	(49 712)
Au 31 mars 2024	164 361 \$	35 653 \$	200 014 \$	429 470 \$	2 883 \$	432 353 \$	632 367 \$

18.2 Actif net du RPC de base et du RPC supplémentaire

L'actif net du compte de base du RPC et du compte supplémentaire du RPC d'Investissements RPC s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024			Au 31 mars 2023 ¹		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Placements nets	594 044 \$	38 555 \$	632 599 \$	546 432 \$	23 864 \$	570 296 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins d'exploitation	222	6	228	182	6	188
Locaux et matériel	657	22	679	512	15	527
Autres actifs	92	3	95	90	3	93
Créditeurs et charges à payer	1 184	50	1 234	1 018	44	1 062
Actif net	593 831 \$	38 536 \$	632 367 \$	546 198 \$	23 844 \$	570 042 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

18.3 Annexe du portefeuille pour le RPC de base et le RPC supplémentaire

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements sur les placements et les passifs liés aux placements pour le compte de base du RPC et le compte supplémentaire du RPC d'Investissements RPC :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2024 ^{1, 2}		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Actions			
Actions de sociétés ouvertes	205 819 \$	8 254 \$	214 073 \$
Actions de sociétés fermées	200 508	8 041	208 549
Total des actions	406 327	16 295	422 622
Titres de créance			
Obligations	145 195	20 063	165 258
Autres titres de créance	47 262	1 895	49 157
Titres du marché monétaire	7 421	289	7 710
Total des titres de créance	199 878	22 247	222 125
Fonds de placement	136 494	5 474	141 968
Sommes à recevoir sur les placements et autres			
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	11 309	834	12 143
Actifs liés aux dérivés	2 842	120	2 962
Autres	4 718	191	4 909
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	18 869	1 145	20 014
Total des placements	761 568 \$	45 161 \$	806 729 \$
Passifs liés aux placements			
Passifs liés au financement par emprunt	70 302	2 820	73 122
Titres et prêts vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	68 994	3 147	72 141
Titres vendus à découvert	25 218	1 011	26 229
Passifs liés aux dérivés	3 506	141	3 647
Autres	2 736	110	2 846
Total des passifs liés aux placements	170 756	7 229	177 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 545 \$	881 \$	10 426 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	4 556	284	4 840
Montants à payer au titre des opérations en cours	10 869	542	11 411
Placements nets	594 044 \$	38 555 \$	632 599 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mars 2023 ^{1,2}		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Actions			
Actions de sociétés ouvertes	153 917 \$	4 312 \$	158 229 \$
Actions de sociétés fermées	189 973	5 323	195 296
Total des actions	343 890	9 635	353 525
Titres de créance			
Obligations	117 405	11 730	129 135
Autres titres de créance	45 072	1 263	46 335
Titres du marché monétaire	2 511	70	2 581
Total des titres de créance	164 988	13 063	178 051
Fonds de placement	131 237	3 677	134 914
Sommes à recevoir sur les placements et autres			
Titres acquis en vertu de conventions de revente et trésorerie donnée en garantie pour les titres empruntés	22 215	1 334	23 549
Actifs liés aux dérivés	2 784	78	2 862
Autres	4 792	134	4 926
Total des sommes à recevoir sur les placements et autres	29 791	1 546	31 337
Total des placements	669 906 \$	27 921 \$	697 827 \$
Passifs liés aux placements			
Passifs liés au financement par emprunt	57 744	1 618	59 362
Titres vendus en vertu de conventions de rachat et garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés	52 343	2 172	54 515
Titres vendus à découvert	21 464	601	22 065
Passifs liés aux dérivés	2 636	74	2 710
Autres	3 318	93	3 411
Total des passifs liés aux placements	137 505	4 558	142 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 275 \$	603 \$	12 878 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	3 430	96	3 526
Montants à payer au titre des opérations en cours	1 674	198	1 872
Placements nets	546 432 \$	23 864 \$	570 296 \$

1. Présenté selon la méthode utilisée pour l'annexe consolidée du portefeuille, laquelle diffère de la méthode utilisée pour le bilan consolidé. Veuillez vous reporter à l'annexe consolidée du portefeuille pour plus de détails.

2. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

18.4 Bénéfice net du RPC de base et du RPC supplémentaire

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur le bénéfice net du compte de base du RPC et du compte supplémentaire du RPC d'Investissements RPC :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 mars					
	2024			2023 ¹		
	RPC de base	RPC supplémentaire	Total	RPC de base	RPC supplémentaire	Total
Produits :						
Produits d'intérêts	7 121 \$	672 \$	7 793 \$	4 350 \$	255 \$	4 605 \$
Revenu de dividendes	8 926	138	9 064	7 039	65	7 104
(Pertes nettes) sur les placements sur les marchés privés	(4 298)	(213)	(4 511)	(11 248)	(372)	(11 620)
Profits nets (pertes nettes) sur les placements sur les marchés publics	21 860	810	22 670	(5 949)	(52)	(6 001)
Profits nets provenant de filiales constituées en sociétés de portefeuille	19 112	874	19 986	16 640	515	17 155
Autres	(199)	(4)	(203)	686	20	706
	52 522	2 277	54 799	11 518	431	11 949
Charges :						
Charges de personnel	1 049	38	1 087	1 014	24	1 038
Frais généraux et administratifs	510	20	530	488	14	502
Frais de gestion	15	1	16	19	–	19
Commissions de performance	60	2	62	70	1	71
Charges liées aux transactions	241	7	248	290	5	295
Impôt	471	16	487	45	1	46
Charges financières	5 716	211	5 927	2 092	55	2 147
	8 062	295	8 357	4 018	100	4 118
Bénéfice net et bénéfice global	44 460 \$	1 982 \$	46 442 \$	7 500 \$	331 \$	7 831 \$

1. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Revue des 10 derniers exercices^{1,2}

	Pour les exercices clos les 31 mars									
(en milliards de dollars)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET										
Bénéfice net	46,4	7,8	34,4	83,9	12,1	32,0	36,7	33,4	9,1	40,6
Cotisations nettes	15,9	22,9	7,7	3,7	5,5	3,8	2,7	4,3	5,2	4,9
Augmentation de l'actif net	62,3	30,7	42,1	87,6	17,6	35,8	39,5	37,7	14,3	45,5
ACTIF NET	632,3	570,0	539,3	497,2	409,6	392,0	356,1	316,7	278,9	264,6
(en milliards de dollars)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Actions de sociétés ouvertes	176,7	137,3	146,6	144,5	112,7	130,1	139,9	120,1	103,9	89,6
Actions de sociétés fermées	197,6	190,7	169,8	153,1	116,9	106,4	81,5	67,3	54,3	49,2
Obligations d'État	76,0	70,3	40,2	48,1	47,6	38,9	37,6	47,5	45,9	63,3
Instruments de crédit	79,2	68,2	85,7	67,4	50,8	35,8	22,6	17,6	17,0	17,2
Biens immobiliers	49,7	51,9	48,7	43,0	46,5	47,5	46,1	40,1	36,7	30,3
Infrastructures	53,4	51,9	48,4	41,2	35,1	33,3	28,6	24,3	21,3	15,2
Placements nets	632,6	570,3	539,4	497,3	409,6	392,0	356,3	316,9	279,1	264,8
Actifs (passifs) autres que les actifs (passifs) de placement	(0,2)	(0,3)	(0,1)	(0,1)	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Actif net	632,3	570,0	539,3	497,2	409,6	392,0	356,1	316,7	278,9	264,6
Actif net – RPC de base	593,8	546,2	526,7	490,9	407,3	391,6	356,1	316,7	278,9	264,6
Actif net – RPC supplémentaire	38,5	23,8	12,6	6,3	2,3	0,4	–	–	–	–
RENDEMENT NET (%)										
RPC de base	8,1 %	1,4 %	6,9 %	20,5 %	3,1 %	8,9 %	11,5 %	11,8 %	3,4 %	18,2 %
RPC supplémentaire	5,7 %	0,3 %	2,8 %	11,6 %	4,2 %	5,0 %	–	–	–	–
RENDEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA CAISSE	8,0 %	1,3 %	6,8 %	20,4 %	3,1 %	8,9 %	11,5 %	11,8 %	3,4 %	18,2 %

1. Ce tableau sur l'actif net cadre avec la composition des catégories d'actifs présentée dans le rapport de gestion.

2. Certains totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres et certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Siège social

Toronto

One Queen Street East,
Suite 2500, Toronto (Ontario)
M5C 2W5
Canada
Tél. : +1 416 868-4075
Sans frais :
+1 866 557-9510

Bureaux internationaux

Hong Kong

18/F York House, The Landmark,
15 Queen's Road Central
Central Hong Kong
Tél. : +852 3973 8788

Londres

40 Portman Square, 2nd Floor
London W1H 6LT
Royaume-Uni
Tél. : +44 20 3205 3500

Mumbai

3 North Avenue, Maker Maxity,
5th Floor, Bandra Kurla Complex,
Bandra (East) Mumbai 400051
Inde
Tél. : +91 22 615 14400

New York

510 Madison Avenue, 15th Floor
New York, NY 10022
États-Unis
Tél. : +1 646 564 4900

San Francisco

100 First Street, 26th Floor
San Francisco, CA 94105
États-Unis
Tél. : +1 415 276 2835

São Paulo

Av. Brigadeiro Faria Lima
4300 – 14° andar
São Paulo – SP, 04538-132
Brésil
Tél. : +55 11 3216 5700

Sydney

Suite 5, Level 30,
Governor Macquarie Tower
1 Farrer Place
Sydney, NSW 2000
Australie
Tél. : +61 2 8257 7777

